391,94
F777
5-81,26
58
NH

FAUNE

DE

LA MOSELLE,

OU

MANUEL DE ZOOLOGIE,

CONTENANT

LA DESCRIPTION DES ANIMAUX LIBRES OU DOMESTIQUES OBSERVÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE;

Ouvrage rédigé d'après la méthode de Cuvier,

Par D.-H.-L. Fournel,

Professeur d'Histoire naturelle et de Botanique de la ville de Metz, Membre titulaire de l'Académie royale de Metz, et de la Société d'Histoire naturelle du département.

Nulla dies sine lineâ.
LINNÉ.

I.re PARTIE.

MAMMIFÈRES, OISEAUX, REPTILES, POISSONS, ET MOLLUSQUES.

METZ.
VERRONNAIS, IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DES JARDINS, N.° 14.

1836.

Smithsonian Institution
RAYMOND
ESTION.
258456

FAUNE

DE

LA MOSELLE,

OU

MANUEL DE ZOOLOGIE.

Smithsonian Institution
258456
National Museum

32.3.720

CUVIER.

FAUNE

DE

LA MOSELLE,

OU

MANUEL DE ZOOLOGIE,

CONTENANT

LA DESCRIPTION DES ANIMAUX LIBRES OU DOMESTIQUES OBSERVÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE;

Ouvrage rédigé d'après la Méthode de Cuvier,

Par D.-H.-L. Fournel,

Professeur d'Histoire naturelle et de Botanique de la ville de Metz, Membre titulaire de l'Académie royale de Metz, et de la Société d'Histoire naturelle du département.

Nulla dies sine lineâ.
LINNÉ.

I.re PARTIE.

MAMMIFÈRES, OISEAUX, REPTILES, POISSONS, ET MOLLUSQUES.

METZ,

VERRONNAIS, IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DES JARDINS, N.° 14.

1836.

Smithsonian Institution
RICHMOND

A

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

LETTRES, SCIENCES, ARTS ET D'AGRICULTURE

De la Ville de Metz,

HOMMAGE DE RECONNAISSANCE

PAR

D.-H.-L. Fournel.

AVANT-PROPOS.

L'ouvrage que je présente au public a été rédigé pour mes élèves et pour ceux de mes concitoyens qui, s'adonnant à l'étude de l'histoire naturelle et manquant d'ouvrages spéciaux sur la zoologie, se trouvent souvent arrêtés dans la détermination des espèces particulières à notre département.

Cette première partie comprend les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les poissons et les mollusques.

Parmi les ouvrages que j'ai consultés, je citerai principalement :

Pour la classification générale, le *Règne animal de Cuvier*, et pour la détermination des genres et des espèces, les *Manuels de Mammalogie et d'Ornithologie de Lesson*, le *Manuel d'Ornithologie de Temminck*, le *Dictionnaire des Sciences naturelles*, l'*Histoire naturelle des Mollusques terrestres et fluviatiles de la France, par Draparnaud*, et le complément de cette histoire, par M. *Michaud*.

Après ces ouvrages, je crois devoir citer ceux qui intéressent la localité ; en voici la liste chronologique :

Ausone.

Mosella. Traduction de l'abbé Jaubert.

Ausone, qui n'écrivait pas en naturaliste, donne aux poissons de la Moselle des noms dont la plupart n'ont pas été adoptés par les naturalistes de notre époque. Dans la traduction de l'abbé Jaubert, cette synonymie est encore assez embrouillée, et, si nous ne cherchions d'abord à l'éclaircir, elle pourrait nuire au travail que nous avons entrepris sur ce sujet.

Le poète cite, comme se trouvant dans la Moselle, 15 espèces de poissons que nous allons énumérer d'après l'ordre suivi dans le poème. Nous leur donnerons les mêmes noms qu'ils ont reçus du traducteur. Ce sont: 1.° le Vilain, 2.° la Truite saumonnée, 3.° le Redon, 4.° l'Ombre, 5.° le Barbeau, 6.° le Saumon, 7.° la Lamproie, 8.° la Perche, 9.° le Brochet, 10.° la Tanche, 11.° l'Ablette, 12.° l'Alose, 13.° la Truite, 14.° le Goujon, 15.° l'Esturgeon.

Prenons-les chacun séparément, et voyons s'ils se rapportent bien aux espèces étudiées de nos jours.

1.° Le Vilain (*Capito. Aus.*). La note dit que ce poisson est le *Chabot* ou *Meunier,* et qu'on l'appelle ainsi, à cause des choses sales dont il

se nourrit. Le *Chabot* (*Cottus. Linn.*) ne se nourrit cependant que d'animaux aquatiques, de vers, etc. L'épithète de *Vilain* ne peut donc lui être appliquée; elle appartient, au contraire, au véritable *Meunier* (*Chevenne. Cyprinus dobula. Linn.*). Tout le monde sait que ce poisson, peu estimé, se nourrit d'excréments et d'immondices. D'un autre côté, le *Chabot* appartient à un genre éloigné des *Cyprins* dont le *Meunier* fait partie. Il y a donc eu erreur de la part du traducteur. Le même nom appliqué à deux poissons différents pourrait ici embarrasser, si le mot Capito, employé par Ausone, ne me semblait être l'équivalent de *Grosse-Tête*, qui est le nom sous lequel on désigne vulgairement à Metz le Chabot.

2.° La Truite saumonnée (*Salar. Aus.*). Le poisson dont il s'agit n'est pas la véritable Truite saumonnée (*Salmo Trutta-Salar. Lacép.*), mais bien la *Truite commune* (*Salmo Trutta. Lacép.*). C'est ce que l'on peut voir en comparant notre description faite d'après nature avec celle d'Ausone :

Purpureisque Salar *stellatus tergora guttis.*

« La Truite saumonnée a le dos tacheté de pourpre. » (Trad. de l'abbé Jaubert.)

« Sur les côtés du dos on remarque des taches « rouges, rondes, etc. » (Nob.)

3.° Le Redon (*Redo. Aus.*). Voici le vers :

Et nullo spinæ nociturus acumine Redo.

M. Jaubert le traduit ainsi : « Le *Redon* ne « saurait nous nuire à cause qu'il n'a point d'arêtes.» Et voici ce que dit la note : « Ce poisson, assez « inconnu aux interprètes, me paraît être l'Exos « du Rhin, qui n'a aucune arête. »

Je n'ai pu rapporter ce poisson à aucune espèce connue de la Moselle.

4.° L'Ombre (*Umbra. Aus.*). Cette espèce ne se retrouve plus dans la Moselle, du moins dans nos environs. Les individus que j'ai étudiés avaient été pris dans la *Chiers*, petite rivière qui baigne les murs de Longwy. Il paraît que le nom d'*Ombre* lui a été donné en raison de la rapidité avec laquelle il nage :

Effugiens oculos celeri levis Umbra *natatu.* (*Aus.*)

5.° Le Barbeau (*Barbus. Aus.*). Le poète vante beaucoup ce poisson, qui se rendait, dit-il, de la Sarre dans la Moselle, où il est bien commun maintenant. Plus il est vieux, plus il vaut.

Tu melior pejore ævo; tibi contingit omni
Spirantum ex numero non illaudata senectus.

6.° Le Saumon (*Salmo. Aus.*). « *Sa hure « glissante servait de mets aux tables délicates.*» Depuis Ausone, ce poisson n'a pas encore perdu de sa renommée.

7.° La Lamproie (*Mustella. Aus.*). C'est la *Lamproie de rivière*, *Pricka* ou *Sept-OEil*

(*Petromyzon fluvialis. Linn.*). D'après Ausone, elle se rendait par un bras de mer du Danube dans la Moselle. Ceci me fait croire que le poète a confondu la *Lamproie de rivière* et la *Lamproie de mer* sous le nom commun de *Mustella.* Cependant la description se rapporte plutôt à la première des deux espèces qu'à la seconde.

8.° La Perche (*Perca. Aus.*). C'est encore un des poissons favoris du poète, qui s'étend sur ses bonnes qualités, et le compare aux espèces marines appelées *Mulets :*

> Nec te, delicias mensarum, Perca, silebo;
> Ammigenos inter pisces dignande marinis
> Solus puniceis facilis contendere Mullis.

9.° Le Brochet (*Lucius. Aus.*). Ce poisson, dédaigné du temps d'Ausone, a bien gagné en réputation. On ne le servait, dit-il, que dans les cabarets.

10.° La Tanche (*Tinca. Aus.*). Cette espèce, assez estimée de nos jours, était pareillement abandonnée au peuple.

11.° L'Ablette (*Alburnus. Aus.*). Les Romains ne connaissaient pas encore l'art de faire des perles avec les écailles de ce poisson, qui était abandonné aux enfants et leur servait de jouet.

12.° L'Alose (*Alausa. Aus.*). Ce poisson, abandonné au peuple, se mangeait sur le gril.

De nos jours, la chair de l'*Alose* est un excellent manger, et sa pêche est quelquefois très-abondante pendant le mois de mai, temps où cette espèce de hareng remonte de la mer dans la Moselle.

13.° La Truite (*Farin. Aus.*). Voici la véritable *Truite saumonnée* (*Salmo Trutta-Salar. Lacép.*).

14.° Le Goujon (*Gobio. Aus.*). C'est encore un des favoris du poète. Sa femelle, *ovipare*, dit-il, est beaucoup plus grosse, et ses nageoires imitent parfaitement celles d'un Barbeau bien fait. L'épithète *ovipara* n'a sans doute été employée que pour remplir le vers : Ausone savait certainement que le Goujon ne faisait pas ses petits vivants.

15.° L'Esturgeon (*Silurus, Balæna Mosellæ. Aus.*). La note semble douter que ce soit le véritable *Esturgeon*. Les faits arrivés de nos jours ne nous permettent plus de partager cette opinion.

Tous les poissons mentionnés par le poète se sont retrouvés, excepté le *Redon*.

Buchoz. 1771.

Aldrovandus Lotharingiæ, ou Catalogue des animaux, quadrupèdes, reptiles, oiseaux, poissons, etc., qui habitent la Lorraine et les Trois-Évêchés, par M. Pierre-Joseph Buchoz, ancien médecin-botaniste lorrain, et de feu S. M. le Roi de Pologne, membre de plusieurs académies.

Un volume in-12. Nancy, de l'imprimerie de C.-S. Lamort.

Cet ouvrage cite 38 mammifères, 233 oiseaux, non comprises plusieurs variétés d'âge ou de sexe que l'auteur regarde comme des espèces; 12 reptiles, 16 poissons et 19 mollusques propres à la Lorraine et aux Trois-Évêchés.

Au chapitre des quadrupèdes ou mammifères, deux citations seulement regardent le Pays-Messin, savoir : un Lièvre isabelle tué aux environs de Metz, et le Loup, que l'auteur dit très-commun dans ce pays.

Parmi les oiseaux, la Cresserelle, le Faucon, la Rousserole, le Gobe-Mouche à collier, le Bruant Ortolan et le Rouge-Gorge sont cités particulièrement aux environs de Metz.

Parmi les reptiles, la Vipère est citée comme se trouvant aux environs d'Ars, de Gorze et de Châtel. L'Ablette, l'Anguille, le Barbeau, le Saumon, parmi les poissons, sont cités dans la Moselle et dans la Seille. L'auteur dit l'Alose commune dans la petite rivière d'Orne, après avoir remonté dans la Moselle.

D'après cet aperçu de l'ouvrage de Buchoz, on voit qu'il n'a pu nous être que d'une très-faible utilité. Cependant nous avons décrit d'après sa citation le Grimpereau de muraille ou *Tichodrome*

échelette, parce que l'apparition de cet oiseau dans nos contrées ne nous paraît pas un fait impossible.

Cheuvreusse. An XI.

Mémoire statistique du Département de la Moselle, adressé au Ministre de l'intérieur par M. Colchen, préfet du département. Un volume in-folio. Paris, de l'Imprimerie nationale.

Dans cet ouvrage, on trouve très-peu de détails sur l'histoire naturelle; l'auteur s'abstient de donner une longue nomenclature des insectes qui se trouvent dans le département : ils sont communs, dit-il, aux autres parties de la France, et n'offrent par conséquent aucune particularité digne de remarque.

L'auteur énumère ensuite les oiseaux observés dans le département; nous citons textuellement : « Excepté ceux du midi, des côtes de la mer « et des plus hautes montagnes, on rencontre « dans cette contrée les mêmes oiseaux que dans « les autres départements : il serait donc superflu « d'en donner la nomenclature ; je dirai seulement « qu'on en compte deux cent trois espèces, dont « cent sept sont très-communes, vingt-huit rares, « et cent sept de passage, entre lesquelles trente-« cinq ne s'aperçoivent que de loin en loin.

« L'Ortolan vrai était autrefois un objet de

« commerce à Metz, les oiseleurs prenaient soin « de l'engraisser; pendant le long hiver de 1788 « à 1789, ils ont pris vingt-quatre ortolans de « neige et une alouette de Sibérie, oiseau superbe, « que Buffon n'avait pu se procurer pour en don- « ner la description.

« Le Rouge-Gorge (Rubecula) abonde aux en- « virons de Metz en automne. C'est un mets « délicat et recherché; on en fait une grande « consommation, et des envois au loin. »

L'Ortolan de neige est décrit dans notre ouvrage sous le nom de Bruant de neige, et l'Alouette de Sibérie sous celui d'Alouette à hausse-col noir.

En parlant du gibier, l'auteur dit qu'il est, comme partout ailleurs, devenu très-rare : il consiste en lièvres, en blaireaux, en chevreuils et en sangliers; il cite les loups, les renards, les belettes et chats sauvages, comme assez nombreux.

Dans le tableau des principales rivières du département sont insérées les observations suivantes. « On trouve dans toutes les rivières de ce dépar- « tement les mêmes espèces de poissons, carpes, « brochets, anguilles, barbeaux, tanches, brêmes, « chevennes, goujons, et différents autres poissons « blancs; dans quelques-unes on pêche des truites, « et dans d'autres, telles que la Moselle et la Sarre, « remontent de la mer par le Rhin les saumons,

« les aloses, les lamproies. Les poissons de ces « deux dernières, et surtout les écrevisses de la « Sarre, sont d'une qualité supérieure aux autres.

« On pêche abondamment dans la Moselle « l'Albe, avec lequel se font les fausses perles. » C'est l'Ablette ou *Cyprinus alburnus* de notre Faune.

Les carpes, les tanches, les brochets, les perches sont cités dans les étangs de la Moselle, et les truites dans les environs de Bitche.

Ce sont là les seuls détails sur la Faune de notre pays, que M. Cheuvreusse, pharmacien à Metz, ait cru devoir insérer dans une statistique de la Moselle.

Gérardin de Mirecourt. 1822.

Tableau élémentaire d'Ornithologie, ou Histoire naturelle des oiseaux que l'on rencontre communément en France, etc.; par Sébastien Gérardin de Mirecourt, ex-professeur d'histoire naturelle de l'École centrale des Vosges, attaché au Muséum d'histoire naturelle de Paris, etc. Deux volumes in-8.°, et un atlas in-4.° Paris, imprimerie de Fain.

Sous le nom de Tableau élémentaire d'Ornithologie, l'auteur a donné une véritable histoire des oiseaux des Vosges. On y trouve de bonnes observations sur les espèces qui fréquentent ces

contrées, et qui se retrouvent dans plusieurs parties de la Lorraine et des Trois-Évêchés. Les environs de Metz sont cités plusieurs fois.

Holandre. 1825 et 1826.

Faune du département de la Moselle, et principalement des environs de Metz, ou Tableau des animaux que l'on y rencontre naturellement, avec diverses indications sur leur rareté, sur les lieux et les époques de leur apparition; par M. Holandre, conservateur de la Bibliothèque et du Cabinet d'histoire naturelle de cette ville.

Ce tableau est divisé en deux parties. La première, imprimée dans l'Annuaire de Verronnais, pour l'an 1825, comprend 220 oiseaux, disposés d'après la méthode de Temminck. Plus juste que certains auteurs qui, affectant de ne pas connaître les travaux de leurs devanciers ou de leurs contemporains, poussent l'égoïsme jusqu'à ne pas les citer, nous convenons avec franchise que cette première partie de la Faune de M. Holandre nous a été d'un grand secours.

La deuxième partie, publiée dans l'Annuaire de 1826, comprend 38 mammifères, 16 reptiles et 34 poissons, tous disposés d'après la méthode de Cuvier.

Outre les neuf espèces de chauves-souris dont parle

M. Holandre, il en signale deux autres que nous n'avons jamais vues, et qui lui paraissent nouvelles : la première se trouvait avec le Vespertilion échancré, et la seconde lui a été apportée des souterrains du fort Belle-Croix.

On ne trouve qu'une seule description dans cet ouvrage, c'est celle de l'espèce de grive que M. Holandre appelle *Turdus aureus*, et qui est reproduite page 116 de notre ouvrage.

BRAULT. 1827.

Topographie physique et médicale de Metz et de ses environs, par J.-Ch. Brault, D.-M., pharmacien-major, etc., insérée dans les Mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmaeie militaires. Volume vingt-deuxième.

On trouve dans cet ouvrage un aperçu des animaux du département, et principalement des environs de Metz. Ils sont partagés en deux classes : la première contient les animaux domestiques, la seconde les animaux libres. Ce chapitre est un simple extrait de la Faune de M. Holandre.

HOLANDRE. 1835.

Notice sur quelques nouvelles espèces d'oiseaux de passage qui ont paru dans les environs de Metz depuis la publication de la première partie

de la Faune de la Moselle en 1825, *insérée dans les Mémoires de l'Académie royale de Metz pour l'année* 1834—1835.

Cette notice signale dix nouvelles espèces d'oiseaux. Nous en donnons la description dans notre Faune.

Avant de terminer, j'adresse ici l'expression de ma reconnaissance aux personnes qui, tout en encourageant mes travaux, ont bien voulu m'aider de leurs lumières. Parmi ces personnes, je mentionnerai spécialement M. François, pharmacien, qui m'a communiqué quelques espèces ou nouvelles variétés de reptiles, et MM. Jeannot, officier au 39.e de ligne, et Joba, garde-magasin du Mont-de-Piété, qui ont bien voulu m'aider dans la rédaction d'un catalogue des mollusques de notre département.

NOMS

DES AUTEURS CITÉS DANS L'OUVRAGE,

Pour l'intelligence des abréviations.

Ausone.
Béchstein.
Bêllon.
Blainville (de).
Bloch.
Brehm.
Brisson.
Brongniart.
Bruguières.
Buffon.
Cuvier.
Cuvier (Frédéric).
Daubenton.
Daudin.
Desmarets.
Draparnaud.
Duméril.
Erxleben.
Férussac (de).
Frisch.
Geoffroy.
Geoffroy Saint-Hilaire (Ét.).
Gérardin (de Mirecourt).
Gmelin.
Hermann (Jean).
Holandre.
Illiger.
Klein.
Kuhl.
Lacépède.
Lamarck.
Latham.
Latreille.
Laurenti.
Leisler.
Lesson.
Linné.
Merrem.
Meyer.
Michaud.
Montagu.
Muller.
Nauman.
Pallas.
Roesel.
Savigny.
Scopoli.
Sonnini.
Storr.
Temminck.
Vaillant (Le).
Vieillot.
Wolf.

ERRATA.

A la page 8, au lieu de VESPERTILION DE NATTER : *Vespertilio Natteri*, mettez VESPERTILION DE NATTERER : *Vespertilio Nattereri*. Page 140, au lieu de *Motacilla Schœnobanus*, mettez *Sylvia Schœnobœnus*. Page 158, genre Jaseur, au lieu de GARRULUS. (Dum.), mettez BOMBYCIPHORA. (Temm.). Page 159, au lieu de GARRULUS EUROPÆUS. (Dum.), mettez BOMBYCIPHORA GARRULA. (Temm.). Page 277, au lieu de BÉCASSEAU COURLI, mettez BÉCASSEAU COCORLI.

FAUNE

DE

LA MOSELLE.

I.re CLASSE DES ANIMAUX VERTÉBRÉS.

LES MAMMIFÈRES.

Animaux vertébrés, vivipares, à sang chaud et à mamelles, ayant la peau plus ou moins recouverte de poils, des poumons, un cerveau volumineux, un cœur à deux ventricules, et un diaphragme musculaire entre la poitrine et le bassin. Leurs mâchoires sont le plus souvent garnies de dents dont la forme particulière annonce toujours le mode de régime. Les membres, au nombre de quatre, peuvent être façonnés en mains, en pieds, ou en une sorte d'ailes dont les doigts sont protégés à leur face externe seulement par un ongle (les onguiculés), ou tout-à-fait enveloppés dans une corne arrondie qu'on nomme sabot (les ongulés).

TABLEAU SYNOPTIQUE DES MAMMIFÈRES (D'APRÈS LA MÉTHODE DE CUVIER).

MAMMIFÈRES.	1. QUADRUPÈDES ONGUICULÉS.	1. Dents de trois sortes :	1. Des mains aux extrémités antérieures seulement.	I.er ORDRE. Bimanes.
			2. Des mains aux quatre extrémités.....	II.e ORDRE. Quadrumanes.
			3. Point de pouces opposables.	III.e ORDRE. Carnassiers.
		2. Point de canines.....		IV.e ORDRE. Rongeurs.
		3. Point d'incisives.....		V.e ORDRE. Édentés.
	2. QUADRUPÈDES ONGULÉS...	Non ruminants.....		VI.e ORDRE. Pachydermes.
		Ruminants.....		VII.e ORDRE. Ruminants.
	3. BIPÈDES A NAGEOIRES.....			VIII.e ORDRE. Cétacés.

Les Animaux observés dans le département ne se rapportant qu'à quatre des Ordres compris dans ce tableau, nous les disposerons de la manière suivante :

ONGUICULÉS.

I.er ORDRE. Trois sortes de dents : incisives, molaires et canines.... CARNASSIERS.

1.re Famille : CHÉIROPTÈRES.
2.e Famille : INSECTIVORES.
3.e Famille : CARNIVORES.

II.e ORDRE. Deux sortes de dents : incisives et molaires..... RONGEURS.

1.re Famille : CLAVICULÉS.
2.e Famille : NON CLAVICULÉS.

ONGULÉS.

III.e ORDRE. Nombre variable dans les doigts ongulés ; estomac non disposé pour ruminer..... PACHYDERMES.

1.re Famille : PACHYDERMES proprement dits.
2.e Famille : SOLIPÈDES.

IV.e ORDRE. Doigts toujours au nombre de deux ; deux ou trois sortes de dents ; organes de la digestion disposés pour ruminer. RUMINANTS.

PREMIÈRE CLASSE.

MAMMIFÈRES.

I.er ORDRE. (Troisième Ordre de Cuvier.)

CARNASSIERS.

Trois sortes de dents modifiées par le genre de nourriture, ordinairement composée de matières animales, et d'autant plus exclusivement que leurs mâchelières sont plus tranchantes. Point de pouces opposables aux pieds de devant.

PREMIÈRE FAMILLE.

CHÉIROPTÈRES.

Un repli de la peau des flancs étendu entre les quatre pieds et les doigts. Mamelles pectorales.

CHAUVES-SOURIS proprement dites.

Mâchelières hérissées de pointes coniques ; bras, avant-bras et doigts excessivement alongés ; pouce court, armé d'un ongle crochu ; index sans ongle ; pieds de derrière faibles, divisés en cinq doigts

égaux, et tous armés d'ongles; membrane étendue entre les deux jambes.

Toutes les espèces de cette famille sont insectivores. La membrane qui s'étend entre les quatre pieds et les doigts leur donne assez de facilité pour voler, mais la nuit seulement : c'est alors qu'elles poursuivent les phalènes et les autres insectes nocturnes dont elles font leur proie. Le jour, elles se retirent dans des endroits obscurs. Elles passent l'hiver dans un état d'engourdissement.

Les Chauves-Souris s'accouplent et mettent bas dans la belle saison. Leur portée annuelle est de deux à quatre petits.

† Oreilles sans oreillon interne.

RHINOLOPHE : *Rhinolophus*. (Geoff.)

Quatre incisives à la mâchoire inférieure, deux très-petites à la mâchoire supérieure. Nez garni de membranes et de crêtes fort compliquées, couchées sur le chanfrein. Queue longue et comprise dans la membrane interfémorale.

Form. dent. : incis. $\frac{2}{4}$, can. $\frac{1-1}{1-1}$, mol. $\frac{5-5}{6-6}$. Total : 32.

RHINOLOPHE GRAND FER-A-CHEVAL : *Rhinolophus unihastatus*. (Geoff.)

Vespertilio Ferrum equinum. Var. (Lin.)

V. A. *Major*. (Schreb.)

Le grand Fer-a-Cheval. (Daub.)

Nez placé au fond d'une cavité bordée d'une

large crête en forme de fer-à-cheval, et surmonté d'une membrane ou feuille double : la postérieure en fer de lance, et l'antérieure sinueuse à ses bords et à son sommet; oreilles de la longueur de la tête, latérales, larges à leur base, la pointe un peu en dehors; queue longue comme la moitié du corps. Pelage d'un cendré clair, mêlé de roux en dessus, et gris jaunâtre en dessous.

Le Fer-à-Cheval est long de deux à trois pouces. Il n'est pas rare dans les grottes et les carrières, où on le trouve principalement pendant l'hiver; il se suspend aux voûtes au moyen de ses ongles crochus, et, enveloppé dans ses ailes, passe ainsi la mauvaise saison.

Assez commun dans les souterrains du fort Belle-Croix et de la Citadelle de Metz. Je l'ai trouvé en abondance dans les casemates du fort de Bitche.

†† Oreilles munies d'un oreillon interne.

VESPERTILION : *Vespertilio.* (Lin.)

Quatre incisives à la mâchoire supérieure, les deux moyennes écartées; six incisives à tranchant un peu dentelé à la mâchoire inférieure. Museau sans crêtes ni autres marques distinctives; oreilles séparées; queue comprise dans la membrane interfémorale.

Form. dent.: incis. $\frac{4}{6}$, can. $\frac{1-1}{1-1}$, mol. $\frac{4-4}{5-5}$. Total : 32.

VESPERTILION MURIN : *Vespertilio murinus.* (Lin.)

La Chauve-Souris. (Buff.)

Museau gros, alongé ; oreilles oblongues, transparentes, de la grandeur de la tête ; oreillons falciformes ; queue assez longue. Pelage gris blanc, mêlé de brun ou de noirâtre en dessus, et de jaunâtre en dessous. Les jeunes ont le pelage d'un gris cendré.

Cette espèce est la plus grande des Chauves-Souris qui habitent notre pays. Elle est longue de deux à trois pouces ; quand elle vole, elle a quinze à seize pouces d'envergure. Les chouettes lui font la guerre.. Habite les tours et les vieux édifices.

Rare aux environs de Metz. Un individu, apporté à M. Holandre, avait été pris dans les anciens bâtiments de la porte des Allemands. J'en ai vu depuis d'autres individus : deux venaient de Thionville, et avaient été pris sous le Pont-Couvert.

VESPERTILION SÉROTINE : *Vespertilio Serotinus.* (L.)

La Sérotine. (Buff.)

Museau long et large ; oreilles plus courtes que la tête, larges, à conque triangulaire et de couleur noirâtre ; oreillon petit, en demi-cœur ; queue un peu moins longue que le corps. Pelage luisant et d'un brun nuancé de fauve en dessus, jaunâtre en dessous ; ailes de couleur noirâtre. La femelle a le pelage plus clair.

Cette espèce est de la taille de la précédente, mais les

ailes ont moins d'ampleur. On la trouve ordinairement sous les toits des églises et autres édifices peu fréquentés, dans le creux des arbres, etc.

Assez rare dans les environs de Metz.

VESPERTILION DE BECHSTEIN : *Vespertilio Bechsteinii.* (Kull.)

Museau large, conique; nez assez étroit; oreilles plus longues que la tête, arrondies à l'extrémité; oreillon falciforme, un peu courbé en dehors vers sa pointe. Pelage gris fauve en dessus, blanc en dessous; ailes d'un brun foncé.

Cette espèce n'a que onze pouces d'envergure; ses ailes sont aussi larges, mais moins étendues que celles du Vespertilion murin. Habite par troupes, dans les bois, sur les arbres, et jamais dans les murailles.

Trouvée par M. Holandre dans des arbres creux voisins des bois. Elle a été observée pour la première fois en Allemagne, par M. Bechstein.

VESPERTILION DE NATTER : *Vespertilio Natteri.* (K.)

Museau mince, entouré sur la face d'un poil laineux, excepté autour des yeux; oreilles ovales, assez larges, un peu plus longues que la tête; oreillon lancéolé, très-mince. Pelage gris fauve en dessus, blanc en dessous. Ailes ou membranes d'un gris enfumé, l'interfémorale festonnée.

Cette espèce pourrait être confondue avec la précédente, mais elle en diffère spécialement par le bord de la mem-

brane qui est festonné; elle n'a aussi que neuf pouces et demi d'envergure.

Trouvée avec la précédente, elle n'avait d'abord été observée qu'en Allemagne. Rare.

VESPERTILION PIPISTRELLE : *Vespertilio Pipistrellus.* (Gmel.)

La Pipistrelle. (Buff.)

Museau enflé de chaque côté; nez petit; front convexe, garni de poils longs; oreilles larges, triangulaires, à peine plus longues que la tête; oreillon presque droit, terminé par une tête arrondie. Pelage brun, roussâtre en dessus; les poils du dos plus longs.

Cette espèce, très-petite, n'a que quatorze lignes de longueur et six pouces six lignes d'envergure; elle exhale une odeur fétide; on la trouve le soir, pendant l'été, autour des habitations; elle se laisse facilement abattre à coups de bâton; le jour, elle se retire dans de vieux bâtiments.

En 1833, elle était assez commune en Chambière et dans l'île du Saulcy.

VESPERTILION ÉCHANCRÉ : *Vespertilio emarginatus.* (Geoff.)

Museau renflé, assez semblable à celui de la Pipistrelle; oreilles oblongues, de la longueur de la tête, échancrées en leur bord extérieur; l'échancrure est peu large mais profonde; oreillon

subulé, moitié moins long que l'oreille ; pelage d'un gris roussâtre en dessus, cendré blanchâtre en dessous.

Je l'ai trouvée dans une cave, pendant l'hiver. Cette espèce avait déjà été observée sous les voûtes des grilles de la Seille par M. Holandre ; elle paraît y être assez abondante en automne.

OREILLARD : *Plecotus.* (Geoff.)

Les caractères du genre précédent, mais il en diffère par les oreilles très-développées, unies l'une à l'autre sur le crâne et plus grandes que la tête, et par deux molaires de plus à la mâchoire supérieure et inférieure.

Form. dent. : incis. $\frac{4}{6}$, can. $\frac{1-1}{1-1}$, mol. $\frac{5-5}{6-6}$. Total : 36.

OREILLARD COMMUN : *Plecotus communis.* (Lesson.)

Vespertilio auritus. (Lin.)
L'Oreillard. (Buff.)

Museau long, pointu ; oreilles grandes, minces, transparentes, longues de quinze lignes, larges de dix. Pelage noirâtre, nuancé de roussâtre, plus clair sous le ventre ; membranes d'un brun noirâtre.

L'Oreillard a deux pouces de longueur, et neuf pouces dix lignes d'envergure. En hiver, il habite les maisons, les cuisines ; en été, le creux des arbres, les vieux bâtiments. On le trouve aussi dans les escaliers obscurs de la Cathédrale. Très-commun.

OREILLARD BARBASTELLE : *Plecotus Barbastellus.* (G.)

Vespertilio Barbastellus. (Lin.)

La Barbastelle. (Buff.)

Museau très-petit ; un tubercule aplati placé sur la lèvre supérieure devant les narines ; joues grosses et renflées formant un bourrelet au-dessus des lèvres ; oreilles moins longues que dans l'espèce précédente, mais larges, réunies, triangulaires, échancrées en leur bord extérieur ; oreillons très-larges à leur base, étroits à leur pointe ; pelage noirâtre en dessus, gris noirâtre en dessous. Membranes d'un brun noir.

La Barbastelle est longue de deux pouces ; elle habite les vieux édifices et les souterrains où elle se suspend comme le fer-à-cheval, la tête en bas.

Assez rare ; on la trouve dans les souterrains du fort Belle-Croix.

DEUXIÈME FAMILLE.

INSECTIVORES.

Mâchelières hérissées de pointes coniques ; point de membranes latérales ; pieds courts armés d'ongles robustes, cinq doigts à tous les pieds.

§ A. *Canines nulles.*

† Corps couvert de piquants.

HÉRISSON : *Erinaceus.* (Lin.)

Six incisives à chaque mâchoire, les mitoyennes

sont les plus longues ; trois fausses molaires ; trois molaires hérissées, et une petite tuberculeuse de chaque côté. Corps couvert de piquants au lieu de poils.

Form. dent. : incis. $\frac{6}{2}$, can. o, mol. $\frac{7-7}{7-7}$. Total : 36.

HÉRISSON D'EUROPE : *Erinaceus europæus.* (Lin.)

Le Hérisson. (Buff.)

Museau effilé, la lèvre supérieure fendue ; les narines garnies d'une crête ; yeux petits, noirs et saillants ; oreilles larges, courtes, arrondies et nues ; queue très-courte, mince, nue, en partie cachée sous les piquants ; ceux-ci recouvrent le sommet de la tête, les épaules, le dos, la croupe et les côtés du corps ; le reste est garni de deux sortes de poils, l'un long et soyeux, l'autre laineux et très-court. Pelage fauve ; la tête et la gorge d'un blanc cendré ; le bout du museau, les oreilles et les doigts d'un brun violet ; le bout des piquants d'un blanc sale.

Le Hérisson est long de dix à douze pouces. Il s'accouple au printemps ; la femelle met bas trois à sept petits au commencement de l'été ; il s'engourdit pendant l'hiver. Quand on l'attaque, il se roule en boule ; on peut le faire étendre en lui versant de l'eau sur le corps. Son urine est fétide.

Quelques auteurs admettent deux variétés distinctes : la

première à groin aigu serait le *Hérisson-Cochon* ou *Pourceau ;* la seconde beaucoup plus rare est le *Hérisson-Chien.* On ne trouve dans nos environs que la première de ces deux variétés.

Assez commun dans les bois, dans les haies, où il fait son nid dans la mousse. On le mange.

†† Corps couvert de poils.

MUSARAIGNE : *Sorex.* (Lin.)

Incisives mitoyennes supérieures crochues et dentées à leur base ; museau très-effilé. On leur trouve sur chaque flanc une petite glande entourée d'une bande de poils raides et serrés, et d'où suinte une humeur odorante.

Form. dent. : incis. $\frac{2}{2}$, can. o, mol. $\frac{8-8}{8-8}$. Total : 36.

MUSARAIGNE COMMUNE : *Sorex Araneus.* (Lin.)

Museau plus avancé que la mâchoire inférieure ; yeux petits, presque cachés par le poil ; oreilles grandes et arrondies, ayant en dedans deux replis placés au dessous l'un de l'autre. Queue carrée, un peu moins longue que le corps. Pelage gris en dessus, blanc en dessous, mais variant dans ses teintes.

La Musaraigne ou Musette a deux à trois pouces de longueur. La femelle met bas au printemps quatre à

cinq petits. Les chats la tuent, mais ne la mangent pas. Dans ce département elle est encore redoutée des habitants de la campagne, qui croient que sa morsure est dangereuse et qu'elle fait périr les chevaux en s'introduisant dans leur corps. On la trouve en été dans les prairies, les haies, les bois; en hiver, elle se retire dans les écuries, les granges, où elle se nourrit de grains. Assez commune.

MUSARAIGNE D'EAU : *Sorex fodiens.* (Gmel.)

La Musaraigne d'eau. (Daub.)

Museau aussi avancé mais plus épais que chez la précédente; oreilles pourvues de trois valvules qui peuvent se boucher entièrement quand l'animal plonge dans l'eau; pieds bordés de cils raides; le reste semblable. Pelage noir en dessus, blanc en dessous, une petite tache blanche derrière l'œil.

Cette espèce, plus rare, est aussi plus grande; elle nage et plonge bien, aussi habite-t-elle de préférence le bord des ruisseaux et les environs des fontaines. Vit de grenouilles.

MUSARAIGNE CARRELET : *Sorex tetragonurus.* (H.)

Cette espèce, qui n'est peut-être qu'une variété de la Musaraigne commune, en diffère cependant par ses oreilles plus courtes, sa queue longue tout-à-fait carrée, et le pelage noirâtre en dessus

et cendré brun en dessous. Sa longueur totale est de trois pouces neuf lignes.

On la trouve plus spécialement dans les granges. Elle est plus rare que les deux précédentes.

§ B. *Des Canines.*

TAUPE : *Talpa.* (Lin.)

Six incisives en haut, huit en bas ; pattes antérieures courtes et larges, à doigts réunis formant une sorte de main dont la paume est tournée en dehors, et armés d'ongles tranchants propres à fouir ; pieds de derrière faibles.

Form. dent. : incis. $\frac{6}{8}$, can. $\frac{1-1}{0}$, mol. $\frac{7-7}{7-7}$. Total : 44.

TAUPE D'EUROPE : *Talpa europæa.* (Lin.)

La Taupe. (Buff.)

Variété A. Taupe d'Europe blanche.

Variété B. Taupe d'Europe fauve clair.

Tête alongée, pointue, terminée par un museau cartilagineux, armé au bout d'un osselet particulier et qui sert à soulever la terre ; œil très-petit, à peine visible ; oreille sans conque ; queue longue d'un pouce. Pelage fin, doux, très-touffu, entièrement d'un noir lustré ; blanc dans la variété A, fauve clair ou nankin dans la variété B.

La Taupe a près de six pouces de longueur ; elle s'accouple au printemps ; la femelle met bas quatre à cinq petits.

Commune dans les jardins potagers et autres, les prés qu'elle laboure en tous sens, sans cependant toucher aux végétaux. On peut la détruire avec le riein. Les variétés A et B se trouvent avec la précédente, mais plus rarement.

La variété B déposée au Musée d'histoire naturelle de la ville a été envoyée de Briey.

TROISIÈME FAMILLE.

CARNIVORES.

Quatre canines écartées, grosses et longues, entre lesquelles sont six incisives à chaque mâchoire, molaires tranchantes ou mêlées seulement de parties à tubercules mousses, mais jamais hérissées de pointes ; on les divise ainsi :

Les fausses molaires (antérieures pointues) ;

Les carnassières au nombre de deux (grosses molaires mitoyennes, une en haut et l'autre en bas de chaque côté) ;

Les tuberculeuses (postérieures mousses).

PREMIÈRE TRIBU.

PLANTIGRADES.

La plante des pieds de derrière appuyant en entier sur le sol.

BLAIREAU : *Meles.* (Storr.)

Corps bas sur jambes ; pieds à cinq doigts ; ongles robustes ; queue courte, velue ; une poche remplie d'une humeur grasse, infecte, près de l'anus ; deux mamelles pectorales et quatre ventrales.

Form. dent. : incis. $\frac{6}{6}$, can. $\frac{1-1}{1-1}$, mol. $\frac{4-4}{6-6}$. Total : 36.

BLAIREAU D'EUROPE : *Meles vulgaris.* (Desm.)

Ursus Meles. (Lin.)
Le Blaireau. (Buff.)

Museau saillant, ressemblant assez à celui d'un mâtin ; yeux très-petits ; oreilles courtes, arrondies, entièrement cachées par le poil ; queue descendant vers le milieu des jambes, ayant l'apparence d'un faisceau de poils ; doigts très-engagés dans la peau ; ongles de devant très-alongés. Pelage composé de soies dures et rares, grisâtre en dessus, noir en dessous ; la tête, le dessous de la mâchoire inférieure, les côtes et la queue sont d'un blanc sale ; une bande noirâtre s'étend longitudinalement de chaque côté de la tête, en passant sur l'œil et sur l'oreille.

Le Blaireau a deux pieds et demi de longueur ; il s'accouple en automne ; la femelle met bas en été trois ou quatre petits. C'est un animal nocturne, qui se creuse

un terrier où il renferme des provisions pour l'hiver ; il dort beaucoup, mais ne s'engourdit pas. On ne le trouve qu'au fond des grandes forêts.

Rare dans le département comme partout ailleurs. On se sert de son poil pour faire des brosses.

DEUXIÈME TRIBU.

DIGITIGRADES.

Animaux marchant sur le bout des doigts.

§ A. *Une tuberculeuse seulement en arrière de la carnassière de la mâchoire supérieure ; corps très-alongé, vermiforme; pieds courts à cinq doigts.*

† Pieds non palmés.

PUTOIS : *Putorius.* (Cuv.)

Carnassière d'en bas sans tubercule intérieur ; tuberculeuse d'en haut plus large que longue ; deux fausses molaires en haut, trois en bas. Museau un peu plus gros et plus court que celui des Martes ; doigts des pieds séparés et armés d'ongles acérés ; queue médiocre. (Ils répandent tous une odeur infecte. Ce sont des animaux nocturnes.)

Form. dent : incis. $\frac{6}{6}$, can. $\frac{1-1}{1-1}$, mol. $\frac{4-4}{5-5}$. Total : 34.

PUTOIS ORDINAIRE : *Putorius vulgaris.* (Cuv.)

Mustela Putorius. (Lin.)

Le Putois. (Buff.)

Museau pointu ; oreilles courtes ; queue longue de six pouces, très-touffue, noire. Pelage brun, jaunâtre sur les flancs ; le bout des oreilles et le tour de la bouche tachetés de blanc.

Le Putois a le corps long de quinze à dix-huit pouces ; il s'accouple au printemps ; la femelle se retire ordinairement dans une grange où elle fait ses petits au nombre de quatre à cinq. L'été, on le trouve dans le voisinage des bois.

Assez commun dans les maisons, surtout à la campagne où il dévaste les basses-cours, les colombiers, tue les lapins, fait la chasse aux rats ; l'hiver, il se nourrit de poissons et de grenouilles.

PUTOIS BELETTE : *Putorius minimus.*

Mustela vulgaris. (Lin.)

La Belette. (Buff.)

Museau pointu, yeux petits, vifs et brillants, oreilles courtes, larges, arrondies, queue longue de quinze à dix-huit lignes. Pelage d'un roux uniforme en dessus, blanc en dessous, le bout de la queue fauve, une petite tache brune sur la mâchoire inférieure en arrière de la bouche. Corps très-effilé.

La Belette a six à sept pouces de longueur; la femelle met bas au printemps six à huit petits. C'est la plus petite espèce de ce genre.

Commune à la campagne; pendant l'hiver, dans les granges, les greniers, c'est le fléau des poulaillers; l'été, elle se retire dans les bois taillis près des villages. On l'apprivoise aisément.

PUTOIS HERMINE: *Putorius Erminea.*

Mustela Erminea. (Lin.)

Variété A. P. Hermine d'été.

Mustela Erminea æstiva. V. A. (Lin.)

Le Roselet. (Buff.)

Variété B. P. Hermine d'hiver.

Mustela Erminea hyberna. V. B. (Lin.)

L'Hermine. (Buff.)

Semblable à la Belette, mais une fois plus grande; la queue seule a cinq pouces. Pelage roux en été, c'est alors la variété A; blanc en hiver, c'est la variété B; le bout de la queue noir en tout temps.

Cette espèce, très-vorace, habite principalement les granges; on la trouve aussi parmi les décombres, dans les bois, où elle attaque les petits oiseaux et détruit une grande quantité de mulots. Sa fourrure d'hiver est très-estimée.

Assez commune. La variété en robe d'été se prend plus rarement que celle d'hiver.

On peut voir au Musée d'histoire naturelle de Metz l'Hermine quittant sa robe d'hiver.

MARTE : *Mustela.* (Cuv.)

Trois fausses molaires en haut, quatre en bas; un petit tubercule intérieur à la carnassière d'en bas. Museau plus alongé que dans le genre précédent.

Form. dent. : incis. $\frac{6}{6}$, can. $\frac{1-1}{1-1}$, mol. $\frac{5-5}{6-6}$. Total : 38.

MARTE COMMUNE : *Mustela Martes.* (Lin.)

La Marte. (Buff.)

Tête plus courte que dans l'espèce suivante; museau avancé; oreilles rondes; pelage fin, assez épais, brun; une tache jaune sous la gorge et au museau.

La Marte, qui ressemble beaucoup à la Fouine, est cependant plus grande, les pieds sont aussi plus longs. Elle s'accouple en février et met bas sept à huit petits.

On la trouve dans les bois les plus épais; quelquefois pendant l'hiver elle se réfugie dans les maisons où elle attaque les poules, les pigeons. Elle est très-rare.

MARTE FOUINE : *Mustela Foina.* (Lin.)

Museau plus alongé; oreilles longues, arrondies; tête aplatie au sommet; queue longue de neuf pouces, garnie de longs poils et annelée de noir. Pelage brun; le museau et tout le dessous de la gorge et du col blanchâtres.

La Fouine est longue d'un pied, moins grande que la Marte. Elle habite les maisons, fait la guerre aux volailles, et n'en mange souvent que la tête ; on la trouve souvent dans les greniers à foin, où elle met bas ordinairement depuis trois jusqu'à sept petits.

Plus commune que la Marte.

†† Pieds palmés.

LOUTRE : *Lutra.* (Storr.)

Trois fausses molaires en haut et en bas, un fort talon à la carnassière supérieure et un tubercule au côté interne de l'inférieure ; tête comprimée ; doigts palmés ; queue longue, aplatie horizontalement, couverte de poils courts.

Form. dent. : incis. $\frac{6}{6}$, can. $\frac{1-1}{1-1}$, mol. $\frac{5-5}{5-5}$. Total : 36.

LOUTRE COMMUNE : *Lutra vulgaris.* (Erxl.)

Mustela Lutra. (Lin.)

La Loutre. (Buff.)

Museau obtus garni de moustaches très-fortes ; yeux grands ; oreilles très-courtes, placées fort bas ; cou gros et court ; jambes courtes et fortes ; queue plus courte de moitié que le corps. Pelage brun en dessus, blanchâtre en dessous ; le menton et la gorge d'un gris pâle.

La Loutre a deux pieds et demi de longueur sans la

queue ; elle s'accouple en février ; la femelle met bas trois ou quatre petits ; elle nage et plonge très-bien, pouvant rester long-temps sous l'eau à la faveur de ses vastes poumons. On la trouve ordinairement dans des trous au bord des rivières et des étangs. Elle se nourrit de poissons, d'écrevisses, de grenouilles, etc.

Assez commune. On en voit souvent sur la Seille et la Moselle.

§ B. *Deux tuberculeuses plates derrière la carnassière supérieure, cette dernière pourvue d'un talon assez fort.*

† Pupille arrondie.

CHIEN : *Canis.* (Lin.)

Trois fausses molaires en haut, quatre en bas ; deux tuberculeuses derrière l'une et l'autre carnassière ; cinq doigts aux pieds de devant, quatre à ceux de derrière, ongles non rétractiles. Pupille en forme de disque.

Form. dent. : incis. $\frac{6}{6}$, can. $\frac{1-1}{1-1}$, mol. $\frac{6-6}{7-7}$. Total 42.

CHIEN DOMESTIQUE : *Canis familiaris.* (Lin.)

Museau alongé, effilé, garni de moustaches à cinq ou six rangs de poils ; le sommet de la tête relevé en carène ; queue recourbée.

Cette espèce présente un grand nombre de va-

riétés ou races, tant pour la grandeur que pour la couleur du pelage; voici les principales :

DOGUES.

A CHIEN DOGUE.
Canis Molossus. (Lin.)
LE DOGUE. (Buff.)
BULL-DOG (des Anglais).

Lèvres pendant sur les côtés de la mâchoire; corps fort, carré.

Commun. Les bouchers l'emploient souvent à traîner de petites voitures

B CHIEN ANGLAIS.
Canis anglicus. (Lin.)
DOGUE de forte race. (Buff.)

Moins répandu que le précédent; plus grand et plus fort.

C CHIEN DOGUIN.
Canis fricator. (Lin.)
DOGUIN. (Buff.)
Vulg. CARLIN.

Ressemble aux Dogues, mais il est plus petit; les lèvres ne sont pas aussi développées. Commun.

ÉPAGNEULS.

D CHIEN ÉPAGNEUL.
Canis extrarius. (Lin.)
L'ÉPAGNEUL. (Buff.)

Oreilles longues, laineuses, pendantes. Bon pour la chasse.

E CHIEN GRAND BARBET.

Canis aquaticus. (Lin.)

LE GRAND BARBET. (Buff.)

Vulg. CANICHE, CHIEN CANARD, CHIEN MOUTON.

Poils longs et touffus, crépus comme la toison du mouton. Pelage noir, brun chocolat, blanc ou mélangé de ces trois couleurs. Cette variété très-commune paraît susceptible de beaucoup d'éducation.

F CHIEN PETIT BARBET.

LE PETIT BARBET. (Buff.)

Variation du précédent, à poils plus alongés autour des oreilles.

G CHIEN COURANT.

Canis gallicus. (Lin.)

LE CHIEN COURANT. (Buff.)

Oreilles pendantes; un doigt surnuméraire aux pieds de derrière. Pelage blanc avec des taches fauves. Assez commun.

H CHIEN DE BERGER.

Canis domesticus. (Lin.)

LE CHIEN DE BERGER. (Buff.)

Oreilles droites, queue laineuse en dessous; poils longs sur tout le corps, excepté au museau;

le plus souvent noirs. Peu répandu ; on l'emploie à garder les troupeaux.

I CHIEN-LOUP. (Buff.)
Canis pomeranus. (Lin.)

Tête dégarnie de poils, ainsi que les oreilles et les pieds ; queue très-relevée, garnie de poils longs. Commun.

Dans ce département, il existe une erreur assez répandue parmi les habitants des campagnes : ils disent que parmi les petits que met bas une louve, il se trouve toujours un chien, et que si un berger peut se le procurer et l'élever, son troupeau est à l'abri des attaques des loups. C'est ce prétendu chien qu'ils nomment Chien-Loup.

J CHIEN BASSET.
Canis vertagus. (Lin.)
V. A. BASSET à jambes droites. (Buff.)
V. B. BASSET à jambes torses. (Buff.)

Jambes courtes, corps alongé. Pelage souvent bigarré. C'est un chien de chasse.

Peu répandu.

K CHIEN BRAQUE.
Canis avicularius. (Lin.)
LE BRAQUE ET LE BRAQUE DE BENGALE. (Buff.)

Museau moins long et moins large, oreilles plus courtes, à demi pendantes ; queue charnue et tronquée.

Bien connu sous le nom de Chien d'arrêt.

MATINS.

L CHIEN MATIN.
Canis laniarius. (Lin.)
LE MATIN. (Buff.)

Corps effilé; jambes fortes; queue droite; poils courts, couchés.

Commun; on s'en sert dans les basses-cours, chez les bouchers.

M CHIEN DANOIS.
Canis danicus. (Desm.)
LE GRAND DANOIS. (Buff.)

Un corps et des membres généralement plus fournis; bon pour la garde et pour la course.

N CHIEN LÉVRIER.
Canis graius. (Lin.)
LE LÉVRIER. (Buff.)

Museau effilé, tronc recourbé. Peu répandu.

Toutes ces variétés, plus ou moins répandues dans le département, en produisent journellement une foule d'autres qui s'éloignent de la race primitive, et rendent cette étude très-difficile.

CHIEN LOUP : *Canis Lupus.* (Lin.)

LE LOUP. (Buff.)

Tête grosse et oblongue; museau pointu; yeux placés obliquement; oreilles droites, pointues; jambes longues; queue droite garnie d'assez longs

poils, longue de près de dix-huit pouces; pelage gris fauve; les adultes ont une raie noire sur les jambes de devant.

Le Loup a le corps long de quatre pieds, depuis le bout du museau jusqu'à la naissance de la queue. Il s'accouple en hiver; la femelle met bas une fois l'an quatre à huit petits, qui naissent les yeux fermés comme les chiens. C'est un animal craintif, qui vit solitaire au milieu des bois, mais qui devient furieux et redoutable quand il est pressé par la faim. En hiver, les loups marchent en troupes, attaquent tous les animaux, particulièrement les chevaux et les moutons.

Le Loup n'est pas rare dans ce département, l'été il se montre peu; dans les hivers rigoureux, on en a vu venir jusqu'aux portes de Metz. Depuis le 1.er janvier 1831 jusqu'au 1.er octobre 1833, il a été tué dans le département environ 200 individus, savoir: 51 loups, 49 louves dont 4 pleines, et 100 louveteaux.

†† Pupille se contractant verticalement.

RENARD : *Vulpes.* (Cuv.)

Incisives supérieures moins échancrées; museau plus pointu, queue plus longue et plus touffue que dans le genre précédent, pupille se contractant verticalement.

Formation dentaire semblable au précédent.

RENARD ORDINAIRE : *Vulpes vulgaris.*

Canis Vulpes. (Lin.)
Le Renard. (Buff.)
Variété B. Renard Charbonnier.
Canis Alopex. (Lin.)
Le Charbonnier. (Buff.)

Tête à proportion plus grosse que celle du Chien ; museau plus alongé et plus pointu que celui du Loup ; oreilles droites ; queue grosse, droite, très-touffue. Pelage plus ou moins roux en dessus, grisonnant en dessous ; le bout des oreilles et l'extrémité des pieds de devant noirs ; lèvres blanchâtres, le bout de la queue blanc. Dans la variété B dont quelques auteurs ont fait une espèce, le poil est d'un roux noirâtre sur le dos et noir au bout de la queue.

Le Renard est long de deux pieds et haut de quinze à seize pouces ; la variété B paraît plus petite. Il s'accouple en hiver ; la portée est de quatre à sept petits. Cet animal passe pour fin et rusé ; il se fait ordinairement un terrier au bord des bois, non loin d'une ferme, d'un village ; il dort une grande partie du jour. La nuit il pénètre dans les basses-cours, enlève les volailles et cause de grands dégâts. On peut l'apprivoiser.

Assez commun ; la variété B est plus rare.

§ C. *Point de petite dent derrière la grosse molaire d'en bas.*

CHAT : *Felis.* (Lin.)

Deux fausses molaires en haut et deux en bas; trois lobes et un talon mousse en dedans à la carnassière supérieure; deux lobes pointus et tranchants à l'inférieure qui manque de talon; une tuberculeuse très-petite en haut. Tête et mâchoires courtes; cinq doigts aux pieds de devant, quatre à ceux de derrière, armés d'ongles rétractiles.

Form. dent. : incis. $\frac{6}{6}$, can. $\frac{1-1}{1-1}$, mol. $\frac{4-4}{3-3}$. Total : 30.

CHAT ORDINAIRE : *Felis Catus.* (Lin.)

Variété A. CHAT SAUVAGE.
F. Catus ferus. (Lin.)
LE CHAT SAUVAGE. (Buff.)

Variété B. CHAT DOMESTIQUE à poil ras.
F. Catus domesticus. (Lin.)
LE CHAT DOMESTIQUE. (Buff.)

Variété C. CHAT DOMESTIQUE à poil long.
F. Catus angorensis. (Lin.)
CHAT D'ANGORA. (Buff.)

Tête arrondie; museau court; yeux assez grands, à moitié fermés le jour et très-brillants pendant la nuit, garnis de pupilles linéaires, perpendiculaires

le jour, arrondies la nuit; oreilles droites; queue longue, annelée. Pelage gris brun avec des ondes transverses plus foncées, le dessous pâle; le dedans des cuisses et des quatre pattes jaunâtre; trois bandes sur la queue et son tiers inférieur noirâtre: c'est la variété A.

Dans la variété B le poil est plus court, épais, électrique par le frottement, et de couleurs diverses, quelquefois tout noir. Dans la variété C il est très-long, épais et soyeux, principalement sur le cou, le plus souvent blanc argentin pur ou mélangé de gris.

Cet animal est bien connu de tout le monde, surtout la variété B ou Chat domestique; il s'accouple au printemps; la portée ordinaire est de quatre à six petits, parmi lesquels on trouve assez souvent la variété à long poil.

La variété A ou Chat sauvage n'est pas très-rare dans les grands bois du département.

II.e ORDRE. (Quatrième Ordre de Cuvier.)

RONGEURS.

Deux grandes incisives à chaque mâchoire, séparées des molaires par un espace vide; molaires garnies de couronnes plates; canines nulles.

PREMIÈRE FAMILLE.

CLAVICULÉS.

Genres ayant des clavicules bien distinctes; omnivores.

§ A. *Incisives inférieures pointues.*

† Queue velue, non écailleuse.

CAMPAGNOL : *Arvicola.* (Lacép.)

Trois molaires partout, formées chacune de cinq à huit prismes triangulaires placés alternativement sur deux lignes, et traversées dans toute leur hauteur par des lames d'émail; oreilles assez grandes; queue velue, cylindrique, à peu près de la longueur du corps. Cinq doigts à tous les pieds, les antérieurs pourvus d'ongles médiocres.

Form. dent. : incis. $\frac{2}{2}$, mol. $\frac{3-3}{3-3}$. Total : 16.

CAMPAGNOL ORDINAIRE : *Arvicola vulgaris.* (Desm.)

Mus agrestis. (Lin.)

Le Campagnol. (Buff.)

Variété B. Campagnol ordinaire à poils noirâtres. (*Musée d'Hist. nat. de Metz.*)

Tête grosse, aplatie, de forme elliptique; museau obtus; oreilles moyennes, arrondies, velues; queue

courte, longue d'un pouce, comme tronquée au bout. Pelage d'un gris roussâtre en dessus, plus foncé et presque noir sur le dos dans la variété B; d'un blanc sale en dessous.

Le Campagnol a le corps long de trois pouces, la tête est comprise seule pour un tiers; il s'accouple plusieurs fois dans l'année, au printemps; la portée est de cinq à dix petits, et quelquefois douze. On le trouve dans les champs où il se creuse des trous qu'il remplit de provisions pour l'hiver : ce sont des grains, des racines; quand elles viennent à lui manquer, il attaque et dévore ses semblables.

Commun. Il y a des années où sa fécondité en fait un grand fléau, surtout lorsque l'hiver n'a pas été rigoureux. Bien connu ici sous le nom de *Souris de champ*. La variété B a été donnée par M. Colle.

CAMPAGNOL RAT D'EAU : *Arvicola amphibius*. (Desm.)

Mus amphibius. (Lin.)

Le Rat d'eau. (Buff.)

Tête courte; museau gros, obtus; yeux petits; oreilles à peine plus longues que les poils qui les entourent, peu apparentes; queue noire, longue de quatre pouces. Pelage gris-brun foncé, plus clair sous le ventre.

Le Rat d'eau est long de sept pouces, un peu plus grand que le Rat ordinaire. Il s'accouple en hiver; la femelle met bas en avril sept à huit petits. Il habite le

long des ruisseaux, des marais, des fossés; se nourrit de racines, nage et plonge mal.

Assez commun dans les prés au bord de la Seille. Quelques personnes mangent sa chair.

LOIR : *Myoxus.* (Gmel.)

Quatre molaires partout, divisées par des bandes transverses; la couronne plate, offrant encore des lignes saillantes et creuses. Quatre doigts et un vestige de pouce aux pieds de devant, cinq à ceux de derrière (ce genre manque de *cœcum*). Queue velue, plus ou moins ronde et touffue.

Form. dent. : incis. $\frac{2}{2}$, mol. $\frac{4-4}{4-4}$. Total : 20.

LOIR COMMUN : *Myoxus Glis.* (Gmel.)

Sciurus Glis. (Lin.)
Le Loir. (Buff.)
Le grand Loir. (Vulg.)

Museau pointu, fin et conique, garni de moustaches plus longues que la tête; yeux saillants, grands et noirs; oreilles petites, minces et nues, arrondies et élargies à l'extrémité, dépassant le sommet de la tête; queue cylindrique, garnie de poils disposés à peu près comme chez l'écureuil, très-touffue au bout, longue de cinq pouces. Pelage gris cendré en dessus, et blanchâtre en

dessous ; une tache blanche sur les joues ; du brun autour de l'œil ; le bout de la queue blanchâtre.

Le Loir a le corps long de six pouces ; il s'accouple au commencement de l'été ; la portée est de quatre à cinq petits. Il est très-gras en automne ; les Romains l'engraissaient en domesticité pour le manger : c'est leur *mus edulis*. On le trouve pendant l'été dans les bois ; il se nourrit de fruits sauvages, de glands, de faînes, et habite le creux des arbres. Au commencement de l'hiver il se creuse un terrier, s'y renferme en société, et s'engourdit jusqu'au milieu du printemps. Rare.

LOIR LÉROT : *Myoxus Nitela*. (Gmel.)

Mus quercinus. (Lin.)
Le Lérot. (Buff.)
Le petit Loir. (Vulg.)

Museau pointu, garni de moustaches comme chez le précédent ; yeux assez grands, noirs, entourés d'un cercle noir ; oreilles oblongues, alongées, un peu pointues par le bout, assez grandes ; queue cylindrique, touffue au bout seulement, longue de quatre pouces. Pelage gris, fauve en dessus, blanchâtre en dessous ; le bout de la queue blanc.

Cette espèce a le corps long de cinq pouces ; elle s'accouple au printemps. La femelle met bas quatre à cinq petits. Le Lérot se nourrit de pommes, de poires, et paraît avoir un goût décidé pour les pêches et les abricots ; il se réfugie dans un creux d'arbre, dans le

trou d'une muraille : c'est là qu'ordinairement il passe la mauvaise saison, car il s'engourdit comme le Loir.

Il n'est pas rare en été dans les jardins ; on le trouve aussi dans les bois.

LOIR MUSCARDIN : *Myoxus Muscardinus.* (Gmel.)

Mus avellanarius. (Lin.)

Le Muscardin. (Buff.)

Museau assez semblable à celui des précédents, mais le nez est plus avancé ; yeux grands, noirs, un peu saillants ; oreilles courtes, nues, minces, larges et arrondies à l'extrémité ; queue aplatie horizontalement, touffue, plus fournie que celle du Lérot, longue de trois pouces. Pelage d'un roux cannelle en dessus, presque blanchâtre en dessous.

Cette jolie espèce n'a pas plus de trois pouces de longueur ; la femelle met bas trois à quatre petits. Elle est plus solitaire et moins répandue que les espèces précédentes dont elle a les mœurs.

Le Muscardin est assez rare ; on le rencontre quelquefois en été dans les bois, où il se nourrit de faînes et de noisettes.

†† Queue presque nue, écailleuse.

RAT : *Mus.* (Cuv.)

Trois molaires à tubercules mousses partout, n'offrant plus des sillons transverses aussi nets que

dans les genres précédents; l'intérieure est plus grande. Queue plus ou moins longue, écailleuse, presque nue; quatre doigts et un vestige de pouce devant, cinq derrière.

Form. dent. : incis. $\frac{2}{2}$, mol. $\frac{3-3}{3-3}$. Total : 16.

RAT ORDINAIRE : *Mus Rattus.* (Lin.)

Le Rat. (Buff.)

Museau pointu, arrondi; yeux gros; oreilles arrondies, larges; queue plus longue que le corps, huit pouces à peu près, formée de cent cinquante anneaux écailleux, de dessous lesquels sortent les poils. Pelage d'un gris noirâtre en dessus, gris blanchâtre en dessous.

Le Rat ordinaire ou noir a le corps long de six à sept pouces. Il s'accouple en toute saison; la portée est de quatre à huit petits. Il est omnivore, et quoique il soit assez répandu, il le serait bien plus si sa voracité ne le portait à dévorer sa progéniture. On le trouve dans les maisons.

Commun, mais moins que le suivant.

RAT SURMULOT : *Mus decumanus.* (Pallas.)

Le Surmulot. (Buff.)

Museau pointu, garni de moustaches plus longues que la tête; yeux grands, saillants et noirs; oreilles

larges, arrondies; queue longue de sept à huit pouces, formée de deux cents anneaux écailleux, un peu velue à sa base. Pelage gris, brun en dessus, blanchâtre en dessous.

Le Surmulot est plus grand que le Rat, il a près de neuf pouces de longueur. Cet animal, originaire de l'Inde, et qui n'est connu en France que depuis 1750, est maintenant très-répandu: il le doit à sa grande fécondité, la femelle mettant bas deux ou trois fois par an jusqu'à vingt petits. Ainsi que le Rat, il dévore ses semblables. Il paraît ne pas craindre l'eau, habitant ordinairement les égoûts, les tanneries, etc.; on le trouve aussi dans les champs.

Très-commun dans la ville de Metz; je l'ai remarqué en aboudance dans l'égoût situé près de la fontaine S.t-Nicolas. On le confond vulgairement avec le précédent, dont il est l'ennemi déclaré.

RAT SOURIS: *Mus Musculus.* (Lin.)

La Souris. (Buff.)

Variété B. Souris blanche. (*Musée d'Hist. nat. de Metz.*)

Museau, yeux et oreilles semblables à ceux du Rat ordinaire, mais proportionnellement plus petits. Queue un peu velue, longue de trois pouces six lignes; pelage variant dans ses teintes, ordinairement d'un gris uniforme en dessus, passant

au cendré en dessous ; entièrement blanc dans la variété B.

La Souris a le corps long de trois pouces et demi au plus ; elle met bas cinq à six petits ; elle est très-féconde, ayant plusieurs portées par an. C'est un animal timide, très-agile, mais qui devient souvent la proie des chats ; omnivore comme le Rat, dont elle est, pour ainsi dire, une sorte de miniature.

Très-commune dans les maisons où elle fait beaucoup de dégâts, et dans les bois. On m'a assuré que la variété blanche se trouvait fréquemment au fort Belle-Croix.

RAT MULOT : *Mus sylvaticus*. (Lin.)

Le Mulot. (Buff.)

Tête plus forte que dans les espèces précédentes, museau semblable ; yeux grands, saillants ; oreilles larges à leur base, arrondies, un peu pointues au bout ; queue à peu près de la longueur du corps, de trois à quatre pouces ; pelage d'un roux brun en dessus, blanc jaunâtre en dessous ; le ventre blanc.

Le Mulot est un peu plus gros que la Souris, long de trois à cinq pouces ; la femelle a plusieurs portées par an, composées chacune de sept à huit petits. Il est omnivore et vit dans des terriers divisés en deux parties : l'une contient ses provisions, il demeure dans l'autre. Il est assez abondant dans certaines années et cause beaucoup de dommages.

Commun dans le voisinage des bois.

RAT CHAMPÊTRE : *Mus campestris.* (F. Cuv.)

MULOT DES BOIS. (Daub.)

Ressemble beaucoup à l'espèce précédente, mais ses moustaches sont noires, et sa queue est plus longue que le corps de quatre lignes. Les poils du dessus du corps sont fauves à leur extrémité, et d'un gris ardoisé à leur naissance; ceux du dessous et des quatre pieds sont blancs.

Habite les champs près des villages; il a les mœurs du précédent.

Cette espèce, rare dans nos environs, paraît assez commune sur les limites du département de la Moselle et dans celui de la Meuse.

†† Incisives inférieures très-comprimées.

ÉCUREUIL : *Sciurus.* (Lin.)

Quatre molaires tuberculeuses en bas, et cinq en haut; queue garnie de poils longs, dirigés sur les côtés comme des barbes de plume; doigts longs et armés d'ongles acérés, quatre aux pieds de devant, cinq à ceux de derrière; pouce antérieur très-court.

Form. dent.: incis. $\frac{2}{2}$, mol. $\frac{5-5}{4-4}$. Total: 22.

ECUREUIL COMMUN : *Sciurus vulgaris.* (Lin.)

Variété B. Ecureuil blanc.

Museau alongé, un peu obtus, garni de moustaches longues ; yeux saillants, gros, noirs ; oreilles longues, élargies à la base, pointues et terminées par un faisceau de poils ; queue plus longue que le corps, très-touffue, un peu courbée à l'extrémité et presque toujours redressée en forme de panache. Pelage d'un roux vif en dessus, passant quelquefois au gris en dessous. La variété B est entièrement blanche.

L'Ecureuil a le corps long de huit à dix pouces ; il s'accouple en hiver ; la femelle porte un mois, et met bas deux fois par an trois à cinq petits. Quoique frugivore, il mange les œufs et les petits oiseaux. C'est un animal vif, assez doux, et qui s'apprivoise facilement. Il n'est personne qui ne l'ait remarqué dans ces cages garnies d'un cylindre en fil de fer qu'il fait tourner avec une extrême rapidité, tant est naturel chez lui le besoin d'agir.

Assez commun dans les bois, sur les grands arbres, où il se fait un lit de mousse. La variété B est accidentelle.

DEUXIÈME FAMILLE.

NON CLAVICULÉS.

Genres n'ayant que des rudiments de clavicules ; herbivores.

LIÈVRE : *Lepus.* (Lin.)

Incisives supérieures doubles ; cinq molaires partout, une sixième en haut, simple et très-petite, les autres étant formées de deux lames verticales soudées ensemble ; oreilles très-alongées ; cinq doigts aux pieds de devant, quatre à ceux de derrière qui sont plus longs.

Form. dent.: incis. $\frac{4}{2}$, mol. $\frac{6-6}{5-5}$. Total : 28.

LIÈVRE ORDINAIRE : *Lepus timidus.* (Lin.)

Le Lièvre. (Buff.)

Museau alongé, arrondi, la lèvre supérieure fendue et le nez toujours en mouvement ; yeux grands, saillants, à membrane clignotante, ouverts même quand l'animal dort ; oreilles grandes, pointues, plus longues que la tête d'un dixième ; queue courte, de la longueur de la cuisse. Pelage d'un gris fauve, nuancé de brun en dessus, blanc en dessous ; les oreilles sont d'un gris cendré à la partie postérieure et noires au bout ; la queue est blanche, avec une légère raie noire en dessus.

Le Lièvre est long de deux pieds ; il s'accouple en hiver ; la femelle porte un mois, et met bas quatre à cinq petits qui naissent les yeux ouverts. Il est timide, craintif, mais il a la vue et l'ouïe excellentes. C'est un animal bien connu de tout le monde.

Commun ; cependant il y a des années où l'on en voit peu. Buchoz, dans son *Aldrovandus Lotharingiæ*, cite un lièvre de couleur isabelle tué aux environs de Metz.

LIÈVRE LAPIN : *Lepus Cuniculus.* (Lin.)

LE LAPIN (Buff.) ou CLAPIER.

Variété A. LAPIN BLANC.
Lepus Cuniculus domesticus. V. (Lin.)
LE LAPIN DOMESTIQUE. (Buff.)

Variété B. LAPIN à poil long et soyeux.
Lepus Cuniculus angorensis. V. (Lin.)
LE LAPIN D'ANGORA. (Buff.)

Museau semblable à celui du Lièvre ; yeux grands, roses dans la variété A ; oreilles moins longues que la tête et moins velues que celles du Lièvre ; queue plus courte, moindre que la cuisse ; Les pattes, surtout les postérieures, sont aussi moins longues. Pelage gris en dessus, blanchâtre en dessous, avec du brun sur la queue, ou mélangé de blanc, de noir, de gris ou de roux. Dans la variété A le poil est tout à fait blanc ; très-long et soyeux dans la variété B.

Le Lapin domestique est aussi grand que le Lièvre. La portée ordinaire est de six à huit petits, parmi lesquels on trouve souvent des individus qui ont conservé les teintes primitives, ainsi que les variétés A et B ; on en voit aussi de tout noirs.

Tout le monde connaît cette espèce que l'on élève dans

les maisons pour en manger la chair, qui est blanche, d'un goût fade, et bien différente de celle du Lièvre. Elle est assez répandue dans le département.

COBAYE : *Cavia.* (Erxl.)

Quatre molaires partout, composées d'une lame simple et une fourchue en dehors dans les supérieures, en dedans dans les inférieures. Quatre doigts devant, trois derrière. Ongles courts, robustes, en forme de petits sabots.

Form. dent. : incis. $\frac{2}{2}$, mol. $\frac{4-4}{4-4}$. Total : 20.

COBAYE COCHON D'INDE : *Cavia Cobaya.* (Lin.)

Le Cochon d'Inde. (Buff.)

Museau arrondi, la lèvre supérieure fendue comme dans le genre précédent; yeux grands, saillants, bruns; oreilles courtes, larges, chauves en dehors, un peu découpées; queue longue de quatre lignes, non apparente; pelage de couleurs diverses, mais le plus souvent blanc, taché de roux et de noir.

Le Cochon d'Inde a le corps ramassé, long d'un pied, la tête grosse à proportion; à l'état sauvage, il est gris roussâtre, et blanchâtre en dessous : on le nomme Apéréa. La femelle met bas depuis quatre jusqu'à douze petits. C'est un animal herbivore, que l'on élève dans les mai-

sons, d'où l'on prétend qu'il chasse les rats. Sa chair est estimée.

Peu répandu. Originaire du Brésil et du Paraguay.

III.e ORDRE. (Sixième Ordre de Cuvier.)

PACHYDERMES.

Souvent trois sortes de dents; pieds à quatre ou à un doigt, ongulés ou garnis de sabots; clavicules nulles; peau épaisse, nue ou presque nue.

PREMIÈRE FAMILLE.

PACHYDERMES proprement dits.

Trois sortes de dents; doigts garnis de sabots.

COCHON : *Sus.* (Lin.)

Six incisives à chaque mâchoire, les inférieures toujours couchées en avant; canines sortant de la bouche et se recourbant vers le haut. Un boutoir propre à fouiller la terre. Quatre doigts à tous les pieds, les deux mitoyens grands et armés de forts sabots.

Form. dent. : incis. $\frac{6}{6}$, can. $\frac{1-1}{1-1}$, mol. $\frac{7-7}{7-7}$. Total : 44.

COCHON SANGLIER : *Sus Scrofa.* (Lin.)

LE SANGLIER ET LE MARCASSIN. (Buff.)

Variété B. COCHON DOMESTIQUE.

Sus Scrofa domesticus. (Lin.)

LE COCHON ET LE COCHON DE LAIT. (Buff.)

Museau glanduleux, aplati, au bout duquel sont percées les narines; défenses prismatiques, recourbées en dehors et un peu vers le haut; yeux petits; oreilles de moyenne grandeur, pointues, mobiles, ordinairement droites; queue courte, mince, un peu velue. Pelage composé de soies dures, longues, hérissées, et de couleur noirâtre; en dessous est une bourre laineuse ou frisée.

Dans la variété B ou Cochon domestique, le corps est moins trapu, plus alongé; les oreilles sont plus longues, pendantes chez la Truie et les vieux mâles; la queue, presque toujours contournée en dessus vers son milieu, moins velue. Les soies sont moins rudes, couchées sur le dos. Pelage généralement blanc, souvent taché de noir. On voit quelquefois des individus entièrement noirs.

Le Sanglier varie dans sa taille. La Laie ou femelle porte quatre mois, et met bas en juin depuis huit jusqu'à douze petits: on les nomme Marcassins; leur poil est alors rayé de brun et de blanchâtre. On le trouve dans les grands bois du département.

Le Cochon domestique est très-répandu, et c'est une des plus grandes ressources du pays, car il faut qu'un habitant soit bien pauvre, pour ne pas en tuer au moins un. Il paraît plus fécond que le Sanglier : des truies ont mis bas jusqu'à vingt-six petits. On trouve aussi dans quelques endroits la race dite Cochon de Tunquin, dont les petits sont remarquables, étant rayés longitudinalement, comme les Marcassins.

Le Cochon ou Porc fait la majeure partie du bétail du pays ; et quoique on en compte annuellement plus de 70,000 à l'engrais, on n'en fait, pour ainsi dire, aucun commerce d'exportation : ils suffisent à peine à la consommation des habitants. Ils sont forts ; les meilleurs se tuent à l'âge de dix-huit mois à deux ans, et pèsent ordinairement cent cinquante à deux cents livres. Leur chair et particulièrement leur lard sont très-estimés.

Le Cochon de lait est très-recherché : c'est un des mets de prédilection des habitants.

DEUXIÈME FAMILLE.

SOLIPÈDES.

Un seul doigt apparent renfermé dans un sabot unique.

CHEVAL : *Equus.* (Lin.)

Six incisives à chaque mâchoire. Six molaires à couronne carrée, marquée de nombreux replis d'émail. On trouve chez les mâles deux petites

canines à la mâchoire supérieure, parfois aussi à l'inférieure. Un doigt apparent et un sabot à chaque pied.

Form. dent. : incis. $\frac{6}{6}$, can. $\frac{1-1}{1-1}$, mol. $\frac{7-7}{6-6}$. Total : 42.

CHEVAL ORDINAIRE : *Equus Caballus.* (Lin.)

Le Cheval. (Buff.)

Oreilles courtes; une longue crinière sur le cou; queue bien garnie de crins dans toute sa longueur : tels sont les principaux caractères de l'espèce; dans le reste elle varie beaucoup.

La Jument peut engendrer jusqu'à dix-huit ans; elle ne met bas qu'un poulain.

Le Cheval vit en troupes à l'état sauvage en Tartarie et en Amérique. Son âge se reconnaît surtout aux dents incisives. Les dents de lait commencent à pousser quinze jours après la naissance. Les dents à couronne plate sont d'abord creuses, mais dès l'âge de huit ans, les creux s'effacent par l'usure, et le cheval cesse de marquer.

Les chevaux les plus sveltes et les plus rapides viennent de l'Arabie, les plus gros et les plus forts des côtes de la mer du Nord, les plus petits du nord de la Suède et de la Corse.

La race des chevaux du département est ignoble, ou plutôt abâtardie; ils sont maigres, petits, faibles, et n'offrent

aucune de ces qualités qui font tant estimer les espèces d'autres pays. C'est qu'en général on les livre trop tôt au travail ; qu'ils sont écrasés dès l'âge de deux ans, soit par les fardeaux, soit par la charrue où on en attelle souvent huit ou dix. Cependant ils sont sobres, patients, laborieux, et supportent une très-grande fatigue ; ils ne passent guère vingt-cinq ans. Leur amélioration est un grand service à rendre au Pays-Messin.

CHEVAL ANE : *Equus Asinus.* (Lin.)

L'Ane. (Buff.)

Oreilles longues, flasques, pointues ; crinière courte ; queue terminée par une houppe de crins ; pelage gris, parfois roussâtre ; une croix noire sur les épaules.

L'Ane se trouve encore à l'état sauvage dans les grands déserts de l'Asie, où il vit en troupes innombrables qui se portent du nord au midi selon les saisons.

Dans ce département il est petit, rabougri, et comme partout ailleurs, sobre, patient, d'un tempérament robuste, fort maltraité par les habitants des campagnes, quoiqu'il leur rende de grands services. Il est peu répandu.

CHEVAL MULET : *Equus Mulus.* (Lin.)

Grand Mulet. (Buff.)

Espèce hybride qui provient d'un âne et d'une jument. Le Mulet approche du Cheval pour la taille

et les formes, mais il a les oreilles de l'Ane ; sa queue est aussi moins fournie. Il vient du dehors. On ne s'en sert que dans quelques forges.

Le *Bardeau* ou *petit Mulet*, provenant du Cheval et de l'Ane, se voit très-rarement dans le département.

IV.e ORDRE. (Septième Ordre de Cuvier.)

RUMINANTS.

Huit incisives à la mâchoire inférieure, seulement un bourrelet calleux les remplace à la supérieure. Six molaires partout, séparées des incisives par un vide, à couronne marquée de deux doubles croissants. Deux doigts terminés par deux sabots à chaque pied, et deux rudiments de doigts latéraux existant derrière le sabot. Tête surmontée de cornes ou de bois.

† Ruminants à bois.

CERF : *Cervus.* (Lin.)

Cornes solides, tendres, recouvertes à leur naissance d'une peau velue, croissant par les extrémités ; développées, elles se ramifient, forment ce qu'on appelle des bois qui tombent chaque année. (Quelque-

fois deux petites canines à la mâchoire supérieure.)

Form. dent.: incis. $\frac{0}{8}$, can. $\frac{0-0}{0-0}$, mol. $\frac{6-6}{6-6}$. Total: 32.

CERF ORDINAIRE : *Cervus Elaphus.* (Lin.)

Le Cerf, la Biche et le Faon. (Buff.)

Museau arrondi ; bois très-ramifiés, à rameaux cylindriques, ronds, courbés, nuls chez la femelle ; oreilles grandes comme la moitié de la tête, pointues, un peu penchées en dehors ; queue courte. Pelage d'un roux brun, blanchâtre sous le ventre, moins foncé ou tacheté de blanc chez le Faon. Les vieux mâles ont une espèce de crinière qui est formée par les poils du cou qui s'alongent avec l'âge.

Ce bel animal a trois pieds et demi de hauteur et cinq à six de longueur. La femelle ou Biche porte huit mois et met bas un Faon.

Le bois commence à pousser à dix mois, mais ne se développe qu'à dix-huit ; il se détache au printemps et se reforme en été ; il est d'abord tendre, sensible, donnant du sang quand on l'entame, et ne se durcit qu'au bout de quatre à cinq mois. Le Cerf habite les forêts ; il est très-rare dans le département, et ceux qu'on y a tués venaient probablement du dehors.

CERF CHEVREUIL : *Cervus Capreolus.* (Lin.)

Le Chevreuil. (Buff.)

Bois rameux, droits, solides, divisés en deux

au sommet, longs de six à huit pouces, portant trois, rarement quatre andouillers; oreilles grandes comme les trois quarts de la tête; jambes grêles; queue longue d'un pouce, peu visible. Pelage brun noirâtre sur le dos, blanchâtre sous le ventre, d'un brun roux sur les flancs; parfois une tache blanche au derrière.

Le Chevreuil est haut de deux pieds et demi, et long de quatre. La femelle, qui se nomme Chevrette, n'a point de bois; elle porte six à sept mois et met bas un à deux petits. Il vit en famille, au lieu que le Cerf vit en hordes. Son bois tombe en automne et se refait en hiver.

Cet animal, dont la chair est délicate, se plaît dans les bois taillis; il est assez commun dans le département.

(Les espèces suivantes sont domestiques.)

†† Ruminants à cornes.

CHÈVRE : *Capra.* (Lin.)

Cornes concaves, dirigées en haut et en arrière, droites, comprimées, rudes; menton garni d'une longue barbe.

Form. dent.: incis. $\frac{0}{8}$, can. 0, mol. $\frac{6-6}{6-6}$. Total: 32.

CHÈVRE DOMESTIQUE : *Capra Hircus.* (Lin.)

Tête épaisse, dure; cornes simples, carénées,

arquées, assez grandes, fortes et ridées, d'un brun cendré, nulles ou très-petites chez la femelle; queue très-courte. Pelage généralement blanc ou d'un gris cendré, quelquefois tout noir; chez les mâles le poil est plus long, pendant, et forme une espèce de toison.

La Chèvre porte cinq mois; elle met bas un ou deux petits, rarement quatre. Le Bouc, qui est le mâle, répand une odeur particulière; il est d'un tempérament si chaud, qu'il peut suffire à un troupeau de cent cinquante chèvres. C'est un animal pétulant, capricieux, mais dont le lait sain, abondant, remplace aisément celui de la vache; plus robuste que la Brebis, la Chèvre est aussi plus facile à nourrir; elle mange impunément certaines plantes vénéneuses, telles que la ciguë, les euphorbes. Il serait utile d'en favoriser la multiplication dans ce département, où elle est très-peu répandue, seulement pour les services qu'elle peut rendre dans l'intérieur des familles, mais non comme bétail du pays.

Originaire des montagnes de l'Asie, où on la trouve encore à l'état sauvage.

BREBIS ou MOUTON : *Ovis*. (Lin.)

Cornes concaves, ridées, raboteuses, dirigées de suite en arrière et revenant plus ou moins en avant; menton dégarni de barbe. Formation dentaire semblable à celle de la Chèvre.

BREBIS DOMESTIQUE : *Ovis Aries.* (Lin.)

La Brebis et le Bélier. (Buff.)

Cornes contournées en spirale, planes, anguleuses en dedans, aplaties au sommet, nulles chez les femelles ; une cavité profonde au devant du grand angle de l'œil d'où suinte une humeur glutineuse ; queue courte, arrondie, atteignant à peine les genoux. Toison blanche, souvent noire, parfois variée de ces deux couleurs.

La Brebis met bas deux agneaux, rarement trois ; elle porte vingt-trois semaines. Le mâle ou Bélier suffit à vingt ou trente femelles ; ses cornes paraissent dès la première année, et croissent d'un anneau tous les ans. C'est un animal craintif, stupide, très-délicat, et qui varie beaucoup dans sa taille.

Dans ce département, la castration des moutons se fait à cinq mois, au printemps et en automne ; mais la race en est petite, leur laine est grossière, et n'est employée dans le pays que pour la fabrication des étoffes appelées tiretaines, des flanelles et des draps ordinaires. Leurs maladies les plus communes sont la toux et la clavelée : en 1816 il en a péri une quantité considérable.

Il est à propos de signaler l'éducation vicieuse donnée aux moutons dans ce pays. Comme il n'existe pas de bergeries dans les villages, le même pâtre est chargé de la conduite des moutons, des porcs, des bêtes à cornes ; il les mène tous ensemble dans les pâturages qui conviennent aux uns et nuisent aux autres. Si l'hiver a été pluvieux, ce qui arrive ordinairement, les moutons conduits dans les prairies basses

font de grands dégâts, et au lieu de profiter, il en périt beaucoup : on éviterait ces inconvénients et ces pertes malheureuses pour le pays, en ayant soin de choisir leur nourriture et de jeter les aliments humides, qui leur sont si pernicieux.

BOEUF : *Bos.* (Lin.)

Cornes concaves, tournées en avant, courbées en demi-lune, lisses.

Form. dent. : incis. $\frac{0}{8}$, can. 0, mol. $\frac{6-6}{6-6}$. Total : 32.

BOEUF ORDINAIRE : *Bos Taurus.* (Lin.)

LE BOEUF, LE TAUREAU ET LA VACHE.

Muffle élargi ; cornes simples, rondes, repliées en haut ; queue longue, arrondie, garnie vers son extrémité de crins longs et touffus. Pelage variant du blanc jaunâtre au noir, mais ordinairement d'un brun rougeâtre ou rouge fauve.

Le Taureau peut engendrer à deux ans, et la Vache à dix-huit mois ; celle-ci porte neuf mois et met bas un seul petit ; leur plus grande force est de deux à neuf ans. On châtre le Taureau depuis dix-huit jusqu'à vingt mois, mais le Bœuf est généralement petit et maigre ; on l'emploie au trait dans quelques endroits, très-peu au labourage : cette culture, si elle était profitable au pays, devrait être encouragée (1).

Le pays, qui n'en possède pas assez pour sa consom-

(1) La culture avec les bœufs serait certainement profitable

mation, en fait venir des départements voisins. Le veau, quoiqu'il soit estimé, n'est jamais assez fait. On voit depuis peu, et notamment à Gorze, une race de vaches dépourvue de cornes.

---

au pays, mais le peu d'empressement des cultivateurs à adopter cette méthode toute naturelle dépend surtout de leurs garçons de charrue, qui, mettant une espèce d'orgueil à conduire des chevaux d'un caractère ombrageux et surtout à les gourmander, se croiraient blessés dans leur fierté si, au lieu d'un animal vif et pétulant, on leur confiait des bœufs, dont l'allure paisible et uniforme les aurait bientôt réduits au silence.

II.e CLASSE DES ANIMAUX VERTÉBRÉS.

LES OISEAUX.

Animaux vertébrés, à sang chaud, pourvus d'ailes et de plumes, à circulation et respiration doubles, et entièrement organisés pour le vol. Ils ont un cœur à deux ventricules, des poumons sans diaphragme, percés de trous qui laissent pénétrer l'air dans toutes les parties du corps, et jusque dans les os qui sont creux; ils n'ont ni lèvres ni dents, mais un bec formé de deux mandibules garnies de cornes. Ils sont bipèdes, et l'os qui remplace chez eux le talon et le coude-pied prend le nom de tarse; cet os est terminé par trois poulies, et placé presque verticalement sur les doigts, ordinairement au nombre de quatre.

Les Oiseaux ont deux sortes de plumes : les *pennes* ou grandes plumes des ailes et de la queue, et les *plumes* proprement dites qui servent à couvrir le corps. On nomme *rémiges* (faisant l'office de rames) les pennes des ailes ; les plus longues, qui sont au nombre de dix au bout de l'aile, s'appellent *primaires;* celles qui tiennent à l'avant-bras, *secondaires;* et celles attachées à l'humérus, *scapulaires.* On nomme *rectrices* les pennes de la queue, parce qu'elles remplissent en quelque sorte l'office de gouvernail; et *tectrices* ou *couvertures,* de petites pennes qui recouvrent la base des grandes pennes des ailes ou de la queue.

TABLEAU DE LA CLASSE DES OISEAUX.

I.er Ordre. Doigts entièrement libres, un en arrière, et trois en avant; bec et ongles crochus..... RAPACES.

1.re Famille : Diurnes.
2.e Famille : Nocturnes.

II.e Ordre. Le doigt du milieu réuni avec le doigt externe par une ou deux phalanges dans les quatre premières familles, et jusqu'à l'avant-dernière dans la cinquième; tarses faibles et courts..... PASSEREAUX.

1.re Famille : Dentirostres.
2.e Famille : Fissirostres.
3.e Famille : Conirostres.
4.e Famille : Ténuirostres.
5.e Famille : Syndactyles.

III.e Ordre. Deux doigts en avant et deux en arrière..... GRIMPEURS.

IV.e ORDRE. Tous les doigts de devant réunis à la base par une courte membrane ..... GALLINACÉS.

1.re Famille : COLOMBINS.
2.e Famille : GALLINACÉS proprement dits.

V.e ORDRE. Les deux doigts externes réunis par une membrane ; tarses très-longs ..... ÉCHASSIERS.

1.re Famille : PRESSIROSTRES.
2.e Famille : CULTRIROSTRES.
3.e Famille : LONGIROSTRES.
4.e Famille : MACRODACTYLES.

VI.e ORDRE. Tous les doigts de devant réunis entièrement par de larges membranes ..... PALMIPÈDES.

1.re Famille : BRACHYPTÈRES.
2.e Famille : LONGIPENNES.
3.e Famille : TOTIPALMES.
4.e Famille : LAMELLIROSTRES.

TABLEAU DE LA CLASSE DES OISEAUX.

I.er Ordre. Doigts entièrement libres, un en arrière, et trois en avant; bec et ongles crochus..... RAPACES.

1.re Famille : Diurnes.
2.e Famille : Nocturnes.

II.e Ordre. Le doigt du milieu réuni avec le doigt externe par une ou deux phalanges dans les quatre premières familles, et jusqu'à l'avant-dernière dans la cinquième; tarses faibles et courts..... PASSEREAUX.

1.re Famille : Dentirostres.
2.e Famille : Fissirostres.
3.e Famille : Conirostres.
4.e Famille : Ténuirostres.
5.e Famille : Syndactyles.

III.e Ordre. Deux doigts en avant et deux en arrière..... GRIMPEURS.

IV.e Ordre. Tous les doigts de devant réunis à la base par une courte membrane..... GALLINACÉS.

1.re Famille : Colombins.
2.e Famille : Gallinacés proprement dits.

V.e Ordre. Les deux doigts externes réunis par une membrane; tarses très-longs..... ÉCHASSIERS.

1.re Famille : Pressirostres.
2.e Famille : Cultrirostres.
3.e Famille : Longirostres.
4.e Famille : Macrodactyles.

VI.e Ordre. Tous les doigts de devant réunis entièrement par de larges membranes..... PALMIPÈDES.

1.re Famille : Brachyptères.
2.e Famille : Longipennes.
3.e Famille : Totipalmes.
4.e Famille : Lamellirostres.

DEUXIÈME CLASSE.

OISEAUX.

I.er ORDRE.

RAPACES OU OISEAUX DE PROIE.

Bec crochu, dont la pointe se recourbe en bas; pieds courts à quatre doigts libres, dirigés trois en avant, un en arrière (*le pouce*), et armés d'ongles forts et crochus (*serres*). Ils sont parmi les oiseaux ce que sont les carnassiers parmi les quadrupèdes.

Ils vivent par paires, ne pondent qu'un petit nombre d'œufs dans un nid appelé *aire*, et presque toujours placé dans un lieu élevé. La femelle est ordinairement plus grosse que le mâle. Les petits naissent faibles et aveugles.

PREMIÈRE FAMILLE.

DIURNES.

Tête moyenne; yeux dirigés sur les côtés de la tête; narines percées dans une membrane ou *cire*

couvrant la base du bec; doigts dégarnis de plumes, les deux externes presque toujours réunis à leur base par une courte membrane; plumage serré, pennes fortes, vol puissant.

§ A. *Ailes aiguës.* (*La seconde penne des ailes toujours la plus longue, et la première presque aussi longue qu'elle.*)

FAUCON : *Falco.* (Bechst.)

Bec courbé dès sa base; mandibule supérieure crochue à son extrémité, armée de chaque côté et vers le bout d'une et quelquefois de deux dents plus ou moins saillantes; mandibule inférieure convexe en dessous, échancrée à sa pointe. Un tubercule lisse et conique placé au centre de la narine; langue charnue, échancrée et canaliculée. Tarses courts; doigts forts.

* Doigts alongés ; tubercule de la narine très-saillant.

(*Faucons proprement dits.*)

FAUCON ORDINAIRE : *Falco communis.* (Gmel.)

Falco peregrinus. (Gmel.)

LE FAUCON. (Buff.)

LE FAUCON NOIR PASSAGER. (Buff.) } Les jeunes de l'année et de deux ans.

LE FAUCON SORS. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 490, 421, 430 et 469.

Les caractères les plus certains de cette espèce sont : une tache triangulaire noire sur les joues et l'extrémité de la queue blanche; le reste varie beaucoup. La cire et les pieds sont tantôt jaunes ou tantôt bleus-verdâtres. Jeune, les plumes qui couvrent la partie supérieure du corps sont brunes, avec une bordure roussâtre; celles des parties inférieures sont blanchâtres, avec des taches longitudinales brunes, de forme ovale, qui en coupent le centre. Ces taches se transforment successivement en lignes noirâtres, transversales, et le plumage du dos devient plus uniforme, et d'un brun rayé en travers de cendré noirâtre; la gorge et le bas du cou deviennent plus blancs; les pennes caudales, brunes en dessus, avec des taches roussâtres disposées par paires, offrent en dessous des bandes pâles qui diminuent de largeur avec l'âge.

Cet oiseau est à peu près de la taille d'une poule; le mâle est long d'un pied six ou sept pouces, et la femelle a trois ou quatre pouces de plus.

Il niche dans les montagnes, dans les fentes des rochers les plus escarpés et exposés au midi. La femelle pond trois ou quatre œufs d'un jaune rougeâtre avec des taches blanches. Les petits naissent vers le milieu de mai.

On l'élevait jadis en domesticité pour la chasse connue sous le nom de Fauconnerie. C'est un oiseau courageux

et qui fond directement sur sa proie. Il chasse les coqs de bruyère, les faisans, les pigeons, les grives, les alouettes, les perdrix, les canards, mais ceux-ci plongent aussitôt qu'ils l'aperçoivent. Il vit fort long-temps.

Il est très-rare dans ce département, parce qu'il recherche les contrées montueuses et les rochers ; cependant on en voit quelquefois aux environs de Metz, et dans l'automne de 1823, on en tua deux individus jeunes.

FAUCON HOBEREAU : *Falco Subbuteo.* (Lin.)

Le Hobereau. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 432.

Cette espèce a la cire d'un vert jaunâtre, l'iris brun, et les parties supérieures du plumage sont généralement plus noires chez les jeunes que chez les adultes. On remarque sur la nuque deux grandes taches jaunâtres ; la gorge et les côtés du cou sont d'un blanc jaunâtre ; les parties inférieures d'un jaune roussâtre, avec des taches longitudinales d'un brun clair. Les vieux mâles ont le bec bleuâtre, l'iris orangé, la cire et les pieds jaunes, la gorge blanche, une large bande noire qui s'étend depuis les yeux jusque sur les côtés du cou ; les parties supérieures d'un noir bleuâtre, et les inférieures blanchâtres, avec des taches longitudinales noires ; les plumes mopygiales et tibiales sont roussâtres, et les pennes latérales de la queue ont des bandes noirâtres en dessus, et brunes, sur un

fond blanchâtre en dessous. La femelle diffère encore par les parties supérieures qui sont d'une teinte plus noire, et les parties inférieures, d'un blanc moins pur, avec des taches brunes; le croupion et les cuisses sont aussi d'un roux moins vif.

Le mâle est long de onze pouces, et la femelle d'un pied. Il niche sur les arbres les plus élevés; la femelle pond trois ou quatre œufs blanchâtres, inégalement mouchetés de points olivâtres et de taches noires plus grandes.

Il chasse les alouettes, qui font sa principale nourriture, les pinsons, les bouvreuils, les cailles, et les jeunes oiseaux riverains; il se tient ordinairement au bord des bois, et c'est de là qu'il guette sa proie.

Cet oiseau qui habite le nord de l'Europe, et qui se trouve jusque dans les steppes de la Sibérie, est de passage, dans nos cantons, au mois de septembre; mais on n'en voit pas tous les ans.

FAUCON ÉMÉRILLON: *Falco Æsalon.* (Lin.)

Falco Lithofalco. (Gmel.)

L'ÉMÉRILLON OU ROCHIER. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 447.

Bec bleuâtre; iris brun; la cire et le tour des yeux jaunes, ainsi que les pieds. Parties supérieures du corps cendrées; pennes caudales bordées de blanc, traversées par cinq raies irrégulières noires, avec une bande noire très-large à leur extrémité; gorge blanche. Parties inférieures d'un jaune rous-

sâtre, avec des taches oblongues en forme de larmes. Rémiges intérieurement rayés de blanc. Chez les jeunes, la cire est verdâtre et le tour de l'œil livide ; les plumes qui couvrent les parties supérieures du corps sont d'un brun foncé, bordées de roux ; les inférieures sont d'un blanc jaunâtre, avec de grandes taches brunes. On remarque aussi près de l'ouverture du bec une bande brune, étroite, semée de taches blanches. Les pennes caudales ont cinq bandes étroites d'un brun roussâtre ; les pennes alaires sont rayées intérieurement et sur toute leur étendue de roux foncé. Du reste le plumage de cette espèce est sujet à tant de variations, qu'à chaque mue le devant du cou blanchit, et les taches de cette partie deviennent plus petites.

L'Émérillon est long de dix à onze pouces. Il niche dans les rochers ou sur les arbres ; la femelle pond cinq ou six œufs de couleur blanchâtre et tachés de brun marron.

C'est un oiseau très-courageux, qui attaque souvent la perdrix, quoiqu'elle soit plus grosse que lui. Pendant l'été, il habite les bois et paraît peu se montrer ; mais, en automne, il devient plus commun, et les tendeurs aux filets en prennent souvent : ce sont généralement des jeunes.

** Doigts peu alongés; tubercule de la narine peu saillant.

FAUCON CRESSERELLE : *Falco Tinnunculus.* (Lin.)

La Cresserelle. (Buff.)
L'Émouchet.
Buff. Enl. pl. 401 et 471.

Bec bleuâtre, noir à la pointe; iris d'un brun foncé; cire et tarses jaunes; un trait noir longitudinal au dessous de l'œil; la tête, le cou et une partie de la poitrine d'un gris clair. Parties supérieures et les ailes d'un brun rougeâtre, avec des taches noires, angulaires; le dessous du corps plus pâle, parsemé de taches brunes, oblongues; queue très-arrondie, terminée par une large bande noire, bordée de blanc. La femelle diffère du mâle par le bec qui est bleu, les yeux d'un brun foncé; les parties supérieures d'un rougeâtre plus clair, finement rayées de lignes noires, transversales; parties inférieures d'un roux jaunâtre, avec des taches noires, oblongues; queue roussâtre, traversée de neuf ou dix bandes noires. Les jeunes, d'abord couverts d'un duvet blanc, ont la nuque et le manteau d'un brun roux, avec des raies noires, angulaires, sur le dos, et des taches

roussâtres et blanchâtres sur les premières plumes des ailes; la queue est roussâtre, ondée de gris cendré; les parties inférieures sont d'un roux blanchâtre, marquées de taches noires, oblongues. Comme on le voit, le plumage varie souvent dans cette espèce, selon l'âge ou les individus: tantôt les parties supérieures sont d'un roussâtre tacheté de noir, tantôt le haut de la tête est plus ou moins nuancé de bleu clair; il devient même quelquefois tout blanc.

Le mâle a quatorze pouces de longueur et deux pieds d'envergure; la femelle, plus grande, a seize pouces de longueur et vingt-huit d'envergure.

Cet oiseau niche ordinairement sur les arbres les plus élevés des bois, ou dans les trous qui s'y trouvent; à Colombé il niche sur les sapins, et à Metz sur la Cathédrale. Au printemps, la femelle pond trois à cinq œufs d'une couleur ferrugineuse, pâle, et marqués de taches plus foncées, irrégulières, et de différentes formes et grandeurs.

Il détruit beaucoup de petits oiseaux, et mange aussi les mulots, les souris, les grenouilles, des insectes; il plume les oiseaux, mais il avale les petits quadrupèdes et rend leur peau par le bec. Il vole très-haut, et s'élance sur sa proie comme un trait.

Commun dans les bois, les vieilles tours, les bâtiments ruinés, sur la cathédrale de Metz, où il fait entendre souvent et d'un son aigu le cri *pri-pri-pri*. C'est un oiseau sédentaire.

BALBUZARD : *Pandion.* (Savig.)

Bec presque droit à la base, arrondi en dessus ; cire poilue ; tarses nus, réticulés ; ongles égaux, aigus, arrondis en dessous.

BALBUZARD COMMUN : *Pandion fluvialis.* (Vieill.)

Falco Haliætus. (Lin.)
Falco arundinaceus. (Gmel.)
Le Balbuzard. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 414.

Bec noir ; cire bleue ; plumes du sommet de la tête brunes dans leur milieu et blanches vers leur bord ; le derrière de la tête, la gorge et le cou blancs, avec une grande tache brune à la partie supérieure du cou. Une longue bande d'un brun foncé descend de chaque œil sur les côtés du cou et jusqu'aux ailes. Corps brun en dessus, blanc en dessous. Pennes des ailes et de la queue brunes, avec des raies blanches du côté intérieur. Ongles noirs ; celui de derrière est le plus court.

Le Balbuzard a deux pieds de longueur et cinq pieds d'envergure. Il fait son nid dans les forêts les plus épaisses, sur les arbres les plus élevés, quelquefois par terre ou dans des crevasses de rocher. La femelle pond trois ou quatre œufs blancs, tachetés de roux.

Le Balbuzard est ordinairement très-gras, et sa chair a une forte odeur de poisson frais, dont il est le plus grand destructeur. Il est monogame, et ne se sépare guère de sa femelle que lorsque le besoin les y force tous deux.

Habite particulièrement les terrains bas et voisins des eaux. Il n'est pas très-rare dans nos environs, et on le voit assez souvent voler au-dessus de la Moselle. Près de Malroy, j'en ai observé un couple qui y niche depuis quelques années.

§ B. *Ailes obtuses. (La quatrième penne des ailes toujours la plus longue, et la première très-courte.)*

AIGLE : *Aquila.* (Briss.)

Bec fort, et crochu seulement à l'extrémité, sans dentelures, renflement, ni soies. Tarses forts, gros et courts, recouverts à moitié seulement de plumes ou de duvet, à demi écussonnés sur le reste. Doigts nus, garnis d'ongles très-crochus; celui du doigt postérieur ordinairement le plus long.

AIGLE ORFRAIE : *Aquila Ossifraga.*

Falco Ossifragus. (Gmel.)
L'Orfraie. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 112.

Bec d'une couleur de corne bleuâtre; cire jaune; yeux d'un brun foncé; menton garni en dessus

de plumes effilées. Parties supérieures formées de plumes de trois couleurs : blanches à leur base, d'un gris brun dans le milieu, et d'un brun noirâtre à leur extrémité; les grandes plumes des ailes sont noirâtres. Parties inférieures moins foncées; la poitrine et le ventre parsemés de taches blanches; la queue est noirâtre, mais cette teinte est cependant moins foncée que sur les ailes. La partie des tarses qui n'est pas laineuse est couverte de petites écailles d'un jaune vif, ainsi que les doigts; les ongles sont noirs, forts et très-crochus. Les jeunes ont sur la peau un duvet blanchâtre très-touffu.

Cet oiseau est presque de la taille du grand Aigle; il a environ trois pieds et demi de longueur et sept pieds de vol.

Il fait son nid dans les rochers qui bordent le rivage de la mer, ou sur les plus hauts chênes; la femelle pond deux œufs ronds et très-pesants, d'un blanc sale.

Il se nourrit principalement de poissons, mais il mange aussi des oiseaux, des levrauts : c'est le matin et le soir qu'il se livre à cette chasse.

L'Orfraie, ou grand Aigle de mer, n'a paru qu'accidentellement dans nos contrées et pendant les gros temps; il habite ordinairement les bords de la mer ou des grands lacs. D'après quelques auteurs, ce ne serait qu'une variété plus âgée de l'espèce suivante.

AIGLE PYGARGUE : *Aquila albicanda.*

Falco albicandus. (Gmel.)

Le grand Pygargue. (Buff.)

Le Pygargue et l'Orfraie. (Cuv.)

Buff. Enl. pl. 415 ?

Bec et iris jaunâtres ; cire jaune. On remarque entre les yeux et les narines une peau nue, bleuâtre, parsemée de poils noirs et de petites plumes blanches, rares. Plumage brun ; pennes caudales blanches ; le haut du tarse laineux, le reste du tarse et les doigts jaunes ; ongles noirs. Dans sa jeunesse, l'oiseau a la tête et le cou d'un cendré foncé, le corps d'un brun ferrugineux, le bout des ailes noirâtre et la queue blanchâtre. A dix mois la nuance cendrée de la tête et du cou s'éclaircit, le plumage devient d'un brun mêlé de cendré, et acquiert ensuite une teinte brune plus uniforme ; la queue blanchit davantage, et en vieillissant, la tête et le cou deviennent blancs comme la queue.

Le Pygargue a trois pieds de longueur et sept pieds d'envergure. Il place son nid dans les fentes des rochers escarpés, parfois sur de gros arbres : ce nid est formé de petites branches arrangées en rond, et garni de mousse et de plumes. La femelle pond deux œufs blanchâtres et ressemblant assez à ceux d'une oie.

Comme le précédent, il se nourrit de poissons, et chasse aux canards, mais seulement pendant le jour.

Le Musée d'Histoire naturelle de la ville de Metz possède deux variétés de cette espèce : l'une tuée à Moyeuvre, le 6 janvier 1812 ; l'autre tuée à Aumetz, vers la même époque : ce sont des jeunes. Cet oiseau habite ordinairement le nord des deux continents et les bords de la mer.

ÉPERVIER : *Dædalion.* (Savig.)

Bec très-incliné dès sa base, comprimé latéralement ; mandibule supérieure fort crochue, portant une dent très-marquée ; l'inférieure plus courte et obtuse ; cire glabre ; narines un peu ovales ; bouche fendue jusque sous les yeux ; langue oblongue, épaisse, échancrée ; tarses réticulés, principalement sur les côtés, avec un rang de tablettes par devant ; doigts longs, l'intermédiaire beaucoup plus alongé que les autres ; ongles arqués et acérés, celui du doigt postérieur le plus long de tous ; ailes atteignant à peine la moitié de la queue qui est arrondie.

* Bec court ; tarses alongés et grêles ; la dernière phalange du doigt interne dépassant les ongles des doigts latéraux.

ÉPERVIER ORDINAIRE : *Dædalion fringillarius.* (Sav.)

Falco Nisus. (Lin.)
L'Épervier. (Buff.)
Buff. Enl., pl. 412 et 467.

Bec d'un bleu qui vers le bout prend une teinte

noirâtre; cire verdâtre; iris jaune. La première année, le dessus du corps est d'un brun roussâtre, et les parties inférieures présentent des taches longitudinales rousses, disposées en flèches, sur un fond d'un blanc jaunâtre. Après la deuxième mue, on remarque du blanc derrière la tête et aux scapulaires; le cou, qui est roussâtre, offre des taches brunes; le dos et les couvertures des ailes sont d'un brun uniforme et bordés de roussâtre; la queue, d'un gris brun, présente six barres brunes, et le dessous du corps est traversé de raies brunes. Tout-à-fait adulte, le dessus du corps est d'un cendré bleuâtre, et le dessous blanchâtre, avec des raies brunes de forme longitudinale sur la gorge, et transversales sur les parties inférieures; la queue, d'un gris cendré, a les bandes plus sombres, et les pennes en sont fort larges; les tarses et les pieds sont jaunes, les ongles noirs. La femelle, dans son plumage, diffère peu du mâle pendant les deux premières années, mais elle ne prend jamais la teinte bleuâtre du manteau de ce dernier.

Le mâle est long d'environ un pied et de la grosseur d'une pie; il a deux pieds d'envergure. La femelle, plus grosse, a quinze pouces de longueur et deux pieds quatre pouces d'envergure.

Il niche sur les plus grands arbres, quelquefois aussi sur de vieilles ruines ou des rochers escarpés. La femelle

pond ordinairement quatre ou cinq œufs blancs, marqués de grandes taches rousses, plus ou moins angulaires au gros bout.

Sa nourriture habituelle consiste en taupes, souris, grives, alouettes, cailles, et généralement tous les petits passereaux; il mange aussi les lézards, les petits reptiles et les limaçons. C'est un oiseau très-vorace, que l'on dresse pour la chasse dans quelques pays.

Très-commun dans le département; on le voit dans les bois où il se tient une grande partie de l'année, dans les vergers et dans les champs; on en prend souvent en automne. Il est répandu dans presque toutes les parties du monde.

** Bec plus alongé et plus crochu; tarses plus courts et moins grêles; langue beaucoup moins échancrée; taille plus forte et moins svelte.

ÉPERVIER AUTOUR : *Dædalion palumbarius.* (Dum.)

Falco palumbarius. (Lin.)
L'Autour. (Buff.)
Falco gentilis. (Gmel.)
Falco gallinarius. (*Id.*)
L'Autour sors. (Buff.)
} Les jeunes de l'année.
Buff. Enl., pl. 418, 461 et 425.

Les jeunes de l'année ont la cire et les pieds d'un jaune livide, l'iris d'un gris blanchâtre; la tête et le cou roussâtres, avec des taches longitu-

dinales d'un brun foncé ; les parties inférieures sont d'un roux bleuâtre, varié de longues taches brunes de la même forme ; les pennes caudales d'un gris brun, rayées de quatre bandes plus foncées et terminées de blanc. Le mâle adulte a le bec bleu, noir à l'extrémité, et la cire d'un vert jaunâtre ; on remarque au dessous de l'œil une ligne blanche ; les joues sont aussi blanches, garnies de longues plumes raides d'un noir luisant ; la tête et les parties supérieures sont d'un brun foncé bleuâtre ; la gorge, la poitrine et le ventre sont blancs et marqués d'un grand nombre de raies noires transversales, et de bandes étroites longitudinales d'un brun foncé ; les pennes alaires ont des plumes blanches et grises sur le côté large des barbes, et elles sont traversées de bandes d'un brun foncé ; la queue, de couleur cendrée, a quatre ou cinq bandes noires, et les pennes sont bordées de blanc, les deux extérieures plus courtes que celles du milieu. La femelle est en général moins nuancée de bleuâtre, plus colorée de brun, et elle a un plus grand nombre de petites taches brunes sur la gorge. Cet oiseau est d'ailleurs sujet à beaucoup de variations, dont la plus remarquable est le blanc.

Le mâle est long d'un pied sept à huit pouces ; la femelle est beaucoup plus grosse et a près de deux pieds de longueur.

Il niche sur les plus grands arbres ; la ponte est de quatre à cinq œufs d'un blanc bleuâtre, avec des raies et des taches brunes.

Il chasse les jeunes pigeons, les levrauts, les écureuils, les souris, les taupes, et en fait sa nourriture habituelle.

L'Autour habite de préférence les bois montagneux, surtout ceux de sapins. Dans notre département il est rare, et de passage en automne. Les vieux se montrent peu ; cependant quelques-uns nichent dans nos environs, et c'est ce qui fait que les jeunes se voient plus souvent. Cet oiseau, du reste, n'est pas bien commun en France. Ainsi que l'Épervier, on peut l'apprivoiser et le dresser pour la chasse.

MILAN : *Milvus*. (Bechst.)

Bec faiblement incliné dès sa base, anguleux ; cire glabre et convexe ; mandibule supérieure à bords dilatés ; l'inférieure droite, obtuse, à bassin uni et lisse, plus courte que la supérieure ; narines elliptiques, placées obliquement et marquées d'un pli au bord antérieur. Langue oblongue, charnue, arrondie par dessous ; tarses courts, minces, écussonnés par devant, la partie supérieure revêtue de plumes ; doigts courts, garnis d'ongles médiocres et faiblement acérés ; queue fourchue ; ailes atteignant l'extrémité de la queue.

MILAN COMMUN : *Milvus vulgaris.* (Briss.)

Falco Milvus. (Lin.)
LE MILAN ROYAL. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 422.

Bec de couleur de corne, noirâtre vers le bout; iris et cire jaunes. Plumes de la tête et du cou longues et effilées, de couleur cendrée, avec des raies longitudinales brunes; rémiges noires, les pennes secondaires brunes; le dessus et le dessous du corps offrent un mélange de fauve et de blanchâtre; pennes caudales d'un brun roussâtre; ongles noirs; extrémité de la queue très-fourchue. La femelle est d'un brun plus foncé, et la tête et le cou sont plus chargés de blanc. Les jeunes ont toutes les plumes de la tête arrondies et sans aucune raie, leur dos est aussi plus foncé que celui des adultes; le dessous du corps est de couleur de rouille; les pennes de la queue sont d'un roux foncé, avec des taches transversales et confusément éparses. Cette espèce d'ailleurs varie assez dans son plumage.

Le Milan a deux pieds de longueur et quatre pieds huit pouces de vol. Il fait son nid dans le creux des rochers ou sur les grands arbres des forêts : ce nid est très-ample, construit sans art avec de petites branches entrelacées d'herbes sèches. La femelle pond ordinairement

deux à trois œufs blanchâtres, avec quelques taches d'un roux jaunâtre.

Il chasse les mulots, les taupes, les rats, les reptiles, les gros insectes; il dévore aussi le poisson mort. Dans nos campagnes, il fréquente les basses-cours et cherche à enlever les jeunes poulets, mais les cris de la mère suffisent pour l'éloigner. C'est un oiseau lâche, qui fuit devant des oiseaux de proie d'une taille inférieure à la sienne.

Assez commun dans le département.

MILAN PARASITE : *Milous parasiticus.* (Briss.)

Falco ater. (Lin.)
Falco parasiticus. (Lath.)
Le Milan noir. (Buff.)
Falco ægyptiacus. (Gmel.) Les jeunes.
Buff. Enl. pl. 472.

Bec jaune avec la cire bleuâtre ; le dessus de la tête, du corps, le cou et la poitrine sont d'un brun de tan ; les plumes ont les tiges noirâtres et la bordure plus claire ; les grandes pennes des ailes sont noires et les moyennes plus brunes ; les joues et la gorge sont blanchâtres ; les plumes abdominales, tibiales et anales sont de couleur d'acajou ; la queue est longue, brune, traversée de raies plus foncées, et moins fourchue que dans l'espèce précédente ; presque carrée dans les jeunes. Les pieds sont jaunes et les ongles noirs. Chez la

femelle le plumage est plus terne ; plus brun, au contraire, chez les jeunes.

Cet oiseau est de la taille de la Soubuse, mais la femelle est un peu plus forte.

Quoiqu'il fasse son nid sur les arbres ou dans les rochers, il affectionne les marais et y niche quelquefois ; ses œufs sont au nombre de quatre, blancs et tachés de roux.

Il chasse toute sorte de menu gibier, vit aussi de charogne, et, bien plus hardi que le Milan royal, plonge dans l'eau pour en tirer du poisson.

Quoique rare en France, on le trouve cependant dans nos environs où il niche quelquefois. Très-répandu en Afrique dont il est originaire.

BUSE : *Buteo*. (Bechst.)

Bec courbé dès sa base, arrondi en dessus, l'intervalle entre les yeux et le bec dégarni de plumes ; tarses gros et courts, emplumés jusqu'aux doigts dans une seule espèce, nus et écussonnés dans les autres ; ailes longues ; queue égale.

* Tarses nus et écussonnés.

BUSE JEAN-LE-BLANC : *Buteo gallicus*.

Falco gallicus. (Gmel.)

Falco brachydactylus. (Wolf.)

Circæte Jean-le-Blanc. (Vieill.)

Le Jean-le-Blanc. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 413.

A l'exemple de quelques auteurs, nous avons séparé

cette espèce du genre Aigle; mais nous la réunissons aux Buses, dont elle a l'allure et les mœurs. Le bec est cendré, et la cire d'un blanc sale; l'iris est d'un jaune citron; la tête et les parties supérieures du corps sont d'un gris brun; la gorge et la poitrine blanches, avec des taches longitudinales, d'un brun roussâtre. Cette couleur s'observe sur les plumes du ventre, du dessous des ailes, du croupion et de la queue, sans autres taches dans le mâle, dont les pennes caudales ont seulement des raies transversales brunes en dessous. Les tarses et les doigts sont jaunâtres et les ongles cendrés. La femelle est presque entièrement grise, et les plumes du croupion sont d'un blanc sale. Les jeunes ont la cire et les pieds d'un cendré livide.

Le Jean-le-Blanc a deux pieds de longueur et cinq d'envergure. Il niche ordinairement dans les lieux couverts de bruyères et de joncs, quelquefois aussi sur les arbres élevés. La femelle pond trois œufs de couleur d'ardoise.

Il chasse les perdreaux, les levrauts, les mulots, les grenouilles. Quand il s'approche des habitations pour enlever la volaille, il fait entendre un sifflement aigu et inarticulé.

Cet oiseau est de passage dans nos contrées; il est très-rare. On en apporta un individu à M. Holandre en avril 1818.

BUSE COMMUNE : *Buteo vulgaris.* (Lacép.)

Falco Buteo. (Lin.)

Buteo mutans. (Vieill.)

LA BUSE. (Buff.)

Buteo fasciatus. (Vieill.)
LA BUSE à poitrine barrée. (Vieill.) } Les vieux.
Falco Buteo var. (Lath.)

Buff. Enl. pl. 419.

Dans cette espèce, le bec est de couleur plombée, la cire est jaune ainsi que l'iris. Elle varie beaucoup dans son plumage qui diffère, pour ainsi dire, dans la plupart des individus; mais nous allons décrire les couleurs qui s'observent le plus généralement. Ordinairement les parties supérieures de la tête, le cou, le dos, et les couvertures des ailes et de la queue, sont d'un brun ferrugineux; la tête et la gorge sont recouvertes sur les côtés de plumes blanches, ayant chacune une tache longitudinale brune; le ventre et la poitrine sont variés de blanc et d'un brun ferrugineux; la même couleur, mélangée d'un peu de roux, s'étend sur les jambes et sous les ailes. La teinte ferrugineuse s'éclaircit sur les plumes anomales. Les grandes plumes de l'aile sont entièrement brunes du côté extérieur, et blanches du côté interne, avec des raies transversales brunes dans les deux tiers de

leur longueur, et l'extrémité est noirâtre des deux côtés; les cinq premières pennes sont d'ailleurs échancrées, et la quatrième est la plus longue. Les pennes de la queue, grisâtres en dessus, sont brunes en dessous, avec des raies transversales plus foncées, et roussâtres à leur extrémité. Les pieds sont jaunes, et les ongles noirs. Toutes ces teintes varient, ainsi que nous l'avons déjà dit; on voit même des individus tout blancs.

La Buse commune est un peu plus grosse que le Milan royal; elle a vingt pouces de longueur et quatre pieds quatre pouces de vol.

Elle niche sur un arbre élevé; souvent même elle s'empare du nid d'une corneille, et après l'avoir agrandi, la femelle y pond deux ou trois œufs blanchâtres avec des taches jaunes. Elle paraît avoir plus d'attachement pour ses petits que les autres oiseaux de proie.

Les cailles, les perdreaux, les levrauts, font en été sa proie ordinaire; elle dévaste aussi les nids des autres oiseaux. Lorsque sa nourriture habituelle vient à manquer, elle chasse les taupes, les mulots, les grenouilles, les sauterelles et d'autres insectes.

Très-répandue en Europe et assez commune dans les environs de Metz. La Buse à poitrine barrée, dont quelques auteurs ont fait une espèce, s'observe plus rarement.

** Tarses emplumés jusqu'aux doigts.

BUSE PATTUE : *Buteo Lagopus.* (Vieill.)

Falco Lagopus. (Gmel.)
Falco pennatus. (Frisch.)
La Buse pattue. (Buff.)
Vaill. Afr. XVIII.

Cette espèce que l'on pourrait regarder comme variété de la précédente, sans ses tarses emplumés jusqu'aux doigts, en a pour ainsi dire le plumage, quoique ses couleurs soient généralement moins foncées. Elle est variée assez irrégulièrement de brun plus ou moins clair, et de blanc plus ou moins jaunâtre. Le bec est aussi plus délié que dans la Buse commune, les pieds un peu plus effilés. On la distingue facilement, même au vol, par la blancheur de la base des pennes caudales.

Elle a la taille de la Buse commune, dont elle diffère encore par ses mœurs plus solitaires et son courage. Elle fréquente particulièrement les endroits couverts d'arbres, en se perchant sur ceux qui sont morts.

Cet oiseau est rare, et de passage en automne dans nos contrées; il nous vient de l'Afrique. On le trouve, dit-on, dans presque toutes les parties du monde. Il s'observe principalement dans notre département vers la fin de novembre, mais non tous les ans.

BUSARD : *Circus.* (Bechst.)

Bec petit, presque droit à la base, un peu

anguleux en dessus, tarses longs et grêles, plus élevés que dans le genre précédent, dont celui-ci diffère principalement par une espèce de collerette totale ou partielle que forment de chaque côté du cou les bouts des plumes qui couvrent les oreilles.

* Collerette peu sensible.

BUSARD HARPAYE : *Circus rufus.* (Vieill.)

Falco rufus. (Lin.)

La Harpaye. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 470.

Bec noir, à l'exception de la mandibule inférieure qui est fauve à la base, ainsi que la cire ; iris d'un jaune safran. Le plumage est roux, plus clair sur la tête, le cou, la poitrine et les petites couvertures des ailes ; il est plus foncé sur le ventre, les côtés et l'anus, où l'on remarque une tache brune, oblongue, sur la tige de chaque plume. Le brun domine sur le dos, le croupion et les grandes couvertures des ailes. Les grandes pennes sont noirâtres, les moyennes cendrées, ainsi que celles de la queue. Tarses et doigts jaunes, ongles noirs.

La Harpaye a un pied huit pouces de longueur et quatre pieds de vol. Elle fait son nid dans les petits buissons, dans les joncs ou les touffes d'herbes ; la femelle pond deux ou trois œufs blanchâtres, avec des taches brunes plus ou moins foncées.

Quoique on la trouve en France et en Allemagne, elle se montre très-rarement dans notre département. Habite ordinairement le bord des eaux, où elle prend les poissons dont elle se nourrit.

BUSARD DES MARAIS : *Circus æruginosus.* (Vieill.)

Falco æruginosus. (Gmel.)
LE BUSARD DES MARAIS. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 424.

Celui-ci, que plusieurs auteurs regardent comme la Harpaye dans un âge plus avancé, me paraît cependant une espèce bien distincte. Effectivement, dans le précédent les ailes égalent à peine la longueur de la queue, tandis que dans le Busard des marais, les ailes pliées s'étendent au delà des trois quarts de la queue : est-ce là un effet de l'âge ? (1)

Le bec est noir, la cire d'un jaune verdâtre, et l'iris couleur de safran. La teinte générale du plumage est d'un brun chocolat; mais chez les vieux mâles, la tête est d'une couleur de buffle jaunâtre : cette teinte, dans quelques individus, s'étend aussi sur le cou et les épaules ; les plumes qui couvrent

(1) M. Temminck persiste à réunir comme une seule et même espèce le *Busard des marais* et la *Harpaye*. Selon cet auteur, les individus désignés sous le nom de *Harpaye* sont les *mâles à l'âge de trois ans.* (*Manuel d'Ornith.*, III.e Partie, p. 40.)

ces parties ont cependant la tige brune. Les jambes sont fort longues, menues et jaunes.

Il niche, ainsi que le précédent, dans les lieux marécageux; il chasse les reptiles, les rats d'eau et les oiseaux aquatiques. Très-rare.

** Espèces munies d'une collerette plus sensible que dans les précédentes.

BUSARD SAINT-MARTIN : *Circus gallinarius*. (Vieill.)
Falco cyaneus. (Montagu.)
—— *albicans*. (Gmel.)
L'Oiseau de saint Martin. (Buff.)
Falco Pygargus. (Gmel.)
—— *Hudsonius*. (Gmel.)
La Soubuse. (Buff.)
} La femelle et les jeunes de l'année.
Buff. Enl. pl. 443, 480 et 450.

Bec noir, avec la cire d'un jaune ferrugineux; au dessus des narines on remarque des soies noirâtres tournées en devant. Chez la femelle, les plumes qui forment la collerette placée autour de la face sont hérissées, brunes dans leur milieu, et roussâtres à leur extrémité. Sous les yeux on voit une tache blanchâtre. La tête, le derrière du cou, les couvertures des ailes, le dos, le croupion, sont d'un brun obscur; la gorge est brunâtre; la partie inférieure du cou, la poitrine et le ventre sont d'un

blanc roussâtre, avec des raies longitudinales brunes au centre de chaque plume. Les pennes des ailes, brunes en dehors, ont des barres blanchâtres en dedans; celles de la queue, dont le fond est le même, sont variées de bandes transversales rousses et noirâtres. Le plumage du mâle a des teintes plus rousses dans son jeune âge, et ensuite plus foncées; on le distingue cependant en ce que, au lieu d'une collerette entière, il ne porte sous les yeux que de simples faisceaux de ces plumes oblongues qui donnent à la femelle la figure d'une chouette : tel est le jeune âge du mâle; mais tout à fait adulte, la cire est blanchâtre, les poils qui recouvrent les narines sont noirs, rudes, touffus, redressés en arrière; la collerette est frisée et entière; tout le dessus du corps est devenu d'un cendré bleuâtre, à l'exception des plumes occipitales qui sont brunes et bordées de fauve clair; les parties inférieures sont blanches; les grandes pennes des ailes sont noires, et les moyennes sont terminées par un trait blanc; celles de la queue sont d'un cendré bleuâtre en dessus et blanchâtre en dessous. Les tarses sont jaunes et les doigts noirs : c'est alors l'*Oiseau de saint Martin*, dont plusieurs auteurs avaient fait une espèce à part. La femelle, vulgairement nommée *Soubuse*, a dix-huit pouces de longueur et trois pieds six pouces de vol; le

mâle est plus petit d'un tiers environ. Les ailes s'étendent au delà des trois quarts de la queue.

Cet oiseau niche à terre et pond trois ou quatre œufs roussâtres, avec des taches rondes plus foncées. Ses mœurs ont beaucoup de rapport avec celles des oiseaux de nuit. Il se perche rarement sur les arbres, et chasse à la fin du jour les mulots, les campagnols, les lézards, etc.; il s'introduit aussi dans les basses-cours.

Rare chez nous, et de passage vers la fin de l'automne, d'où lui est venu le nom d'*Oiseau de saint Martin*.

BUSARD MONTAGU : *Circus Montagui.* (Vieill.)

Falco cineraceus. (Montagu.)
Le Busard Montagu. (Temminck.)
Vieill. Gal., pl. 13.

Cette espèce ressemble beaucoup à la précédente avec laquelle elle peut être confondue, mais elle est plus grêle et les ailes sont aussi plus longues; la femelle et le mâle de la deuxième année sont bruns dessus, blancs dessous, avec des traits brunâtres à la poitrine; plus vieux, le mâle est cendré, les grandes pennes sont noires ainsi qu'une bande sur les pennes secondaires. Le dessous du corps est tout roux chez les jeunes.

Plus rare que le précédent, dont il paraît avoir les mœurs et les habitudes. M. Meslier de Rocan possède un individu qui lui fut apporté dans l'automne de 1818.

§ C. *Ailes subobtuses.* (*La troisième penne de l'aile égalant et même dépassant la quatrième.*)

BONDRÉE : *Pernis.* (Cuv.)

Bec courbé dès sa base, faible, mais plus long que dans le genre Buse ; l'intervalle situé entre l'œil et le bec couvert de plumes bien serrées et coupées en écailles ; tarses réticulés, à demi emplumés vers le haut ; ailes longues, mais n'atteignant pas l'extrémité de la queue qui est égale.

BONDRÉE COMMUNE : *Pernis apivorus.*

Falco apivorus. (Lin.)
Buteo apivorus. (Lacép.)
La Bondrée. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 420.

Bec de couleur de corne foncée ; iris d'un jaune safran ; dans la partie supérieure du plumage, le dessus de la tête est d'un gris cendré, surtout chez le mâle adulte ; le manteau d'un brun foncé ; la gorge et une partie du cou d'un blanc jaunâtre, avec des lignes étroites de couleur brune. Dans les parties inférieures, le cou est d'un brun rougeâtre ; la poitrine et le ventre sont traversés de raies alternativement rougeâtres, brunes et blanches ; la queue est d'un brun obscur et marquée d'une

raie noirâtre près de son extrémité, et d'une seconde de même couleur transversale vers le milieu. Le plumage paraît sujet à beaucoup de variations. M. Holandre en cite quatre qu'il a observées dans le cabinet de feu M. le baron Marchant, savoir : un individu jeune, avec des taches noires en long sur la poitrine ; le second adulte, offrant des taches arrondies et rares ; chez le troisième toutes les parties inférieures étaient blanches, et le quatrième était presque entièrement d'un brun foncé ou noir. (Hol. F. M.) (1)

La Bondrée a vingt-trois pouces de longueur et quatre pieds d'envergure. Elle niche dans les bois ; son nid est composé de buchettes entrelacées et tapissées intérieurement de laine ou d'autres matières analogues ; la femelle y pond deux œufs d'un blanc grisâtre, avec des taches jaunâtres.

Elle chasse les mulots, les lézards, les grenouilles, etc., et nourrit ses petits avec des chrysalides de guêpes, d'où lui est venu son nom spécifique (*apivorus*). Elle vole bas et peu long-temps.

Jadis fort commun en France, cet oiseau est très-rare dans nos environs. M. Holandre en possède un individu femelle qui fut tué dans son nid en juin 1819, dans les bois de Tichémont.

---

(1) Ces quatre variétés sont maintenant déposées au Musée d'Histoire naturelle de la ville de Metz.

DEUXIÈME FAMILLE.

NOCTURNES.

Tête grosse; yeux très-grands, dirigés en avant, entourés d'un cercle de plumes effilées, dont les antérieures recouvrent la cire du bec, et les postérieures l'ouverture de l'oreille; pieds couverts de petites plumes, même sur les doigts, l'externe se dirigeant à volonté en avant ou en arrière; ailes courtes; vol faible.

Ces oiseaux, blessés par le trop grand éclat de la lumière, ne chassent que pendant le crépuscule et la nuit; et leurs plumes sont généralement si douces, qu'ils ne font aucun bruit en volant.

CHOUETTE : *Strix*. (Lin.)

Bec comprimé, court, crochu, incliné dès la base; la mandibule supérieure très-mobile, et l'inférieure à bassin uni ou garni d'une faible arête. Tête très-emplumée. Bouche très-fendue. Tarses emplumés, garnis jusqu'aux doigts, et même souvent jusque sur les ongles, de plumes courtes et laineuses. Rémiges dentelées sur le bord extérieur. Ailes subaiguës. (La troisième penne des ailes la plus longue, et la première la plus courte.)

* Espèces munies de deux aigrettes de plumes qu'elles relèvent à volonté; la conque de l'oreille s'étendant en demi-cercle depuis le bec jusque vers le sommet de la tête, et munie en avant d'un opercule membraneux.

CHOUETTE HIBOU : *Strix Otus.* (Lin.)

Le Hibou ou Moyen-Duc. (Buff.)
Frisch. LXXXXIX.
Naum. Naturg. tab. 45, f. 1.

Cette espèce a la face d'un brun noirâtre; le bec noirâtre, long de treize à quatorze lignes; les plumes décomposées qui le recouvrent sont raides, blanches et terminées de noir. Les yeux, à iris d'un brun jaune, sont entourés d'un cercle de plumes frisées et blanchâtres, avec l'extrémité brune; celles qui forment le contour extérieur des oreilles sont noirâtres à leur origine, et leur bout est varié par de très-petites taches d'un brun roux et blanchâtre; les oreilles sont longues comme la moitié de la tête; les aigrettes, composées de six à dix plumes droites, sont d'un brun noirâtre, fauves à la bordure extérieure, et plus pâles à leur frange intérieure, avec de petites

taches noires. La tête, le cou et le dos sont variés de brun, de blanchâtre et de roussâtre; la poitrine et le ventre sont fauves, avec des taches longitudinales brunes, dont les inférieures forment des sortes de tiges branchues qui se détachent sur un fond blanc, et sont accompagnées de petites raies brunâtres en *zig-zag*. On remarque aussi d'autres raies transversales de la même couleur, mais régulières et plus larges sur les pennes des ailes que sur celles de la queue, en tranchant la couleur fauve. Les tarses et les doigts sont couverts d'un duvet roux, les ongles sont noirâtres. Les jeunes sont tout blancs au moment de leur naissance; mais au bout de quinze jours, ils deviennent d'un roux blanchâtre jusqu'à leur première mue; la queue et les ailes sont grises, avec un grand nombre de points bruns, et sept ou huit bandes transversales d'un brun foncé. La femelle diffère encore du mâle en ce que le plumage a moins de roux, et le fond en est d'un gris blanc, avec une place entièrement blanche sur la gorge.

Le Hibou a treize à quatorze pouces de longueur et trois pieds d'envergure; les ailes dépassent un peu l'extrémité de la queue. Il fait son nid dans les creux d'arbres, ou bien il s'empare de celui d'une *Buse* ou d'une *Pie;* la femelle y pond quatre ou cinq œufs presque ronds et d'un blanc jaunâtre.

Dans nos environs il habite ordinairement les bois où il est assez commun, mais on le trouve aussi dans les maisons ruinées : c'est lui qui, pendant la nuit, fait entendre un gémissement plaintif qui peut se rendre par *clou-cloud.*

CHOUETTE BRACHYOTE : *Strix Brachyotos.* (Gmel.)

La Chouette ou Grande Chevêche. (Buff.)
Strix Ulula. (Gmel.) La femelle.
Buff. Enl. pl. 438.

Dans cette espèce, les aigrettes ne se trouvent que dans le mâle; elles sont petites, et ne se composent que d'une à trois plumes que l'oiseau relève rarement, et seulement dans un moment de crainte. Le bec est noir; les plumes rayonnantes qui entourent les yeux sont noires à leur naissance, ensuite blanches, et marquées à la circonférence de petits points noirs, bruns et jaunes. La tête et les parties supérieures et inférieures du corps ont des taches longitudinales noires sur un fond de jaune d'ocre; les ailes, qui excèdent la queue, sont blanches en dessous, avec trois ou quatre bandes brunes; la queue, d'un jaune plus pâle, est bordée de blanc; elle a aussi quatre ou cinq bandes brunes. La femelle a des taches blanches sur les plumes scapulaires et les couvertures des ailes; les pennes secondaires sont ter-

minées de blanc, et le plumage est généralement moins foncé. Les jeunes ont la face noirâtre. Ongles noirs ordinairement.

Cet oiseau nous arrive en automne du nord de l'Europe, et, à cette époque, il est assez commun dans les environs de Metz, surtout à Colombé, sur les sapins. Il habite ordinairement les rochers et les forêts rocailleuses, où il niche à terre sur quelque éminence; selon M. *Temminck*, il niche aussi dans les marais, au milieu des hautes herbes.

Il mange les souris, les mulots, dont il rend les poils et les os après la digestion des parties molles, les petits oiseaux et les insectes. C'est le soir qu'il cherche sa proie.

** Espèce munie d'aigrettes, mais dont la conque de l'oreille se réduit à une cavité ovale qui n'occupe pas la moitié de la hauteur du crâne.

CHOUETTE GRAND-DUC : *Strix Bubo.* (Lin.)

Le Grand-Duc. (Buff.)
Buff. Enl., pl. 434.

Le bec est noir, long de deux pouces; la prunelle est noire, l'iris d'un jaune safran, et les yeux sont entourés d'un cercle de plumes d'un gris noirâtre à la circonférence. La tête, les aigrettes et les parties supérieures du corps sont ondées et variées de noir et d'un roux fauve; la gorge est

blanchâtre; la poitrine et le ventre présentent des taches longitudinales noires et des bandes transversales, brunes et fort étroites, en *zig-zag*, sur un fond roussâtre; les tarses sont couverts jusqu'aux ongles d'un duvet épais et de plumes jaunâtres; la queue est composée de douze pennes égales. La femelle n'a pas la gorge blanche, mais les teintes sont plus claires.

C'est le plus grand des oiseaux de nuit, il a vingt-deux pouces de longueur et environ cinq pieds de vol; ses ailes s'étendent jusqu'aux trois quarts de la queue.

Un couple de cette espèce a long-temps niché sur les rochers des environs de Moyeuvre. Son nid se compose de petites branches de bois sec entrelacées de racines souples et garnies de feuilles en dedans; il a environ trois pieds de diamètre. Les œufs sont au nombre de deux à trois, un peu plus gros que ceux d'une poule et d'un blanc grisâtre. Ce nid est toujours rempli de provisions, car les petits sont très-voraces.

Le Grand-Duc chasse les souris, les mulots, les taupes, les levrauts, les lézards, les poissons, etc. Son cri est très-fort, et peut se rendre par les mots *huihou, houhou, pouhou;* il est plus lent quand l'oiseau a faim.

On le voit assez souvent dans les bois des environs de Bitche. Il s'y rend probablement de l'Allemagne, où il est bien plus commun.

*** Espèce dépourvue d'aigrette, ayant la conque aussi petite que la précédente.

CHOUETTE HULOTTE : *Strix aluco.* (Lin.)

La Hulotte. (Buff.)
Strix stridula. (Gmel.) } La femelle.
Le Chat-Huant. (Buff.) }
Buff. Enl. pl. 441 et 437.

Cette espèce a l'iris brun. Dans le mâle le fond du plumage est d'un brun grisâtre, recouvert partout de taches longitudinales brunes, déchirées sur les côtés en dentelures transverses; en outre les plumes scapulaires et le bord antérieur de l'aile ont des taches blanches assez larges. La femelle a le fond du plumage roussâtre. Le disque de plumes est effilé et plus marqué que dans l'espèce précédente. Celle-ci varie beaucoup dans ses couleurs : on en voit dont le ventre est blanc, d'autres où cette teinte est presque uniforme; quelques individus sont même d'un roux ferrugineux assez prononcé, ce qui a fait parfois multiplier les espèces.

La Hulotte ou Chat-Huant est longue de quatorze à quinze pouces. Quoiqu'elle habite pendant l'hiver les greniers et les granges, elle niche dans les arbres creux

des bois. Ses œufs sont blanchâtres, arrondis et au nombre de quatre à cinq.

Pendant l'été on la trouve dans les bois montagneux, sur les branches des arbres les plus touffus et dans les vieux troncs, d'où elle sort le soir pour faire la chasse aux petits oiseaux, aux taupes, aux mulots, etc. Elle est assez rare.

**** Espèces dépourvues d'aigrettes, dont l'oreille ne possède pas une conque évasée et enfoncée, mais seulement une ouverture ovale.

CHOUETTE CAPARACOCH : *Strix funerea.* (Gmel.)

Strix nisoria. (Wolf.)
La Chouette Epervière. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 473.

Bec jaune à la base, avec l'extrémité inférieure et supérieure noirâtre; iris d'un jaune clair; parties supérieures d'un brun noirâtre, avec des taches blanches en gouttelettes sur la tête, et en barres transversales sur les scapulaires; dessous du corps rayé transversalement de blanc et de brun; queue longue de six pouces, étagée, marquée de dix lignes transverses blanches.

Cette espèce est longue de quatorze pouces; elle niche

sur les arbres, vit de souris et d'insectes, et chasse plus le jour que la nuit.

Habite le nord du globe, la Sibérie. Elle est de passage fort rare en Allemagne, et se montre encore plus rarement dans nos contrées; cependant M. Marcus, pharmacien, en possède un individu, tué aux environs de Metz au commencement de l'année 1834.

CHOUETTE CHEVÊCHE : *Strix passerina.* (Gmel.)

Strix pygmæa. (Bechst.)

La Chouette ou petite Chevêche. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 439.

Bec d'un brun blanchâtre, avec la cire d'un brun olivâtre; narines rondes; iris très-petit et jaune. Les parties supérieures sont d'un gris brun, avec de grandes taches de forme irrégulière; la poitrine est d'un blanc pur. Les parties inférieures sont d'un blanc roussâtre, avec des taches d'un brun cendré, et cinq barres pâles, assez larges, sur la queue; les doigts sont couverts de quelques poils blancs. La femelle ne diffère du mâle que par des tâches roussâtres sur le cou, et les teintes un peu moins vives. Elle a neuf pouces de longueur depuis le bout du bec jusqu'à l'extrémité des ongles.

Elle niche dans les vieilles murailles, sous les toits des églises, et elle y pond presque à nu deux ou quatre œufs blancs et ronds. Elle voit, dit-on, mieux que les

autres nocturnes, et peut chasser pendant le jour. Elle plume les petits oiseaux avant de les manger, et fait la guerre aux petits mammifères.

Paraît rare dans nos environs. Les habitants de la campagne lui donnent vulgairement le nom de *Gliaudot*, d'après le cri que cet oiseau fait entendre lorsqu'il est posé sur un vieux tronc d'arbre.

CHOUETTE TENGMALM : *Strix Tengmalmi.* (Gmel.)

Strix dasypus. (Bechst.)
PETITE CHEVÊCHE D'UPLANDE. (Sonnini.)
Strix passerina. (Meyer et Wolf.) } La femelle.
LA CHEVÊCHE ROUSSE.
Naum. 48, f. 2 et 3.

Le bec est jaune; l'iris d'un jaune brillant. Les parties supérieures sont d'un roux brun; le haut de la tête, le cou et le dos semés de taches blanches, arrondies, en forme de gouttes; le dessous est plus pâle, à taches plus larges. La femelle a les parties supérieures d'un brun grisâtre, avec des taches blanches arrondies sur la tête et les pennes des ailes. On remarque aussi une tache noire entre l'œil et le bec, et quatre lignes blanches en travers de la queue. Les tarses et les doigts sont garnis jusqu'aux ongles d'un duvet très-abondant et de couleur blanche.

Cette Chouette est longue de huit à neuf pouces; la

queue et les ailes sont plus longues à proportion que dans l'espèce précédente ; elle est presque du même plumage. La femelle a la taille plus forte que le mâle.

Habite ordinairement le nord de l'Europe. Comme on en trouve en Allemagne, on en voit quelquefois dans nos environs, mais rarement ; elle est bien plus commune dans le Jura et les Vosges, où elle niche dans les trous des sapins ; ses œufs sont au nombre de deux et d'un blanc pur. Elle se nourrit de souris, de phalènes, de scarabées, et même de petits oiseaux.

EFFRAIE : *Flammea.*

Bec alongé, comprimé, droit, incliné seulement vers le bout ; les plumes effilées qui entourent les yeux formant un masque d'une grande étendue. Aigrette nulle. Oreille grande, pourvue d'un opercule très-grand. Tarses emplumés, ou plutôt recouverts d'un duvet très-court ; des poils seulement aux doigts. Ailes subaiguës.

EFFRAIE COMMUNE : *Flammea vulgaris.*

Strix flammea. (Lin.)
L'Effraie ou Fresaie. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 440.

Bec blanc à l'origine et brun à la pointe ; iris jaune ; les plumes du disque sont blanches, effilées et soyeuses. Le dos est nué de fauve et de cendré,

parfois de brun, agréablement piqueté de points blancs, enfermés chacun entre deux points noirs. Le ventre varie du blanc au fauve, avec ou sans mouchetures brunes. La queue est blanche, plus courte que les ailes, et a cinq bandes brunes. Quoique cette espèce varie beaucoup, la femelle présente en général des teintes plus claires et plus prononcées. Sa longueur est de treize à quatorze pouces.

L'Effraie se rapproche assez constamment des habitations; en hiver, on en trouve souvent cinq ou six réunies dans un trou de masure, ou dans les clochers, les granges; elle y niche au commencement d'avril, et la ponte est de quatre œufs blancs de forme arrondie. Elle est bien commune.

C'est elle que le vulgaire regarde plus spécialement comme un oiseau de mauvais augure. Cependant, on peut l'apprivoiser; et au lieu de la clouer sur la porte des granges, comme c'est l'habitude dans les campagnes, les habitants devraient plutôt respecter cet oiseau innocent, qui, en fréquentant leurs habitations, rend de grands services en détruisant les souris, les musaraignes dont il fait sa nourriture, ainsi que les chauves-souris et quelques insectes malfaisants.

II.e ORDRE.

PASSEREAUX.

Bec variable; pieds courts ou médiocres; les jambes parfaitement emplumées; doigts un peu aplatis en dessous, disposés trois en avant

et un en arrière; ongles variables, mais en général grêles.

I.re DIVISION.

Genres où le doigt externe est réuni à l'interne seulement par une ou deux phalanges.

PREMIÈRE FAMILLE.

DENTIROSTRES.

Bec échancré aux côtés de la pointe.

Cette famille comprend le plus grand nombre d'oiseaux insectivores; cependant presque tous mangent aussi des baies et autres fruits tendres.

§ A. *Ailes subobtuses.* (*La troisième penne égalant la quatrième qui dépasse les autres.*)

† Bec à pointe courbée, crochue, échancrée.

PIE-GRIÈCHE : *Lanius.* (Lin.)

Bec médiocre, robuste, triangulaire, comprimé par les côtés, à arête supérieure droite, arrondie, à pointe fortement arquée et crochue, et précédée d'une échancrure profonde formant à ses côtés une petite dent; mandibule inférieure aiguë et relevée à la pointe. Ailes de moyenne grandeur.

PIE-GRIÈCHE COMMUNE : *Lanius excubitor.* (Lin.)

La Pie-Grièche grise. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 445.

Bec noir ; iris d'un brun vif, brillant. La tête, la nuque et le dos d'un brun cendré clair. Une bande noire part de l'angle du bec, passe sous l'œil et va aboutir à l'oreille. Tout le dessous du corps est d'un blanc pur. Ailes noires, courtes ; les rémiges et l'extrémité des pennes secondaires d'un beau blanc. Queue noire, avec du blanc au bord externe des pennes latérales. Chez la femelle, le blanc du ventre passe au gris, et les jeunes l'ont rayé de gris foncé. Pieds et ongles noirs.

Cet oiseau a environ neuf pouces de longueur. Il niche sur les arbres, dans l'enfourchure des branches, près le tronc. Son nid est proprement fait ; la femelle y pond cinq à huit œufs blancs, marqués de brun au gros bout. Il vit dans les bois, ordinairement sur la lisière, et dans les buissons. Quoiqu'il se nourrisse principalement d'insectes, il poursuit parfois les petits oiseaux et se défend avec succès contre les gros ; son courage le porte même à les attaquer, surtout quand il s'agit de protéger ses petits. Outre les insectes, il mange aussi les petits mulots, les grenouilles et les lézards.

Cette espèce reste sédentaire en France ; mais dans ce département nous n'en voyons guère qu'au printemps, époque où elle nous arrive pour disparaître en automne.

PIE-GRIÈCHE ROUSSE : *Lanius rufus.* (Briss.)

La Pie-Grièche rousse. (Buff.)

Lanius rutilus. (Lath.)

Buff. Enl. pl. 9, fig. 2.

Bec noirâtre; iris d'un gris blanchâtre; le tour des yeux et les oreilles noirs; le dessus de la tête et du cou d'un roux très-vif; le dos noir; les scapulaires, le miroir de l'aile, le ventre et le croupion blancs; la queue noire, avec une tache blanche sur le bord interne de chaque penne vers l'extrémité. Chez la femelle, le roux de la tête est linéolé de gris. Les jeunes ont les ailes et la queue d'un brun noirâtre, et le dos est rayé de brun roux et le ventre de gris. Pieds et ongles bruns.

Cette espèce ressemble beaucoup, dans le jeune âge, à l'Écorcheur. Elle a sept pouces trois lignes de longueur et un pied et demi de vol. Niche dans les buissons, les vergers. La femelle pond six œufs verdâtres, tachetés de points cendrés, inégaux et nombreux.

Elle n'est pas rare, au printemps, dans les environs de Metz, à Lorry, Plappeville, Vallières, etc. Nous quitte en hiver.

PIE-GRIÈCHE ÉCORCHEUR : *Lanius collurio.* (Briss.)

L'Écorcheur. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 51, f. 1 et 2.

Variété B. Pie-Grièche écorcheur blanche.

Bec noir; iris brun clair. Le dessus de la

tête, le haut du dos et le croupion cendrés; un bandeau noir s'étend sur l'œil et le devant des oreilles; le dos et les couvertures de l'aile de couleur marron; la poitrine et les flancs rosés; la gorge et l'abdomen blanchâtres; les pennes des ailes sont noires, bordées de fauve; celles de la queue sont aussi noires, mais les latérales sont blanches à la base. La femelle a les mêmes couleurs, mais elles sont plus ternes, et la poitrine est toute blanche. Les jeunes ont le croupion roux, rayé de petites lignes brunes. Pieds bruns; ongles noirâtres.

Cette espèce n'a guère que six pouces de longueur, et onze pouces de vol. Elle niche dans les buissons, et y pond cinq ou six œufs rosés, tachetés de rougeâtre, et zonés de cendré verdâtre. Elle détruit les grenouilles et une grande quantité d'insectes qu'elle enfile aux épines des buissons, pour les dévorer à son aise ou pour les retrouver au besoin.

Elle n'est pas rare au fond des vallons de Montvaux, de Saulny, sur la lisière des bois; arrive au printemps et nous quitte en hiver.

GOBE-MOUCHE : *Muscicapa.* (Tem.)

Bec médiocre, robuste, angulaire, déprimé à sa base, et comprimé vers la pointe, qui est forte, dure, courbée et très-échancrée; narines basales, laté-

rales, ovoïdes, couvertes en partie par des poils dirigés en avant; doigts latéraux presque toujours égaux; ailes médiocres.

GOBE-MOUCHE GRIS : *Muscicapa grisola.* (Gm.)

Le Gobe-Mouche proprement dit. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 565, f. 1.

Bec de couleur plombée; iris brun. Parties supérieures d'un brun uniforme, excepté la tête qui est variée de gris, et les pennes des ailes qui sont bordées de blanc; la gorge et la poitrine sont blanchâtres, avec une tache brune, longitudinale, au centre de chaque plume; le ventre et l'anus sont blancs. La femelle diffère peu du mâle, mais dans ce dernier le front est en général plus varié de brun, et le ventre moins blanc. Pieds et ongles bruns. Cinq pouces huit lignes de longueur, huit pouces et demi de vol; les ailes pliées atteignent le milieu de la queue.

Cet oiseau vit solitaire dans nos environs; il niche dans les trous des arbres. La femelle dépose dans un nid composé de mousse, de laine ou de poils, et entrelacé de racines, quatre ou cinq œufs d'un blanc bleuâtre et tachés de roux.

Le Gobe-Mouche, dont le nom explique assez le genre de nourriture, est commun en été dans les vergers de Plappeville

et de Saulny, et nous quitte en automne. Il fait entendre un petit cri aigre et désagréable.

GOBE-MOUCHE A COLLIER : *Muscicapa albicollis.* (T.)

Muscicapa collaris. (Bechst.)
Muscicapa atricapilla. (Gmel.)
Le Gobe-Mouche a collier ou de Lorraine. (Buff.)
Le Murier (à Metz).
Buff. Enl. pl. 565, f. 2.

Bec et iris noirs. Cette espèce est assez remarquable par les changements de plumage du mâle. Semblable à sa femelle en hiver, il a dans sa livrée parfaite le sommet de la tête, les joues, le dos, les petites couvertures des ailes et toutes les pennes de la queue d'un noir profond; le front, un large collier sur la nuque et toutes les parties inférieures sont d'un blanc pur; le croupion est mêlé de noir et de blanc; un miroir blanc se remarque sur l'origine des rémiges; les moyennes et les grandes couvertures des ailes sont blanches, et les dernières sont terminées de noir sur les barbes inférieures. Pieds et ongles noirs. La vieille femelle diffère du vieux mâle du printemps, en ce que le front présente un petit espace d'un cendré blanchâtre, et que toutes les autres parties supérieures sont d'un gris cendré, à l'exception des grandes couvertures des ailes, qui sont blanches

extérieurement, et des deux pennes latérales de la queue, qui sont liserées de blanc; le dessous du corps est d'un blanc pur, et le collier n'est que très-faiblement indiqué par du cendré plus clair que le reste des parties supérieures. Les jeunes de l'année ressemblent aux femelles, mais ils n'ont pas d'espace blanchâtre au front, et les deux pennes latérales portent de larges bords blancs qui disparaissent chez le mâle à mesure qu'il avance en âge. Cinq pouces de longueur, huit pouces de vol.

Ce Gobe-Mouche recherche les arbres élevés et les forêts de chênes très-claires; il niche dans celle de Merten, et dans les environs de Longuion. Son nid, composé de mousse et de poils d'animaux, renferme quatre à six œufs d'un vert bleuâtre, tachetés de brun au gros bout.

Il nous quitte au commencement de l'automne.

GOBE-MOUCHE BEC-FIGUE : *Muscicapa luctuosa.* (T.)

Le Traquet d'Angleterre. (Buff.)
Rubetra anglicana. (Briss.)
Le Bec-Figue. (Buff.)
Sylvia ficedula. (Lath.)
Motacilla ficedula. (G.)
Muscicapa muscipeta. (Bech.)
} Le même en plumage d'hiver.
Le Pinson de bois (à Metz).
Naum. tab. 64, f. 2, 3 et 4.

Cette espèce, plus petite que la précédente avec laquelle elle a été long-temps confondue, a, dans

son plumage d'été (le mâle), toutes les parties supérieures du corps et les pennes de la queue d'un noir profond; le front et toutes les parties inférieures d'un blanc pur; les ailes noires, avec les grandes et les moyennes couvertures en partie blanches. La femelle, privée du miroir, a les parties supérieures d'un brun uniforme, et les trois pennes de la queue blanches sur leurs bords. C'est aussi la livrée des jeunes et du mâle en plumage d'hiver.

Vit d'insectes; mais il paraît, d'après l'observation de M. Vieillot qui en a élevé chez lui, que cet oiseau se nourrit aussi de la pulpe des fruits qu'il attaque pendant leur maturité; c'est pourquoi il fréquente ordinairement les jardins, les vergers. Il niche dans les trous d'arbres comme le précédent; ses œufs sont d'un bleu verdâtre très-clair et au nombre de cinq à six.

On le voit peu de temps en été dans nos environs, mais il est plus commun en automne : on l'appelle alors vulgairement *Pinson de bois*.

MERLE : *Turdus*. (Lin.)

Bec comprimé latéralement, aussi large que haut à la base; la mandibule supérieure convexe, et échancrée vers la pointe qui est courbée; l'inférieure droite et entière; narines ovoïdes, en partie couvertes d'une membrane nue; les angles de la bouche garnis de poils espacés.

* Espèces dont les couleurs sont uniformes ou distribuées par grandes masses. (Merles proprement dits.)

MERLE COMMUN : *Turdus merula.* (Lin.)

LE MERLE. (Buff.)

Variété B. MERLE COMMUN blanc.

Variété C. MERLE COMMUN isabelle.

Buff. Enl. pl. 2 et 555.

Bec, intérieur de la bouche et tour des yeux jaunes ; iris noir ; plumage entièrement d'un noir foncé sans reflet ; pieds et ongles noirs. Chez la femelle, le bec est noirâtre ; la tête, le derrière du cou et tout le dessus du corps sont bruns ; la gorge est variée de gris, de brun et de roussâtre ; le devant du cou, la poitrine et le haut du ventre sont d'un brun roux ; les ailes, la queue, les pieds et les ongles bruns. Le mâle ressemble à la femelle jusqu'à la première mue ; alors le bec commence à jaunir, et le plumage noircit à mesure qu'il avance en âge.

Le Merle noir ou commun a dix pouces de longueur et quatorze pouces d'envergure.

Il se nourrit de baies, de fruits et d'insectes. Niche vers le mois de mars dans les buissons ou sur des arbres peu élevés. Le nid est composé en dehors de mousse fortifiée

de terre détrempée, et intérieurement de petites racines et d'herbes sèches. La femelle fait deux pontes par an : la première est ordinairement de cinq à six œufs, et la seconde de quatre ; ces œufs sont d'un vert bleuâtre avec des taches de couleur de rouille. C'est un oiseau défiant, qui peut cependant s'apprivoiser, et qui apprend bien à chanter et même à parler; il est sédentaire. Commun dans les bois et les vergers.

MERLE A PLASTRON : *Turdus torquatus.* (Lin.)

Le Merle a plastron blanc. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 516.

Bec jaune dans un tiers environ ; plumes d'un noir bien moins prononcé que chez le précédent, bordées de gris et de blanchâtre ; une large plaque blanche demi-circulaire est placée en forme de plastron sur le haut de la poitrine ; pennes moyennes, carrées par le bout, avec une petite pointe saillante au milieu. Chez la femelle, le bec est noirâtre, le plastron est teint de roux et de gris cendré, et les plumes sont d'un brun roux; les pieds sont bruns chez les deux sexes.

Cette espèce, dont la taille est un peu supérieure à celle de la précédente, habite les contrées boisées du nord de l'Europe. Elle niche près de terre, ordinairement sur une roche couverte de grandes broussailles ; son nid ressemble, dit-on, à celui du Merle commun, et renferme quatre œufs

d'une grosseur et d'une couleur pareilles, mais qui s'en distinguent cependant par les larges taches rougeâtres dont ils sont parsemés. De passage au commencement du printemps et en automne. C'est un oiseau assez rare.

MERLE DE ROCHE : *Turdus saxatilis.* (Lath.)

LE MERLE DE ROCHE. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 562.
Lanius infaustus. (Gmel.) } La femelle ou le jeune.
Turdus infaustus. (Lath.) }

La première année, le bec est noirâtre; la gorge et le cou sont d'un cendré noirâtre, varié de petites taches roussâtres; les plumes dorsales, mopygiales, les petites couvertures du dessus des ailes, la poitrine, le ventre, les côtés et les jambes variés de noirâtre, de brun et de roussâtre; les couvertures supérieures et inférieures de la queue et celles du dessous des ailes rousses et sans taches; les pennes alaires sont noirâtres et bordées de roux du côté extérieur, ainsi que les deux pennes intermédiaires de la queue, dont les cinq latérales de chaque côté sont rousses et tachetées de noir sur le côté extérieur et au bout. Les pieds, d'un gris plombé, ont les ongles noirâtres. Tout-à-fait adulte, le mâle a toute la tête et le haut du cou d'un bleu cendré ou bleu de plomb, et les parties

supérieures deviennent d'un brun noirâtre ; une large tache blanche se remarque sur le milieu du dos ; les pennes alaires et les deux du milieu de la queue sont brunes ; les autres pennes caudales et le dessous du corps sont d'un roux ardent.

La femelle a les parties supérieures du corps d'un brun terne, à l'exception de quelques grandes taches blanchâtres sur le dos ; les plumes de la gorge et du côté du cou sont d'un blanc pur ou liserées de brun cendré, et celles des parties inférieures sont d'un blanc roussâtre, avec de fines raies transversales à leur extrémité ; la queue est d'un roux clair, et les deux pennes du milieu sont d'un brun cendré. En hiver les vieux mâles ressemblent aux femelles.

Cette espèce, qui n'a que sept pouces neuf lignes de longueur, habite les montagnes élevées et rocailleuses du midi de l'Europe, où elle se nourrit de scarabées, de sauterelles et de baies sauvages. Elle niche au milieu des rochers ou attache son nid au plafond des cavernes ; ses œufs sont d'un bleu verdâtre et au nombre de trois ou quatre. Son chant est, dit-on, très-agréable, et ressemble à celui de la Fauvette.

Cet oiseau ne paraît qu'accidentellement dans notre pays. En 1789, on en tua un à Metz sur l'église des Grands Carmes, maintenant démolie.

** Espèces à plumage grivelé ou tacheté.

MERLE DRAINE : *Turdus viscivorus.* (Lin.)

LA DRAINE. (Buff.)
Buff. Eul. pl. 489.

Bec brun à son origine, mais le bout est noirâtre; dessus de la tête et du corps d'un brun cendré, passant au roussâtre à la partie inférieure du dos et sur le croupion; un espace d'un gris blanc se remarque entre le bec et l'œil; parties inférieures d'un blanc roussâtre, présentant des taches noires de différentes formes, mais plus larges et triangulaires à la poitrine; couvertures des ailes et des pennes extérieures de la queue bordées de blanc. Pieds jaunâtres avec les ongles noirs. Cependant cette espèce est sujette à varier dans son plumage, ainsi les jeunes ont les parties supérieures du corps tachetées de jaunâtre; chez d'autres individus les ailes ou la queue sont blanches ou brunes, ou le corps est tantôt d'un roux cendré, tantôt gris, tantôt d'un roux jaunâtre, avec des taches angulaires.

La Draine a onze pouces de longueur et seize pouces et demi d'envergure; ses ailes pliées s'étendent jusqu'à la moitié de la longueur de la queue. Elle se nourrit principalement de baies de nerprun, de genévrier, et surtout de gui. Habite les forêts montagneuses de l'Allemagne et du Nord. Le nid qu'elle fait sur un arbre est construit

en dehors avec de la mousse, et en dedans avec des feuilles et des herbes; la femelle y pond trois à cinq œufs d'un vert blanchâtre, marqués de grandes taches violettes et de points roussâtres.

Cet oiseau, de passage en automne, niche rarement dans nos environs.

MERLE DORÉ : *Turdus aureus.* (Hol.)

La Grive dorée. (Hol.)

M. Holandre, dans le tableau des oiseaux du département de la Moselle publié dans l'Annuaire de Verronnais de 1825, décrit sous ce nom une espèce qu'il a observée dans le cabinet de M. le baron Marchant (1) : « Cet oiseau, dit-il, a beaucoup « de rapport avec le Merle Draine, mais ses pro- « portions sont d'un grand tiers plus fortes; toutes « les parties supérieures du plumage sont d'un « brun olivâtre clair, à reflets dorés obscurs, et « chaque plume est terminée par une tache noire « en forme de demi-lune, dont le côté antérieur « est légèrement concave; les parties inférieures, « telles que la gorge, le cou et la poitrine, sont « d'un blanc jaunâtre qui se fond sur les côtés « avec les teintes plus foncées du dessus du corps, « mais le ventre est d'un blanc plus pur. Toutes

(1) Depuis la mort de M. le baron Marchant, le Musée d'Histoire naturelle de Metz a fait l'acquisition de cet oiseau et de plusieurs autres variétés mentionnées dans cet ouvrage.

« les plumes de ces parties sont aussi terminées « par une large tache noire en demi-lune, coupée « carrément ou en ligne droite en avant, au lieu « que dans la Draine ces taches sont plus petites, « triangulaires, et en fer de lance. Couvertures « alaires supérieures noires, terminées de blanc « roussâtre qui remonte en pointe sur la tige de « la plume. Pennes primaires d'un brun noirâtre, « liserées de roussâtre et blanches intérieurement, « à l'exception de la première ; pennes secondaires « roussâtres en dehors et noirâtres en dedans, avec « la partie mitoyenne intérieure blanche. Couver- « tures inférieures des ailes blanches, et noires « dans le milieu, ce qui forme sous l'aile une « bande de cette dernière couleur. La queue est « noire, à l'exception des quatre plumes inté- « rieures qui sont d'un roux olivâtre en dessus ; « les suivantes sont terminées par une tache « blanche, et la dernière est bordée de roussâtre. »

Ce bel oiseau a été pris avec d'autres grives, à quelques lieues de Metz, dans les bois de Rezonville, au mois de septembre 1788. Il en existait un individu à peu près semblable au Muséum d'Histoire naturelle du jardin du Roi, sous le nom de *Draine variété A.*

Cette espèce pourrait bien habiter en été quelque partie du nord de l'Asie, et cet individu, jeté vers l'ouest par quelque circonstance hors de la ligne de migration des oiseaux de cette partie du monde, aurait alors suivi la migration européenne.

MERLE LITORNE : *Turdus pilaris.* (Lin.)

La Litorne ou Tourdelle. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 490.

Bec jaunâtre ; poils situés aux angles de la bouche plus longs que chez les espèces précédentes et la Grive ; le dessous de la tête, du cou et du croupion d'un cendré bleuâtre, parfois varié de noir ; le haut du dos et les couvertures des ailes châtains ; la gorge et la poitrine d'un roux clair, avec des taches noires sur le milieu de chaque plume. Ventre blanc, ainsi que les plumes anales. Pieds d'un brun foncé. Chez la femelle le bec est d'une nuance plus obscure, et les couleurs sont plus ternes.

Cet oiseau est long de dix pouces et en a dix-sept d'envergure ; il habite les forêts noires du Nord où il niche sur les arbres élevés. La femelle pond quatre à six œufs d'un vert de mer et pointillés de roux.

Il n'est pas rare en automne et en hiver dans notre département, principalement dans les bois où il vit en grandes troupes, et semble rechercher le fruit des aliziers.

MERLE GRIVE : *Turdus musicus.* (Lin.)

La Grive. (Buff.)

Variété B. Grive blanche.

Buff. Enl., pl. 406.

Bec brun ; dessus de la tête et du corps d'un brun olive ; les joues, la gorge, le devant du cou

et la poitrine d'un jaune roussâtre, parsemé de taches noires en forme de flèches; le ventre et les flancs d'un blanc pur, avec des taches noires ovoïdes; pieds d'un gris brunâtre. Chez la femelle, qui est un peu plus petite, la couleur jaunâtre de la poitrine est moins variée.

La Grive est de la grosseur du Merle; elle a huit pouces huit lignes de longueur, et treize pouces six lignes de vol; les ailes pliées atteignent un peu au-delà de la moitié de la queue. Elle niche au printemps sur les pruniers ou pommiers sauvages, dans les buissons. Elle fait ordinairement deux pontes, la première de six, et la seconde de quatre œufs d'un bleu foncé tacheté de noir. Son chant est fort agréable.

C'est un oiseau de passage très-commun dans nos environs, et dont il nous reste cependant quelques individus. Il est bien connu de tout le monde.

MERLE MAUVIS : *Turdus iliacus.* (Lin.)

Le Mauvis. (Buff.)

Variété B. Merle Mauvis isabelle.

Buff. Enl., pl. 51.

Cette espèce ressemble beaucoup à la précédente, mais elle est d'une taille inférieure. Les parties supérieures du corps sont d'un brun olive et uniforme; un trait longitudinal et blanchâtre se remarque au-dessus des yeux, et en dessous existe une plaque obscure. Les taches du cou, de la

poitrine et des côtés du ventre sont oblongues; les plumes subalaires et les flancs sont d'un roux ardent. Pieds d'un gris clair.

Cette espèce habite le Nord, où elle niche dans les buissons d'aulnes et de bouleaux; ses œufs sont d'un bleu verdâtre avec des taches noirâtres.

On la voit dans ce pays au mois d'octobre, et en mars lorsqu'elle retourne dans le Nord. Sa chair est estimée.

†† Bec droit, à pointe légèrement courbée et échancrée.

CINCLE : *Cinclus*. (Bechst.)

Bec comprimé, droit, effilé, à mandibules également hautes, presque linéaires, s'aiguisant vers la pointe, la supérieure légèrement recourbée sur l'inférieure. Narines concaves, longitudinales, recouvertes par une membrane. Queue courte.

CINCLE PLONGEUR : *Cinclus aquaticus*. (Bechst.)

Le Merle d'eau. (Buff.)
Turdus cinclus. (Lath.)
Sturnus cinclus. (Lin.)
Buff. Enl. pl. 940.

Bec noirâtre; iris gris de perle; parties supérieures d'un brun foncé teint de cendré; gorge, devant du cou et poitrine d'un blanc pur; ventre

roux; pieds couleur de corne. Longueur : sept pouces.

Les jeunes, outre qu'ils ont le ventre blanc, se distinguent encore par des plumes grises qui couvrent la tête et la nuque, et les plumes du dos et du croupion frangées de noirâtre.

Cet oiseau, solitaire et silencieux, habite le bord des eaux; il construit sur terre, avec des brins d'herbe, de petites racines sèches et des feuilles mortes, un nid recouvert d'un dôme voûté, et dont l'ouverture est garnie de mousse. La femelle y pond quatre ou cinq œufs blanchâtres et longs d'un pouce. Les plumes imperméables dont il est revêtu lui permettent d'entrer dans l'eau, d'y descendre tout entier sans nager, d'en traverser le fond, et d'y chercher les insectes aquatiques dont il se nourrit, avec la même facilité que s'il était sur terre.

On en trouve sur la rivière de Crune et sur la Chiers, dans les environs de Longuion et de Longwy, où il niche, et on en a pris de temps en temps sur le ruisseau de Saint-Julien, près de Metz, où il ne paraît qu'accidentellement.

TRAQUET : *Saxicola.* (Bechst.)

Bec droit, grêle, à base un peu plus large que haute, à arête saillante, s'avançant sur le front; la pointe des deux mandibules en alène, la supérieure sensiblement courbée; des poils à la base du bec; narines basales latérales, ovoïdes, à moitié fermées par une membrane. Pieds à tarse le plus souvent très-long.

TRAQUET PATRE : *Saxicola rubicola.* (Bechst.)
Motacilla rubicola. (Lin.)
Le Traquet. (Buff.)
Sylvia rubicola. (Lath.)
Buff. Enl., pl. 678, f. 1.

Cette espèce a le bec et l'iris bruns ; une tache d'un noir velouté se remarque entre l'œil et le bec. La tête, la gorge et la queue sont d'un noir profond ; les côtés du cou, les épaules et le croupion sont d'un blanc pur ; le dos et la nuque noirs, mais avec chaque plume bordée de roussâtre ; poitrine rousse ; dessous du corps d'un blanc roussâtre. La femelle est d'un brun noirâtre, à gorge noire, tachée de blanchâtre et de roussâtre. Pieds et ongles noirs.

Cet oiseau a quatre pouces dix lignes de longueur, et sept pouces dix lignes d'envergure. Ses ailes pliées s'étendent jusque vers le milieu de la longueur de la queue. Ainsi que les deux espèces suivantes, il ne vit que d'insectes. C'est au pied des buissons, sous l'avance d'une pierre ou d'une racine d'arbre, qu'il place son nid ; il le construit extérieurement avec des graminées sèches, et le garnit intérieurement d'un peu de laine ou de crin. La femelle y pond cinq à six œufs blanchâtres, tachetés de roussâtre. Il habite les lieux arides, et voltige sans cesse sur les buissons, en se perchant au sommet des

branches les plus élevées. Il n'a pas de chant, mais un petit cri semblable au tic-tac d'un moulin.

Le Traquet Pâtre arrive au printemps dans nos environs; mais il est rare, et se rencontre plus particulièrement sur les coteaux de Châtel, de Lessy. Il nous quitte dès les premiers jours d'automne.

TRAQUET TARIER : *Saxicola rubetra.* (Bechst.)

Motacilla rubetra. (Lin.)

GRAND TRAQUET OU TARIER. (Buff.)

Sylvia rubetra. (Lath.)

Buff. Enl. pl. 678, f. 2.

Cette espèce ressemble beaucoup à la précédente; mais elle en diffère, principalement par le noir, qui, au lieu d'être sous la gorge, est placé sur la joue, derrière l'œil, et forme une plaque qui couvre la tempe. Une bande blanche part de la base du bec, traverse la joue, et s'étend jusqu'à l'occiput, en passant au-dessus de l'œil. La gorge est blanche; le devant du cou et la poitrine sont d'un roux clair; la queue, blanche, est terminée par du brun noirâtre. Chez la femelle, le blanc pur se change en blanc jaunâtre.

Cette espèce, un peu plus grosse et plus grande que la précédente, a cinq pouces trois lignes de longueur, et ses ailes pliées atteignent à peine la moitié de la longueur de la queue. Quoiqu'elle se perche moins et qu'elle se tienne plus volontiers à terre, elle a les mêmes mœurs

et les mêmes habitudes. Ses œufs sont au nombre de cinq à sept et de couleur verdâtre.

Elle nous quitte en automne ; commune en été dans nos prairies.

TRAQUET MOTTEUX : *Saxicola œnanthe.* (Bechst.)

Motacilla œnanthe. (Lin.)

Le Motteux, Vitrec ou Cul-Blanc. (Buff.)

Sylvia œnanthe. (Lath.)

Variété B. Motteux blanc.

Buff. Enl. pl. 554, f. 1 et 2.

Le sommet de la tête, le cou, le dos, les plumes scapulaires et le croupion d'un gris cendré ; le front, les sourcils et la gorge blancs ; une tache noire sur les oreilles ; ailes brunes. La queue est blanche, excepté les deux pennes du milieu qui sont brunes et terminées de noir. Dessous du corps tout blanc. On remarque dans la queue un mouvement sensible de vibration. Chez la femelle, le blanc de l'origine de cette dernière partie est moins étendu, et la teinte générale d'un brun cendré.

Ce Traquet est de la taille de l'Alouette des champs : cinq pouces six lignes de longueur et neuf pouces dix lignes d'envergure ; ses ailes pliées s'étendent jusqu'aux deux tiers de la queue. Il niche de la même manière que les deux précédents ; la femelle pond six œufs verdâtres.

Il fréquente ordinairement les carrières, telles que celles de Plappeville, de Lorry, etc. Nous quitte en automne.

PIPIT : *Anthus.* (Mey.)

Bec glabre à la base, grêle, droit, un peu cylindrique, à bords fléchis en dedans vers le milieu; mandibule supérieure échancrée vers le bout, un peu plus longue que l'inférieure. Deux rémiges secondaires longues, entières.

PIPIT DES BUISSONS : *Anthus arboreus.* (Bechst.)

Alauda trivialis et minor. (Gmel.)

La Farlouse ou Alouette des prés. (Buff.)

La grande Sinsignotte (à Metz).

V. B. ——————————— isabelle.

Buff. Enl. pl. 660, f. 1.

Bec d'un brun jaunâtre; iris de couleur noisette. Parties supérieures du corps couvertes de plumes noirâtres dans leur milieu, et olivâtres sur leurs bords; parties inférieures d'un blanc jaunâtre, marquées de taches longitudinales noirâtres sur la poitrine et sur le ventre. Les pennes de l'aile, noirâtres, sont bordées d'olivâtre à l'extérieur. La queue est composée de douze pennes; les deux du milieu sont brunes, mais plus claires sur leurs bords; les intermédiaires sont noirâtres, bordées extérieurement de jaunâtre; et la plus extérieure de chaque côté a le bord du dehors blanc

dans toute sa longueur. Pieds d'un jaune obscur; ongles noirâtres; l'ongle du pouce plus court que le doigt, et arqué de manière à former le quart de cercle.

Cette espèce a cinq pouces et demi de longueur, et huit pouces six lignes d'envergure; ses ailes pliées atteignent la moitié de la longueur de la queue. Elle niche dans les endroits solitaires des bois. Son nid est presque toujours placé au milieu d'une touffe d'arbres; il renferme cinq œufs blancs, marqués de taches brunes vers le gros bout.

Habite les bois, se perche sur les arbres et fait entendre un ramage assez agréable. Arrive en mars pour repartir en octobre.

PIPIT RICHARD : *Anthus Richardi.* (Vieil.)

Anthus longipes. (Hol.)

L'ALOUETTE aux longs tarses.

Tem. pl. col. 101.

Bec fort; la mandibule supérieure brune, l'inférieure jaunâtre; iris noir; un trait blanchâtre au-dessus des oreilles; deux traits noirs au coin du bec. Parties supérieures brunes, chaque plume bordée de roussâtre; parties inférieures blanches, tachées de noirâtre sur la poitrine et lavées de roux sur les flancs et les couvertures du dessus de la queue; ailes brunes; les rémiges bordées de roussâtre; queue noirâtre; les deux pennes laté-

rales blanches à l'extérieur et brunes à l'intérieur. Tarses très-longs; pieds couleur de chair; ongle postérieur beaucoup plus long que le doigt, peu arqué. Longueur : six pouces sept lignes.

Cet oiseau habite l'Espagne, le midi de la France et de l'Allemagne. C'est à Metz qu'il a été observé pour la première fois par M. Holandre, qui le nomma *Anthus longipes*. Il faisait partie du cabinet de M. Marchant, qui le tua, il y a plus de trente ans, dans nos environs.

PIPIT FARLOUSE : *Anthus pratensis*. (Bech.)

Anthus sepiarius. (Vieil.)
Alauda mosellana. (Gmel.)
——— *pratensis*. (Lath.)
Le Cujelier. (Buff.)
La petite Sinsignotte (à Metz).
Buff. Enl. pl. 660, f. 2.

Bec noirâtre, mais une partie de la mandibule inférieure est de couleur de chair; iris de couleur noisette. Une raie transversale d'un blanc jaunâtre de chaque côté de la tête, au-dessus de l'œil. Dessus du corps varié de brun et d'olivâtre, excepté le croupion et le dessus de la queue qui sont olivâtres, sans taches. Dessous blanchâtre, le devant du cou, la poitrine et les côtés pointillés de petites taches longitudinales brunes. Pennes des ailes et de la queue noirâtres, bordées d'olivâtre.

Pieds jaunâtres ; ongles bruns ; celui du pouce plus long que le doigt, et faiblement arqué.

Cette espèce, la plus petite du genre, a cinq pouces six lignes de longueur, et huit pouces et demi de vol. Elle niche dans les terrains humides, au milieu des herbes. La femelle pond ordinairement quatre à cinq œufs d'un brun rougeâtre, semés de petites taches d'un brun plus foncé.

Habite les lieux marécageux. Lors de son passage d'automne, on en prend des quantités considérables au filet d'alouettes. Elle est alors très-grasse et très-bonne à manger.

PIPIT SPIONCELLE : *Anthus aquaticus.* (Bech.)

Alauda campestris. (Lin.) *spinoletta.* (Gmel.)
La Farlousane ou Alouette Pipi. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 661, f. 2.

Mandibule supérieure du bec noirâtre, l'inférieure couleur de chair ; iris couleur noisette. Une petite bande longitudinale d'un blanc jaunâtre passe au-dessus de l'œil, en traversant chaque joue. Dessus du corps d'un gris brun, mêlé d'une teinte olivâtre ; dessous d'un blanc sale, teinté de jaunâtre, avec le cou et la poitrine marqués de taches longitudinales brunes. Pennes des ailes brunes, bordées de brun jaunâtre ; les deux du milieu de la queue d'un gris brun, et les latérales noirâtres ; le bord des deux externes est blanc.

Pieds et ongles bruns ; ongle postérieur très-comprimé et long, noir ou noirâtre.

Six pouces et demi de longueur, onze pouces et demi de vol ; les ailes pliées atteignent à peu près la moitié de la longueur de la queue.

Niche à terre comme les précédentes. La femelle pond quatre ou cinq œufs grisâtres, tachetés de brun.

Habite les lieux humides des Alpes, des Pyrénées. Nous la voyons de temps en temps le long des ruisseaux, en automne et en hiver. De passage accidentel.

PIPIT ROUSSELINE : *Anthus rufescens*. (Tem.)

Anthus campestris. (Bechst.)
——— *rufus*. (Vieil.)
La Rousseline. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 661, f. 1.

Parties supérieures d'un gris isabelle, avec une légère teinte brune vers le milieu de chaque plume ; la gorge et une large bande au-dessus des yeux blanchâtres ; parties inférieures d'un blanc isabelle. On voit en outre de chaque côté de la gorge un petit trait délié, et de très-petits points peu apparents sur la poitrine. Ailes brunes, bordées de roux isabelle ; queue d'un brun noirâtre, les deux pennes du milieu liserées de roussâtre, l'extérieure presque totalement blanche. Ongle du doigt postérieur plus court que le doigt et faiblement

arqué. Les jeunes ont toutes les parties supérieures d'un brun foncé, et des raies longitudinales noires sur la poitrine. Longueur : six pouces six lignes.

Cette espèce fréquente les pelouses arides de nos coteaux, à Lessy, à Châtel, dans le voisinage des lieux cultivés. Elle niche à terre, et pond six œufs arrondis, d'un bleuâtre pâle, entrecoupé de taches et de raies rousses et violettes.

Assez rare dans nos environs; elle nous quitte en automne pour regagner des contrées plus méridionales. M. Temminck dit cette espèce commune en Lorraine.

§ B. *Ailes subaiguës.* (*La troisième penne égalant la seconde ou la dépassant fort peu.*)

MARTIN : *Pastor.* (Temm.)

Bec comprimé, très-peu arqué, légèrement échancré; la commissure des mandibules formant un angle. Plumes de la tête étroites; un espace nu autour de l'œil.

MARTIN ROSELIN : *Pastor roseus.* (Temm.)
Turdus roseus. (Lin.)
Le Merle couleur de rose. (Buff.)
Sturnus roseus. (Scop.)
Buff. Enl., pl. 251.

Mandibule supérieure du bec d'un rose jaunâtre, ainsi que la pointe de l'inférieure dont le reste est

noir; iris d'un brun foncé. Le mâle a le cou, le haut de la poitrine et une huppe d'un noir à reflets violets; les plumes de cette huppe sont fort longues et effilées chez les vieux. Le dos et le ventre sont d'un beau rose; les ailes et la queue d'un brun violet à reflets; les plumes anales et les cuisses rayées de blanchâtre; pieds jaunâtres. La femelle a la huppe plus courte et les couleurs moins vives. Chez les jeunes de l'année, le bec est jaune à sa base et brun dans le reste; on ne voit nul indice de huppe; tout le dessus du corps est d'un brun isabelle; les ailes et la queue sont brunes, et toutes les pennes frangées de blanc et de cendré; la gorge et le milieu du corps sont d'un blanc pur, et le reste des parties inférieures est d'un brun cendré.

Ce bel oiseau, dont la longueur n'excède pas huit pouces, habite les parties chaudes de l'Asie et de l'Afrique; il y vit en troupes comme les étourneaux, et rend de grands services en détruisant les sauterelles : aussi est-il défendu de le tuer en Orient, où il est très-révéré. Il niche, dit-on, dans les fentes des rochers; mais on ne connaît pas ses œufs. Comme il en passe chaque année dans le midi de l'Europe, quelques individus s'égarent jusque dans nos environs, où on en prend de temps en temps.

Le baron Marchant en possédait un individu femelle, tué aux Étangs en 1791.

LORIOT : *Oriolus.* (Lin.)

Bec en cône alongé ; mandibule supérieure relevée par une arête, comprimée, formant un angle sur le front, et se recourbant sur l'inférieure qui a la pointe aiguë, entaillée et un peu retroussée ; narines ovales, situées à la base du bec, et percées horizontalement.

LORIOT D'EUROPE : *Oriolus galbula.* (Lin.)

Le Loriot. (Buff.)
Le Merle d'or ou Merle jaune (des Allemands). Buff. Enl. pl. 26.

Bec d'un rouge brun; iris rouge; une bande noire entre le bec et l'œil ; la tête, le dos, le milieu de l'aile, le croupion, l'extrémité des pennes caudales et tout le dessous du corps d'un beau jaune ; les ailes et la queue noires. Pieds plombés, avec les ongles noirs. La femelle a tout le dessus du corps d'un vert olivâtre, et les parties inférieures d'un gris blanc teint de jaunâtre, avec des raies longitudinales, étroites, d'un gris brun; les ailes sont brunes et bordées de gris olivâtre. La première année, il y a peu de différence entre les jeunes et les femelles ; cependant le bec est d'un gris noirâtre, et les raies longitudinales plus foncées et plus nombreuses.

Le Loriot a neuf à dix pouces de longueur et seize pouces d'envergure. Le jaune et le noir, distribués de la manière la plus agréable sur le corps du mâle, en font un de nos plus beaux oiseaux. Il est célèbre par la manière dont il construit son nid : il le suspend vers l'extrémité des branches latérales les plus élevées des grands arbres, en l'attachant à une bifurcation au moyen de longs brins de paille ou de chanvre, dont les uns vont droit d'un rameau à l'autre pour fixer les bords supérieurs du nid, et dont les autres pénétrant dans son tissu et se roulant ensuite sur le rameau opposé, le soutiennent en dessous. L'intérieur de ce nid est garni de petites tiges de graminées, de mousse et de plumes liées ensemble par des toiles d'araignée. La femelle pond quatre ou cinq œufs d'un blanc pur, avec quelques taches noires isolées. Cet oiseau se nourrit d'insectes, de fruits, mais il affectionne surtout les cerises. Il est timide, voyage à deux ou trois, et arrive dans nos bois au mois d'avril pour nous quitter en automne.

RUBIETTE : *Ficedula.* (Bechst.)

Bec grêle, droit, subulé, aplati horizontalement à sa base ; langue fourchue ; yeux noirs, grands ; tarses et ongles menus.

RUBIETTE ROUGE-GORGE : *Ficedula rubecula.* (Bech.)

Motacilla rubecula. (Lin.)
Sylvia rubecula. (Lath.)
Le Rouge-Gorge. (Buff.)
V. B. ———————— isabelle.
Buff. Enl. pl. 361, f. 1.

Bec noirâtre; tout le dessus du corps d'un gris brun, excepté les pennes intermédiaires de la queue qui ont une teinte olivâtre : cette teinte se répand sur la partie extérieure des pennes de l'aile; gorge et poitrine d'un rouge jaunâtre ou orangé; le reste du dessous du corps est blanc et les côtés sont cendrés; doigts et ongles noirs; la plante des pieds et le dessous des doigts jaunâtres.

Le Rouge-Gorge a cinq pouces neuf lignes de longueur et huit pouces d'envergure. Il niche dans les bois, au pied des arbres, et choisit les endroits écartés. Son nid est construit avec du crin, des feuilles, entrelacés avec beaucoup de mousse extérieurement, et garni de plumes intérieurement; les œufs sont brunâtres, au nombre de six à sept.

Rare au printemps, il est extrêmement abondant à son passage d'automne; il en reste cependant quelques-uns en hiver, qui, pendant les grands froids, se réfugient dans les habitations et s'y apprivoisent très-vite. Tout le monde sait que c'est un manger délicat et recherché.

RUBIETTE GORGE-BLEUE : *Ficedula suecica.* (Bech.)

Motacilla suecica. (Lin.)
Sylvia suecica. (Lath.)
LA GORGE-BLEUE. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 610, f. 1, 2, 3, et pl. 361, f. 2.

Corps brun en dessus ; un trait blanc part de la base du bec et se dirige vers l'œil qu'il entoure ; gorge couverte d'une sorte de plastron d'un bleu azuré très-éclatant, qui s'étend de la base inférieure du bec jusqu'à la poitrine, où il est bordé par une ligne noire. On remarque aussi au milieu de ce plastron une tache d'un blanc très-éclatant ; poitrine rousse ; ventre blanc ; la moitié de la queue rousse, l'extrémité noire. La femelle ne porte sur la gorge qu'une bande bleue disposée en croissant. Les jeunes ont le plumage brun, taché de blanchâtre. Longueur : cinq pouces six lignes.

Cette espèce, beaucoup plus rare que la précédente, habite les lisières des bois et le long des eaux, et elle aime particulièrement à se percher sur les bouleaux ; elle fait son nid dans la mousse et pond cinq à six œufs verdâtres.

Cet oiseau, qui se trouve jusque très-avant dans le Nord, est appelé par les Lapons *Saddan-Kiellinen*, c'est-à-dire cent langues : expression par laquelle ils désignent la variété de son chant : c'est, dit-on, le rossignol du Nord.

On en voit quelques-uns dans nos environs à leur double passage d'automne et de printemps.

RUBIETTE GORGE-NOIRE : *Ficedula phœnicurus.* (B.)

Motacilla phœnicurus. (Lin.)
Sylvia phœnicurus. (Lath.)
Le Rossignol de murailles. (Buff.)
Le Rouge-Queue (à Metz).
Buff. Enl. pl. 351, f. 1 et 2.

Cette espèce, qui paraît varier dans son plumage, a ordinairement le bec noir, avec la commissure des mandibules jaune; l'œil entouré d'un cercle noir, étroit, bordé d'une ligne blanche qui s'étend sur le front; les joues, la gorge et le devant du cou d'un noir bleuâtre; la poitrine d'un roux vif, et tout le dessous du ventre d'un gris clair, légèrement lavé de roux; le sommet de la tête, le cou et tout le dessus du dos sont d'un gris foncé, un peu lustré de bleuâtre; les pennes des ailes, ainsi que les deux intermédiaires de la queue d'un gris brun, et toutes les latérales de cette partie sont rousses, ainsi que le croupion et les couvertures du dessous de la queue. Pieds bruns, avec les ongles noirâtres. La femelle est d'un gris brun en dessus, avec les couvertures supérieures de la queue et les pennes rousses; le front, la gorge et tout le dessous du corps d'un gris roussâtre. Dans cette espèce, la troisième rémige est la plus longue, et la deuxième de quatre lignes

plus courte, et d'égale longueur avec la sixième.

Cinq pouces trois lignes de longueur et huit de vol; les ailes ployées s'étendent un peu au-delà de la queue. Habite les bois et les vergers où elle niche dans les arbres creux. Les œufs sont bleuâtres, au nombre de cinq à six. Son chant est doux, mélodieux, triste, et a quelque chose des modulations du rossignol. Selon M. Holandre, le nom de Rossignol de murailles ne convenait pas à cet oiseau qui ne se trouve jamais sur les vieux murs, mais bien au suivant qui y fixe constamment sa demeure.

RUBIETTE ROUGE-QUEUE : *Ficedula tithys.* (Bechst.)

Motacilla tithys, — *Gibraltariensis*, — *atrata.* (G.)
Sylvia tithys. (Scop.)
Sylvia atrata, — *tithys*, — *Gibraltariensis.* (Lath.)
Le Rouge-Queue. (Buff.)
Naum. Tab. 79, f. 3 et 4.

Cette espèce est à peu près de la taille de la précédente, mais de forme plus alongée; elle a le bec et les yeux noirâtres; tout le dessus du corps d'un gris brun; le croupion et les couvertures du dessous de la queue d'un roux de feu vif et clair; les pennes de l'aile et les deux intermédiaires de la queue brunes, légèrement lavées de roussâtre, et toutes les latérales de cette dernière partie rousses dans leur première moitié, et brunes dans le reste de leur longueur; tout le

dessous du corps est d'un blanc sale, tacheté de brun au bas des joues, sur la poitrine et sur les flancs. Le mâle porte sur la gorge un beau collier noir, qui s'élargit avec l'âge et recouvre parfoi la poitrine. Pieds et ongles bruns. La femelle diffère du mâle par l'absence du collier noir. La quatrième et la cinquième rémige sont les plus longues, la deuxième de six lignes plus courte, et d'égale longueur avec la septième.

Cet oiseau, beaucoup plus rare que le précédent, ne se voit guère que dans l'intérieur de la ville de Metz, où il se tient sur les bâtiments élevés. Dans le Nord, il niche sur les chaumières et les masures. La femelle pond cinq à six œufs blancs, tachetés et variés de lignes de couleur grise. Il nous arrive vers la fin de mars et repart en octobre.

BEC-FIN : *Sylvia.* (Lath.)

Bec droit, grêle partout, un peu comprimé en avant; l'arête supérieure se courbant un peu vers la pointe, très-légèrement échancrée; quelques poils raides placés de chaque côté de la base de la mandibule supérieure et dirigés d'arrière en avant. Langue frangée.

I. Riverains.

Espèces qui habitent plus particulièrement le bord des eaux, dans les joncs, les roseaux, etc.

BEC-FIN ROUSSEROLE : *Sylvia turdoïdes.* (Meyer.)

Turdus arundinaceus. (Lin.)
La Rousserole ou Grive de roseaux. (Buff.)
Le Rossignol de rivière (à Metz).
Buff. Enl. pl. 513.

Cette espèce, l'une des plus grandes de ce genre, a le bec jaune à sa base et brun vers la pointe, et presque aussi arqué que celui du Merle Mauvis ; l'iris est brun, entouré d'un cercle aurore ; une bande d'un blanc jaunâtre passe au-dessus des yeux. Toutes les parties supérieures du corps, la tête, le dos, sont d'un brun roussâtre ; tout le dessous, excepté la gorge qui est blanche, est jaunâtre. La queue est arrondie. Cette espèce a près de huit pouces de longueur.

Habite les marécages, où elle vit d'insectes, de libellules. Elle fait entre les tiges de joncs un nid composé de petits filaments de racines, dans lequel la femelle pond trois, quatre ou cinq œufs obtus, verdâtres, tachetés de noirâtre et de cendré. Cette espèce se distingue bien facilement de ses congénères par sa taille qui est près des deux tiers plus grande.

Elle n'est pas très-rare dans les roseaux le long de la Seille, des étangs, et dans les saussaies de la Moselle.

BEC-FIN EFFARVATE : *Sylvia arundinacea.* (Lath.)

Motacilla salicaria. (Lin.)

La petite Rousserole ou Fauvette de roseaux. (Buff.)

Naum. t. 46, f. 104.

Bec d'un brun rougeâtre, comprimé à la base; yeux de couleur noisette, entourés d'un trait jaunâtre; la tête et les parties supérieures d'un brun roussâtre; la gorge et tout le dessous du corps jaunâtres, sur un fond blanchâtre, avec un peu de brun sur les côtés et vers l'anus. Les pennes des ailes et de la queue sont d'un cendré brun, bordé à l'extérieur de brun olivâtre, et à l'intérieur de blanchâtre; queue longue, arrondie; pieds d'un jaune orangé, avec les ongles gris.

Cette espèce, qui ressemble un peu à la précédente, n'a que cinq pouces de longueur et neuf d'envergure. Elle habite le long des eaux, où elle se construit un nid composé à l'extérieur d'herbe, de paille et de crin; la femelle y pond ordinairement cinq œufs d'un blanc verdâtre, marbré de brun plus foncé au gros bout.

Elle n'est pas rare dans les fossés des fortifications, le long de la Seille, etc.

BEC-FIN PHRAGMITE : *Sylvia phragmitis.* (Bech.)

Motacilla schœnobanus. (Vieill.)

La Fauvette des joncs. (Vieill.)

Naum. t. 47, f. 107.

Bec noirâtre; iris brun; au-dessus des yeux

une large bande d'un blanc jaunâtre, suivie d'une autre de couleur noire; sommet de la tête, dos et scapulaires d'un gris olivâtre; le centre de chaque plume nuancé de brun; grandes couvertures des ailes noirâtres, bordées de blanc jaunâtre; partie inférieure du dos, croupion et couvertures supérieures de la queue de couleur de pelure d'ognon; gorge blanche; parties inférieures d'un blanc jaunâtre, plus ou moins teint de roux clair. Queue légèrement arrondie, d'un brun cendré. Pieds d'un blanc jaunâtre; ongles noirâtres.

Longueur: quatre pouces six lignes. Habite dans les saussaies et roseaux de la Moselle. Son nid est formé à l'extérieur de mousse et de crin, et garni de laine; il ressemble à un petit panier. La femelle pond cinq à six œufs d'un blanchâtre sale ou cendré fauve, avec une zône de petits points bruns.

Cette Fauvette, très-commune au printemps, nous quitte de très-bonne heure.

BEC-FIN AQUATIQUE : *Sylvia aquatica.* (Lath.)

Sylvia salicaria. (Bech.)

Sylvia paludicola. (Vieill.)

LA FAUVETTE DES MARAIS. (Vieill.)

Naum. t. 47, f. 106.

Bec brun; iris brunâtre; une bande d'un blanc jaunâtre passe au-dessus des yeux; une semblable, mais plus large, va de la narine du bec sur le

milieu du crâne qui est d'un brun noir; parties supérieures d'un gris légèrement teint de roussâtre, avec de grandes taches longitudinales noirâtres sur les scapulaires et le haut du dos; queue fortement arrondie, d'un brun foncé; les deux pennes extérieures grisâtres, bordées de blanc, les autres bordées de grisâtre; la femelle a le plumage d'une nuance plus claire.

Cette espèce, de la taille de la précédente, s'en distingue seulement par la bande médiane placée sur le sommet de la tête, de petites stries noires sur les flancs, et les pennes de la queue terminées en pointe.

Habite les lieux les plus touffus des rivières et des marais; elle paraît très-rare dans nos environs.

BEC-FIN LOCUSTELLE : *Sylvia locustella.* (Lath.)

La Fauvette locustelle. (Vieill.)

Buff. Enl. pl. 581, f. 3.

Bec unicolore; parties supérieures d'une couleur olivâtre nuancée de brun, variée de taches ovoïdes d'un brun noir, nombreuses; dessous du corps d'un blanc pur, avec une zône de très-petites taches ovoïdes sous la gorge; queue longue, très-étagée; les couvertures inférieures d'un jaune roussâtre tacheté de brun. En automne, toutes les parties inférieures sont nuancées de brun. La femelle diffère du mâle par les teintes moins vives.

Cette espèce a cinq pouces de longueur. Elle vit ordinairement dans les buissons d'aubépine le long des eaux. Sa nourriture se compose de petits limaçons, de libellules, de cousins, et d'autres insectes. La femelle pond quatre ou cinq œufs d'un gris verdâtre, et marqués vers le gros bout d'une zône de taches olivâtres et noirâtres.

M. Holandre a remarqué cet oiseau rare dans les bois taillis au-dessus d'Ars, aux carrières d'Amanvillers et au fond du vallon de la Chapelle, près de Saulny. Quand il chante, dit-il, il semble que l'on entend une sauterelle.

II. Sylvains.

Espèces attachées aux terrains secs.

BEC-FIN ROSSIGNOL : *Sylvia luscinia.* (Lath.)

Motacilla luscinia. (Lin.)

Le Rossignol. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 615.

Bec d'un gris brun plus ou moins foncé ; iris d'un brun noir ; tout le dessus du corps d'un gris brun, légèrement teint de roux, excepté les cou- ures du dessus de la queue qui sont d'un brun x ; dessous du corps, à partir de la gorge, n gris blanchâtre, avec les couvertures infé- eures de la queue d'un blanc roussâtre. Queue omposée de douze pennes égales, les deux du nilieu entièrement d'un brun roux, ainsi que les cinq extérieures de chaque côté, mais celles-ci

sont en dedans d'un rouge bai. Pieds et ongles couleur de chair.

Le Rossignol a six pouces et quelques lignes de longueur, et neuf pouces trois lignes d'envergure. Les ailes ployées atteignent la moitié de la longueur de la queue. C'est un oiseau solitaire, timide et sauvage ; il niche dans les taillis les plus fourrés des bois, sur les arbres. Son nid est formé en dedans de bourre et de poils, et en dehors de fibres de plantes sèches, etc. La femelle y pond quatre ou cinq œufs d'un vert olivâtre. Tout le monde connaît le chantre de la nuit, et les sons mélodieux et variés dont il charme nos bois. Il ne chante que jusqu'à ce que ses petits soient éclos ; le soin de leur nourriture occupe alors le mâle comme la femelle. On dit que dans chaque couvée le nombre des mâles est toujours double au moins de celui des femelles.

Arrive dans nos contrées vers le 10 avril, et nous quitte vers la fin de septembre. Il émigre en Égypte et en Syrie.

BEC-FIN A TÊTE NOIRE : *Sylvia atricapilla.* (Lath.)

Motacilla atricapilla. (Lin.)

La Fauvette a tête noire. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 580, f. 1 et 2.

Bec brun ; iris d'un brun foncé ; le dessus de la tête d'un beau noir profond ; le dessus du corps d'un brun teint d'une nuance obscure d'olivâtre ; les joues, la gorge et tout le dessous du corps d'un gris blanchâtre. Pennes des ailes d'un gris

brun, bordées extérieurement d'olivâtre et intérieurement de blanchâtre ; les couvertures des ailes et les pennes de la queue aussi d'un gris brun, mais bordées d'un brun olivâtre. Pieds noirs. La femelle a le dessus de la tête d'un brun marron.

Cette Fauvette a cinq pouces trois lignes de longueur, et huit pouces six lignes de vol ; les ailes ployées atteignent à peu près la moitié de la queue. Elle construit son nid dans les buissons de rosiers ou d'aubépine. Ce nid est profond, composé à l'extérieur d'herbes sèches, et le dedans est garni de beaucoup de crin. La femelle y pond quatre ou cinq œufs d'un jaune blanchâtre, nuancé de roux et parsemé d'un petit nombre de taches plus foncées.

Commune dans nos environs, où elle arrive au mois d'avril pour disparaître en automne.

BEC-FIN ORPHÉE : *Sylvia orphea.* (Temm.)

Sylvia grisea. (Vieill.)

La Fauvette. (Buff.)

La Fauvette proprement dite. (Cuv.)

Buff. Enl. pl. 579, f. 1. Naum. t. 76, f. 3 et 4.

Bec fort; la mandibule supérieure noire, fortement échancrée; l'inférieure jaune à sa racine d'où partent quelques poils longs; parties supérieures d'un gris cendré, passant au noirâtre sur la tête et les joues; ailes noirâtres, bordées de cendré brun; la penne extérieure de chaque côté de la queue blanche dans toute sa longueur, mais

la baguette noire; parties inférieures d'un blanc pur, nuancé de rose très-clair sur la poitrine et les flancs; l'abdomen et une partie des couvertures de la queue d'un roux plus ou moins clair. La femelle n'a point de noir sur la tête, les parties supérieures sont légèrement teintes de roux, et la teinte rosée qui se remarque sur la poitrine du mâle est remplacée par une très-légère teinte de roux.

Cette espèce a six pouces trois lignes de longueur. Niche dans les buissons, souvent aussi dans les trous ou sous les toits des maisons isolées. La femelle pond quatre ou cinq œufs blancs, marqués de taches jaunâtres irrégulières et de petits points bruns.

Commune en Italie et dans quelques parties du midi de la France. Rare dans nos environs.

BEC-FIN BABILLARD : *Sylvia curruca.* (Lath.)
Motacilla dumetorum. (Gmel.)
Sylvia garrula. (Bechst.)
LA FAUVETTE BABILLARDE. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 580, f. 3? Naum. t. 34, f. 70.

Bec noirâtre; iris de couleur noisette; tête cendrée, avec une bande longitudinale plus foncée, qui part de la base du bec et se dirige vers l'occiput en passant au-dessus de l'œil; dessus du corps d'un cendré brunâtre, tout le dessous d'un blanc roussâtre, et les côtés d'un gris clair. Ailes brunes, bordées de gris roussâtre ainsi que la

queue ; mais dans cette dernière partie, les deux pennes latérales sont blanches extérieurement, et intérieurement d'un cendré bordé de blanc. Pieds et ongles noirâtres.

Plus petite que les précédentes, cette espèce niche ordinairement dans les buissons, au milieu des ronces. Son nid, garni intérieurement de laine, est composé d'herbes sèches ; la femelle y pond quatre ou cinq œufs verdâtres pointillés de brun. Elle n'est pas rare dans nos bois et nos vergers, où elle se nourrit de chenilles et de vers. Quoique son nom semble indiquer une espèce très-babillarde, elle a cependant la voix moins forte et bien moins de babil que la suivante.

BEC-FIN GRISETTE : *Sylvia cinerea.* (Lath.)

Motacilla sylvia. (Lin.)

La Fauvette grise ou Grisette. (Buff.)

La Fauvette roussatre. (Cuv.)

Buff. Enl. pl. 579, f. 3, et 581, f. 1.

Bec brun, mais jaunâtre à la base de la mandibule inférieure ; iris noisette ; le sommet de la tête et tout le dessus du corps gris-brun roussâtre, et tout le dessous blanchâtre ; pennes des ailes brunes, ainsi que celles de la queue qui est un peu fourchue ; les deux pennes latérales de cette dernière partie d'un brun moins foncé ; pieds et ongles bruns.

Cette petite Fauvette n'a que quatre pouces et quelques lignes de longueur. Elle niche dans les haies, les

buissons, assez près de terre. Le nid est formé à l'extérieur d'un mélange d'herbes sèches, et garni intérieurement de crin. Les œufs sont au nombre de cinq, d'un gris verdâtre moucheté de taches roussâtres et olivâtres.

Très-commune dans les jardins, les bois, etc.

BEC-FIN DES JARDINS : *Sylvia hortensis.* (Bech.)

LA PETITE FAUVETTE. (Buff.)

LA PETITE FAUVETTE, PASSERINETTE OU BRETONNE. (C.)

Buff. Enl. pl. 579, f. 2.

Bec brun; la base de la mandibule inférieure jaunâtre; iris brun. Parties supérieures d'un gris brun teinté d'olivâtre; tour de l'œil blanc; un espace d'un brun cendré pur sur la partie latérale du bas du cou; gorge et ventre blanchâtres; couvertures inférieures de la queue d'un blanc nuancé de gris roussâtre; les deux tiers de la penne externe entièrement blancs, la suivante marquée d'une tache au bout, et les autres d'un liseré. La femelle ressemble au mâle, seulement les teintes de la poitrine et des flancs sont un peu moins foncées.

Cette espèce a cinq pouces cinq lignes de longueur. Elle habite et niche dans les buissons à la lisière des bois situés dans les plaines, et dans les haies des jardins. Son nid renferme ordinairement cinq à six œufs blanchâtres, parsemés de taches et de points verdâtres et grisâtres.

Assez commune en été dans les vergers et les jardins. Son chant est moins fort que celui de la Fauvette à tête noire.

III. Muscivores.

Espèces qui se nourrissent exclusivement de mouches.

BEC-FIN POUILLOT : *Sylvia trochilus*. (Lath.)

Motacilla trochilus. (Lin.)
Sylvia fitis. (Bechst.)
LE POUILLOT OU LE CHANTRE. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 651, f. 1.

Bec brun, jaunâtre à la base et en dedans; iris de couleur noisette; on voit de chaque côté de la tête une ligne transversale jaunâtre, qui part de la base du bec, et passe près de l'œil, en s'étendant sur la tempe. Tout le dessus du corps est d'un gris verdâtre, et le dessous d'un blanc jaunâtre. Les pennes des ailes et de la queue, qui est un peu fourchue, sont d'un cendré brun, bordées extérieurement de jaune verdâtre. Pieds jaunâtres; ongles bruns.

Cette espèce n'est guère plus grosse que le Roitelet, mais sa forme est plus alongée. Son nid, qui est construit de mousse en dehors, et garni de laine et de crin, est ordinairement placé dans un buisson ou une touffe d'herbe. Il a la forme d'une petite boule, et n'a qu'une seule ouverture sur le côté. La femelle a soin de la fermer quand elle couve ses œufs, qui sont blanchâtres,

piquetés de rougeâtre, et au nombre de quatre à cinq.

Habite les bois, les jardins, les vergers, où il est commun. Il nous arrive en mars et part en septembre.

BEC-FIN A POITRINE JAUNE : *Sylvia hippolaïs.* (Lath.)

Motacilla hippolaïs. (Gmel.)
Sylvia polyglotta. (Vieill.)
Bec-Fin a poitrine jaune. (Tem.)
Le grand Pouillot. (Cuv.)
La Fauvette de roseaux. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 581, f. 2.

Bec brun en dessus, jaunâtre en dessous; iris brun cendré; deux traits jaunes sur les côtés de la tête, l'un en dessus des yeux, l'autre en dessous. Tout le dessus du corps olivâtre, mais tirant un peu au jaune sur le croupion et les couvertures supérieures de la queue, qui est fourchue. Dessous du corps jaune, avec une tache blanche au milieu de la poitrine; les couvertures, les pennes des ailes et de la queue sont brunes et frangées de jaune. Cette teinte borde aussi le pli de l'aile, et couvre les jambes vers le genou. Pieds bruns. Chez la femelle la couleur jaune est remplacée par du blanc sale, et le dessus du corps est d'un brun olivâtre.

Cette espèce, d'un tiers plus grande que la précédente, à laquelle elle ressemble beaucoup, a quatre pouces six lignes de longueur, et ses ailes pliées s'étendent jus-

qu'aux trois quarts de la queue. Son nid, qui est très-difficile à découvrir, est ordinairement placé à terre au pied d'un buisson; il renferme quatre à cinq œufs d'un blanc terne, piquetés de rougeâtre. Il est arrondi et construit en mousse comme celui du précédent.

Habite tout l'été les jardins et les bosquets, les bois marécageux. Arrive en avril. Son ramage semble une imitation de celui de différents oiseaux.

BEC-FIN SIFFLEUR : *Sylvia sibilatrix.* (Bechst.)

Sylvia sibilatrix. (Bech.)
Sylvia sylvicola. (Vieill.)
Motacilla sibilatrix. (Naum.)
Naum. tab. 80, f. 2.

Cette espèce a le sommet de la tête et toutes les parties supérieures d'un beau vert clair; une raie d'un jaune clair part de l'origine du bec et vient aboutir aux tempes en passant sur les yeux; le dessous du corps est d'un blanc pur, excepté la gorge, le devant du cou, l'insertion des ailes et des cuisses qui sont d'un jaune pur, couleur qui se remarque aussi sur les côtés de la tête. Les ailes, qui n'atteignent pas tout à fait l'extrémité de la queue, ont leurs pennes noirâtres, bordées de vert clair. La queue est un peu fourchue, à pennes semblables à celles des ailes.

Ce Bec-Fin a de longueur totale quatre pouces six

lignes. Il niche dans les troncs des vieux arbres ou à terre; la femelle pond jusqu'à six œufs d'un blanc terne, et entourés vers le gros bout d'un cercle de taches rougeâtres.

Habite les bois touffus, dans les vallons de Montvaux, de Saulny, où il n'est pas rare en mai. Nous quitte en septembre.

BEC-FIN VÉLOCE : *Sylvia rufa.* (Lath.)

Sylvia collybita. (Vieill.)

LA PETITE FAUVETTE ROUSSE. (Buff.)

LE POUILLOT COLLYBITE OU COMPTEUR D'ARGENT. (V.)

Naum. tab. 80, f. 4.

Bec brun; une étroite raie d'un blanc jaunâtre au-dessus des yeux, simulant un sourcil; sommet de la tête et parties supérieures d'un gris brun, plus ou moins nuancé d'olivâtre; gorge et ventre blancs : cette couleur nuancée de brun clair et de jaunâtre sur cette dernière partie; ailes brunes, avec les couvertures inférieures d'un jaune clair; queue dépassant les ailes de douze lignes, la penne extérieure liserée en dehors de gris blanc. Pieds bruns. La femelle et les jeunes diffèrent du mâle par la teinte moins prononcée du jaune.

Longueur totale : quatre pouces cinq lignes. Il niche à terre entre des racines, parmi les herbes ou les ronces. La femelle pond quatre ou cinq œufs d'un blanc pur, varié de taches noirâtres très-nombreuses, surtout vers le gros bout.

Habite les taillis ; rare en été. Commun à son passage d'automne ; on le trouve alors dans les vergers et les jardins.

BEC-FIN NATTERER : *Sylvia Natteri.* (Temm.)

Sylvia Bonelli. (Vieill.)

Temm. pl. col. 24, f. 3.

Bec bicolore ; la mandibule supérieure d'un brun clair, l'inférieure blanche ; un large sourcil d'un blanc pur s'étend depuis le bec jusqu'au-dessus des yeux ; sommet de la tête d'un cendré brun, nuancé de brun olivâtre sur le dos et sur les petites couvertures des ailes ; parties inférieures d'un blanc pur et lustré ; pennes des ailes et de la queue d'un cendré noirâtre, liserées de verdâtre clair ; pieds d'un cendré foncé. La femelle se distingue du mâle par les parties supérieures d'une teinte plus claire.

Cette espèce n'a que quatre pouces deux lignes de longueur ; en outre, elle se distingue très-bien de la précédente par le blanc pur des parties inférieures. Elle niche en Italie, sur les collines, à terre, parmi les herbes. Ses œufs sont globuleux, blancs et parsemés de petits points de couleur rougeâtre.

Habite pendant l'hiver le midi de l'Europe ; arrive dans nos bois montagneux, à Châtel, Ars, Saulny, vers le 15 avril, et nous quitte au mois d'août. Nous devons la découverte de cette jolie espèce dans nos environs à M. Holandre. Commune en Provence et en Suisse.

ACCENTEUR : *Accentor.* (Bechst.)

Bec fin, droit, subulé, aigu, à bords courbés en dedans; mandibules égales, la supérieure un peu inclinée et entaillée à la pointe; ailes courtes, à penne bâtarde.

ACCENTEUR MOUCHET : *Accentor modularis.* (C.)

Motacilla modularis. (Lin.)
Sylvia modularis. (Lath.)
Le Mouchet, Traine-Buisson ou Fauvette d'hiver. (B.)
V. B. ——— blanc.
Buff. Enl. pl. 615, f. 1.

Bec noirâtre, mais un peu jaunâtre à la base de la partie inférieure; iris de couleur noisette; toutes les plumes du dessus du corps sont noirâtres et bordées d'un brun roux; les grandes couvertures des ailes sont terminées par une petite tache blanchâtre; une tache roussâtre se remarque sur les côtés de la tête; une teinte d'un gris d'ardoise domine sur la gorge, le devant du cou et la poitrine; le ventre est blanc, et les flancs sont variés de noirâtre et de roux; couvertures inférieures blanches, tachetées de brun; pieds jaunâtres; ongles bruns. La femelle a moins de roux sur la tête et le cou; les parties inférieures sont

d'un cendré pâle, avec des taches plus nombreuses sur le ventre.

Cette espèce a cinq pouces de longueur et huit d'envergure. Elle niche dans les bois, à peu de distance de terre; son nid est composé d'herbe, de mousse et de crin. Les œufs sont d'un beau bleu clair, sans taches, et au nombre de quatre à cinq.

Habite en été les haies, les bois, et l'hiver elle se rapproche des habitations. C'est un oiseau qui s'apprivoise facilement.

§ C. *Ailes surobtuses. (La cinquième penne de l'aile égalant la quatrième ou même la dépassant.)*

ROITELET : *Regulus.* (Vieill.)

Bec très-grêle, court, en cône très-aigu, un peu comprimé; mandibule supérieure finement entaillée vers le bout. (Quand on regarde le bec en haut, ses côtés paraissent un peu concaves.) Narines couvertes par deux petites plumes décomposées, dirigées en avant.

ROITELET ORDINAIRE : *Regulus cristatus.* (Vieill.)

Motacilla regulus. (Lin.)
Sylvia regulus. (Lath.)
LE ROITELET. (Gérard.)
Naum. Neue. Augs. tab. 93, f. 1, 2 et 3.

Bec noir; iris d'un brun foncé; joues d'un cendré

pur, sans aucun indice de bandes blanches; la huppe du mâle d'un jaune orange; parties supérieures d'une couleur olivâtre faiblement teintée de jaunâtre; parties inférieures d'un cendré légèrement nuancé de roux olivâtre; ailes marquées de deux bandes transversales blanchâtres; pennes des ailes et de la queue d'un gris brun, bordées extérieurement d'olivâtre et intérieurement de blanchâtre; de chaque côté de la tête une seule bande noire. Pieds noirâtres. La femelle a la huppe d'un jaune de citron et toutes les couleurs du plumage plus faibles. Longueur : trois pouces six lignes.

Niche sur les sapins, les pins. Le nid est de forme sphérique, tissu à l'extérieur de mousse et de toiles d'araignée, et garni à l'intérieur de duvet de plantes. Il contient ordinairement onze œufs, presque ronds, d'un blanc rose.

Habite les bois de pins, de sapins. Commun toute l'année à Colombé.

ROITELET A MOUSTACHES : *Regulus mystaceus.* (V.)

Roitelet triple bandeau. (Temm.)

Sylvia ignicapilla. (Brehm.)

Le Roitelet. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 651, f. 3.

Cette espèce, long-temps confondue avec la précédente, dont elle a d'ailleurs toutes les habitudes, en diffère cependant par trois bandes longi-

tudinales, deux blanches et une noire, placées sur les joues, la huppe du mâle d'un orange très-vif, et par les parties supérieures d'un vert olivâtre, qui se nuance sur les côtés du cou en un grand espace jaunâtre.

Elle n'a que trois pouces quatre lignes de longueur. Niche dans les pins, pond huit ou dix œufs couleur de chair, marqués de points rouges sur le gros bout.

Très-commun dans les grandes forêts de sapins du midi de l'Allemagne. De passage en automne dans nos environs. Cette espèce voyage ordinairement par paires, et recherche les buissons et les branches basses des arbres.

TROGLODYTE : *Troglodytes.* (Vieill.)

Bec très-grêle, entier, légèrement arqué; mandibules égales; ailes courtes, arrondies; queue susceptible de se tenir relevée; pouce court.

TROGLODYTE D'EUROPE : *Troglodytes europæa.* (V.)

Motacilla troglodytes. (Gmel.)
Sylvia troglodytes. (Lath.)
Le Troglodyte. (Buff.)
Le Roitelet (à Metz).
Buff. Enl. pl. 631, f. 2.

Bec noirâtre, la mandibule inférieure brune; iris noir; une tache d'un blanc roussâtre au-dessus de l'œil; parties supérieures du corps d'un brun roussâtre, avec les couvertures de la queue

d'un brun plus foncé, rayées très-finement de brun pur : ces raies, disposées à peu près comme sur le plumage de la Bécasse, se voient aussi sur les parties inférieures qui sont d'un brun roussâtre ; la gorge, le devant du cou, la poitrine sont d'un blanc légèrement teint de roussâtre. On remarque à l'extrémité des couvertures moyennes des ailes une petite tache ronde et blanchâtre ; pennes de la queue étagées du centre sur les côtés en diminuant de grandeur ; pieds et ongles d'un gris brun.

Le Troglodyte, vulgairement appelé *Roitelet* dans nos environs, a trois pouces neuf lignes de longueur et six de vol. Les ailes pliées atteignent la moitié de la longueur de la queue. Il niche au pied des rochers. Son nid, construit à peu près comme celui des précédents, n'a qu'une entrée étroite, toujours diamétralement située au vent dominant. Il renferme neuf à dix œufs d'un blanc terne, avec une zône de points rougeâtres au gros bout.

Habite les rochers, les fentes de murailles ; se rapproche parfois des habitations. Il chante agréablement jusque dans le plus fort de l'hiver. Commun toute l'année.

§ D. *Ailes aiguës. (La première et la deuxième penne les plus longues.)*

JASEUR : *Garrulus.* (Dum.)

Bec droit, court ; la mandibule supérieure plus longue, un peu courbée vers le bout ; l'inférieure retroussée légèrement à la pointe ; narines ovoïdes,

situées près de la base du bec, recouvertes de petites plumes dirigées en avant; le bout de la tige des pennes secondaires des ailes s'élargissant en un disque ovale, lisse et rouge.

JASEUR D'EUROPE : *Garrulus europæus.* (Dum.)

Ampelis garrulus. (Lin.)
Bombyciphora garrula. (Tem.)
LE JASEUR. (Buff.)
Bombycilla Bohemica. (Briss.)
LE JASEUR DE BOHÊME.
Buff. Enl. pl. 261.

Bec noir, la mandibule inférieure blanche à la base; yeux d'un rouge brun; le dos, la poitrine, le bas du cou et la tête d'une couleur vineuse; mais les plumes, en général fines et soyeuses, sont beaucoup plus longues sur la tête, où elles forment une huppe que l'oiseau relève à volonté; un bandeau noir entoure le front, s'élargit vers les yeux, s'étend d'un côté vers l'occiput, de l'autre sur les narines, et descend sur la gorge jusqu'au milieu du cou; le croupion, les couvertures supérieures de la queue et le ventre d'un gris cendré; les pennes secondaires des ailes se font remarquer par des palettes d'un rouge vermillon, ordinairement au nombre de cinq ou six : ces pennes sont d'autant plus grandes qu'elles s'éloignent des rémiges, dont les premières ont la pointe blanche et les autres

d'un jaune jonquille; couvertures du dessus des ailes blanches, celles du dessous de la queue de couleur marron; les douze pennes qui composent cette dernière partie sont aussi d'un beau jaune jonquille. La femelle ne diffère du mâle que par des couleurs moins vives et l'espace noir de la gorge moins grand.

Cet oiseau se nourrit de fruits succulents, de baies, et à leur défaut d'insectes. Niche dans les parties orientales du nord de l'Europe, et se trouve aussi dans les parties septentrionales de l'Asie.

Très-rare dans nos environs où il ne paraît qu'en hiver; il a été très-commun dans celui de 1788.

BERGERONNETTE : *Motacilla.* (Lin.)

Bec grêle, cylindrique, droit; mandibule supérieure anguleuse entre les narines, entaillée vers le bout. Une rémige secondaire longue, entière; queue longue, égale.

* Ongle postérieur arqué et plus court que le pouce.

BERGERONNETTE LAVANDIÈRE : *Motacilla alba.* (L.)

LA LAVANDIÈRE. (Buff.)
Motacilla cinerea. (Gmel.)
Sylvia ———— (Lath.)
LA BERGERONNETTE GRISE. (Buff.)
} Les jeunes avant la fin de l'été.

Buff. Enl. pl. 652, f. 1 et 2, et 674, f. 1.

Bec et iris noirs; corps cendré en dessus, avec

une calotte brune ou tout-à-fait noire sur la tête; dessous du corps blanc, excepté la gorge et la poitrine qui sont noires. Couvertures des ailes noirâtres, bordées de blanc; queue très-longue, les deux pennes extérieures blanches. Dans la femelle, le blanc des joues et du front est plus terne, tirant au gris sur les couvertures des ailes. Les jeunes ont toutes les parties inférieures d'un cendré terne. Pieds noirs.

Sept pouces de longueur. Habite les prairies et sur le bord des eaux. Niche sur les tours et les clochers, dans les prairies, dans les trous d'arbres. La femelle ne fait qu'une ponte, composée de six œufs d'un blanc bleuâtre moucheté de noir.

Arrive dans nos environs vers le milieu d'avril et repart dans les premiers jours d'octobre.

** Ongle postérieur droit, subulé et aussi long que le pouce.

BERGERONNETTE DE PRINTEMPS : *Motacilla flava*. (Lin.)

La Bergeronnette de printemps. (Buff.)
Naum. t. 39, f. 88.

Tête et nuque d'un cendré bleuâtre; une bande blanche au-dessus des yeux et une autre au-dessous des oreilles; parties supérieures d'un vert olivâtre, parties inférieures d'un jaune brillant. Ailes et

pennes du milieu de la queue noirâtres, bordées de blanc jaunâtre; les deux pennes latérales de la queue blanches. La femelle a la gorge blanche et les parties supérieures plus nuancées de cendré.

Six pouces de longueur. Pond dans les blés et sous les racines des arbres six œufs arrondis, d'un vert olivâtre tacheté de couleur de chair.

Cette espèce, plus commune que la suivante, se nourrit d'insectes aquatiques, aussi habite-t-elle de préférence les prairies humides et le bord des eaux.

BERGERONNETTE JAUNE : *Motacilla bœrula.* (Lin.)

La Bergeronnette jaune. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 28, f. 1, et 674, f. 2.

Corps cendré en dessus, jaune clair en dessous; gorge d'un noir profond, bordé de blanc; après la mue le noir disparaît, et cette partie devient d'un blanc légèrement teint de rougeâtre; le trait blanc, placé comme dans l'espèce précédente au-dessus des yeux, est aussi plus jaunâtre; ailes et pennes intermédiaires de la queue noires, bordées de blanc et d'olivâtre, les deux pennes latérales entièrement blanches.

Cette espèce, plus grande que la Bergeronnette de printemps, a sept pouces trois lignes de longueur. La femelle pond six œufs très-pointus, d'un blanc sale, tacheté de rougeâtre.

Habite ordinairement les lieux voisins des ruisseaux limpides, dans les vallons. Reste chez nous toute l'année.

DEUXIÈME FAMILLE.

LES FISSIROSTRES.

Bec court, large, aplati horizontalement, légèrement crochu, sans échancrure, et fendu très-profondément; ouverture de la bouche très-large. (Régime insectivore.) Ailes très-longues; pieds courts.

§. A. *Ailes suraiguës. (La première penne des ailes dépassant toutes les autres.)*

HIRONDELLE : *Hirundo.* (Lin.)

Bec glabre à la base, presque triangulaire, comprimé et étroit vers le bout; mandibule inférieure droite à la pointe; pouce dirigé en arrière.

* Pieds revêtus de plumes jusqu'aux ongles.

HIRONDELLE DE FENÊTRE : *Hirundo urbica.* (Lin.)
L'HIRONDELLE A CUL BLANC. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 542, f. 2.

Bec noirâtre en dehors, et rougeâtre en dedans et près de sa pointe; iris couleur de noisette foncée; tout le dessus du corps d'un noir à reflets

bleuâtres ; le croupion, la gorge et tout le dessous d'un blanc plus ou moins éclatant ; pennes des ailes d'un noir brun, à reflets verdâtres sur leur côté extérieur, les trois pennes intérieures terminées de blanc ; queue fourchue ; pieds couverts d'un duvet blanc jusqu'à l'origine des ongles qui sont grisâtres.

Cette Hirondelle a cinq pouces cinq lignes de longueur, et onze pouces et demi de vol. Tout le monde connaît les nids solides qu'elle construit en terre aux angles des fenêtres, sous les rebords des toits. La femelle y pond trois à cinq œufs blancs, entourés d'une zône rembrunie vers le gros bout.

Commune ; arrive vers la fin d'avril.

** Doigts entièrement nus.

HIRONDELLE DE CHEMINÉE : *Hirundo rustica.* (Lin.)

HIRONDELLE DE CHEMINÉE OU DOMESTIQUE. (Buff.)

V. B. ———— blanche.

Buff. Enl. pl. 543, f. 1.

Bec noir ; iris de couleur noisette ; tout le dessus du corps d'un brun noir lustré, à reflets bleuâtres ; le front, les sourcils et la gorge roux ; dessous du corps entièrement blanc, légèrement teinté de roussâtre ; queue noirâtre, à reflets verts, très-fourchue ; une tache blanche à l'extrémité de chacune des cinq pennes latérales les plus externes, la sixième

plus longue de quinze lignes que les deux du milieu; pieds et ongles noirâtres.

Cette espèce, qui tire son nom de l'habitation qu'elle choisit ordinairement, a six pouces et demi de longueur et près d'un pied de vol; les ailes pliées atteignent à peu près l'extrémité de la queue.

Niche dans les cheminées, les écuries. La femelle pond trois à cinq œufs blancs. Arrive vers le commencement d'avril pour repartir en octobre.

HIRONDELLE DE RIVAGE : *Hirundo riparia.* (Lin.)

L'HIRONDELLE DE RIVAGE. (Buff.)

V. B. ———— blanche.

Buff. Enl. pl. 543, f. 2.

Bec noirâtre; iris de couleur noisette. Tout le dessus du corps et la poitrine d'un beau gris de souris; la gorge et le dessous blancs; pennes des ailes et de la queue brunes; pieds garnis jusqu'aux doigts d'un duvet qui est brun comme les ongles.

Cette espèce, la plus petite de celles de nos environs, a quatre pouces neuf lignes de longueur et onze pouces de vol; les ailes pliées dépassent de cinq lignes la longueur de la queue.

Niche dans des trous le long des eaux. La femelle pond cinq à six œufs blancs, un peu transparents.

Habite en été les bords escarpés de la Moselle; on la voit aussi quelquefois dans l'intérieur de la ville, près des ponts.

Cette espèce est rare en France. Arrive et nous quitte avec l'Hirondelle de fenêtre.

§ B. *Ailes aiguës.* (*La seconde penne des ailes dépassant les autres.*)

MARTINET : *Cypselus.* (Illig.)

Bec glabre à la base, triangulaire, étroit et comprimé vers le bout; mandibule inférieure à pointe retroussée. Doigts totalement séparés; pouce dirigé en avant.

MARTINET DE MURAILLE : *Cypselus murarius.* (T.)

Cypselus apus. (Vieil.)
Hirundo apus. (Lin.)
LE MARTINET NOIR OU GRAND MARTINET. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 542, f. 2.

Bec et iris noirs; plumage entièrement noirâtre, à reflets verts, excepté la gorge qui est d'un blanc cendré, et les couvertures du dessus de la queue qui sont d'un brun décoloré. La teinte noirâtre est aussi plus foncée sur le dos et sur les couvertures inférieures de la queue. Pieds et ongles noirâtres.

Le Martinet, plus gros que l'Hirondelle de cheminée, a sept pouces dix lignes de longueur et quinze de vol; les ailes pliées dépassent sa queue de dix lignes. Niche

dans les trous de muraille. La femelle pond cinq œufs blancs, remarquables par leur forme qui est fort alongée. Depuis près de quatre ans, j'en ai remarqué un couple qui niche constamment dans un trou situé près d'une fenêtre de la maison qui fait face à la mienne : ce qui paraît confirmer l'opinion des auteurs que, quand une fois ces oiseaux ont adopté un trou, ils y reviennent chaque année.

Très-commun autour des casernes de Metz, où il fait entendre en volant un cri aigre et désagréable. Quoiqu'il arrive plus tard que les hirondelles, il nous quitte cependant avant elles.

ENGOULEVENT : *Caprimulgus*. (Lin.)

Bec très-déprimé et garni à la base de soies divergentes, comprimé et crochu vers le bout ; mandibule inférieure retroussée à la pointe. Doigts antérieurs réunis à l'origine par une petite membrane ; pouce grêle, versatile.

ENGOULEVENT D'EUROPE : *Caprimulgus europæus*. (Lin.)

Caprimulgus vulgaris. (Vieil.)
L'Engoulevent. (Buff.)
Le Tète-Chèvre ou Crapaud volant. (Briss.)
Buff. Enl. pl. 193.

Bec et iris noirâtres, ainsi que les soies qui entourent la base du bec ; une raie blanche part

de la base de la mandibule inférieure et se dirige vers la nuque. Plumage d'un gris brun, ondulé et moucheté de brun noirâtre. Queue coupée carrément; pieds bruns, à tarses emplumés; ongles noirâtres.

Cette espèce, grande comme une Grive, a dix pouces et demi de longueur, et un pied neuf pouces d'envergure. Les ailes pliées atteignent les deux tiers de la longueur de la queue. Quand cet oiseau vole, l'air qui s'engouffre dans son large bec y produit un bourdonnement particulier.

Niche par terre, au milieu des bois. La femelle ne pond guère plus de deux ou trois œufs de forme oblongue, mouchetés de points noirâtres sur un fond blanc, un peu plus gros que ceux de la Grive.

Habite les bois montagneux, d'où il ne sort que pendant le crépuscule ou dans les belles nuits. Arrive dans le mois de mai et nous quitte en septembre.

TROISIÈME FAMILLE.

CONIROSTRES.

Bec fort, plus ou moins conique et sans échancrure à la mandibule supérieure.

Les oiseaux de cette famille vivent principalement de graines, et à leur défaut d'insectes; quelques-uns, comme les corbeaux, les geais, les pies, sont omnivores.

§ A. *Ailes subobtuses.* (*La troisième et quatrième penne les plus longues.*)

I. Granivores. (Gros-Becs proprement dits.)

MOINEAU : *Fringilla.* (Lin.)

Bec moins large que la tête, entier, épais, ou grêle, à bords droits, ovale, ou parfaitement conique; mandibule supérieure droite, ou inclinée vers le bout, aiguë, ou un peu épaisse à la pointe, creuse, et striée longitudinalement à l'intérieur.

* Bec conique, un peu bombé vers la pointe.

MOINEAU DOMESTIQUE : *Fringilla domestica.* (Lin.)

Le Moineau. (Buff.)

Le Mochot ou Pierrot (à Metz).

V. B. Plumage entièrement blanc.

Buff. Enl. pl. 6, f. 1 et 2.

Bec noirâtre; iris noisette; tête d'un cendré bleuâtre; une bande d'un marron pur passe au-dessus des yeux et s'étend sur les côtés. Corps brun, tacheté de noirâtre dessus, gris dessous, excepté la gorge qui est noire et le ventre d'un gris blanc; ailes noirâtres en dessus, avec une bande transversale d'un blanc sale, cendrées en dessous.

La femelle n'a point de noir sous la gorge. Pieds et ongles d'un gris brun. On en voit assez souvent dont le plumage est entièrement blanc.

Le Moineau a cinq pouces de longueur et huit pouces de vol. La femelle fait trois pontes par an, composées chacune de quatre ou cinq œufs d'un vert blanchâtre, parsemés de taches brunes et cendrées.

C'est une espèce bien connue et très-commune.

MOINEAU FRIQUET : *Fringilla montana.* (Lin.)

Le Friquet ou Moineau des champs. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 267, f. 1.

Ressemble beaucoup au Moineau commun. Il a comme lui une calotte sur la tête, mais entièrement rousse; les joues sont blanches, avec une tache noire placée entre l'œil et le bec; le croupion et le dessus de la queue sont gris, et le dessous du corps est d'un gris blanc; deux bandes blanches sur les ailes; bec noir; iris brun; pieds et ongles gris.

Plus petit que le précédent. Niche dans les troncs d'arbres. La femelle pond cinq à six œufs d'un blanc sale, tachetés de brun.

Très-commun dans les campagnes.

** Bec un peu moins arqué que les précédents, mais plus fort et plus long que celui des Linottes.

MOINEAU PINSON : *Fringilla cœlebs.* (Lin.)

Le Pinson. (Buff.)
V. B. Plumage jaunâtre.
Buff. Enl. pl. 54, f. 1.

Bec rougeâtre, terminé par une pointe brune; iris d'un brun noir; dessus du corps brun; les grandes couvertures des ailes noires, bordées de blanc jaunâtre, et les pennes des ailes brunes en dessus et cendrées en dessous, bordées extérieurement de jaunâtre et intérieurement de blanc; dessous du corps d'un roux vineux; queue fourchue, les deux pennes intermédiaires grises, tachetées de noir à leur extrémité, les autres noires, tachetées de blanc. Pieds et ongles bruns. La femelle est grisâtre en dessous.

Cet oiseau, un de ceux qui égaient le plus nos campagnes, a six pouces et quelques lignes de longueur et neuf pouces d'envergure; les ailes ployées s'étendent jusqu'aux trois quarts de la longueur de la queue. Il niche dans les bois, dans les vergers. Son nid construit avec du foin, revêtu extérieurement de lichens, est très-solide, et renferme quatre ou cinq œufs d'un gris

roussâtre, semés de taches noirâtres. Une partie de l'espèce est sédentaire, et d'après quelques auteurs, ce sont les femelles qui voyagent, tandis que les mâles restent l'hiver dans le pays.

Il est commun.

MOINEAU D'ARDENNES : *Fringilla montifringilla.* (L.)

Le Pinson d'Ardennes. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 54, f. 2.

Bec jaunâtre, noir à sa pointe ; iris noisette ; dessus du corps d'un noir maillé de fauve ; le bas du dos et les couvertures supérieures de la queue d'un beau blanc ; le dessous du corps est fauve, plus ou moins tacheté de noir sur les côtés (quelques individus ont la gorge noire ou le ventre blanc) ; les ailes sont brunes en dessus et d'un beau jaune citron en dessous. Queue un peu fourchue, bordée extérieurement de blanc jaunâtre. Pieds et ongles gris. La femelle a les couleurs moins foncées.

Plus gros que le précédent, le Pinson d'Ardennes a six pouces et demi de longueur et dix pouces d'envergure. Les ailes atteignent à peu près les deux tiers de la queue. Il niche dans le nord de l'Europe, et ne paraît dans nos climats que pendant l'hiver ; il est alors assez commun.

*** Bec conique, non bombé, long et aigu.

MOINEAU CHARDONNERET : *Fringilla carduelis.* (L.)

Le Chardonneret. (Buff.)

V. B. Chardonneret noirâtre.

Buff. Enl. pl. 4, f. 1.

Bec blanc dans sa longueur et noir à la pointe ; iris noisette ; dessus du corps d'un brun roux, plus foncé sur le cou ; le devant de la tête, les joues et la gorge d'un beau rouge ; les côtés du cou et les couvertures moyennes du dessus des ailes d'un beau blanc ; les petites couvertures noires, marquées sur chaque aile d'une bande transversale jaune ; queue noire, les deux pennes extérieures tachées intérieurement de blanc ; pieds et ongles bruns.

Cet oiseau a cinq pouces de longueur et neuf de vol. Il niche ordinairement sur les pruniers ou noyers. Son nid est formé d'herbes sèches et de crin, revêtu extérieurement de lichens et de mousse ; la femelle y pond quatre ou cinq œufs d'un vert clair, tachetés d'un brun rougeâtre vers le gros bout.

Commun toute l'année. Selon M. Temminck, les individus noirâtres ont été nourris de graine de chanvre et tenus à l'obscurité. Cette variété est dans le cabinet de M. Meslier de Rocan.

MOINEAU TARIN : *Fringilla spinus.* (Lin.)

Le Tarin. (Buff.)

Le Térin (à Metz).

Buff. Enl. pl. 485, f. 3.

Bec blanc, noirâtre à la pointe ; iris noir ; tout

le dessus du corps d'un vert olivâtre, moucheté de noir, avec une calotte noire sur la tête, et les grandes pennes des ailes noirâtres, bordées extérieurement d'olivâtre; la gorge est brune, et tout le dessous du corps d'un jaune plus ou moins foncé dans certaines parties; pennes latérales de la queue bordées de gris noirâtre; pieds et ongles gris. La femelle a la gorge blanche.

Le Tarin a quatre pouces de longueur et sept d'envergure. Il habite le Nord, où il niche sur les plus hauts sommets des sapins, et il est de passage dans nos environs vers le milieu d'octobre. C'est un oiseau qui s'apprivoise facilement et qui devient très-familier.

**** Bec exactement conique, mais plus court et plus obtus que celui des Chardonnerets.

MOINEAU LINOTTE : *Fringilla cannabina.* (Lin.)

LA LINOTTE ORDINAIRE. (Buff.)
Fringilla linotta. (Gmel.)
LA GRANDE LINOTTE DE VIGNE. (Buff.) } Les vieux.
Fringilla cannabina. (Gmel.) }
V. A ——— blanche.
V. B ——— blonde.
Buff. Enl. pl. 485, f. 1, et pl. 151, f. 1 et 2.

Bec d'un gris blanc, brun à la pointe; iris noisette; le dessus du corps d'un brun fauve; la tête et le cou d'un gris roussâtre; les couvertures su-

périeures de la queue noires, bordées intérieurement de blanc, et extérieurement de gris roussâtre; les pennes des ailes et de la queue noires, mais bordées extérieurement de blanc; dessous du corps blanchâtre, avec du brun rougeâtre sur la poitrine. Les vieux mâles ont du rouge sur la tête et à la poitrine; pieds bruns; ongles noirs. La femelle n'a pas de brun rougeâtre sur la poitrine.

La Linotte a cinq pouces de longueur et neuf pouces d'envergure; les ailes atteignent à peu près la moitié de la longueur de la queue. Elle niche dans les buissons, les groseillers, les vignes; pond de quatre à six œufs d'un blanc bleuâtre, avec des points et des petites raies couleur de chair.

C'est un oiseau très-commun et sédentaire.

MOINEAU DE MONTAGNE: *Fringilla montium*. (Gm.)

La Linotte de montagne. (Vieill.)
Fringilla flavirostris. (Lin.)
Naum. Neue. Augs. tab. 122.

Bec formant un triangle parfait, jaunâtre; iris brun; plumes du sommet de la tête, de la nuque et du dos d'un noir profond dans le milieu, et bordées de roux; gorge, devant du cou et toute la région des yeux d'un roux clair, ainsi que les côtés du cou, la poitrine et les flancs, mais taché de noirâtre sur ces dernières parties; milieu du ventre et abdomen blancs; croupion d'un beau

rose foncé ; deux bandes d'un roux blanchâtre sur le milieu des ailes ; pieds noirs. Les femelles et les jeunes ont les teintes d'un roussâtre plus clair, et point de nuance rose sur le croupion.

Cette espèce a quatre pouces six lignes de longueur. Elle diffère de la Linotte commune par sa gorge rousse et sans taches, et du Siserin parce qu'elle n'a jamais de rouge sur la poitrine ni sur la tête.

Habite le nord de l'Europe ; très-commune en Norwège, en Suède ; de passage accidentel dans nos environs, et très-rare.

MOINEAU CINI : *Fringilla serinus.* (Lin.)

Le Serin ou Cini. (Buff.)

Loxia serinus. (Scop.)

Buff. Enl. pl. 658, f. 1.

Bec blanc ; iris brun ; dessus du corps olivâtre, mélangé de jaune jonquille et de noir sur les côtés de la tête et sur la partie supérieure des ailes ; dos tacheté de brun ; ailes de même couleur, avec les couvertures supérieures bordées sur chaque plume d'une légère teinte de jaune formant une sorte de bande ; le dessous du corps est jaunâtre, et le cou est orné d'un collier vert ; pennes des ailes et de la queue d'un brun noirâtre, bordées légèrement de gris ; pieds et ongles d'un blanc fauve.

Cette espèce, plus petite que le Serin des Canaries

avec lequel elle a beaucoup de ressemblance, habite particulièrement le midi de l'Europe; cependant il en niche quelques couples dans les vergers des environs de Metz, à Plappeville, Lessy, où ils arrivent au commencement du printemps. La ponte est de quatre ou cinq œufs blancs, marqués au gros bout d'un cercle de points et de taches brunes ou rougeâtres.

MOINEAU SERIN : *Fringilla canaria.* (Lin.)

LE SERIN DES CANARIES. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 202, f. 1.

Cette espèce, dont on voit un grand nombre de variétés, a ordinairement le dessus du corps d'un beau jaune citron, et les pennes des ailes et de la queue blanches du côté intérieur. La femelle est ordinairement blanchâtre.

Il est impossible d'assigner au Serin sa couleur première, la domesticité et les accouplements en multipliant journellement les variétés. Ainsi il n'est pas rare de voir des métis de Chardonneret, de Linotte, de Tarin, obtenus avec la femelle de cet oiseau. Buffon en comptait vingt-neuf variétés, que l'on pourrait subdiviser en une multitude de variations. Les plus communs sont : les *Serins gris*, les *Serins panachés*, les *Serins verdâtres*, les *Serins jaunes*, les *Serins isabelles*, les *Serins blancs*, etc. Les plus beaux et les plus rares sont : les *Serins entièrement jonquille*, les *Serins à huppe*, et ceux *jonquille, aux yeux rouges*, et *panachés de noir*.

SISERIN : *Linaria.* (Vieill.)

Bec très-court, couvert à la base de petites plumes décomposées et dirigées en avant, droit, grêle et aigu à la pointe. Mandibule inférieure à bords bidentés vers l'origine.

SISERIN BORÉAL : *Linaria borealis.* (Vieill.)

Fringilla linaria. (Lin.)
LE SISERIN et LE CABARET. (Buff.)
LA PETITE LINOTTE DE VIGNE. (Briss.)
Buff. Enl. pl. 485, f. 2.

Bec jaunâtre, noir à la pointe; iris d'un brun rougeâtre; sommet de la tête d'un rouge assez vif; une petite tache d'un brun roussâtre, placée de chaque côté de la tête, entre le bec et l'œil; dessus du corps brun, tacheté de noirâtre, avec une bande d'un blanc roussâtre en travers sur chaque aile; dessous du corps d'un blanc roussâtre, avec la gorge noire et la poitrine tachée de rouge; queue brune, bordée de roussâtre. Chez quelques individus le rouge de la tête et de la poitrine se voit aussi sur le croupion, et c'est alors le *Cabaret* proprement dit. Pieds et ongles bruns; l'ongle du doigt postérieur plus long que le doigt lui-même. La femelle n'a pas de rouge.

Habite le Nord; de passage à la fin de l'automne. Un passage considérable de cette espèce a eu lieu dans l'hiver de 1825, depuis le 19 novembre jusqu'au 10 janvier

suivant. On les prenait par centaines au filet. D'après M. Holandre, « le Siserin forme au moins une race bien « distincte, si ce n'est une espèce, par ses dimensions qui « sont beaucoup plus grandes que dans le Cabaret, par « les nuances de son plumage, et par le moment de son « apparition ; car on voit presque tous les ans, en automne, « quelques Cabarets sur nos marchés d'oiseaux, au lieu « que les Siserins n'apparaissent que de loin en loin et « dans une saison plus avancée. »

Je crois qu'il en est du Siserin et du Cabaret comme du Bouvreuil, grande et petite race, de la Perdrix ordinaire et de la Perdrix de Damas, etc. ; et quoique je partage jusqu'à un certain point l'opinion de M. Holandre, je ne puis cependant admettre le Siserin comme espèce distincte, mais seulement comme race ou variété modifiée par l'habitation.

GROS-BEC : *Coccothraustes.* (Briss.)

Bec robuste, bombé, épais, exactement conique ; mandibule supérieure droite, entière. (Ce bec est remarquable par sa grosseur, surtout dans la première espèce ; les deux autres l'ont moins gros.)

GROS-BEC COMMUN : *Coccothraustes vulgaris.* (Vieill.)

Loxia coccothraustes. (Lin.)
Fringilla ———— (Tem.)
Le Gros-Bec. (Buff.)
V. B ———— isabelle.
Buff. Enl. pl. 99 et 100.

Bec jaunâtre ; iris cendré ; dessus de la tête

recouvert d'une calotte d'un brun marron clair qui descend sur les joues ; cou cendré ; dessus du corps d'un brun marron foncé qui s'étend jusque sur la queue, à l'exception du croupion qui est grisâtre ; la gorge, le tour des yeux et les pennes des ailes noires ; dessous du corps grisâtre, passant au fauve à la partie supérieure ; queue terminée de blanc ; pieds et ongles jaunâtres.

Cet oiseau, remarquable par la grosseur de son bec, a un peu plus de six pouces de longueur et dix pouces de vol. Il niche sur les arbres les plus élevés des bois. Son nid, semblable pour les matières qui le composent à celui du Pinson, renferme quatre ou cinq œufs bleuâtres, tachés de brun. Il mange toutes sortes de fruits et d'amandes, et préfère surtout les cerises, dont il casse les noyaux avec une grande facilité.

Il n'est pas rare dans nos bois montagneux et les vergers.

GROS-BEC VERDIER : *Coccothraustes chloris.*

Loxia chloris. (Lin.)
Fringilla —— (Tem.)
Le Verdier. (Buff.)
Le Rutan (à Metz).
Buff. Enl. pl. 267, f. 2.

Bec brun en dessus et blanchâtre en dessous ; iris d'un brun marron ; dessus du corps d'un vert olivâtre, mêlé d'une légère teinte de cendré, et

relevé par une teinte d'un beau jaune sur le croupion; dessous du corps blanc jaunâtre, excepté la gorge, le devant du cou et la poitrine qui sont olivâtres. Les neuf premières pennes des ailes et les trois plus extérieures de la queue jaunes à leur bord externe. Pieds et ongles gris.

Le Verdier a cinq pouces et demi de longueur et neuf pouces de vol. Il niche sur les arbres peu élevés, quelquefois dans les haies. Son nid est composé d'herbes sèches et de mousse, tapissé en dedans de crin et de laine, sur lesquels la femelle pond cinq ou six œufs d'un fond blanc verdâtre, tachetés d'un rouge brun vers le gros bout.

Il habite dans les taillis, les vergers, et mange toutes sortes de semences. Commun.

GROS-BEC SOULCIE : *Coccothraustes sylvestris.*

Fringilla petronia. (Lin.)

Le Moineau des bois ou Soulcie. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 225.

Bec gris blanc et brunâtre à la pointe; iris noisette; dessus du corps d'un gris clair, varié par un grand nombre de taches longitudinales d'un brun noirâtre; dessous d'un blanc sale, varié de gris, avec une tache d'un jaune citron placée sur la poitrine; on remarque aussi une ligne blanchâtre qui tourne autour de la tête; pieds d'un gris clair; ongles noirs.

La Soulcie a cinq pouces et demi de longueur. Elle ressemble beaucoup au Moineau proprement dit, mais elle est un peu plus grosse. C'est d'ailleurs un assez bel oiseau.

Rare dans nos contrées, où elle est de passage en automne et en hiver.

BOUVREUIL : *Pyrrhula.* (Briss.)

Bec fort, épais, convexe en dessus et en dessous, arrondi en tous sens; mandibule inférieure un peu relevée à la pointe; queue un peu longue.

BOUVREUIL COMMUN : *Pyrrhula vulgaris.* (Briss.)

Loxia pyrrhula. (Gmel.)

Le Bouvreuil. (Buff.)

V. B. Bouvreuil grande race.

Pyrrhula vulgaris major.

V. C. Plumage entièrement blanc.

Buff. Enl. pl. 145.

Cet oiseau a la partie supérieure de la tête et la base du bec d'un noir profond et lustré; toute la partie supérieure du corps d'un gris cendré; le croupion et l'abdomen blancs; les joues, le cou, la poitrine, les flancs et le ventre rouges; le dessus de la queue et les ailes d'un noir lustré, ainsi que le bec, l'iris, les pieds et les ongles. La femelle a du gris roussâtre au lieu de rouge.

Le Bouvreuil niche en été dans la forêt de Merten, à l'est du département. La femelle pond ordinairement quatre

œufs d'un blanc lavé de bleuâtre, et tachetés de violet et de noir vers le gros bout. C'est un oiseau qui s'apprivoise aisément. La variété B, d'un tiers plus grande, est de passage en automne.

II. Omnivores.

CORBEAU : *Corvus.* (Lin.)

Bec garni de plumes sétacées dirigées en avant, épais, convexe en dessus, comprimé latéralement, entier, à bords tranchants, l'arête de la mandibule supérieure plus arquée que l'inférieure. Queue égale ou arrondie.

CORBEAU NOIR : *Corvus corax.* (Lin.)

Le Corbeau. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 495.

Le Corbeau a le bec, les pieds et les ongles d'un beau noir luisant; l'iris a deux cercles, gris blanc et cendré brun; son plumage est entièrement noir, changeant en vert sur les parties inférieures, et à reflets pourprés sur le dessus du corps. Queue fortement arrondie, noire. Deux pieds de longueur et trois pieds sept pouces d'envergure. Ses ailes ployées atteignent les trois quarts de la longueur de la queue, et sa grosseur égale celle d'une poule.

Dans notre département, il niche sur les rochers des

environs de Gorze, sur les côtes de Sierck, etc. Son nid est fort grand, composé de branches sèches et tapissé intérieurement de mousse et de poils d'animaux; la femelle y pond quatre ou cinq œufs verdâtres, tachetés de points obscurs. Il vit de charognes, d'animaux vivants, de fruits, etc. Sa vue est très-perçante et son odorat très-fin. Il s'apprivoise aisément et apprend à parler.

Rare dans nos environs.

CORBEAU CORBINE : *Corvus corone.* (Lin.)

La Corbine ou Corneille noire. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 483.

Ressemble beaucoup au Corbeau, dont elle ne diffère que par la grandeur; le bec est noir, moins arqué en dessus; l'iris couleur de noisette; tout le plumage est d'un noir foncé, à reflets violets; la queue plus carrée; les pieds, les ongles et l'intérieur de la bouche sont noirs comme le bec.

Cette espèce, que l'on prend vulgairement pour le Corbeau, est d'un quart plus petite. Elle niche dans les bois, sur les arbres élevés. Son nid est composé de petites branches enduites extérieurement de crottin d'animaux, et garni intérieurement de fibres herbacées ou de racines chevelues; il contient ordinairement quatre œufs semblables à ceux du Corbeau, mais plus petits et parsemés d'un grand nombre de taches d'un gris cendré.

La Corbine est très-commune, tandis que le Corbeau est généralement assez rare.

CORBEAU FREUX : *Corvus frugilegus.* (Lin.)

LE FREUX OU FRAYONNE. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 484.

Bec plus droit et plus pointu que celui de la Corneille, blanchâtre à la base et noir dans le reste; iris noir; plumage d'un noir violet, plus brillant sur le dessus que sur le dessous du corps; reflets des ailes pourprés, ceux de la queue verts. Les pieds et les ongles noirs comme chez les précédents.

Plus petit que la Corneille, le Freux a ordinairement la base du bec dépouillée des plumes qui s'y remarquent dans les autres espèces: cet incident provient de ce que l'oiseau fouille dans la terre pour y chercher sa nourriture, qui se compose de grains et d'insectes.

Il niche sur les arbres élevés, dans les forêts, ou dans les trous des rochers escarpés. Ses œufs sont oblongs, plus petits que ceux de la Corneille, et ont les taches plus grandes, surtout vers le gros bout.

Assez rare en été, il est très-commun en hiver dans les campagnes.

CORBEAU CORNEILLE : *Corvus cornix.* (Lin.)

LA CORNEILLE MANTELÉE. (Buff.)

Cornix cinerea. (Briss.)

Buff. Enl. pl. 76.

Cette espèce a l'iris d'un cendré brun; le der-

rière du cou, le dessus et le dessous du corps gris cendré; tout le reste est d'un noir à reflets violets, ceux des ailes et de la queue sont bleuâtres. Sa longueur est de dix-huit pouces, et elle a trois pieds d'envergure; les ailes atteignent presque l'extrémité de la queue.

Cette espèce, qui habite le Nord, ne paraît dans nos contrées que pendant l'automne et l'hiver; elle est alors très-commune. On croit vulgairement que la Corneille mantelée est un *Corbeau gris* ou un *vieux Corbeau* dont le plumage grisonne avec l'âge; mais c'est une espèce bien distincte.

CORBEAU CHOUCAS : *Corvus monedula.* (Lin.)

Le Choucas. (Buff.)

Le Choucas, petite Corneille de clochers. (Cuv.)

Buff. Enl. pl. 523.

Cette espèce, plus petite que les précédentes, est à peu près de la taille d'un pigeon; l'iris est blanchâtre; le derrière de la tête et la partie supérieure du cou tirent sur le cendré; les narines sont environnées de quelques points blancs; les plumes de la gorge sont marquées d'une ligne blanche qui s'étend sur la tige, et tout le dessous du corps est d'un noir moins profond que le dessus. Dans quelques individus le plumage est entièrement noir, dans d'autres il est cendré sous le

ventre : d'après quelques auteurs, ces deux variétés seraient des femelles.

Le Choucas a deux pieds deux pouces d'envergure, et les ailes n'atteignent pas tout-à-fait l'extrémité de la queue. Il arrive au mois de mars sur la Cathédrale de Metz, où il niche dans les interstices des découpures des ornements de ce superbe édifice. Il fait deux pontes par an, et chacune est composée de cinq à six œufs verdâtres, marqués de quelques taches brunes. A l'automne, il se mêle aux bandes de Corneilles.

PIE : *Pica.* (Briss.)

Bec garni à la base de plumes sétacées couchées en avant, entier, à bords tranchants, arqué, la mandibule supérieure plus arquée que l'inférieure. Queue très-longue, étagée, le plus souvent conique.

PIE D'EUROPE : *Pica europæa.* (Cuv.)

Corvus pica. (Lin.)
La Pie. (Buff.)
Agasse (à Metz).
V. B. Plumage entièrement blanc.
Buff. Enl. pl. 488.

La couleur qui domine dans cet oiseau est un noir soyeux, à reflets cuivreux sur les couvertures supérieures de la queue ; nuancé de bleu et de

pourpre sur les ailes et la queue ; le bas du dos et le croupion sont gris ; les plumes scapulaires et le ventre d'un blanc pur ; les deux pennes intermédiaires de la queue qui est très-longue dépassent la première des latérales de chaque côté d'un pouce et demi, et toutes les autres vont en diminuant de grandeur jusqu'à la plus extérieure, ce qui rend la queue comme étagée. Le bec, l'iris, les pieds et les ongles sont noirs.

La Pie est un oiseau bien connu, commun dans les bois et les vergers. Elle niche à la fin de l'hiver, et pond huit œufs d'un vert bleu, semé de taches brunes. Le nid, composé extérieurement de branches épineuses, n'a d'autre ouverture que celle nécessaire pour l'entrée et la sortie.

CASSE-NOIX : *Nucifraga.* (Briss.)

Bec couvert à la base de plumes sétacées dirigées en avant, épais, entier, à bords tranchants, un peu tronqués. Les deux mandibules également pointues, droites et sans courbure ; la supérieure un peu plus longue que l'inférieure.

CASSE-NOIX ORDINAIRE : *Nucifraga caryocatactes.* (Briss.)

Corvus caryocatactes. (Lin.)
Le Casse-Noix. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 50.

Bec noir ; iris noisette ; plumage d'un brun

noirâtre, tacheté de blanc sur tout le corps, excepté sur le dessus et le derrière de la tête; pennes des ailes et de la queue d'un noir brillant, sans taches; la sixième et la septième penne de l'aile bordées de blanc à l'extrémité; la queue moins longue que celle de la Pie, à peu près égale; pieds et ongles noirs.

Le Casse-Noix est un peu moins gros que la Pie. Ce nom lui vient de son habitude de casser les noisettes pour en manger l'amande. C'est un oiseau de passage qui habite les forêts montagneuses de l'Allemagne, et qui ne se montre dans notre département qu'à des intervalles quelquefois très-éloignés. On en a vu dans l'automne de 1805, en 1821, 1834 et 1835.

Niche à terre ou dans les trous d'arbres; pond cinq ou six œufs d'un gris fauve, avec des taches rares d'un gris brun clair.

§ B. *Ailes surobtuses.* (*La cinquième penne égalant la quatrième ou même la dépassant.*)

GEAI : *Garrulus.* (Briss.)

Bec médiocre, garni à la base de plumes dirigées en avant, droit, incliné et à échancrures usées vers le bout, à bords tranchants; queue égale.

GEAI D'EUROPE : *Garrulus glandarius.* (Vieil.)

Le Geai. (Buff.)

Le Jacques (à Metz).

V. B. Plumage entièrement blanc.

Buff. Enl. pl. 481.

Bec noir, fort et robuste ; yeux bleus ; une tache noire, imitant le velours, se dispose de chaque côté du bec en forme de moustaches ; teinte générale d'un gris vineux, plus pâle sur le dos et sous le ventre ; ailes noires, les six grandes pennes extérieures blanches dans toute la longueur de leur partie externe, et la partie antérieure des couvertures marquée d'une grande tache d'un bleu éclatant, rayée de bleu foncé, et surmontée d'une autre tache longitudinale d'un blanc pur. Les plumes du front, lâches et effilées, blanches, noires et bleues, forment une espèce de huppe que l'oiseau redresse ordinairement dans la colère. Queue arrondie, tachetée de blanc sur un fond noir ; pieds bruns ; ongles noirs.

Il est très-commun dans les bois, où il construit un nid hémisphérique, composé uniquement de petites racines entrelacées. La femelle pond cinq à sept œufs d'un bleu verdâtre, parsemés de petits points d'un brun olivâtre. Le Geai pris jeune apprend facilement à siffler et à parler. On connaît son antipathie pour la Chouette.

MÉSANGE : *Parus.* (Lin.)

Bec garni à la base de petites plumes dirigées en avant, entier, un peu robuste, un peu comprimé par les côtés, ou presque ovale, quelquefois très-grêle et très-aigu; mandibule supérieure droite, l'inférieure à pointe arrondie ou aiguë.

* Bec conique, droit.

MÉSANGE CHARBONNIÈRE : *Parus major.* (Lin.)

La grosse Mésange ou Charbonnière. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 3, f. 1.

Bec noir; iris d'un brun noir; la tête noire, ainsi qu'une bande longitudinale sur la poitrine; une tache blanche en forme de triangle sur chaque joue. Le dessus du cou, la partie supérieure du dos et les plumes scapulaires olivâtres; le bas du dos, le croupion et les couvertures supérieures de la queue d'un cendré bleu; le dessous du corps est jaune, excepté le bas du ventre qui est blanc. Queue un peu fourchue, les deux pennes externes blanches en dehors; pieds et ongles d'un gris bleu.

Cette espèce a cinq pouces huit lignes de longueur, et huit pouces quatre lignes de vol. Ses ailes pliées atteignent le tiers de la longueur de la queue.

Niche dans les trous d'arbres ou de murailles. Le

nid, composé de matières telles que la laine, le duvet, contient de huit à vingt œufs d'un blanc jaunâtre, tachetés de roux, surtout vers le gros bout.

Commune dans les taillis et les jardins.

MÉSANGE PETITE CHARBONNIÈRE : *Parus ater.* (L.)

La petite Charbonnière. (Buff.)
Naum. t. 24, f. 46.

Ressemble beaucoup à la précédente, dont elle diffère par sa taille plus petite d'un grand tiers, les parties supérieures qui sont cendrées partout où la précédente est olivâtre, et le dessous du corps qui a du blanchâtre au lieu de jaune.

Paraît de temps en temps dans le département. Elle habite ordinairement les bois de pins et de sapins.

MÉSANGE NONNETTE : *Parus palustris.* (Lin.)

La Nonnette cendrée. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 3, f. 3.

Bec noir; iris de couleur noisette clair; dessus de la tête et une partie du haut du cou noirs; les joues et le bas de la gorge blancs; dessus du corps entièrement cendré, légèrement teint de brun sur les pennes des ailes; la poitrine et tout le dessous du corps d'un blanc légèrement roussâtre; pieds et ongles de couleur plombée.

Cette Mésange, qui a reçu son nom de l'espèce de capuchon noir qu'elle porte sur la tête, a quatre pouces quatre lignes de longueur et sept pouces de vol. Ses ailes pliées s'étendent jusqu'à la moitié de la longueur de la queue. Niche dans les arbres creux, dans les pommiers et les poiriers; pond dix à douze œufs blancs, tachés de rouge pourpré.

Habite les bois et les lieux marécageux, tels que la forêt de Merten, où elle est assez abondante en été. On la voit aussi près de Metz, lors de son passage d'automne.

MÉSANGE A TÊTE BLEUE : *Parus cœruleus.* (Lin.)

La Mésange bleue. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 3, f. 2.

Bec noirâtre; iris noir; sommet de la tête d'un beau bleu; partie antérieure de la tête d'un blanc pur, ainsi que la joue qui est encadrée par une bande noire, étroite; partie supérieure du cou d'un gris blanc, teinté de bleu; le reste du dessus du corps olivâtre, excepté le dessus des ailes et de la queue qui est bleu. Gorge noire; dessous du corps jaunâtre, une tache blanchâtre au milieu du ventre. La queue, qui est un peu fourchue, a les deux pennes extérieures bordées de blanc. Pieds et ongles d'un gris de plomb.

Cette espèce, de la grosseur d'une Linotte, a quatre pouces six lignes de longueur et sept pouces de vol. Ses ailes

pliées atteignent à peu près la moitié de la longueur de la queue.

Niche dans les mêmes lieux que les précédentes, et pond de douze à vingt-deux œufs d'un blanc rougeâtre, tachés de petits points rouges et bruns.

Habite les bois et les vergers. Commune.

MÉSANGE HUPPÉE : *Parus cristatus*. (Lin.)

La Mésange huppée. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 502, f. 2.

Bec noirâtre; iris noir; dessus de la tête orné d'une petite huppe étagée, composée de plumes noires, bordées de blanc; joues blanches, entourées d'un trait noir qui s'élargit sous la gorge et le devant du cou; le reste du dessus du corps brunâtre, et le dessous blanchâtre, avec une teinte roussâtre sur les flancs; pieds gris bleu; ongles gris. La femelle diffère peu du mâle, seulement le noir de la gorge est moins étendu et la huppe moins longue.

Cette belle espèce, de la grosseur de la précédente, habite ordinairement les forêts de pins et de sapins où elle niche dans le creux des arbres. Elle pond huit à dix œufs blancs, marqués sur le gros bout de taches d'un rouge de sang.

On la trouve en été dans la forêt de Merten, et elle est de passage en automne aux environs de Metz.

MÉSANGE A LONGUE QUEUE : *Parus caudatus.* (Lin.)

La Mésange a longue queue. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 502, f. 3.

Bec noir, avec la pointe grise; iris noir; dessus du corps d'un noir nuancé de brun plus ou moins foncé; couvertures des ailes brunes; le dessus de la tête, les joues et tout le dessous du corps blancs; pennes des ailes noires, bordées de blanchâtre; queue plus longue que le corps, composée de douze pennes, dont les quatre du milieu, entièrement noires, sont les plus courtes, et les deux suivantes de chaque côté les plus longues; celles-ci sont aussi noires, mais bordées de gris blanc; enfin les plus extérieures, mi-partie de blanc et de noir, sont moins longues que les précédentes; pieds noirâtres; ongles noirs.

Cette Mésange, la moins grosse de toutes, a cinq pouces huit lignes de longueur (la queue seule a trois pouces six lignes), et six pouces et demi de vol. Les ailes pliées atteignent le quart de la queue.

Le nid de cette espèce est remarquable; elle le place sur les branches des arbrisseaux, à trois ou quatre pieds au-dessus de la terre. Il est composé en dehors de mousse et de lichens, et tapissé de duvet. Sa forme est à peu près cylindrique. Il est recouvert en dessus, et a deux ouvertures pratiquées sur les côtés et qui se correspondent: l'une

sert d'entrée et l'autre de sortie. Les œufs, de la grosseur d'une petite noisette, sont gris, entourés d'une zône rougeâtre. Leur nombre varie de dix à vingt.

Habite les bois et les vergers. Sédentaire.

** Le bout de la mandibule supérieure du bec se recourbant un peu sur l'autre.

MÉSANGE MOUSTACHE : *Parus biarmicus.* (Lin.)

La Mésange barbue ou moustache. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 618, f. 1 et 2.

Bec jaunâtre ; iris de couleur orangée ; une bande d'un noir de velours située de chaque côté et le long de la partie inférieure du bec, et se terminant en pointe ; dessus de la tête cendré ; tout le reste du corps fauve ; gorge et parties inférieures d'un blanc pur qui se nuance en rose sur la poitrine et sur le milieu du ventre ; queue longue, très-étagée ; les deux pennes extérieures bordées de noirâtre à leur origine ; pieds et ongles bruns. La femelle n'a pas de moustaches noires.

Cette espèce, qui est assez abondante en Hollande, paraît fréquenter les lieux marécageux où elle niche.

On en a vu plusieurs fois dans les environs de Metz, à Longeville, près de Thionville, etc.

*** Bec plus grêle et plus pointu que dans les espèces précédentes.

MÉSANGE RÉMIZ : *Parus pendulinus.* (Lin.)

LE RÉMIZ OU MÉSANGE DE POLOGNE.

LA PENDULINE ET LA MÉSANGE DE LANGUEDOC. (Buff.) *Parus narbonensis.* (Gmel.) } Les jeunes et la femelle.

Buff. Enl. pl. 618, f. 3, et pl. 708, f. 1.

Bec noir, la saillie de la mandibule supérieure d'un jaune brun; iris d'un brun rougeâtre; dessus de la tête gris; le front ceint d'un bandeau noir se prolongeant jusque derrière les yeux; le reste du corps cendré; ailes noirâtres, bordées de roussâtre et de blanchâtre; queue noirâtre, les deux pennes extérieures plus courtes que les autres qui sont d'égale longueur; pieds d'un gris de plomb; ongles noirs, un peu arqués.

Cette espèce, qui a quatre pouces quatre lignes de longueur, est célèbre par le joli nid en forme de bourse qu'elle suspend aux branches des peupliers et des saules.

C'est un oiseau du Nord, de passage très-accidentel dans nos pays; on le trouve cependant dans le midi de la France. M. Holandre en possède un individu mâle qu'il tua en 1818 dans les fossés du Saulcy.

§ C. *Ailes aiguës.* (*La deuxième penne dépassant toutes les autres.*)

ROLLIER : *Coracias.* (Lin.)

Bec médiocre, glabre à la base, droit, plus haut que large, robuste; mandibule supérieure crochue vers le bout qui est un peu comprimé; narines oblongues. Pieds courts et forts.

ROLLIER VULGAIRE : *Coracias garrula.* (Lin.)

Galgulus garrulus. (Vieill.)
Le Rollier. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 486.

Bec jaune à la base et noirâtre dans le reste de sa longueur; iris à double cercle, brun et gris. Plumage d'un vert d'aigue-marine; petites couvertures des ailes d'un bleu violet très-éclatant. Dos et plumes scapulaires fauves; les pennes de la queue qui est carrée noirâtres en dessous; pieds jaunâtres, avec les ongles bruns. Longueur : treize pouces.

Nous ne faisons que mentionner cet oiseau qui ne paraît qu'accidentellement dans nos environs; il est, dit-on, d'un naturel fort sauvage. Habite les grandes forêts de chênes et de bouleaux.

M. Holandre cite un individu tué dans l'automne de 1805.

§ D. *Ailes subaiguës.* (*La troisième penne dépassant toutes les autres.*)

ALOUETTE : *Alauda.* (Lin.)

Bec un peu cylindrique, plus ou moins épais, garni à la base de petites plumes couchées en avant, entier, droit; ongle postérieur droit, fort et bien plus long que les autres.

ALOUETTE DES CHAMPS : *Alauda arvensis.* (Lin.)

L'ALOUETTE ORDINAIRE. (Buff.)

V. A ——— blanche.

V. B ——— blonde.

Buff. Enl. pl. 363, f. 1.

Mandibule supérieure du bec de couleur de corne, l'inférieure blanchâtre; iris de couleur noisette. Plumage brun dessus, blanchâtre dessous, tacheté partout de brun plus foncé. Une bande d'un blanc roussâtre de chaque côté de la tête au-dessus des yeux. Les deux pennes externes de la queue blanches en dehors. Pieds gris brun; ongles noirâtres, terminés de blanchâtre.

Cette espèce a six pouces dix lignes de longueur, et près d'un pied d'envergure. Les ailes pliées s'étendent jusqu'aux deux tiers de la longueur de la queue.

Niche par terre, au milieu des champs. Son nid, com-

posé seulement de petites racines sèches à l'extérieur, et garni intérieurement d'herbes, renferme quatre ou cinq œufs grisâtres, tachetés de brun.

Commune et sédentaire. Très-recherchée à cause de son chant et de la délicatesse de sa chair. Les variétés A et B sont accidentelles.

ALOUETTE COCHEVIS : *Alauda cristata.* (Lin.)

Le Cochevis ou Alouette huppée. (Briss.)
Buff. Enl. pl. 503, f. 1.

Mandibule supérieure du bec brune, l'inférieure blanchâtre ; iris cendré. Sommet de la tête surmonté d'une huppe très-apparente ; une bande d'un gris roussâtre en travers des yeux. Tout le dessus du corps d'un gris brunâtre ; la gorge et le dessous d'un blanc obscur, légèrement semé de roussâtre, avec quelques taches brunes clair-semées sur la poitrine et les côtés ; les deux pennes externes de la queue noirâtres, et les deux intermédiaires brunes. Pieds et ongles d'un gris blanc.

Cette Alouette, un peu plus grosse que la précédente, a six pouces neuf lignes de longueur et dix pouces et demi de vol. Les ailes pliées atteignent la moitié de la longueur de la queue. Elle niche de même, mais ses œufs sont d'une couleur cendrée claire, marqués de nombreuses taches d'un brun noirâtre. Habite toutes les parties

méridionales de l'Europe. Elle se tient ordinairement dans les champs voisins des grandes routes; l'hiver elle cherche sa nourriture dans les crottins de chevaux.

Rare dans nos environs et de passage.

ALOUETTE DES BOIS : *Alauda arborea.* (Lin.)

Alauda cristatella. (Lath.)
Alauda arborea et nemorosa. (Gmel.)
LE LULU, L'ALOUETTE DES BOIS et LE CUJELIER. (Buff.)
LE GOBELIN (à Metz).
Buff. Enl. pl. 503, f. 2.

Mandibule supérieure du bec brune, l'inférieure teintée de rougeâtre pâle; iris de couleur noisette; une bande blanche passe de chaque côté de la tête, au-dessus des yeux. Parties supérieures du corps variées de brun et de roux jaunâtre; quelques-unes des plumes des couvertures des ailes bordées de blanc vers le bout; le croupion et le dessus de la queue d'un gris olivâtre; dessous du corps blanc, mêlé de jaunâtre et de taches brunes sur le devant du cou, la poitrine et les côtés. Queue courte, carrée; toutes les pennes, excepté les deux intermédiaires, terminées par une tache blanche triangulaire. Cette espèce porte aussi une petite huppe, mais moins marquée que dans la précédente. Pieds rougeâtres; ongles jaunâtres.

Le Gobelin, comme on l'appelle à Metz, a six pouces

de longueur et neuf d'envergure. Les ailes pliées atteignent à peu près la moitié de la longueur de la queue.

Fait son nid à terre, sous une motte de gazon; la femelle y pond quatre ou cinq œufs d'un gris blanchâtre taché de brun.

Habite les terrains incultes voisins des bois. Se perche quelquefois.

ALOUETTE A HAUSSE-COL NOIR : *Alauda alpestris.* (Lin.)

Alauda flava et alpestris. (Gmel.)
LE HAUSSE-COL NOIR. (Buff.)
LA CEINTURE DE PRÊTRE. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 650, f. 2.

Bec noir; un petit trait au-dessus des yeux, moustaches et un large hausse-col sur le haut de la poitrine noirs. Front et gorge d'un jaune clair; parties supérieures et côtés de la poitrine d'un cendré rougeâtre; parties inférieures d'un blanc pur, taché de fauve sur les flancs. Pennes des ailes noirâtres, l'intérieure bordée de blanc; pennes latérales de la queue d'un noir profond, l'extérieure blanche en dehors. Pieds noirs. Longueur : six pouces dix lignes.

Habite les contrées les plus boréales des deux continents, mais les quitte vers les derniers jours de l'été pour s'avancer un peu vers le sud. Un individu pris près de Metz pendant l'hiver de 1788, et qui faisait partie du cabinet de M. Marchant,

est déposé au Musée de la ville. Depuis cette époque on en a pris d'autres individus. On dit cette espèce très-commune dans la vallée du Rhin et dans les environs de Nancy.

BRUANT : *Emberiza.* (Lin.)

Bec entier, conique, court, droit, un peu comprimé latéralement. Mandibule inférieure à bords fléchis en dedans et rétrécis ; la supérieure plus étroite, un peu creusée à l'intérieur et munie d'un tubercule osseux.

* Ongle postérieur court et courbe.

BRUANT JAUNE : *Emberiza citrinella.* (Lin.)

Le Bruant. (Buff.)
La Verdière (à Metz).
Buff. Enl. pl. 30, f. 1.

Bec brun ; iris couleur de noisette ; la tête, les joues et tout le dessous du corps jaunes : ces deux dernières parties plus ou moins mêlées de brun ; les plumes qui recouvrent tout le dessus du dos sont noirâtres dans leur milieu, roussâtres sur les côtés et terminées de gris blanc ; la queue est composée de douze pennes brunes, les deux latérales à bord interne blanc. La femelle a moins de jaune et elle est plus tachée. Pieds et ongles

jaunâtres. Les ailes pliées s'étendent au-delà du tiers de la longueur de la queue.

Le Bruant a environ six pouces de longueur et neuf pouces d'envergure. Il niche à terre ; son nid, composé d'herbes sèches et garni de laine et de crin, renferme quatre ou cinq œufs blancs, tachés de brun.

Il est commun toute l'année dans les bois, les jardins, etc.

BRUANT FOU : *Emberiza cia.* (Lin.)

Le Bruant fou et l'Ortolan de Lorraine. (Buff.)
Emberiza cia et lotharingica. (Gmel.)
Buff. Enl. pl. 30, f. 2, et pl. 511, f. 1.

Mandibule supérieure noirâtre, l'inférieure grise ; iris brun ; haut de la tête cendré, avec de petites taches noires ; une bande noire traverse les yeux, entoure les oreilles et vient aboutir à l'angle du bec ; un large sourcil blanchâtre au-dessus des yeux, suivi d'une bande noire qui se prolonge sur la nuque ; parties supérieures d'un roux cendré, taché de noir ; parties inférieures d'un roux pur. Chez la femelle les teintes du plumage sont en général moins foncées. Pieds bruns.

Cette espèce, de la grandeur de la précédente, habite les parties méridionales de l'Europe et préfère les pays montueux.

Elle est rare, et paraît seulement dans nos environs vers la fin de l'automne.

BRUANT DES HAIES : *Emberiza cirlus.* (Lin.)

Le Bruant de haie ou Zizi. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 653, f. 1 et 2.

Bec d'un brun cendré ; iris de couleur noisette ; dessus de la tête d'un vert olive, avec les côtés jaunes ; corps couvert en dessus de plumes noirâtres, bordées de roux ; dessous du corps jaune ; gorge et haut du cou d'un beau noir ; pennes des ailes et de la queue brunes ; les premières bordées extérieurement de vert olive. La femelle n'a pas de jaune sur le cou ni sur les côtés, et pas de taches sur la gorge. Pieds couleur de chair.

Cet oiseau, de la taille du Bruant commun dont il diffère peu quant au plumage, habite ordinairement le midi de la France ; niche dans les buissons, le long des eaux. Ses œufs, au nombre de quatre, sont marqués de taches et de lignes brunes sur un fond grisâtre.

On le trouve quelquefois en été dans les vergers de nos environs. M. Holandre en a rencontré plusieurs dans ceux de Lessy et de Saulny ; cependant il est très-rare.

BRUANT DE ROSEAUX : *Emberiza schœniculus.* (Lin.)

L'Ortolan de roseaux. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 247, f. 2, et pl. 477, f. 2.

Bec brun ; iris d'un brun rouge ; dessus de la tête revêtu d'une calotte noire qui s'étend sur les

côtés ; dessus du corps varié de roux et de noir ; la gorge et le devant du cou noirs, avec un collier blanc ; tout le reste du dessous du corps d'un blanc teinté de roux ; pennes des ailes brunes ; les deux pennes intermédiaires de la queue noirâtres, bordées de roussâtre ; pieds jaunâtres ; ongles bruns. Chez la femelle la calotte est roussâtre et le collier très-peu apparent.

Cinq pouces de longueur et neuf pouces de vol. Cet oiseau fait avec beaucoup d'art un nid composé de foin, dont l'intérieur est tapissé de duvet de roseau ; il le suspend au-dessus de l'eau entre quatre roseaux. Pond quatre ou cinq œufs gris, mouchetés de brun.

Il n'est pas rare le long des rivières.

BRUANT PROYER : *Emberiza miliaria.* (Lin.)

Le Proyer. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 233.

Bec d'un brun jaunâtre, remarquable par la mobilité des deux mandibules ; partie supérieure des narines recouverte d'une petite membrane en croissant ; les plumes qui recouvrent la tête, le cou, le dos et le croupion brunes et bordées de roussâtre ; tout le reste du corps d'un gris brun, tacheté de brun foncé sur la poitrine et sur les flancs. La femelle a les teintes plus claires

que celles du mâle, et les couvertures supérieures de la queue bordées de blanchâtre. Pieds et ongles d'un gris brun.

Cette espèce, la plus grande du genre, a sept pouces et demi de longueur et onze pouces de vol; ses ailes pliées atteignent la moitié de la longueur de la queue. Le Proyer habite dans les prairies, et il y fait son nid qui est composé de foin, de feuilles et de mousse, et garni intérieurement de poils et de laine; les œufs sont au nombre de quatre à cinq, et leur couleur est un blanc roussâtre, taché et semé de brun noirâtre. Il nous quitte ordinairement en automne, mais on en voit encore quelques-uns dans les hivers peu rigoureux.

BRUANT ORTOLAN: *Emberiza hortulana.* (Lin.)

L'Ortolan. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 247, f. 1.

Bec jaunâtre; iris d'un brun foncé; la tête et le cou olivâtre cendré; le dos, les plumes scapulaires et tout le dessus du corps d'un brun olivâtre plus ou moins noirâtre; la gorge est jaune et tout le dessous du corps roux, avec quelques mouchetures; les grandes pennes des ailes noirâtres, bordées de gris du côté extérieur; les pennes de la queue de la même couleur, excepté les deux externes qui sont blanches en dedans. Pieds et ongles jaunâtres.

L'Ortolan, célèbre par la saveur de sa chair, a six pouces de longueur et neuf d'envergure; il ne niche pas dans nos environs.

De passage en automne et en petite quantité.

** Ongle postérieur long et faiblement arqué.

BRUANT DE NEIGE : *Emberiza nivalis.* (Lin.)

L'ORTOLAN DE NEIGE. (Buff.)
Passerina nivalis. (Vieill.)
Buff. Enl. pl. 497, f. 1, et 511, f. 2.

Bec jaune à la base; iris d'un brun très-foncé; tête, cou, parties inférieures, grandes et petites couvertures des ailes et moitié supérieure des rémiges d'un blanc pur; haut du dos, les trois pennes secondaires des ailes les plus proches du corps, aile bâtarde et la moitié inférieure des rémiges noirs; les trois pennes latérales de la queue blanches, avec un trait noir vers le bout; la quatrième blanche sur le haut de la barbe extérieure; les autres pennes noires. Pieds et ongles noirs.

Telle est, d'après M. Temminck, la description du mâle en habit d'été. Mais les jeunes de l'année, tels qu'ils émigrent en automne, ont le haut de la tête couleur de cannelle; la région des oreilles, la gorge et un large hausse-col sur la poitrine, d'un roux très-

foncé; les flancs d'un roux clair; les sourcils, la gorge et le devant du cou d'un cendré blanchâtre; la nuque d'un roux cendré; les plumes des parties supérieures noires dans le milieu, avec une large bordure d'un roux foncé; seulement le milieu de l'aile et les parties inférieures d'un blanc pur; les rémiges et les pennes du milieu de la queue noires et bordées de roux clair; les trois pennes latérales de la queue ont une grande tache noire. Habite les régions du cercle arctique; en automne et en hiver, de passage dans le nord de la France et de l'Allemagne; pendant les mois de novembre et de décembre, les côtes de la Hollande en possèdent un très-grand nombre.

Plusieurs individus appartenant à cette espèce ont été vus ou pris dans nos environs pendant les hivers rigoureux, et notamment en 1833.

BRUANT MONTAIN: *Emberiza calcarata.* (Temm.)

Le grand Montain. (Buff.)
Fringilla laponica. (Gmel.)
Fringilla calcarata. (Pall.)
Le Bruant de Laponie. (Cuv.)
Naum. Naturg. tab. 108, f. 1, 2 et 3.

Bec jaunâtre à la base, brun à la pointe; iris brun; sommet de la tête d'un noir mêlé de petites taches rousses; tour du bec d'un noir profond; région des ouïes en partie encadrée de noir; gorge blanchâtre, parsemée de fines raies noires;

poitrine noire, nuancée de gris blanchâtre; une bande blanchâtre part depuis la racine du bec, passe au-dessus des yeux et se dirige sur les côtés du cou; toutes les parties inférieures, les flancs exceptés, sont d'un blanc pur; ailes d'un brun marron, portant deux bandes transversales blanches; la rémige extérieure bordée de blanc; nuque, dos et scapulaires d'un brun mêlé de roux; queue un peu fourchue, d'un brun foncé; toutes les pennes bordées de roux, les deux latérales terminées par une tache blanche conique; pieds bruns. (*Description du mâle en automne et en hiver d'après M. Temminck.*) Longueur : six pouces six lignes.

Les jeunes ont toutes les parties supérieures de couleur isabelle, marquées de raies longitudinales et de taches noirâtres, et les parties inférieures d'un blanc roussâtre, plus foncé sur la poitrine et sur les flancs.

Espèce des régions boréales, d'où elle émigre en hiver. Elle visite, quoique rarement, les provinces du nord de l'Allemagne; on la rencontre aussi quelquefois en Suisse. Observée dans nos environs pendant l'hiver de 1788, en 1789, 1824 et 1833.

ÉTOURNEAU : *Sturnus.* (Lin.)

Bec droit, tendu, entier, un peu déprimé, à pointe obtuse et un peu aplatie; mandibule supérieure un peu évasée sur les bords. Pouce et doigt externe égaux.

ÉTOURNEAU COMMUN : *Sturnus vulgaris.* (Lin.)

L'Étourneau. (Buff.)
Le Sansonnet (à Metz).
Buff. Enl. pl. 75.

Bec d'un beau jaune orangé dans le mâle et brun dans la femelle; iris noir. Plumage entièrement noir, avec des reflets violets et verts, marqué sur les parties supérieures de très-petits points triangulaires d'un blanc roussâtre. La femelle a beaucoup de points blancs sur les parties inférieures, et le jeune mâle est cendré brun, sans taches. Queue courte; pieds couleur de chair; ongles noirâtres.

L'Étourneau ou Sansonnet a huit pouces et demi de longueur et quatorze d'envergure. Les ailes atteignent au-delà des trois quarts de la queue. Il niche dans des trous d'arbres ou de murailles; ses œufs sont blancs, avec une légère teinte de bleu verdâtre, et au nombre de quatre ou cinq. Tout le monde connaît cet oiseau qui pendant l'automne se rassemble en bandes nombreuses autour des bestiaux, et leur rend de grands services en les débarrassant des insectes qui les incommodent. On sait aussi qu'il s'apprivoise aisément, apprend à siffler et même à parler.

Il est très-commun.

§ E. *Ailes suraiguës.* (*La première penne dépassant toutes les autres.*)

BEC-CROISÉ : *Loxia.* (Lin.)

Bec épais, comprimé latéralement; les deux mandibules également courbées, crochues, leur bout alongé se croisant. (Les pointes du bec se croisent tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, selon les individus.) Queue fourchue.

BEC-CROISÉ COMMUN : *Loxia curvirostra.* (Lin.)

Le Bec-Croisé. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 218.

Bec d'un brun couleur de corne; iris brun; toutes les parties supérieures et inférieures du corps d'un rouge de brique, plus ou moins teint de verdâtre et de jaunâtre, excepté le milieu du ventre qui est blanchâtre; pennes des ailes et de la queue noires, liserées de vert rougeâtre; couvertures inférieures de la queue blanches, avec une grande tache brune qui en occupe le centre; pieds bruns.

Longueur : six pouces. Varie selon l'âge ou le sexe. Généralement les vieux mâles ont un plumage rouge; les jeunes l'ont rougeâtre, jaune rougeâtre ou jaunâtre; les vieilles femelles d'un vert jaunâtre, et les jeunes gris ou grisâtre.

Cet oiseau, remarquable par la forme de son bec qui lui sert à arracher les semences de dessous les écailles des cônes de pin, habite les forêts du nord de l'Europe; il émigre quelquefois jusque dans nos climats, et vient nous visiter au milieu de l'été. On en a vu beaucoup en juillet 1821 et en 1835 près de Remilly. Les individus envoyés au Musée de Metz par M. A. Rolland viennent de cette localité.

QUATRIÈME FAMILLE.

TÉNUIROSTRES.

Bec grêle, alongé, tantôt droit, tantôt plus ou moins arqué, sans échancrure; doigts extérieurs inégaux.

Les espèces de cette famille vivent d'insectes qu'elles poursuivent sur le tronc des arbres ou le long des murailles, ou bien, comme la Huppe, en courant sur le niveau du terrain, dans les prés et les autres lieux humides.

§ A. *Ailes subobtuses.* (*La troisième et la quatrième penne les plus longues.*)

SITELLE : *Sitta.* (Lin.)

Bec droit, prismatique, pointu, comprimé vers le bout; narines basales, arrondies, recouvertes à claire-voie par des poils dirigés en avant; doigt de derrière très-long, avec un ongle long et courbe.

SITELLE COMMUNE : *Sitta europæa.* (Lin.)

La Sitelle ou Torchepot. (Buff.)

Le Torchepot commun. (Cuv.)

Buff. Enl. pl. 623, f. 1.

Bec cendré; iris noisette; dessus du corps d'un cendré bleuâtre; ailes brunes, la seconde, la troisième et la quatrième grande penne bordées extérieurement de gris blanc, et le reste de cendré; une bande noirâtre passe derrière l'œil et vient se joindre aux petites plumes des narines; le dessous du corps est roussâtre, la gorge blanchâtre, et la poitrine orangée; la queue, variée de noir, de blanc et de cendré, est remarquable par son mouvement de vibration de haut en bas; pieds et ongles gris.

La Sitelle ou Torchepot est de la taille d'un Rouge-Gorge. Elle vit solitaire dans les bois, et elle grimpe sur les arbres qu'elle frappe de son bec pour en faire sortir les insectes dont elle se nourrit. Son nid, construit ordinairement dans un trou avec de la terre et de petites pierres, et garni de mousse, contient cinq à sept œufs d'un blanc sale, pointillés de roussâtre. La nuit, elle s'accroche aux branches pour dormir.

Cet oiseau, que l'on confond communément avec les Pics, n'est pas rare dans les bois du département.

GRIMPEREAU : *Certhia.* (Lin.)

Bec médiocre, un peu trigone, comprimé par

les côtés, grêle, arqué, aigu ; ailes courtes ; pennes de la queue raides, un peu arquées, pointues ; ongles très-courbés, celui de derrière le plus long.

GRIMPEREAU D'EUROPE : *Certhia familiaris.* (Lin.)

Le Grimpereau. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 681, f. 1.

Mandibule supérieure du bec brune, et l'inférieure blanchâtre ; iris noisette ; dessus du corps varié de blanc, de roux et de noirâtre ; le croupion et les couvertures supérieures de la queue tachés de roux ; le tour des yeux d'un blanc roussâtre ; dessous du corps blanchâtre ; queue d'un gris roussâtre, à pennes usées, et finissant en pointe raide ; pieds et ongles gris.

Longueur : cinq pouces trois ou quatre lignes. Vit d'insectes comme le précédent, et niche aussi dans les arbres creux ; ses œufs sont petits, d'un blanc sale et surchargés de taches brunes.

Il est commun toute l'année dans les vergers ; on le voit aussi grimpant comme une souris sur les arbres de nos promenades.

§ B. *Ailes surobtuses.* (*La quatrième et la cinquième penne les plus longues.*)

TICHODROME : *Tichodroma.* (Illig.)

Bec très-long, faiblement arqué, grêle, cylin-

drique, à base angulaire et à pointe déprimée ; ailes amples ; queue arrondie, à baguettes faibles.

TICHODROME ÉCHELETTE : *Tichodroma phœnicoptera.* (Temm.)

Certhia muraria. (Gmel.)

LE GRIMPEREAU DE MURAILLES. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 372, f. 1 et 2.

Bec et iris noirs ; parties supérieures d'un cendré clair, excepté sur la tête où cette teinte est plus foncée ; gorge et devant du cou d'un noir profond ; parties inférieures d'un cendré noirâtre, couvertures des ailes et parties supérieures des barbes extérieures des pennes d'un rouge vif ; extrémité des pennes alaires noire, deux grandes taches blanches disposées sur la barbe intérieure de ces pennes ; queue noire, terminée de blanc et de cendré ; pieds noirs. La femelle ressemble au mâle, si ce n'est que la gorge et le devant du cou sont d'un blanc très-légèrement teint de cendré. Longueur : six pouces six lignes.

Habite sur les rochers les plus élevés des contrées méridionales où il niche. Très-rare dans le Nord. D'après Buchoz, un individu appartenant à cette espèce aurait été tué dans la fausse-braie de la porte des Allemands de Metz ; il dit même que l'on en voit quelquefois aux environs de Sarreguemines. Les observations faites de nos jours ne confirment pas ce dernier fait.

HUPPE : *Upupa.* (Lin.)

Bec plus long que la tête, faiblement arqué, trigone à la base, convexe en dessus, un peu comprimé par les côtés, presque obtus ; la mandibule supérieure la plus longue ; ongles courts et peu courbés, celui de derrière presque droit ; queue carrée.

HUPPE COMMUNE : *Upupa epops.* (Lin.)

La Huppe. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 521.

Bec noirâtre ; iris brunâtre ; tête surmontée d'une huppe formée par une double rangée de longues plumes rousses, terminées par une tache noire ; le fond du plumage est d'un gris vineux, quelquefois roussâtre ; le haut du dos et le dessus des ailes d'un gris pur ; les ailes et la queue noires, et le croupion taché de blanc ; le dessous du corps est blanchâtre, mêlé de roussâtre ; les pennes de l'aile sont coupées transversalement par cinq bandes blanches ; on remarque aussi vers le tiers de la longueur de la queue une seule bande blanche, très-large ; pieds et ongles bruns.

La Huppe a onze pouces de longueur et près de dix-sept d'envergure. C'est un oiseau solitaire, qui fait son nid

dans les trous d'arbres ou dans les fentes de rochers ; la femelle y pond de deux à sept œufs grisâtres. On dit communément que ce nid est enduit de fiente d'animaux ou d'excréments humains : ceux qui l'ont vu de leurs propres yeux peuvent facilement démentir cette assertion. La Huppe n'a pas même de nid proprement dit ; elle se contente du trou d'un arbre, gratte le terreau qui se trouve dans le fond, et le garnit quelquefois d'herbes sèches et de plumes en très-petite quantité. La mauvaise odeur dont les petits sont ordinairement imprégnés ne provient que de leurs propres excréments.

La Huppe arrive au printemps et repart en automne. Elle est assez commune dans les bois et les vergers.

II.e DIVISION.

Le doigt externe presque aussi long que celui du milieu, et uni jusqu'à l'avant-dernière articulation.

CINQUIÈME FAMILLE.

SYNDACTYLES.

ALCYON : *Alcedo*. (Lin.)

Bec plus long que la tête, épais, comprimé par les côtés, tétragone, droit, à bords très-finement dentelés, pointu. Queue très-courte. Ailes subaiguës.

ALCYON MARTIN-PÊCHEUR : *Alcedo hispida.* (Lin.)

Le Martin-Pêcheur. (Buff.)
Le Maréchal (à Metz).
Buff. Enl. pl. 77.

Bec d'un brun rougeâtre ; iris noir ; dessus du corps d'un verdâtre ondé de noirâtre, avec une large bande du plus beau bleu d'aigue-marine le long du dos et jusque sur la queue ; dessous roussâtre. On remarque de chaque côté de la tête une tache rousse, et une bande de la même couleur de chaque côté du cou ; pieds rouges ; ongles noirs.

Ce bel oiseau, d'un naturel sauvage, vit solitaire le long des ruisseaux, et niche dans les trous du rivage. Pond depuis six jusqu'à neuf œufs d'un blanc d'ivoire. Vit d'insectes, de petits poissons, de sangsues, etc.

Il n'est pas bien rare dans nos environs où il est sédentaire, et se tient ordinairement le long des ruisseaux.

III.e ORDRE.

GRIMPEURS.

Le doigt externe dirigé en arrière comme le pouce.

Les oiseaux de cette famille ayant deux doigts en avant et deux en arrière, ont été nommés

Zygodactyles. Cette disposition des doigts leur donne une grande facilité pour s'accrocher aux branches des arbres, mais les gêne beaucoup pour marcher sur un terrain uni. Les espèces de notre climat, à bec grêle, se nourrissent d'insectes et de vers.

§ A. *Ailes obtuses.* (*La troisième et la quatrième penne les plus longues.*)

PIC : *Picus.* (Lin.)

Bec long, droit, anguleux, comprimé en cône à son extrémité, emplumé à la base. Langue très-longue, lombriciforme, armée vers le bout d'épines recourbées en arrière. Ailes médiocres.

PIC VERT : *Picus viridis.* (Lin.)

Le Pic-Vert. (Buff.)
Le Pic-Bois (à Metz).
Buff. Enl. pl. 371 et 879.

Bec noirâtre, excepté la base de la mandibule inférieure qui est d'un jaune olivâtre; iris d'un brun aurore. Dessus du corps d'un vert olivâtre, avec le croupion jaune; la tête couverte d'une calotte d'un rouge vif et éclatant, et les grandes couvertures des ailes brunes, tachetées de blanc des deux côtés.

Dessous blanchâtre, lavé d'olivâtre sur la poitrine et les flancs. On voit aussi de chaque côté de la mandibule inférieure un trait du même rouge que celui de la tête. Queue brune, composée de douze pennes, dont les deux du milieu sont les plus longues et variées de vert olivâtre, les autres terminées de noir. Pieds d'un verdâtre brun; ongles cendrés. Les jeunes sont tachetés de noir en dessous et de blanc sur le manteau. La femelle a moins de rouge sur la tête, et les deux traits qui se trouvent de chaque côté de la mandibule inférieure sont noirs.

Cet oiseau est à peu près de la grosseur du Geai; il a un peu plus d'un pied de longueur et près de dix-neuf pouces d'envergure; les ailes n'atteignent pas tout-à-fait la moitié de la longueur de la queue. Il ne fait point de nid proprement dit, et se contente des trous d'arbre. C'est sur la vermoulure qui se trouve ordinairement au fond de ces trous que la femelle pond quatre ou cinq œufs blancs, tachetés de points noirs.

Il se nourrit d'insectes, de fourmis dont il est très-friand. Son nom de Pic lui vient de l'habitude qu'il a de frapper à coups de bec contre les arbres, sans doute dans l'intention de faire sortir les insectes qui se trouvent sous l'écorce.

Il n'est pas rare dans les bois de nos environs, il aime surtout ceux de plaine peu épais, et fréquente plus particulièrement les trembles, les hêtres, les ormes, etc.

PIC CENDRÉ : *Picus canus.* (Gmel.)

Picus norvegicus. (Lath.)

Le Pic-Vert a tête grise. (Vieill.)

Naum. Neue. Ausg. tab. 133.

Bec couleur de corne ; iris d'un rouge clair ; trait entre l'œil et le bec noir ; front d'un rouge cramoisi ; deux bandes noires très-étroites se prolongent sur les côtés du cou et forment des moustaches ; sur le sommet de la tête sont quelques taches noires longitudinales ; occiput, joues et cou d'un cendré clair ; dos d'un vert clair ; croupion jaunâtre ; ailes d'un vert olivâtre ; des taches blanches sur les parties extérieures des rémiges ; parties inférieures cendrées, avec une légère nuance de vert ; pennes de la queue d'un brun uniforme, seulement les deux pennes du milieu rayées transversalement. La femelle est totalement dépourvue de rouge au front.

Cette espèce, un peu moins grande que la précédente, habite plus particulièrement le nord de l'Europe. Elle abonde en Norwège, en Allemagne, et paraît de temps en temps dans nos environs.

PIC EPEICHE : *Picus major.* (Lin.)

L'Epeiche ou grand Pic varié. (Cuv.)

Le Pic varié ou Epeiche. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 196 et 595.

Bec noirâtre ; iris noir ; sommet de la tête noir,

avec une bande noire qui passe sur l'occiput et vient se terminer en pointe sur le cou. Dessus du corps d'un beau noir, taché de blanc sur les ailes, à l'exception des grandes pennes qui sont brunes; dessous d'un blanc jaunâtre; le bas-ventre et toute la région de l'anus d'un rouge ponceau; queue variée de noir et de blanc, excepté les quatre pennes du milieu qui sont entièrement noires. Pieds et ongles noirâtres. Les jeunes ont presque toute la calotte rouge, et il n'en reste qu'une tache à l'occiput du vieux mâle; la femelle n'en a pas du tout.

Celui-ci a neuf pouces de longueur et quatorze pouces d'envergure; ses ailes atteignent à peu près la moitié de la longueur de la queue; sa taille est celle d'une grive. Quoiqu'il ne soit pas rare dans nos bois, il préfère cependant les arbres verts, et dans l'hiver on le voit dans les vergers et les jardins, mais il ne va jamais à terre comme les précédents; grimpe avec facilité aux branches des arbres, aidé par sa queue dont les plumes raides et fléchies en dedans lui servent de point d'appui.

PIC MAR : *Picus medius.* (Lin.)

Le Pic varié a tête rouge. (Buff.)

Le moyen Epeiche. (Cuv.)

Buff. Enl. pl. 611.

Bec court, comprimé et pointu; iris brun, mais entouré d'un cercle blanchâtre; bande du

front cendrée; sommet de la tête et occiput à plumes alongées, effilées, d'un rouge cramoisi; dos et ailes d'un noir profond; moyennes couvertures, scapulaires et les taches sur les deux barbes des pennes alaires blanches; joues, cou et poitrine blanchâtres; flancs roses, avec des taches longitudinales; abdomen et couvertures inférieures de la queue cramoisis; rectrices noires, les latérales terminées de blanc, avec des raies noires.

Habite les contrées tempérées et méridionales de l'Europe, où il se tient principalement dans les grandes forêts de chênes. On en trouve dans celle de Merten, près de Saint-Avold, dans les environs de Bitche, de Sarrelouis.

PIC EPEICHETTE: *Picus minor.* (Lin.)

LE PETIT EPEICHE. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 598, f. 1 et 2.

Bec noirâtre; iris rouge; sommet de la tête roussâtre, avec le milieu d'un rouge éclatant; dessus du corps noir; les plumes scapulaires rayées de larges bandes transversales blanches, les grandes couvertures des ailes variées de blanc, et les pennes des ailes tachetées de blanc roussâtre; dessous d'un blanc grisâtre, plus foncé sur le cou et varié sur la poitrine de quelques taches noires; pennes latérales de la queue variées de noir et de blanc; pieds et ongles noirâtres. La femelle n'a point

de rouge sur la tête, et le noir du mâle est chez elle d'un brun léger.

Ce Pic, de la taille d'un moineau, a cinq pouces sept lignes de longueur et neuf pouces de vol. Il niche comme les précédents dans les bois; sa ponte est de quatre ou cinq œufs d'un blanc verdâtre.

Paraît rare dans nos environs. On le voit quelquefois l'hiver dans les vergers, à Plappeville, Lorry-lès-Metz, etc. C'est, du reste, un oiseau qui se laisse approcher très-difficilement.

§ B. *Ailes aiguës. (La seconde penne dépassant toutes les autres.)*

TORCOL : *Yunx.* (Lin.)

Bec garni à la base de petites plumes couchées en avant, droit, pointu, arrondi en dessus et sans angle. Langue semblable à celle des Pics, mais sans épines.

TORCOL ORDINAIRE : *Yunx torquilla.* (Lin.)

Le Torcol. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 698.

Bec d'un brun olivâtre; iris jaunâtre; dessus du corps brun, vermiculé de petites ondes noirâtres, et de petites bandes longitudinales fauves et noires : ces diverses couleurs, opposées entre elles et variées de teintes plus sombres, produisent

un bel effet; pennes des ailes brunes, marquées sur le côté extérieur de taches carrées d'un roux clair; dessous blanchâtre, avec de petites zônes noires sur la poitrine, et varié de roussâtre et de noirâtre sur le ventre et les jambes; pieds et ongles grisâtres. La femelle a les couleurs plus faibles.

De la taille d'une Alouette, le Torcol a six pouces et demi de longueur et neuf pouces de vol. Ses ailes s'étendent au tiers de la longueur de la queue. Il a les mœurs et les habitudes des Pics, mais il est moins grimpeur; la femelle pond de même dans un trou d'arbre huit à dix œufs d'un blanc d'ivoire. C'est un oiseau solitaire, qui voyage seul, et qui tire son nom de la singulière habitude qu'il a, quand on le surprend, de tordre sa tête et son cou en différents sens.

Il arrive chez nous vers la fin d'avril et se tient ordinairement dans les haies et les vergers. Lorsqu'il chante, les vignerons disent que c'est un signe que l'hiver est passé; son chant ou plutôt son cri n'est rien autre chose qu'un sifflement aigu et prolongé. Repart en automne.

§ C. *Ailes subaiguës.* (*La seconde penne un peu plus courte que la troisième qui est la plus longue.*)

COUCOU : *Cuculus.* (Lin.)

Bec glabre à la base, médiocre, lisse, arrondi,

entier, un peu arqué vers la pointe; tarses plus courts que le doigt le plus long; ailes longues, pointues.

COUCOU GRIS : *Cuculus canorus.* (Lin.)

Le Coucou. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 811.

Bec noir, avec les coins de la bouche d'un jaune orange; iris jaune; dessus de la tête et du corps d'un gris cendré; ailes brunes, tachées de roux et de blanc; la gorge et le devant du cou d'un cendré moins foncé, et le reste du dessous du corps blanc, rayé transversalement de brun; queue carrée, noirâtre, terminée de blanc; pieds et ongles jaunâtres. Les jeunes ont du roux au lieu de gris.

Le Coucou a quatorze pouces de longueur et vingt-deux pouces et demi de vol. Les ailes atteignent, à deux pouces près, l'extrémité de la queue. Il est célèbre par la singulière habitude de pondre dans les nids d'autres oiseaux insectivores comme lui, et qui prennent soin du jeune coucou comme de leurs propres petits. Ses œufs sont d'un blanc sale, marqués çà et là de taches brunâtres et irrégulières, et presque ronds. Les nids que le Coucou choisit de préférence sont ceux de Rouge-Gorge, de Fauvette, de Pouillot, de Pie-Grièche, de Merle, de Rouge-Queue, de Rossignol, de Bergeronnette, de Linotte, etc.

Le sternum du Coucou étant un os large et épais qui se continue depuis la poitrine jusqu'aux jambes, empêche la communication de la chaleur du sang et met cet oiseau dans l'impossibilité de couver; par conséquent il ne doit point construire de nid. Hérissant attribue cette impossibilité à la position du gésier, qui est en effet plus en arrière dans l'abdomen, et moins garanti par le sternum que dans les autres oiseaux.

Il arrive dans nos environs et chante vers le 10 avril, pour nous quitter en automne. On s'imagine vulgairement qu'il se retire alors dans un arbre creux, et qu'il y passe l'hiver engourdi au milieu des provisions de graines qu'il a ramassées pendant l'été.

IV.e ORDRE.

GALLINACÉS.

Bec convexe, à mandibule supérieure recourbée et à bords recouvrant l'inférieure; narines recouvertes en partie d'une pièce charnue; doigts séparés ou seulement unis à la base par une très-petite membrane, se prolongeant en un léger rebord sur les côtés des doigts.

Les oiseaux de cet ordre vivent principalement de grains et avalent leur nourriture sans l'écraser. La plupart couvent à terre, sans faire de nids.

PREMIÈRE FAMILLE.

COLOMBINS.

Doigts entièrement séparés ; ailes longues, pointues. Cette famille, qui ne renferme que le seul genre Pigeon, lie les Passereaux aux Gallinacés proprement dits.

PIGEON : *Columba.* (Lin.)

Bec médiocre, droit, comprimé, voûté, à pointe courbée ; base de la mandibule supérieure couverte d'une peau molle plus ou moins renflée ; narines percées au milieu du bec dans la peau molle qui les recouvre. Ailes aiguës.

PIGEON RAMIER : *Columba palumbus.* (Lin.)

LE PIGEON RAMIER. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 316.

Bec jaunâtre, avec la membrane rouge, ordinairement recouverte d'une poussière farineuse, blanchâtre ; iris d'un jaune pâle ; plumage d'un cendré plus ou moins bleuâtre changeant ; un demi-collier blanc sur le derrière du cou ; poitrine d'un roux vineux plus ou moins foncé ; pennes des ailes brunes, bordées extérieurement de blanc ; queue terminée de noirâtre. Pieds rouges, garnis de plumes jusqu'à l'origine des doigts ; ongles noirs,

Cette espèce, la plus grande de nos environs, a près de dix-huit pouces de longueur et vingt-neuf pouces de vol; ses ailes s'étendent à deux pouces près de l'extrémité de la queue.

La femelle, comme celle des autres espèces, ne pond ordinairement que deux œufs blancs, qu'elle couve alternativement avec le mâle, dans un nid de forme aplatie, assez large pour les contenir tous deux.

Arrive au mois d'avril et nous quitte en automne; commun dans les grands bois.

PIGEON COLOMBIN : *Columba œnas.* (Lin.)

Naum. t. 15, f. 34.

Cette espèce a l'iris d'un rouge brun; la tête, la gorge, les ailes et les parties inférieures d'un bleu cendré; côtés du cou d'un vert chatoyant; poitrine de couleur lie de vin; haut du dos d'un cendré brun; pennes des ailes et de la queue d'un cendré bleuâtre, terminées de noir; une tache noire sur les deux dernières pennes secondaires des ailes; du blanc sur la barbe extérieure de la penne latérale de la queue. Les jeunes n'ont pas de taches noires sur les ailes.

Longueur : treize pouces. Niche toujours dans les trous des arbres, tandis que le Ramier place son nid à leur sommet.

Habite en été les forêts de Bitche, de Merten, etc.; de passage aux environs de Metz.

PIGEON BISET : *Columba livia.* (Briss.)

Le Pigeon de roche. (Cuv.)

Le Pigeon domestique et ses variétés.

Columba domestica. (Lin.)

Buff. Enl. pl. 510.

C'est à cette espèce que l'on rapporte généralement les nombreuses variétés de Pigeons qui peuplent nos colombiers. Le type de l'espèce aurait le bec d'un rouge pâle, l'iris d'un brun rouge, le plumage gris d'ardoise, le tour du cou vert changeant, une double bande noire sur l'aile, le croupion blanc, les pieds d'un rouge vif, et les ongles noirs.

Tout le monde connaît les mœurs de nos Pigeons domestiques, dont voici les principales races :

1. Pigeon grosse gorge. (Buff.)

Cette race est ainsi nommée, parce qu'elle a la faculté d'enfler prodigieusement son jabot, en aspirant et en y retenant l'air. Elle varie beaucoup dans la couleur de son plumage. Le *Pigeon pattu*, dont les longues ailes se croisent sur la queue, appartient à cette race.

2. Pigeon mondain. (Buff.)

On en compte trois variétés : le *Gros Mondain* ou *Bagadois*, le *Pigeon espagnol* et le *Pigeon*

turc; ceux-ci sont un peu plus forts que le *Biset* proprement dit, et produisent presque pendant tous les mois de l'année.

3. Pigeon romain. (Buff.)

Varie peu dans son plumage. C'est un de nos plus gros pigeons domestiques.

4. Pigeon nonain. (Buff.)

Les variétés de cette race moyenne se reconnaissent à l'espèce de demi-capuchon, composé de plumes redressées, placé sur leur tête, et qui leur descend le long du cou en forme de cravate. Plumage variable.

5. Pigeon paon. (Buff.)

Doit son nom à la manière dont il étale sa queue, comme le paon ou le dindon. On en distingue deux variétés, l'une à plumage tout blanc, l'autre blanche, avec la tête et la queue entièrement noires.

6. Pigeon cravate. (Buff.)

Petite race caractérisée par un bouquet de plumes qui semble se rebrousser sur la poitrine et sous la gorge. Varie beaucoup dans la couleur du plumage.

7. Pigeon coquille. (Buff.)

Aussi de petite taille. Derrière la tête, les plumes sont à rebours et forment une espèce de coquille.

On en compte quatre variétés, variant dans la couleur de la tête, de la queue et des bouts des ailes.

8. Pigeon hirondelle. (Buff.)

De la grosseur des tourterelles ; corps très-alongé, toujours blanc. La tête, le cou et la queue varient en couleur.

9. Pigeon carme. (Buff.)

Race très-petite, à pieds très-courts, recouverts de plumes fort longues. Une petite huppe, terminée en pointe, est placée derrière la tête. Le dessous du corps et des ailes est blanc ; le reste varie.

10. Pigeon heurté. (Buff.)

De la grosseur du pigeon mondain. Corps tout blanc, à l'exception du front et de la queue qui varient.

11. Pigeon tambour. (Buff.)

Fort bas de jambes et très-pattu. Tire son nom de l'espèce de roulement qu'il fait entendre, surtout lorsqu'il est près de sa femelle.

12. Pigeon suisse. (Buff.)

De la grosseur du *Biset*. Deux bandes sur les ailes toujours de la même couleur que le plastron.

13. Pigeon culbutant. (Buff.)

Petite race qui tourne sur elle-même en volant. Ses teintes sont ordinairement rembrunies.

14. PIGEON TOURNANT. (Buff.)

Tourne en rond lorsqu'il vole, en battant fortement des ailes par une sorte de mouvement convulsif.

15. PIGEON POLONAIS. (Buff.)

Bec très-gros, très-court; yeux bordés d'un large cercle rouge; jambes fort basses. Varie du blanc au noir.

Toutes ces races ou variétés, plus ou moins répandues dans nos colombiers, s'accouplent indifféremment, et produisent des variations qui forment le passage de l'une à l'autre race.

PIGEON TOURTERELLE : *Columba turtur*. (Lin.)

LA TOURTERELLE. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 394.

Bec d'un brun bleuâtre; iris jaunâtre, entouré d'une peau nue et rougeâtre. Tout le dessus du corps fauve, tacheté de brun; dessus de la tête et le haut du cou d'un cendré bleuâtre, cette dernière partie ayant de chaque côté une tache maillée de noir et de blanc; ventre blanc; pennes des ailes brunes, bordées extérieurement de blanchâtre, ainsi que les deux pennes extérieures de la queue; pieds rouges; ongles noirs.

Cette espèce, la plus petite de nos environs, a onze pouces de long et huit d'envergure; ses ailes s'étendent aux trois quarts de la longueur de la queue.

La Tourterelle niche dans tous nos bois, sur le sommet des grands arbres. Son nid, composé de bûchettes comme celui des autres espèces sauvages, est si peu serré, que l'on aperçoit facilement du pied de l'arbre les deux œufs blancs qu'il contient.

Elle nous arrive au mois d'avril.

PIGEON RIEUR : *Columba risoria.* (Lin.)

LA TOURTERELLE A COLLIER OU RIEUSE. (Cuv.)
Buff. Enl. pl. 244.

Cette espèce que les amateurs élèvent dans leurs volières, est suffisamment distinguée des précédentes par son plumage blond, plus pâle en dessous, et un collier noir placé sur la nuque. On la croit originaire d'Afrique.

DEUXIÈME FAMILLE.

GALLINACÉS proprement dits.

Doigts antérieurs réunis à leur base par une courte membrane, et dentelés le long de leurs bords; ailes courtes.

Cette famille renferme le plus grand nombre d'oiseaux domestiques.

§ A. *Tarses nus ou non emplumés.* (*Nudipèdes.*)

PAON : *Pavo.* (Lin.)

Bec glabre à la base, convexe en dessus, un peu

épais, courbé vers le bout; joues en partie nues; couverture de la queue très-longue, large et extensible chez le mâle adulte; ailes surobtuses.

PAON DOMESTIQUE : *Pavo cristatus.* (Lin.)

Le Paon. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 435 et 434.

Bec blanchâtre; iris aurore; tête ornée d'une aigrette composée de vingt-quatre plumes; dessus du corps d'un vert doré à reflets cuivrés; dessous d'un beau bleu changeant en vert, avec des reflets dorés; jambes fauve clair; plumes du croupion très-longues, et marquées à leur extrémité d'une tache que sa forme a fait comparer à un œil. Cette tache, d'un noir violet, est entourée de trois cercles, dont le premier est d'un bleu changeant en violet, et les deux extérieurs de couleur d'or changeant et à reflets; pieds munis d'un ergot, gris ainsi que les ongles. La femelle, plus petite, a le dessus du corps d'un brun cendré, la gorge blanche, les plumes du cou et de la poitrine vertes.

Cet oiseau, qu'il est difficile de bien décrire, a près de quatre pieds de longueur. « Il semble, dit Buffon, que la « nature a broyé en sa faveur les pierres précieuses pour « en former des couleurs qui servissent à peindre son plu- « mage; on dirait que c'est pour lui seul que cette mère « commune de tous les êtres a chargé sa palette, et que

« de sa surabondance elle a embelli les autres oiseaux qui « partagent avec lui quelque chose de son vêtement. » Originaire du nord de l'Inde, le Paon fut apporté en Europe par Alexandre ; il y vit maintenant en domesticité : ce qui a fait varier un peu ses couleurs, car les individus sauvages surpassent encore les domestiques par leur éclat : le bleu règne sur leur dos et sur leurs ailes au lieu de mailles vert doré, et leur queue est encore mieux fournie. Dans une basse-cour un seul suffit à cinq ou six femelles ; elles pondent chacune huit à douze œufs de la grosseur de ceux du dindon, et tachetés de brun. Son cri est aigre et désagréable.

Le Paon est peu répandu dans notre département. On n'en élève que par curiosité.

DINDON : *Meleagris*. (Lin.)

Bec garni d'une membrane à la base, convexe en dessus. Caroncule frontale, conique, extensible. Tête et cou mamelonnés. Queue du mâle susceptible de rester relevée.

DINDON COMMUN : *Meleagris gallo-pavo*. (Lin.)

Le Dindon et la Dinde.
Buff. Enl. pl. 97.

Bec noir ; iris brun ; partie supérieure de la tête et du cou dégarnie de plumes et couverte d'une peau verruqueuse, à mamelons d'un rouge

vif, varié de blanc et de bleu ; caroncule rouge, conique, pouvant s'étendre jusqu'à trois ou quatre pouces ; on voit au milieu de la poitrine un petit faisceau de crins raides. Plumage ordinairement noir, à reflets verts, surtout près du croupion ; queue composée de dix-huit pennes formant l'éventail lorsqu'elle est relevée. Pieds munis d'un ergot très-court et obtus, noirs ainsi que les ongles. Quoique le noir soit la couleur la plus ordinaire, on voit aussi des Dindons blancs, isabelles. Les individus sauvages sont d'un brun verdâtre glacé de cuivre.

Le Dindon, le plus gros de nos oiseaux de basse-cour, est originaire de l'Amérique, d'où il fut apporté en Europe au 16.e siècle. C'est un oiseau bien connu.

PINTADE : *Numida.* (Lin.)

Bec garni à la base d'une membrane verruqueuse, un peu épais, convexe en dessus ; mandibule inférieure munie de deux fanons caronculés et pendants ; tête nue, surmontée d'une crête calleuse. Queue courte, inclinée.

PINTADE COMMUNE : *Numida meleagris.* (Lin.)

Buff. Enl. pl. 108.

Bec court, rouge à sa base et de couleur de corne à son extrémité ; iris rougeâtre ; joues dé-

nuées de plumes ainsi que toute la tête et le haut du cou, d'un bleu nuancé de rougeâtre; crête calleuse, ordinairement d'un bleu rougeâtre; membrane verruqueuse, pendante, bleuâtre, bordée de rouge vif; plumage ardoisé, couvert partout de taches rondes et blanches. Queue courte, penchée vers la terre, un peu arquée et arrondie; pieds et ongles d'un gris brun. La femelle a les joues et la membrane d'un rouge vif.

Sa longueur est de vingt-deux pouces, et ses ailes dépassent d'un pouce la longueur de la queue.

La Pintade pond quinze à vingt œufs. C'est un oiseau que son naturel criard et querelleur rend incommode dans les basses-cours. Malgré la bonté de sa chair, il est peu répandu dans nos environs.

Originaire d'Afrique, d'où elle fut introduite en Europe vers 1508.

COQ : *Gallus.* (Briss.)

Bec nu à la base, convexe en dessus; mandibule inférieure garnie de deux caroncules pendantes, comprimées. Tête surmontée d'une crête charnue. Queue verticale, dirigée en haut.

COQ DOMESTIQUE : *Gallus domesticus.* (Briss.)

Phasianus gallus. (Lin.)

Le Coq, la Poule et leurs variétés.

Buff. Enl. pl. 1 et 49.

Cet oiseau varie à l'infini pour les couleurs:

le bec est jaune ou noir ainsi que les pieds et les ongles, l'iris est rouge ainsi que la crête; mais il nous paraît superflu de donner la description d'un oiseau aussi connu. Nous dirons cependant qu'il varie en grosseur, que dans certaines races la crête est remplacée par une touffe de plumes redressées; d'autres ont cinq ou six doigts, etc. Les ergots qu'il a aux pieds distinguent suffisamment le Coq de la Poule, sa femelle.

D'après M. Lesson, c'est encore l'Inde qui, dès les temps les plus reculés, nous a fourni cette utile espèce. Un fait digne de remarque, c'est que la Poule domestique trouvée dans les îles de la mer du Sud ne différait en rien de celle de nos contrées.

FAISAN : *Phasianus.* (Lin.)

Bec convexe en dessus, un peu épais, crochu vers le bout. Joues en partie dénuées de plumes et garnies d'une peau rouge. Queue pendante, longue, étagée.

FAISAN COMMUN : *Phasianus colchicus.* (Lin.)

Bec couleur de corne pâle; iris jaunâtre; deux petites touffes d'un vert doré à l'occiput; la tête et le cou d'un vert foncé, changeant en bleu et en violet éclatant; le reste du plumage d'un fauve

doré, maillé de vert. Queue composée de dix-huit pennes, les trois extérieures variées de brun et de roussâtre, et bordées en dehors de marron pourpré, et les deux plus intérieures beaucoup plus longues que les latérales. Pieds et ongles gris brun; l'ergot, situé en dedans des tarses, est très-court et pointu. La femelle a le plumage brunâtre, maillé et varié de brun plus foncé.

Ce bel oiseau a deux pieds dix pouces de longueur et deux pieds six pouces d'envergure; les ailes dépassent un peu l'origine de la queue. La femelle, un peu plus petite que le mâle, pond ordinairement douze à quinze œufs moins gros que ceux de poule; ils sont d'un gris verdâtre, tachetés de brun.

Apporté des bords du Phase par les Argonautes, le Faisan s'est naturalisé dans les forêts de l'Europe; on en trouve dans celles d'Allemagne, et c'est probablement de cette localité que provenaient les individus tués dans notre département.

PERDRIX : *Perdix.* (Briss.)

Bec court, comprimé, fort; mandibule supérieure voûtée, courbée vers le bout; tour des yeux et lorum nus et recouverts d'une peau mamelonnée; tarses sans éperon; queue médiocre, inclinée; première rémige plus courte que les suivantes.

PERDRIX GRISE : *Perdix cinerea.* (Lath.)

Tetrao cinereus. (Lin.)
La Perdrix grise. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 27.

Bec d'un brun olivâtre ; iris d'un brun rouge ; face, sourcils et gorge d'un roux clair ; plumage varié de cendré, de roux et de noir, disposés par raies transversales sur la partie supérieure du cou, sur le dos, le croupion et les couvertures du dessus de la queue ; la poitrine est marquée d'une tache marron en forme de fer à cheval, et le bas du ventre est d'un blanc jaunâtre. Pieds et ongles cendrés. Un pied de longueur et dix-huit pouces de vol ; les ailes pliées dépassent un peu l'origine de la queue.

La femelle diffère du mâle par toutes les couleurs du plumage plus foncées. Pond quinze à vingt œufs d'un cendré verdâtre, qu'elle dépose sur quelques brins de paille ou de foin dans les blés ou les prairies.

Tout le monde connaît la Perdrix, oiseau sédentaire qui fait les délices de nos tables.

PERDRIX DE DAMAS : *Perdix damascœna.* (Lath.)

La petite Perdrix. (Buff.)
Tetrao damascœna. (Gmel.)

Cette espèce diffère de la précédente par les

teintes plus pâles de son plumage, son bec un peu plus alongé, de couleur jaunâtre ainsi que les pieds et les doigts, les ongles bruns, et sa taille plus petite.

D'après M. Temminck, c'est le même oiseau que la Perdrix grise ordinaire.

De passage en automne. Elle nous vient du Nord.

PERDRIX ROUGE : *Perdix rubra.* (Briss.)

Tetrao rufus. (Lin.)

LA PERDRIX ROUGE. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 150.

Cette espèce qui se distingue fort bien des précédentes par le bec, l'iris et les pieds rouges, a le dessus du corps brun, avec les flancs maillés de roux et de cendré ; la tête est ceinte d'une bande blanche ; la gorge, blanche aussi, est entourée par une espèce de collier noir ; les ongles sont noirs, et une tache de cette même couleur s'observe à l'angle des mandibules du bec.

La Perdrix rouge est d'un cinquième plus forte que la Perdrix ordinaire. Sa chair, plus blanche et plus sèche, est aussi plus estimée.

Paraît accidentellement dans nos environs. Habite le midi de la France.

CAILLE : *Coturnix.* (Cuv.)

Bec nu à la base, grêle, convexe en dessus,

courbé vers le bout ; point de sourcil rouge ; tarse sans éperon ; queue courte ; ailes arrondies, la première rémige d'égale longueur avec les suivantes.

CAILLE D'EUROPE : *Coturnix europæa.*

Tetrao coturnix. (Lin.)
Perdix coturnix. (Lath.)
La Caille. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 170.

Bec cendré ; iris noisette ; partie supérieure de la tête variée de noir et de roussâtre, marquée de trois bandes longitudinales étroites et blanchâtres, dont une passe de chaque côté au-dessus des yeux et forme une sorte de sourcil ; dos brun, ondé de noir, une raie pointue d'un blanc jaunâtre sur chaque plume. Gorge brune, variée de petites taches noirâtres ; dessous du corps d'un blanc jaunâtre ; pennes des ailes et de la queue rayées transversalement de roussâtre ; pieds et ongles de couleur de chair. La femelle diffère du mâle par la teinte moins foncée du plumage.

La Caille a sept pouces de longueur et quatorze de vol ; ses ailes pliées ne dépassent guère l'origine de la queue. Elle niche dans les blés ou dans les prairies. Son nid, composé d'herbes et de feuilles sèches, contient ordinairement quinze à vingt œufs mouchetés de brun sur un fond verdâtre clair.

Tout le monde connaît cet oiseau, célèbre par ses migrations. Il arrive dans nos contrées vers le milieu d'avril et nous quitte en automne. Malgré sa lourdeur apparente, il trouve alors moyen de traverser la Méditerranée pour se rendre en Afrique.

§ B. *Tarses couverts de plumes jusqu'aux doigts.* (*Plumipèdes.*)

TÉTRAS : *Tetrao.* (Lin.)

Bec court, fort, nu à sa base, convexe en dessus, courbé; narines à demi fermées par une membrane et cachées sous les plumes avancées du front; dessus de l'œil nu et garni de mamelons charnus rouges; ailes surobtuses.

TÉTRAS COQ DE BRUYÈRE : *Tetrao urogallus.* (Lin.)

Le Tétras ou grand Coq de Bruyère. (Buff.)
Tétras auerhan. (Temm.)
Buff. Enl. pl. 73 et 74.

Bec fort et tranchant, d'une couleur de corne blanchâtre; iris d'un gris brun; la membrane qui tient lieu de sourcil d'un brun rouge écarlate, surtout dans le temps de l'accouplement; plumage généralement ardoisé, rayé finement en travers de noirâtre; gorge noire; poitrine d'un beau vert à reflets; dessous du corps d'un brun noirâtre, varié de quelques taches blanches; queue arrondie; doigts bruns,

garnis de chaque côté d'une rangée d'appendices écailleux ; ongles noirs. La femelle, beaucoup plus petite que le mâle, a le plumage fauve, à lignes transversales brunes, noirâtres ou blanches.

Cet oiseau, le plus grand de nos gallinacés, a près de trois pieds de longueur et autant d'envergure ; ses ailes dans l'état de repos ne dépassent guère l'origine de la queue. Il se nourrit de bourgeons et de feuilles de sapin, de bouleau, de baies de myrtille (*vaccinium myrtillus*, Lin.), etc., et niche dans les bruyères ou les jeunes taillis ; un seul mâle suffit à plusieurs femelles ; celles-ci pondent six à dix œufs blancs, tachetés de jaune, qu'elles déposent simplement sur la mousse.

Le Coq de bruyère se trouve principalement dans les forêts montagneuses à l'est du département, où il niche ; il n'est pas très-rare dans les environs de Bitche. Sa chair est estimée.

TÉTRAS GELINOTTE : *Tetrao bonasia*. (Lin.)

La Gelinotte. (Buff.)

La Gelinotte, Poule des coudriers. (Cuv.)

Buff. Enl. pl. 474 et 475.

Bec court, noirâtre, recouvert à la base de la mandibule supérieure de petites plumes noires ; iris rougeâtre ; plusieurs petites taches blanches au-dessus et au-dessous de chaque narine, une surtout est située entre le bec et l'œil qui est entouré par la membrane d'un rouge écarlate ; tête couronnée par une espèce de huppe peu sensible ;

plumage agréablement varié de brun, de blanc, de gris et de roux; gorge noire dans le mâle et grisâtre dans la femelle; une large bande noire placée près du bout de la queue s'étend sur toutes les pennes de cette partie, à l'exception des deux intermédiaires; pieds grisâtres; ongles noirs.

Un peu plus grosse que la Perdrix ordinaire, cette espèce a treize pouces de longueur et vingt et un pouces de vol; ses ailes atteignent le quart de la grandeur de la queue. Comme le Coq de bruyère, elle se nourrit de bourgeons et de baies sauvages. Ses œufs, au nombre de quinze à vingt, sont un peu plus gros que ceux de pigeon, et d'un roux clair, parsemé d'un grand nombre de taches plus foncées. C'est un oiseau peu défiant, à vol pesant, mais qui court avec une vitesse étonnante.

Les individus que nous connaissons ont été pris dans les environs de Bitche et de Longwy. C'est, dit-on, un excellent gibier.

V.e ORDRE.

ÉCHASSIERS.

Tarses élevés; jambes dénuées de plumes vers le bas; souvent une petite palmure aux pieds, au moins entre les doigts externes. Taille élancée. Trois doigts devant, un derrière ou nul.

Les oiseaux de cet ordre se reconnaissent facilement à la nudité du bas de leurs jambes et à la hauteur de

leurs tarses ; presque tous habitent le bord des eaux. Leurs ailes sont longues, et lorsqu'ils volent, ils étendent leurs jambes en arrière, au contraire des autres qui les reploient sous le ventre.

PREMIÈRE FAMILLE.

PRESSIROSTRES.

Jambes hautes, sans pouce, quelquefois un pouce très-court ne touchant pas la terre. Bec médiocre. Les espèces de cette famille se nourrissent palement de vers qu'elles cherchent en perçant re ; cependant quelques-unes, comme les les, se nourrissent en même temps de graines.

§ A. *Pouce nul.*

OUTARDE : *Otis.* (Lin.)

c droit, un peu voûté, un peu conique, comprimé, courbé vers le bout, convexe en dessus ; mandibule supérieure couvrant les bords de l'inférieure ; trois doigts réunis à la base par une membrane ; ailes subaiguës.

OUTARDE BARBUE : *Otis tarda.* (Lin.)

L'Outarde. (Buff.)

La grande Outarde. (Cuv.)

Buff. Enl. pl. 245.

Bec d'un gris brun ; iris orangé ; tour des yeux

d'un blanc roussâtre ; dessus du corps d'un fauve vif, traversé d'une multitude de traits noirs ; dessous grisâtre ; plumes des oreilles alongées, formant de chaque côté des espèces de moustaches qui ont à peu près trois pouces de longueur. Jambes cendrées à leur base ainsi que les pieds, et couvertes d'écailles fort petites ; ongles gris.

L'Outarde a trois pieds de longueur et six pieds huit pouces de vol ; ses ailes s'étendent aux deux tiers environ de la longueur de la queue. La femelle, de moitié plus petite que le mâle, n'a point de moustaches.

Quoique cet oiseau ne niche pas dans nos environs, nous dirons cependant que ses œufs, de la grosseur de ceux d'une oie, sont d'un brun clair olivâtre, marqués de taches d'un brun plus foncé. Il les dépose simplement dans un trou qu'il creuse avec ses pieds au milieu d'un champ de seigle.

On a tué de temps en temps quelques individus de passage accidentel dans les environs de Metz. C'est un de nos meilleurs gibiers, qui ne fréquente ordinairement que les pays de grandes plaines. Il niche, dit-on, dans la Champagne.

OUTARDE CANNEPETIÈRE : *Otis tetrax.* (Lin.)

La petite Outarde ou Cannepetière. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 25 et pl. 10.

Cette espèce, encore plus rare que la précédente, a le dessus du corps de couleur brune, piqueté de noir, le cou noir, avec deux colliers blancs,

et le dessous du corps blanchâtre ; le bec et les pieds sont gris ; l'iris orange.

Elle est de moitié plus petite, beaucoup moins répandue, et de passage très-accidentel dans nos environs. On en tua une en 1818.

Habite les lieux arides et découverts, en Espagne, en Italie et en Turquie.

PLUVIER : *Charadrius*. (Lin.)

Bec médiocre, droit, un peu grêle, presque rond, obtus et un peu renflé à la pointe ; sillon nasal prolongé sur les côtés et dans les deux tiers de sa longueur ; doigts extérieurs unis à la base par une membrane ; ailes aiguës.

PLUVIER DORÉ : *Charadrius pluvialis*. (Lin.)

Le Pluvier doré. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 904.

Bec noir ; iris d'un rouge obscur ; dessus du corps d'un brun noirâtre, tacheté de gris blanc et pointillé de jaune sur les bords des plumes, ainsi que les côtés de la tête, le cou et les flancs qui néanmoins sont d'une teinte plus pâle ; ventre blanc ; grandes pennes des ailes noirâtres, celles de la queue rayées de noirâtre et de jaune sombre. Jambes, doigts et ongles noirs. La couleur du plumage, moins vive chez la femelle, est entièrement grise dans le premier âge des jeunes.

Le Pluvier doré a dix-huit pouces de longueur et près de dix-neuf pouces d'envergure. Ses ailes, dans l'état de repos, atteignent l'extrémité de la queue.

De passage à l'automne par bandes nombreuses qui recherchent les terrains bas et marécageux. Leur nourriture principale se compose de lombrics ou vers de terre dont cet oiseau est fort avide. Après être resté dans nos environs jusqu'aux premières gelées, il repasse au printemps pour retourner dans le Nord où il niche. Les œufs sont au nombre de quatre, d'un cendré olivâtre, mouchetés de noir et fort pointus. C'est, dit-on, un mets très-délicat.

PLUVIER A GORGE NOIRE : *Charadrius apricarius.* (Gmel.)

Le Pluvier doré a gorge noire. (Buff.)
Naum. Vog. t. 11, f. 15.

Cette espèce, regardée par quelques auteurs comme le Pluvier doré en plumage d'été, n'en diffère effectivement que par sa gorge noire, et le dessus du corps d'un beau jaune doré et sans aucun mélange.

Habite principalement le Nord. On le trouve quelquefois avec le précédent, mais il est beaucoup plus rare : circonstance qui s'explique facilement, si l'on admet l'opinion que le *Pluvier à gorge noire* est le même que le *Pluvier doré*, mais revêtu de sa robe de noce.

PLUVIER GUIGNARD : *Charadrius morinellus.* (Lin.)

Le Pluvier Guignard. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 832.

Bec noir ; iris brun. Dessus de la tête noirâtre brun ; joues nuancées de taches grises et blanches. Un trait blanc sur l'œil. Dessus du corps gris brun, faiblement lustré de vert ; chaque plume du dos et les pennes moyennes de l'aile bordées de gris fauve. Poitrine et haut du ventre d'un roux vif, bas-ventre blanc ; queue grise, les quatre pennes intermédiaires bordées de brun, les latérales terminées de blanc, et les deux plus extérieures bordées en dehors de cette dernière couleur. Pieds et ongles noirs. Le fond du plumage, qui varie selon les saisons, est ordinairement gris ou noirâtre. La femelle a la tête blanche, mêlée de gris brun et de jaunâtre, et le dessous du corps d'un blanc jaune ; les pennes de la queue sont blanches, excepté les deux intermédiaires qui sont brunes. Le mâle se distingue surtout de la femelle par la couleur grise ondée qui forme sur la gorge une espèce de plastron.

Plus petit que le Pluvier doré, le Guignard n'a guère que huit pouces et demi de longueur. Il fréquente les contrées montueuses, où il est de passage en mars et septembre, et ne paraît qu'instantanément dans le dépar-

tement. On en trouve en automne sur les marchés de Metz. La chair passe pour être plus délicate et plus succulente que celle du Pluvier doré.

PLUVIER A COLLIER : *Charadrius hiaticula.* (Lin.)

LE PLUVIER A COLLIER. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 920.

Bec noir, à base d'un jaune orange ; iris d'un brun rougeâtre ; tête variée de noir et de blanc. On remarque au-dessous de l'œil une bande noire qui part du bec et traverse les joues. Dessus du corps entièrement gris, excepté le croupion qui est blanc ; grandes pennes des ailes noires, bordées extérieurement de blanc ; celles de la queue d'un brun foncé, plus ou moins marquées de blanc, excepté les latérales qui sont entièrement de cette couleur. Dessous du corps blanc. Un collier noir au bas du cou, très-large au devant. Pieds orangés ; ongles noirs.

Six pouces neuf lignes de longueur et onze pouces d'envergure ; les ailes pliées atteignent l'extrémité de la queue.

Cette espèce, qui fréquente les bords de la Moselle, pond dans le sable trois ou quatre œufs de couleur cendrée, mouchetés de noirâtre. Elle court avec une vitesse extrême, en faisant de petits vols accompagnés d'un cri assez perçant.

Il n'est pas commun.

PETIT PLUVIER A COLLIER : *Charadrius minor.*(M.)

Le petit Pluvier a collier. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 921.

Cette espèce ne diffère de la précédente que par les proportions qui sont un peu moindres, les pennes des ailes non bordées de blanc à l'extérieur et n'atteignant pas tout-à-fait l'extrémité de la queue, et le plumage d'un gris brun plus foncé. Ses mœurs sont les mêmes.

Commun en été sur les bords de la Moselle.

Nous ferons remarquer que le grand Pluvier à collier, de passage régulier en automne et au printemps dans les marais du nord de la France, et commun presque partout, se montre cependant plus rarement dans nos environs que le petit Pluvier à collier, répandu dans le Midi et de passage irrégulier dans le Nord.

COURT-VITE : *Cursorius.* (Lath.)

Bec presque rond, conique, médiocre, grêle, courbé vers le bout, pointu. Doigts séparés dès la base. Ailes aiguës.

COURT-VITE ISABELLE : *Cursorius isabellinus.* (Mey.)

Charadrius gallicus. (Gmel.)
Cursorius europæus. (Lath.)
Tachydromus europæus. (Vieill.)
Le Court-Vite. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 795.

Cette espèce, extrêmement rare, a presque tout

le plumage d'un roux isabelle; derrière les yeux se trouve une double raie noire; la gorge et l'abdomen sont blanchâtres, les couvertures alaires bordées de cendré, et toutes les pennes latérales de la queue noires vers le bout, mais avec une petite tache blanche au centre du noir. Longueur : neuf pouces.

Habite l'Afrique; de passage accidentel dans le midi de l'Europe.

Un individu appartenant à cette espèce fait partie de la collection de M. Meslier de Rocan; il a été pris au filet près de Metz le 1.er novembre 1822.

§ B. *Un pouce distinct.*

VANNEAU : *Vanellus.* (Briss.)

Bec droit, presque cylindrique, un peu grêle, plus court que la tête, un peu obtus et renflé à la pointe. Pouce élevé de terre. Tarses écussonnés en partie. Ailes surobtuses.

VANNEAU HUPPÉ : *Vanellus cristatus.* (Mey.)

Tringa vanellus. (Lin.)

Le Vanneau. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 242.

Bec noir; iris brun; plumes occipitales très-longues, effilées, formant une huppe placée sur

le derrière de la tête ; huppe, sommet de la tête, devant du cou et poitrine d'un noir à reflets ; parties supérieures d'un vert foncé à reflets éclatants, parties inférieures d'un blanc pur ; queue terminée par un grand espace noir, excepté la penne extérieure. Pieds d'un rouge brun. La femelle a le noir de la gorge et de la poitrine moins foncé.

Le Vanneau a douze pouces six lignes de longueur. Il niche dans les prairies, dans les herbes peu élevées ; pond trois ou quatre œufs olivâtres, marqués de taches noires variables.

De passage au printemps et en automne ; commun. Il abonde en Hollande.

DEUXIÈME FAMILLE.

CULTRIROSTRES.

Bec gros, long et fort, le plus souvent même tranchant et pointu. Les espèces de cette famille font la chasse aux reptiles, et se nourrissent aussi de poissons, de vers et d'insectes.

§ A. *Ailes subaiguës.*

GRUE : *Grus.* (Cuv.)

Bec très-long, épais, droit, comprimé, convexe, pointu, peu fendu ; la fosse membraneuse des narines, qui est large et concave, occupant près

de la moitié de sa longueur. Jambes écussonnées; doigts médiocres, les extérieurs unis à la base par une membrane, le pouce touchant à peine terre.

GRUE CENDRÉE : *Grus cinerea.* (Bechst.)

Ardea grus. (Lin.)
La Grue. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 769.

Bec d'un noir verdâtre, mais rougeâtre à la base et de couleur de corne vers la pointe; iris d'un rouge brun; plumage généralement d'un gris cendré, excepté la gorge, le devant du cou et l'occiput d'un gris noirâtre très-foncé; front et espace entre l'œil et le bec garnis de poils noirs; les vieux ont le sommet de la tête nu et rouge, et un grand espace blanchâtre derrière les yeux et le long de la partie latérale du haut du cou. Pieds noirs.

La Grue a trois pieds dix pouces de longueur. Elle habite en été les plaines marécageuses du nord de l'Europe, où elle se nourrit d'herbes et de graines et détruit une grande quantité de vers et de grenouilles. Elle émigre régulièrement au printemps et en automne pour se rendre en Afrique.

De passage dans notre département au commencement de mars.

HÉRON : *Ardea.* (Lin.)

Bec robuste, droit ou un peu courbé, fendu

jusque sous les yeux, finement dentelé chez la plupart, comprimé, aminci, aigu; mandibule supérieure sillonnée, ordinairement échancrée vers le bout; une petite fosse nasale prolongée en un sillon jusque très-près de la pointe. Jambes écussonnées; ongle intermédiaire dilaté et pectiné sur le bord interne; doigts extérieurs unis à la base par une membrane; pouce et doigt interne réunis à la base.

HÉRON COMMUN : *Ardea major.* (Lin.)

Ardea cinerea. (Lath.)

Le Héron et le Héron huppé. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 755 et pl. 787.

Bec d'un jaune foncé; iris jaune; peau nue des yeux d'un pourpre bleuâtre; plumage d'un cendré bleuâtre; de longues plumes effilées, noires, formant une huppe sur le derrière de la tête; côtés de la poitrine et flancs d'un noir profond; front, milieu du ventre et devant du cou d'un blanc pur; de grandes taches longitudinales noires et cendrées sur cette dernière partie. Pieds bruns, mais d'un rouge vif vers la partie emplumée. Les jeunes n'ont point de huppe; le front et le haut de la tête sont cendrés, et la couleur du bec, de l'iris et du tour des yeux est jaunâtre.

Ce Héron a trois pieds de longueur. Il habite dans le

voisinage des rivières et des étangs, et se nourrit de poissons, de jeunes oiseaux et de petits mammifères. Il niche sur les arbres élevés, et pond trois ou quatre œufs d'un beau vert de mer.

Assez rare dans nos environs. On le voit principalement au printemps.

HÉRON POURPRÉ : *Ardea purpurea.* (Lin.)

LE HÉRON POURPRÉ HUPPÉ, LE HÉRON POURPRÉ ET LE GRAND BUTOR. (Buff.)

Botaurus major. (Briss.)

Buff. Enl. pl. 788.

Bec jaune; iris d'un jaune orange; plumage d'un roux clair ou cendré roussâtre. De longues plumes effilées d'un blanc pourpré au bas du cou; sommet de la tête, occiput et huppe d'un noir verdâtre; gorge blanche; trois bandes longitudinales, très-étroites, sur les côtés du cou, et trois autres de couleur rousse, noire et pourprée sur le devant de cette même partie; flancs et poitrine d'un pourpre éclatant; pieds d'un brun verdâtre, la partie postérieure du tarse et le dessus du genou jaunes. Les jeunes n'ont pas de huppe; les plumes du dos, des scapulaires, des ailes et de la queue sont d'un cendré noirâtre, et le devant du cou est d'un blanc jaunâtre.

Cette espèce a deux pieds neuf pouces de longueur.

Ses mœurs et ses habitudes sont à peu près celles de la précédente, mais elle habite plus particulièrement dans le Midi, sur les confins de l'Asie.

Elle est très-rare dans nos contrées et ne se trouve qu'accidentellement dans le Nord. Cependant on en a vu plusieurs individus dans nos environs, et en juin 1831, on en tua un beau mâle vers la côte de Delme.

HÉRON BLONGIOS : *Ardea minuta.* (Lin.)

LE BLONGIOS DE SUISSE. (Buff.)

Botaurus rufus. (Briss.)

Ardea danubialis et soloniensis. (Gmel.) } Les jeunes.
LE BUTOR BRUN RAYÉ ET BUTOR ROUX. (B.) }

Buff. Enl. pl. 323.

Bec jaune, mais brun à la pointe ; iris et tour des yeux jaunes ; parties supérieures et queue d'un beau noir, à reflets verdâtres ; côtés de la tête, cou, couvertures des ailes et parties inférieures d'un jaune roussâtre ; rémiges d'un noir cendré ; pieds d'un jaune verdâtre. Les jeunes ont le devant du cou blanchâtre, avec de nombreuses taches longitudinales ; le bec, la poitrine et toutes les parties supérieures d'un brun plus ou moins foncé ou varié de roux. Les pieds sont verts.

De la grandeur d'un Râle. Treize pouces six lignes de longueur. Habite les bois, les buissons, les marais. Niche parfois dans les saussaies au bord de la Moselle ; pond cinq ou six œufs blancs.

HÉRON AIGRETTE : *Ardea egretta.* (Lin.)

Ardea alba. (Gmel.)

Ardea candida. (Briss.)

LA GRANDE AIGRETTE ET LE HÉRON BLANC. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 886.

Bec d'un jaune verdâtre, noir à la pointe ; iris d'un jaune brillant ; peau nue des yeux verdâtre ; tout le plumage d'un blanc pur ; une petite huppe pendant sur la tête, quelques plumes du dos, longues d'un pied et demi, caractérisent particulièrement les vieux, mâle et femelle : les jeunes sont privés de ces deux ornements ; pieds d'un brun verdâtre. Longueur : trois pieds deux pouces.

Habite la Hongrie, la Pologne, la Russie, la Turquie, etc. ; de passage accidentel en Allemagne. Ce sont les longues plumes du dos que l'oiseau relève quand il est agité qui servent d'ornements et de panaches, et qui se vendent très-cher. Ces plumes tombent en hiver.

Un individu appartenant à cette belle espèce a été tué sur la Nied, à quelques lieues de Metz, le 13 décembre 1822.

HÉRON CRABIER : *Ardea comata.* (Pallas.)

Ardea ralloïdes. (Scop.)

LE CRABIER DE MAHON ET CRABIER CAJOT. (Buff.)

LE PETIT BUTOR. (Briss.)

Buff. Enl. pl. 348.

Bec d'un bleu d'azur à sa base, et noir à la

pointe ; iris jaune ; peau nue des yeux d'un gris verdâtre ; plumage d'un blanc pur, excepté le cou, le haut du dos et les plumes scapulaires d'un roux clair ; huppe composée de plumes étroites et très-longues, liserées de noir ; sur le front et sur le haut de la tête de longues plumes jaunâtres, marquées de raies longitudinales noires ; pieds jaunes, nuancés de verdâtre. Les jeunes n'ont point de huppe derrière la tête ; le cou, le haut du dos, les couvertures des ailes et les scapulaires sont d'un brun roux plus ou moins foncé.

Habite le bord des eaux et les marais. Commun en Orient, de passage accidentel dans quelques parties du midi de l'Allemagne, jamais dans le Nord ; plus fréquent dans le midi de la France.

Le Musée de Metz possède un individu de cette espèce, tué dans le département.

HÉRON GRAND BUTOR : *Ardea stellaris.* (Lin.)

Le Butor. (Buff.)
Le Butor d'Europe. (Cuv.)
Buff. Enl. pl. 789.

Bec verdâtre ; iris jaune ; tour des yeux d'un jaune verdâtre ; plumage d'un roux jaunâtre très-clair, tacheté et pointillé de noir et de brun. Sur les côtés du cou, ces taches sont brunes et disposées en zigzag ; sur le devant du cou, elles sont

brunes et rousses ; le noir est disposé en grands traits longitudinaux sur les parties inférieures ; il domine aussi sur le haut du dos, au centre des plumes ; sur la tête et de chaque côté du bec, où il forme de larges moustaches ; rémiges rayées alternativement de roux clair et de cendré noirâtre ; pieds d'un jaune verdâtre. Longueur : deux pieds cinq pouces.

Habite les roseaux au bord des étangs et de la Moselle, d'où il fait entendre une voix terrible qui lui a valu son nom (*Bostaurus*). Pond de trois à cinq œufs, d'un verdâtre clair un peu terni.

Il n'est pas très-rare dans le département, mais ordinairement on en voit peu dans les environs de Metz.

HÉRON BIHOREAU : *Ardea nycticorax*. (Lin.)

LE BIHOREAU, LE POUACRE ET LE CRABIER ROUX. (Buff.)

BIHOREAU A MANTEAU NOIR. (Tem.)

Buff. Enl. pl. 758 et 759.

Bec noir, jaunâtre à la base ; iris rouge ; tête, occiput, dos et scapulaires d'un noir à reflets bleuâtres et verdâtres ; huppe composée de trois plumes blanches très-étroites, longues de six ou sept pouces ; partie inférieure du dos, ailes et queue d'un cendré pur ; le reste du plumage d'un blanc pur ; pieds d'un vert jaunâtre. Les jeunes n'ont point de huppe ; ils sont gris, à manteau

brun, avec le dessus de la tête noirâtre. Longueur : un pied huit pouces.

Habite les buissons et les joncs sur le bord des fleuves et des lacs. Commun dans les contrées méridionales.

Cette espèce s'est rencontrée rarement dans ce département. M. Holandre en cite un individu adulte tué près de Metz il y a plusieurs années.

§ B. *Ailes surobtuses.*

CIGOGNE : *Ciconia.* (Cuv.)

Bec robuste, gros, droit, entier, comprimé, pointu, médiocrement fendu, sans fosse ni sillon, où les narines sont percées vers le dos, près de la base, et dont le fond est occupé par une langue extrêmement courte. Jambes réticulées ; les doigts antérieurs, surtout les externes, assez fortement palmés à leur base ; ongle intermédiaire entier.

CIGOGNE BLANCHE : *Ciconia alba.* (Bell.)
Ardea ciconia. (Lin.)
La Cigogne blanche. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 866.

Bec rouge ; iris brun ; peau nue autour des yeux noire ; scapulaires et ailes noires ; le reste du plumage d'un blanc pur. Pieds rouges. Longueur : trois pieds six pouces.

Cet oiseau, pour lequel le peuple a un respect particulier, habite dans les villes et dans les villages; il détruit beaucoup de reptiles, et niche toujours sur quelque lieu élevé, même sur les cheminées dans les villes. Ses œufs sont d'un blanc légèrement teint de couleur d'ocre, ordinairement au nombre de trois.

De passage aux environs de Metz. Au commencement du mois de septembre 1833, plusieurs centaines d'individus s'abattirent dans les bois entre Gorze et Rezonville, et ces oiseaux paraissaient si fatigués, qu'on en a pris à la main ou tué plus de quarante.

CIGOGNE NOIRE : *Ciconia nigra.* (Bell.)

Ciconia fusca. (Briss.)
Ardea nigra. (Gmel.)
La Cigogne noire. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 399.

Bec, peau nue des yeux et de la gorge d'un rouge cramoisi; iris brun; plumage noirâtre, à reflets pourprés et verdâtres, excepté la partie inférieure de la poitrine et le ventre d'un blanc pur; pieds d'un rouge très-foncé. Les jeunes sont bruns.

Habite dans les marais boisés, en Hongrie, en Pologne, en Suisse. Niche dans les forêts, sur les pins les plus élevés.

Rare et de passage accidentel dans nos environs. M. Meslier de Rocan en possède un individu mâle et adulte, tué près de Thionville dans l'automne de 1824. Un individu se trouve aussi au Musée de la ville; il a été tué près de Briey, et donné par M. Victor Simon.

TROISIÈME FAMILLE.

LONGIROSTRES.

Bec grêle, long et faible.

Les oiseaux de cette famille, vu la faiblesse de leur bec, ne peuvent guère que fouiller dans la vase pour y chercher les vers et les petits insectes dont ils se nourrissent.

§ A. *Ailes subaiguës.*

IBIS : *Ibis.* (Pallas.)

Bec plus long que la tête, épais à la base, ensuite un peu grêle, tétragone, entier, fléchi en arc, à pointe lisse, obtuse, arrondie; mandibule supérieure sillonnée; face nue; doigts antérieurs unis à l'origine par une membrane; pouce portant à terre sur toute sa longueur.

IBIS FALCINELLE : *Ibis falcinellus.* (Tem.)
Scolopax falcinellus. (Lin.)
Tantalus ——— (Gmel.)
Le Courlis vert et le Courlis d'Italie. (Buff.)
L'Ibis noir. (Savig.)
Buff. Eul. pl. 819.

Bec d'un noir verdâtre, mais brun à la pointe; iris brun; tête d'un marron noirâtre; corps d'un roux brun pourpré, à manteau d'un vert noirâtre

à reflets bronzés et pourprés ; pieds d'un brun verdâtre. Les jeunes ont la tête et le cou pointillés de blanchâtre. Longueur : un pied dix pouces.

Cet oiseau se rend périodiquement en Egypte ; il est assez abondant à son passage en Orient et en Asie, où il habite le bord des fleuves et des lacs. C'est l'*Ibis noir* auquel les anciens Egyptiens rendaient un culte particulier, et dont on retrouve encore des momies.

Deux individus appartenant à cette espèce furent tués le 15 mai 1825 dans les environs d'Etain : l'un est déposé au Musée de la ville, l'autre fait partie du cabinet de M. Holandre. M. Marcus en possède un autre individu, tué au mois de mai 1834.

§ B. *Ailes suraiguës.*

COURLIS : *Numenius.* (Briss.)

Bec très-long, un peu grêle, arrondi sur toute sa longueur, arqué, presque obtus ; le bout du bec supérieur dépassant l'inférieur, et saillant un peu au-devant de lui vers la base ; mandibule supérieure sillonnée sur les côtés ; doigts antérieurs unis à la base par une membrane ; pouce n'appuyant que sur le bout.

COURLIS D'EUROPE : *Numenius arquata.* (Lath.)
Scolopax arquata. (Lin.)
Le Courlis. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 818.

Mandibule supérieure du bec d'un brun noi-

râtre, l'inférieure couleur de chair; iris brun; plumage d'un cendré clair, taché de brun sur le cou et sur la poitrine; plumes du dos et scapulaires noires dans le milieu et bordées de roux; ventre blanc, avec des taches longitudinales; queue rayée transversalement de blanc et de brun; pieds d'un cendré foncé. La femelle a les teintes plus cendrées. Longueur : deux pieds.

Habite les bords des rivières et des lacs couverts de limon; de passage le long des côtes de la mer, où il niche dans les dunes; pond quatre ou cinq œufs olivâtres, tachés de noirâtre et de brun.

Cet oiseau, abondant dans plusieurs contrées de l'Europe, est peu commun et de passage aux environs de Metz.

COURLIS CORLIEU : *Numenius phœopus.* (Lath.)

Scolopax phœopus. (Lin.)

Le petit Courlis ou le Corlieu. (Buff.)

Le Corlieu d'Europe. (Cuv.)

Buff. Enl. pl. 842.

Cette espèce, de moitié moindre que la précédente, en diffère principalement par une bande longitudinale d'un blanc jaunâtre, placée sur le milieu de la tête, et deux autres du double plus larges et brunes, disposées de chaque côté; le bec est noirâtre, mais rougeâtre à sa base; les plumes du dos et des scapulaires sont d'un brun très-

foncé dans leur milieu, et bordées de brun plus clair; la queue est d'un cendré brun, rayé de bandes brunes disposées obliquement, et les pieds sont de couleur de plomb. Longueur : seize pouces.

Peu abondant en France et en Allemagne, le Courlis est de passage régulier le long des côtes, dans les pays méridionaux de l'Europe. Il se rencontre très-rarement dans notre département.

BARGE : *Limosa.* (Bechst.)

Bec épais à la base, très-long, presque rond, droit ou légèrement arqué vers le haut, à pointe lisse et obtuse; mandibule supérieure sillonnée sur les côtés, munie à l'extrémité d'un bourlet interne; doigts externes unis à la base par une membrane; pouce ne portant à terre que sur le bout.

BARGE ROUSSE : *Limosa rufa.* (Briss.)

Scolopax leucophœa. (Lath.)
——— *laponica.* (Gmel.)
La Barge rousse. (Buff.)
La Barge aboyeuse ou a queue rayée. (Cuv.)
Buff. Enl. pl. 900.

Bec recourbé en haut, à pointe noire et d'un pourpré livide à la base; iris brun; sommet de la tête et nuque d'un roux clair, rayé longitudinalement de brun; sourcils, côtés du cou et parties

inférieures d'un roux rougeâtre très-vif et foncé, avec des traits longitudinaux noirs sur les côtés de la poitrine; couvertures des ailes cendrées et bordées de blanc pur; croupion blanc, taché de brun; le reste des parties supérieures d'un noir profond; les longues plumes qui s'étendent sur les rémiges, toutes marquées sur les bords des barbes par des taches ovales d'un roux vif; pennes de la queue rayées alternativement de bandes brunes et blanches; pieds noirs, l'ongle du doigt du milieu court, sans dentelures. Le plumage d'hiver est gris brun foncé, à plumes bordées de blanchâtre sur le dessus du corps; le dessous est blanchâtre; la queue est toujours rayée de blanchâtre et de noirâtre. Longueur : treize pouces quatre lignes. Les femelles ont jusqu'à quinze pouces.

Habite sur les bords de la Baltique, dans toute l'Angleterre, en Allemagne; de passage sur les côtes de France. Rare dans le département. Des individus que l'on apporte quelquefois sur nos marchés viennent de la frontière d'Allemagne.

BARGE A QUEUE NOIRE : *Limosa melanura.* (Leisl.)

Scolopax limosa. (Lin.)

La Barge ou Barge commune, et la grande Barge rousse. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 874 et 916.

Bec droit, à pointe noire et à base orange; un

espace brun entre l'œil et le bec ; sommet de la tête noir, à plumes bordées de roux vif ; gorge, cou, poitrine et flancs d'un roux vif, rayé transversalement de fines bandes noires en zigzag sur les deux dernières parties ; milieu du ventre, abdomen, base des pennes caudales et le haut des rémiges d'un blanc pur ; couvertures des ailes cendrées ; le reste du dessus du corps et queue d'un noir profond ; les plumes du haut du dos et des scapulaires terminées par une bande d'un roux vif, et bordées par de petites taches de cette couleur. Pieds noirs, l'ongle du milieu long et dentelé. En hiver, le plumage est gris cendré, plus brun sur le dos, et le ventre est blanc. Cette espèce se distingue très-bien de la précédente par la forme de son bec, et surtout par sa queue d'un noir uniforme, non rayé. Longueur : quinze pouces quatre ou six lignes.

Habite les marais, les prairies, et jamais sur les bords de la mer. Très-commune en Hollande, et de passage en Allemagne et dans notre département, mais rare aux environs de Metz.

BÉCASSEAU : *Tringa.* (Lin.)

Bec un peu grêle, flexible, presque rond, droit ou un peu arqué, médiocre ou long, sillonné en dessus, lisse et dilaté à la pointe. Doigts totalement séparés,

ou les extérieurs unis à la base par une membrane. Pouce portant à terre sur le bout ou nul.

† *Bec déprimé au bout; sillon nasal très-long; doigts légèrement bordés, non palmés à la base.*

* Trois doigts devant, un derrière.

BÉCASSEAU MAUBÊCHE : *Tringa cinerea.* (Lin.)

Tringa ferruginea. (Mey.)

La Maubêche, la Maubêche grise et la Maubêche tachetée. (Buff.)

La Maubêche, Sandpiper et Canut des Anglais. (Cuv.)

Buff. Enl. pl. 366 et 365.

Bec droit, un peu plus long que la tête, très-renflé et dilaté vers le bout, d'un noir verdâtre; iris brun; tête, cou, dos et scapulaires d'un cendré clair, avec les baguettes brunes; couvertures des ailes cendrées, bordées de blanc; croupion et couvertures supérieures de la queue blancs, avec des croissants noirs et en zigzag; parties inférieures d'un blanc pur, mais varié de petits traits bruns longitudinaux, et en zigzag d'un brun cendré, sur le devant du cou, la poitrine et les flancs; pennes de la queue d'égale longueur, cendrées et liserées de blanc; pieds d'un noir verdâtre; dans son

plumage d'été, elle a le dessus tacheté de fauve et de noirâtre, et le dessous roux; mais toujours les couvertures de la queue sont blanches, rayées de noir, et ses pennes cendrées.

Cette espèce, de la taille d'une bécassine, a neuf pouces six lignes de longueur. Elle habite les régions du pôle arctique, et paraît rare en Allemagne et en France.

On en a trouvé quelquefois sur les bords de la Moselle, probablement des individus égarés dans leur passage.

BÉCASSEAU TEMMIA : *Tringa Temminckii.* (Leisl.)

Bec très-faiblement incliné à la pointe, plus court que la tête, brun; iris brun; parties supérieures d'un brun foncé, avec du brun noirâtre le long des baguettes; poitrine et devant du cou d'un cendré roussâtre, le reste des parties inférieures et les couvertures latérales de la queue d'un blanc pur; couvertures intermédiaires noirâtres; pennes latérales de la queue étagées, l'extérieure d'un blanc pur; les quatre pennes du milieu d'un brun cendré, les autres blanchâtres; pieds bruns. En plumage d'été, toutes les plumes des parties supérieures sont d'un noir profond dans le milieu, entourées d'une large bande d'un roux foncé, et les deux pennes du milieu de la queue sont d'un brun noirâtre, bordées de roux foncé. Longueur : cinq pouces six lignes.

Cette espèce, qui habite avec la précédente, est de passage dans différentes parties de l'Allemagne; elle émigre ordinairement le long des fleuves; on la rencontre plus souvent sur les bords de la Moselle.

BÉCASSEAU PETIT : *Tringa minuta.* (Leisl.)

BÉCASSEAU ÉCHASSES. (Tem.)
Naum. Vog. t. 21, f. 30.

Bec droit, plus court que la tête, noir; une raie brune entre l'œil et le bec; toutes les parties supérieures cendrées, avec du brun noirâtre le long des baguettes; côtés de la poitrine d'un roux cendré; parties inférieures, sourcils et plumes latérales des couvertures du dessus de la queue d'un blanc pur; pennes latérales de la queue d'un cendré brun, toutes liserées de blanc; les deux du milieu brunes; pieds noirs. En plumage d'été, le sommet de la tête est noir, avec des taches d'un roux vif; les joues, les côtés du cou et la poitrine sont d'un roussâtre clair, taché de brun. D'ailleurs cette espèce se distingue très-bien de la précédente par ses tarses longs de dix lignes, sa queue doublement fourchue, dont les pennes latérales sont toujours d'un cendré brun et liserées de blanc. Longueur : cinq pouces six lignes.

Ce petit Échassier est de passage sur les bords des rivières,

en Allemagne et en France. D'après M. Holandre, il en a été tué plusieurs il y a quelques années au bord de la Moselle, près de Thionville.

* Trois doigts devant, celui de derrière nul.

BÉCASSEAU SANDERLING : *Tringa arenaria.*(Gmel.)

Calidris arenaria. (Illig.)
Arenaria vulgaris. (Bechst.)
LE SANDERLING. (Buff.)
Naum. Vog. Nachtr. t. 11, f. 23.

Bec et iris noirs ; parties supérieures et côtés du cou d'un cendré blanchâtre, mais avec un petit trait plus foncé sur le centre de chaque plume ; parties inférieures d'un blanc pur ; ailes noires, à couvertures bordées de blanc ; pennes de la queue cendrées ; pieds noirs. En plumage d'été, le dos est tacheté de fauve et de noir, et la poitrine piquetée de noirâtre. Longueur : sept pouces trois lignes.

Habite le long des bords de la mer ; très-abondant au printemps et en automne sur les côtes de la Hollande ; de passage très-rare sur les rivières de notre département. Un individu de cette espèce a été tué à Logne le 6 septembre 1827.

†† *Bec plus long que la tête. Bordure des pieds insensible.*

BÉCASSEAU VARIABLE : *Tringa variabilis.* (Mey.)

Tringa cinclus. (Lin.)

Tringa alpina. (Gmel.)

La Brunette et le Cincle. (Buff.)

L'Alouette de mer ou petite Maubèche. (Cuv.)

Buff. Enl. pl. 852.

Bec presque droit, noir, faiblement incliné à la base, un peu plus long que la tête; iris d'un brun noirâtre; une raie entre le bec et l'œil, et toutes les parties supérieures d'un cendré brun, avec un trait plus foncé le long des baguettes; poitrine d'un cendré blanchâtre, le reste des parties inférieures d'un blanc pur; couvertures du dessus de la queue d'un brun noirâtre, excepté les trois plumes extérieures d'un blanc pur; pennes latérales de la queue cendrées, bordées de blanc, moins longues que les deux du milieu qui sont terminées en pointe et d'un brun noirâtre; les pieds sont aussi de cette dernière couleur. En plumage d'été, le dessus est fauve, tacheté de noir; une plaque noire existe sous le ventre, et le devant du cou et la poitrine présentent de petites taches noires. Longueur : sept pouces deux lignes.

Habite les marais et les bords des rivières et des étangs; niche dans les herbes; pond trois ou quatre œufs très-gros, d'un vert blanchâtre taché de brun.

De passage en automne dans nos environs. Il n'est pas rare le long de la Moselle.

BÉCASSEAU COURLI : *Tringa subarquata.* (Tem.)

Scolopax africana. (Gmel.)
Numenius africanus. (Lath.)
L'ALOUETTE DE MER. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 851.

Bec arqué, noir, beaucoup plus long que la tête; iris brun; une raie brune entre le bec et l'œil; parties supérieures d'un brun cendré, avec un petit trait plus foncé le long des baguettes; plumes de la nuque rayées longitudinalement de brun et bordées de blanchâtre; devant du cou et poitrine de même, mais d'une teinte plus claire; face, sourcils et le reste des parties inférieures d'un blanc pur; queue cendrée, bordée de blanc, à couverture supérieure d'un blanc pur; les pennes extérieures blanches en dedans, et les deux du milieu plus longues que les latérales. Pieds d'un cendré noirâtre. En été, le dos est tacheté de noir et de fauve, les ailes sont grises, et le cou et le dessous du corps roux. Cette espèce a le tarse long de quatorze lignes, tandis que dans la

précédente il a à peu près douze lignes. Longueur : sept pouces huit lignes.

Habite le long des bords de la mer et des lacs ; et quoiqu'il se montre rarement dans l'intérieur des terres, on en a vu plusieurs fois le long de la Moselle, près de Thionville. En septembre 1822, on en tua un individu faisant partie d'une bande assez nombreuse.

††† *Doigts extérieurs, unis à la base par une membrane.*

BÉCASSEAU COMBATTANT : *Tringa pugnax.* (Lin.)

Tringa equestris. (Lath.)

Le Combattant, le Chevalier varié et le Chevalier commun. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 305 et 306, et pl. 300.

Bec brunâtre, très-faiblement incliné et renflé vers la pointe ; iris brun ; face couverte de plumes ; occiput et cou garnis de plumes courtes ; parties supérieures le plus souvent d'un brun semé de taches noires, et bordé de roussâtre ; poitrine roussâtre, avec des taches brunes ; le reste des parties inférieures d'un blanc pur. Queue arrondie, les deux pennes du milieu rayées de brun, de noir et de roux, les trois latérales toujours d'une seule couleur ; pieds jaunâtres, teints de verdâtre ou de rougeâtre. En plumage d'été, la

face est nue, couverte en partie de papilles rouges; de longues plumes ornent l'occiput; le cou se garnit d'une large fraise, dont les plumes, plus ou moins longues, contrastent avec les couleurs répandues sur les autres parties du corps: ces couleurs sont si variables, qu'il est rare de trouver deux individus semblables. Longueur: onze pouces quatre ou six lignes. La femelle est plus petite, et n'a jamais de plumes de parade.

Cette espèce, célèbre par les combats à outrance que se livrent les mâles pour la possession des femelles, habite les prairies humides et marécageuses; elle émigre en automne le long des côtes maritimes, et se montre rarement de passage dans nos environs, si ce n'est au commencement du printemps, époque à laquelle les mâles n'ont pas encore revêtu leur robe de noces ou d'été.

CHEVALIER : *Totanus*. (Bechst.)

Bec grêle, rond, pointu, ferme, sillonné en dessus, mais le sillon des narines ne passant pas la moitié de la longueur; mandibule supérieure s'arquant un peu vers le bout, l'inférieure un peu retroussée à l'extrémité chez la plupart; palmure externe bien marquée; pouce ne portant à terre que sur le bout.

* Mandibules un peu recourbées en haut, droites et presque égales à la pointe.

CHEVALIER ABOYEUR : *Totanus glottis.* (Bechst.)

La Barge variée et la Barge aboyeuse. (Buff.)

Le Chevalier aux pieds verts. (Cuv.)

Naum. Vog. t. 7, f. 7.

Bec fort, très-comprimé à la base, plus haut que large, d'un brun cendré; iris brun; plumes du haut du dos, des scapulaires et des couvertures des ailes d'un brun noirâtre, toutes entourées par une large bordure d'un blanc jaunâtre; tête, joues, côtés et devant du cou, et côtés de la poitrine, rayés longitudinalement de brun cendré et de blanc; le reste des parties inférieures et le milieu du dos d'un blanc pur; couvertures du dessous des ailes rayées de brun; extrémité des rémiges blanchâtre; queue blanche; les pennes du milieu rayées transversalement de brun, et les deux latérales longitudinalement; pieds verdâtres. En été, le cou et la poitrine sont semés de taches brunes, ovales et très-nombreuses. Longueur: douze pouces six lignes.

Habite les bords des fleuves et très-rarement ceux de la mer; de passage peu nombreux sur les côtes de France et de Hollande, d'où s'échappent les individus qui se rencontrent sur la Moselle. C'est le plus grand des Chevaliers d'Europe.

** Mandibules droites; pointe de la supérieure courbée sur l'inférieure.

CHEVALIER NOIR : *Totanus fuscus.* (Leisl.)

Scolopax fusca. (Lin.)
LA BARGE BRUNE ET LE CHEVALIER DE COURLANDE. (Buff.)
CHEVALIER ARLEQUIN. (Temm.)
Buff. Enl. pl. 875.

Bec noir, mais la mandibule inférieure rouge à sa base; iris de couleur noisette; une bande noirâtre entre le bec et l'œil; joues, côtés et devant du cou nuancés de cendré et de blanc; parties supérieures d'un gris cendré, avec les baguettes noirâtres; parties inférieures et croupion d'un blanc pur; flancs d'un cendré blanchâtre; couvertures supérieures et pennes de la queue rayées transversalement de brun noirâtre et de blanc; pieds d'un rouge vif. En été, le plumage est brun noirâtre dessus, ardoisé dessous, à plumes liserées ou piquetées au bord de blanchâtre, et les pieds sont brun rougeâtre. Longueur : onze pouces cinq lignes.

Habite les bords des fleuves, des lacs et des marais; niche dans le Nord. De passage à la fin de l'été dans nos environs.

CHEVALIER GAMBETTE : *Totanus calidris.* (Bechst.)

Tringa gambetta. (Gmel.)

Le Chevalier aux pieds rouges et le Chevalier rayé. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 845 et 827.

Bec rouge, à pointe noire; iris brun; parties supérieures d'un brun cendré, varié par un trait plus foncé le long des baguettes; croupion, ventre et abdomen d'un blanc pur; le reste des parties inférieures et les côtés de la tête d'un blanc grisâtre; pennes secondaires des ailes blanches depuis la moitié de leur longueur; pennes de la queue rayées transversalement de blanc et de larges zigzags noirs; pieds d'un rouge pâle. En été, brun dessus, avec des taches noires, et blanches au bord des plumes; blanc dessous, avec des taches longitudinales d'un brun noirâtre, surtout au cou et à la poitrine : la moitié du bec et les pieds sont alors d'un rouge vermillon très-vif. Longueur : dix pouces quatre lignes.

Cette espèce habite les prairies et les marais ; elle émigre le long des côtes maritimes, en Hollande. De passage en automne sur les bords de la Moselle.

CHEVALIER CUL-BLANC : *Totanus ochropus.* (Tem.)

Le Bécasseau ou Cul-Blanc de rivière. (B. et Cuv.)

Tringa ochropus. (Lin.)

Buff. Enl. pl. 843.

Bec d'un noir verdâtre à sa base ; iris d'un brun foncé ; parties supérieures d'un noirâtre bronzé ; le bord des plumes du dos, des scapulaires et des couvertures alaires piqueté de blanchâtre ; parties inférieures d'un blanc pur, moucheté de gris au-devant du cou et aux côtés ; pennes de la queue d'un blanc pur jusqu'au tiers de leur longueur, trois bandes noires sur leur moitié inférieure ; pieds d'un cendré verdâtre. Cette espèce varie irrégulièrement d'individu à individu. Longueur : huit pouces six lignes.

Habite les bords des eaux douces, les ruisseaux limpides. Il est répandu, à son double passage, dans presque toutes les parties de l'Europe. Niche dans les herbes aquatiques ; pond trois à cinq œufs, d'un vert blanchâtre marqué de taches brunes.

On le voit plus souvent que les précédents sur les bords de la Moselle.

CHEVALIER SYLVAIN : *Totanus glareola.* (Temm.)

Tringa glareola. (Gmel.)

Le Bécasseau des bois. (Cuv.)

Naum. Vog. t. 19, f. 25.

Bec noir, mais verdâtre à la base ; un cercle

blanc autour de l'œil ; parties supérieures d'un brun foncé, taché de blanc roussâtre sur les bords des barbes des plumes dorsales et des scapulaires, et de blanc sur celles des ailes ; parties inférieures d'un blanc sale, ondé et varié de brun sur les joues, le devant du cou, la poitrine et les flancs ; couvertures supérieures et inférieures de la queue d'un blanc pur, avec de fines raies brunes disposées sur les baguettes ; toutes les pennes de la queue rayées alternativement de bandes brunes et blanches ; pieds verdâtres ; en été, le sommet et le derrière de la tête sont rayés longitudinalement de brun et de blanchâtre, et les raies ou mouchetures du cou et de la poitrine sont plus foncées. Longueur : sept pouces six lignes.

Habite les marais boisés du Nord ; peu répandu en France et en Allemagne. On en a tué en l'automne de 1820 le long de la Moselle.

CHEVALIER GUIGNETTE : *Totanus hypoleucos.* (T.)

Tringa hypoleucos. (Lin.)

La Guignette et la petite Alouette de mer. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 850.

Bec cendré ; iris brun ; une petite raie blanche en dessous de l'œil ; parties supérieures d'un brun verdâtre bronzé, avec des traits en zigzag et d'un brun noirâtre sur toutes les plumes des ailes et du dos ; côtés du cou et poitrine rayés longi-

tudinalement de brun sur un fond blanc ; parties inférieures blanches, sans taches ; pennes moyennes de la queue de la couleur du dos, les latérales rayées de blanc et de noir ; pieds d'un cendré verdâtre. Jeune, les plumes du dos et les petites couvertures des ailes sont liserées de fauve clair. Longueur : sept pouces deux lignes.

Cette espèce, le plus petit de nos Chevaliers, habite les bords des eaux douces, et niche dans les herbes. Elle pond quatre ou cinq œufs d'un jaune blanchâtre, parsemé de taches brunes et cendrées, plus nombreuses vers le gros bout.

Elle n'est pas rare le long de la Moselle.

ÉCHASSE : *Himantopus*. (Briss.)

Bec long, mince, cylindrique, effilé, aplati à sa base, comprimé à la pointe, un peu fléchi dans le milieu, à mandibules cannelées jusqu'à la moitié de leur longueur ; narines linéaires ; tarses très-longs, grêles ; pouce nul ; le doigt du milieu réuni au doigt extérieur par une large membrane, et au doigt intérieur par un très-petit rudiment.

ÉCHASSE A MANTEAU NOIR : *Himantopus melanopterus*. (Meyer.)

Charadrius himantopus. (Lin.)
L'Échasse. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 878.

Bec noir ; iris cramoisi ; occiput et nuque noirs

ou noirâtres, avec des taches blanches; dos et ailes d'un noir à reflets verdâtres; queue cendrée; tout le reste du plumage d'un blanc pur; pieds d'un rouge vermillon. Longueur : quatorze pouces.

L'Échasse est un oiseau fort remarquable par la longueur disproportionnée de ses jambes, de sorte que le corps semble porté sur des *échasses*. Les jambes sont tellement grêles, et les os qui les forment si minces, que la marche en est fort embarrassée.

Habite le long des bords des fleuves et des lacs salins. Assez rare en Europe. Un individu de cette espèce, tué dans les environs de Metz, est déposé au Musée de cette ville.

AVOCETTE : *Recurvirostra.* (Lin.)

Bec très-long, grêle, faible, déprimé dans toute sa longueur, la pointe flexible, se recourbant en haut; mandibule supérieure sillonnée à sa surface; mandibule inférieure sillonnée latéralement; jambes réticulées; doigts antérieurs réunis par une membrane échancrée dans le milieu; doigt postérieur presque nul.

AVOCETTE A NUQUE NOIRE : *Recurvirostra avocetta.* (Lin.)

L'Avocette. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 353.

Bec noir; iris d'un brun rougeâtre; le haut de la tête, la partie postérieure du cou et trois bandes

à l'aile noirs; tout le reste du plumage d'un blanc parfait; pieds d'un cendré bleuâtre. Les jeunes ont les parties noires nuancées de brun. Longueur : dix-sept pouces six lignes.

Habite les prairies et les plages inondées par les eaux de la mer, et ce n'est qu'accidentellement qu'on la rencontre dans l'intérieur des terres. Vers le milieu de septembre 1823, on en tua un individu près de Cattenom.

§ C. *Ailes aiguës.*

BÉCASSE : *Rusticola.* (Vieill.)

Bec plus long que la tête, droit, à pointe arrondie, ridée latéralement (chez l'oiseau mort); mandibule supérieure sillonnée sur les côtés, munie d'un bourlet interne à l'extrémité; l'inférieure tronquée et creusée à la pointe; jambes emplumées jusqu'au genou; doigts totalement séparés; pouce ne portant à terre que sur le bout.

BÉCASSE ORDINAIRE : *Rusticola vulgaris.* (Vieill.)

Scolopax rusticola. (Lin.)

La Bécasse. (Buff.)

V. B ———— blanche.

Buff. Enl. pl. 883.

Bec d'une couleur de chair cendrée; iris brun clair; quatre bandes transverses noires sur le der-

rière de la tête; parties supérieures variées de roussâtre, de jaunâtre et de cendré, et marquées de grandes taches noires; barbes extérieures des rémiges rayées de roux et de noir; parties inférieures rayées de zigzags bruns; pennes de la queue terminées de gris en dessus, et en dessous de blanc; pieds livides. Longueur : treize pouces. La femelle est un peu plus forte, et ses couleurs sont plus ternes.

Habite en été les bois humides du département. Niche à terre ordinairement contre un gros tronc d'arbre; pond trois ou quatre œufs d'un jaune sale, parsemé de petites taches d'un brun pâle.

Cette espèce, dont on voit peu d'individus en été, est bien plus commune à son passage d'automne et en avril. Il en reste quelques-uns en hiver.

BÉCASSINE : *Scolopax.* (Lin.)

Bec plus long que la tête, droit, un peu grêle, presque rond, sillonné en dessus, à pointe dilatée, obtuse, ridée (chez l'oiseau mort); doigts extérieurs unis à la base par une membrane; pouce n'appuyant que sur le bout; jambes nues au-dessus du genou.

BÉCASSINE ORDINAIRE : *Scolopax gallinago.* (Lin.)

La Bécassine. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 883.

Bec brun, cendré à la base; iris noisette; par-

ties supérieures variées de noir et de roux clair, cette dernière couleur formant sur le dos quatre bandes longitudinales, disposées par paires de chaque côté; cou et poitrine rayés longitudinalement de brun et de fauve; parties inférieures d'un blanc pur, rayé de noirâtre sur les flancs; ailes ondées de gris; queue composée de quatorze pennes, rayées transversalement de bandes d'une couleur orangée foncée; pieds d'un verdâtre pâle; ongles noirâtres.

Un peu plus grosse que la Caille, la Bécassine a dix pouces de longueur; le bec seul a deux pouces six lignes de long. Habite les bords des marais et des prairies humides. Elle niche à terre comme la Bécasse, et pond quatre ou cinq œufs d'un verdâtre très-clair, marqué de taches cendrées et brunes. En prenant son essor, et même lorsqu'elle s'est élevée à perte de vue, elle fait entendre un petit cri que Cuvier compare à une voix perçante de chèvre.

De passage dans nos environs.

BÉCASSINE SOURDE : *Scolopax gallinula.* (Lin.)

La Bécassine sourde. (Buff.)

La petite Bécassine ou la Sourde. (Cuv.)

V. B——— rousse.

Buff. Enl. pl. 884.

Bec noir vers la pointe et bleuâtre à sa base; iris couleur noisette; une bande d'un noir taché

de roux part du front et se prolonge sur la nuque; deux autres bandes jaunâtres suivent la direction de celle-ci et simulent de larges sourcils; plumes du dos et des scapulaires longues et soyeuses, noires, à reflets verts et pourprés, et marquées d'une bande roussâtre disposée longitudinalement; parties inférieures d'un cendré blanchâtre, plus foncé sur le devant du cou; queue composée de douze pennes; pieds d'un verdâtre livide. Longueur: sept pouces six lignes. Les jeunes ont les plumes du dos et des scapulaires à reflets peu éclatants.

Habite souvent de compagnie avec la Bécassine ordinaire; elle niche de même, et pond quatre ou cinq œufs oblongs, blanchâtres, parsemés de taches roussâtres.

Cette Bécassine est très-difficile à faire lever, il faut presque marcher sur elle pour l'obliger à partir; aussi a-t-on supposé qu'elle ne se tenait si obstinément à son gîte, que parce qu'elle était effectivement *sourde :* mais ce motif nous paraît dénué de fondement.

Moins commune que la précédente. Elle reste presque toute l'année dans les Vosges; chez nous, elle est seulement de passage. On sait que la chair des Bécasses et des Bécassines, et particulièrement de cette dernière, est très-estimée.

QUATRIÈME FAMILLE.

MACRODACTYLES.

Doigts fort longs, parfois bordés, totalement dépourvus de membrane intermédiaire. Bec plus

ou moins long, et plus ou moins comprimé par les côtés. Ailes médiocres ou courtes. Pouce assez long. Nourriture : insectes, mollusques et plantes aquatiques.

§ A. *Ailes subobtuses.*

RALE : *Rallus.* (Lin.)

Bec plus long que la tête, un peu grêle, droit, comprimé, un peu cylindrique vers le bout, sillonné en dessus. Doigts longs, lisses, les antérieurs bordés à la base par une petite membrane. Front emplumé. Ailes médiocres.

RALE D'EAU : *Rallus aquaticus.* (Lin.)

LE RALE D'EAU. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 749.

Bec rouge, nuancé de brun à la pointe et sur l'arête supérieure; iris orange; parties supérieures d'un brun fauve, tacheté de noirâtre; flancs d'un noir profond, rayé de bandes blanches; gorge blanchâtre; les autres parties inférieures et les côtés de la tête d'un cendré bleuâtre; pennes de la queue noires, bordées de brun fauve et d'olivâtre; les couvertures inférieures blanches; pieds d'une couleur de chair brune. Longueur : neuf pouces trois lignes.

Niche dans les roseaux, sur une petite élévation. Pond de six à dix œufs jaunâtres, tachés de rouge brun. Il nage assez bien, et court légèrement sur les feuilles des herbes aquatiques, se nourrissant de petites crevettes; sa chair sent le marais.

Il n'est pas rare sur nos marais et nos rivières.

§ B. *Ailes subaiguës.*

POULE D'EAU : *Gallinula.* (Lath.)

Bec plus court que la tête, droit, épais à la base, convexe en dessus, comprimé, un peu renflé en dessus vers le bout; mandibule supérieure couvrant les bords de l'inférieure. Doigts totalement libres ou bordés d'une membrane étroite, entière; front chauve ou emplumé.

* Front emplumé; doigts lisses, totalement libres.

POULE D'EAU DE GENÊT : *Gallinula crex.* (Lath.)

Rallus crex. (Lin.)

Le Rale de genêt ou Roi des Cailles. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 750.

Bec brun, mais la mandibule inférieure blanchâtre; iris brun clair; au-dessus de l'œil un large sourcil cendré, se prolongeant jusque sur les côtés de la tête; parties supérieures d'un brun noirâtre,

toutes les plumes bordées latéralement de cendré et terminées de roux ; poitrine d'un cendré olivâtre ; flancs d'un roux rayé de blanc ; gorge, ventre et abdomen blancs ; ailes rousses ; pieds d'un brun rougeâtre. Longueur : neuf pouces six lignes.

Habite les bois taillis et les hautes herbes près des eaux ; niche à terre, dans un enfoncement garni de mousse et d'herbe. Pond de sept à douze œufs, d'un brun jaunâtre taché de roux de rouille.

Cet oiseau, vulgairement appelé Roi des Cailles, arrive et part avec elles, ce qui a fait croire qu'il les conduisait. Son nom latin *Crex* est l'expression de son cri.

Il n'est pas très-rare dans nos environs ; mais on en voit peu à la fois, parce qu'il vit solitaire.

POULE D'EAU MAROUETTE : *Gallinula porzanna.* (Lat.)

Rallus porzanna. (Lin.)
LE PETIT RALE D'EAU OU LA MAROUETTE. (Buff.)
LA MAROUETTE OU PETIT RALE TACHETÉ. (Cuv.)
Buff. Enl. pl. 751.

Bec d'un jaune verdâtre, mais rouge à sa base ; iris brun ; front, sourcils et gorge d'un gris de plomb ; dessus du corps d'un brun foncé piqueté de blanc ; parties inférieures d'un olivâtre nuancé de cendré et marqué de taches blanches ; flancs rayés de blanc ; pennes du milieu de la queue marquées de blanc, les couvertures inférieures d'un blanc pur ; pieds

de la couleur du bec. Longueur : sept pouces six lignes.

Habite les marais et les rivières. Son nid est remarquable : il est composé de joncs ou de roseaux grossièrement entrelacés en forme de nacelle, et attaché à quelque tige de roseau; de cette manière il peut s'élever ou s'abaisser, suivant la plus ou moins grande crue des eaux. Ce nid renferme sept ou huit œufs, d'un rouge jaunâtre taché de brun et de cendré.

Assez rare dans les environs de Metz.

POULE D'EAU POUSSIN : *Gallinula pusilla.* (Bech.)

Rallus pusillus. (Pallas.)
Naum. Vog. t. 32, f. 43.

Bec vert, rougeâtre à sa base; iris rouge; parties supérieures d'un olivâtre cendré, tacheté de noirâtre; sur le haut du dos, un grand espace noir varié de quelques traits blancs très-rares; sourcils, côtés du cou et parties inférieures d'un gris bleuâtre; abdomen et flancs rayés de bandes peu distinctes, blanches et brunes; couvertures inférieures de la queue noires, rayées de blanc; pieds d'un gris bleuâtre. La femelle a les parties supérieures d'un brun roussâtre; le grand espace du dos noirâtre, varié d'un petit nombre de taches blanches, et les couvertures des ailes d'un olivâtre cendré;

généralement les autres teintes sont plus blanchâtres. Longueur : six pouces neuf lignes.

Habite les marais, les champs. Commune dans le midi de la France et en Allemagne; rare et de passage accidentel dans nos environs.

** Front chauve; doigts bordés d'une membrane étroite, entière.

POULE D'EAU COMMUNE : *Gallinula ochropus.* (Lath.)

Fulica ochropus. (Lin.)
LA POULE D'EAU. (Buff.)
Fulica fusca. (Gmel.) } Les jeunes.
LA POULETTE D'EAU. (Buff.) }
Buff. Enl. pl. 877.

Base du bec et plaque frontale d'un rouge vif, pointe du bec jaune; iris rouge; parties supérieures d'un brun olivâtre foncé; tête et parties inférieures d'un bleu d'ardoise; flancs rayés de noir; bord extérieur de l'aile et couvertures inférieures de la queue d'un blanc pur; pieds d'un vert jaunâtre; les jeunes ont la plaque frontale plus grande et les teintes plus claires. Varie de douze à quatorze pouces de longueur.

Habite dans les roseaux, au bord des rivières, dans les fossés aquatiques des fortifications de la ville de Metz. Pond de cinq à huit œufs d'un blanc cendré taché de rougeâtre. Commune.

FOULQUE : *Fulica.* (Lin.)

Bec plus court que la tête, médiocre, entier, droit, épais à la base, conico-convexe; mandibule supérieure couvrant les bords de l'inférieure, celle-ci un peu bossue vers la pointe. Doigts antérieurs totalement séparés, bordés d'une membrane découpée en forme de lobes; pouce pinné, portant à terre sur le bout. Front chauve.

FOULQUE MORELLE : *Fulica atra.* (Lin.)

La Foulque ou Morelle. (Buff.)
Fulica aterrina. (Gmel.)
La grande Foulque ou Macroule. (Buff.)
Fulica æthiops. (Gmel.) Le jeune.
Buff. Enl. pl. 197.

Bec d'un blanc légèrement teint de couleur rose; iris rouge cramoisi; plaque frontale très-large, d'un blanc pur, devenant rouge au temps de l'amour; tête et cou d'un noir profond; parties supérieures d'un noir ardoisé, parties inférieures d'un cendré bleuâtre; pieds d'un cendré verdâtre, d'un rouge verdâtre au-dessus du genou. Les jeunes ont toutes les parties inférieures d'un cendré blanchâtre. Longueur : quinze à seize pouces.

Habite les étangs; niche dans les roseaux et dans les joncs. Pond de douze à quatorze œufs d'un blanc taché de brun, et ponctués de brun et de rougeâtre. Commune.

VI.e ORDRE.

PALMIPÈDES.

Pieds implantés à l'arrière du corps, portés sur des tarses courts et comprimés, et palmés entre les doigts. Plumage serré, lustré, imbibé d'un suc huileux, garni près de la peau d'un duvet épais, imperméable à l'eau.

PREMIÈRE FAMILLE.

BRACHYPTÈRES OU PLONGEURS.

Bec lisse, droit, comprimé et pointu. Ailes courtes. Les espèces de cette famille ont les jambes plus implantées en arrière que dans tous les autres oiseaux, ce qui leur rend la marche pénible, et les oblige à se tenir à terre dans une position verticale. Ils sont mauvais voiliers; mais ils nagent avec une égale facilité à la surface des eaux comme entre deux eaux, en s'aidant de leurs ailes presque comme de nageoires. Leur nourriture consiste en poissons, en insectes et en végétaux.

GRÈBE : *Podiceps*. (Lath.)

Bec médiocre, robuste, un peu comprimé, subulé, droit, entier, pointu; mandibule supé-

rieure droite ou crochue à la pointe. Doigts lobés; pouce pinné; queue nulle; ailes suraiguës.

GRÈBE HUPPÉ : *Podiceps cristatus.* (Lath.)

Colymbus cristatus. (Gmel.)

Colymbus cornutus. (Briss.)

LE GRÈBE CORNU, LE GRÈBE HUPPÉ et LE GRÈBE. (Buff.) Buff. Enl. pl. 400, 944 et 941.

Bec plus long que la tête, d'un rouge sale, devenant plus vif après la mort, à pointe blanche; iris d'un rouge cramoisi; parties supérieures d'un brun noirâtre, parties inférieures d'un blanc lustré et argenté; pennes secondaires des ailes d'un blanc pur; pieds noirâtres, intérieurement d'un blanc jaunâtre. Les adultes ont une double huppe occipitale noire, et de plus une large collerette rousse, bordée de noir au haut du cou. A l'âge de deux ans et après la mue, la huppe occipitale est très-courte, bordée de plumes blanches; les plumes de la fraise sont très-courtes; une bande noirâtre de forme irrégulière va du bec au-dessous des yeux, et aboutit à l'occiput. Les jeunes, jusqu'à l'âge de deux ans, n'ont aucun indice de huppe ni de fraise.

Cette espèce, de la grandeur d'un canard, a dix-huit pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'au croupion. Habite et niche sur les lacs, les étangs et les

rivières. Pond trois ou quatre œufs d'un vert blanchâtre, ondé de brun foncé.

Rare. On le trouve plus particulièrement sur l'étang de Lindre.

GRÈBE CORNU : *Podiceps cornutus.* (Lath.)
Colymbus cornutus. (Gmel.)
LE PETIT GRÈBE CORNU, LE GRÈBE D'ESCLAVONIE, LE PETIT GRÈBE et LE GRÈBE HUPPÉ. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 404, f. 2, et pl. 942.

Bec fort, plus court que la tête, comprimé dans toute sa longueur, noir, mais la base de couleur rose et la pointe rouge; iris à deux cercles, jaune et rouge vif; pieds extérieurement noirs, intérieurement gris. Semblable au précédent pour la forme et les teintes du plumage, mais la collerette ou la fraise de l'adulte d'un noir profond et lustré; les huppes, le cou et la poitrine d'un roux vif et brillant. Longueur : douze à treize pouces.

Habite les parties orientales et septentrionales de l'Europe; très-rare dans nos contrées où il ne paraît qu'accidentellement. M. Meslier de Rocan en possède un individu mâle et adulte, tué en mai 1823.

GRÈBE A JOUES GRISES : *Podiceps rubricollis.* (Lath.)
Colymbus rubricollis et subcristatus. (Gmel.)
LE GRÈBE A JOUES GRISES OU LE JOU-GRIS. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 931.

Bec de la longueur de la tête, noir, à base

jaune ; huppe occipitale très-courte, noire ; fraise nulle ; front, sommet et derrière de la tête d'un noir lustré ; joues et gorge d'un gris de souris ; devant du cou, côtés et haut de la poitrine d'un roux de rouille vif ; parties inférieures blanches, les flancs et les cuisses tachés de brun noirâtre ; pieds noirs, intérieurement d'un vert jaunâtre. Longueur : quinze à seize pouces.

Habite les provinces orientales de l'Europe, ordinairement sur les eaux douces. Paraît plus souvent en Allemagne qu'en France ; rare sur la Moselle.

GRÈBE CASTAGNEUX : *Podiceps minor.* (Lath.)

GRÈBE MONTAGNARD. (Sonn.)
Colymbus hebridicus. (Gmel.)
LE GRÈBE DE RIVIÈRE OU CASTAGNEUX. (B.) } Les jeunes.
Colymbus fluviatilis. (Briss.) }
Buff. Enl. pl. 905.

Bec très-court, fort, comprimé, noir, mais la base et la pointe blanchâtres ; iris d'un brun rougeâtre ; huppe et fraise nulles ; parties supérieures d'un noirâtre lustré d'olivâtre ; sommet de la tête, nuque et gorge d'un noir profond ; côtés et devant du cou d'un marron vif ; poitrine et flancs noirâtres, le reste des parties inférieures d'un cendré noirâtre nuancé de blanc ; cuisses et croupion teints de roussâtre ; rémiges d'un brun cendré ; pennes secondaires blanches à leur base

et intérieurement. Pieds d'un brun verdâtre, intérieurement couleur de chair. Neuf à dix pouces de longueur.

Les jeunes ont toujours la gorge d'un blanc pur, et les parties supérieures sont ordinairement d'un brun cendré, légèrement teint de roussâtre; à l'âge d'un an et après la mue, elles sont blanches, mais marquées de bandes et de taches d'un brun roussâtre foncé et clair, et disposées dans tous les sens.

Habite sur la Moselle et les étangs, et niche dans les roseaux. Pond quatre ou cinq œufs d'un blanc verdâtre paraissant sali de brun.

Les jeunes sont communs, mais les vieux sont rares.

PLONGEON : *Colymbus.* (Lin.)

Bec plus long que la tête, droit, fort, presque cylindrique, un peu rétréci sur les côtés, subulé, acuminé; mandibule supérieure plus longue que l'inférieure; doigts palmés; pouce pinné, joint au doigt interne par une petite membrane; queue courte, arrondie; ailes suraiguës.

PLONGEON IMBRIM : *Colymbus glacialis.* (Lin.)
Colymbus immer. (Gmel.)
L'Imbrim ou Grand Plongeon. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 952.

Mandibule supérieure du bec d'un gris cendré,

inférieure blanchâtre ; iris brun ; tête, occiput et parties postérieures du cou d'un brun cendré ; joues pointillées de cendré et de blanc ; plumes des parties supérieures et des flancs d'un brun très-foncé dans le milieu, bordées et terminées par du cendré bleuâtre ; parties inférieures d'un blanc pur ; pieds d'un brun foncé, avec les membranes blanchâtres. L'adulte a la tête et le cou noirs changeant en vert, avec un collier blanchâtre ; le dos brun noirâtre, piqueté de blanchâtre, et le dessous blanc. Vingt-sept à vingt-neuf pouces de longueur.

Habite les mers arctiques des deux mondes ; très-rare dans nos contrées, où il ne paraît qu'à la faveur des grandes crues d'eaux. En 1822 et 1824, pendant l'inondation du mois de novembre, on en tua deux jeunes sur la Moselle, près de Longeville.

DEUXIÈME FAMILLE.

LONGIPENNES OU GRANDS VOILIERS.

Bec sans dentelures, crochu au bout ou pointu ; ailes très-longues, suraiguës ; pouce libre ou presque nul. Les espèces de cette famille se nourrissent presque exclusivement de poissons, d'insectes ou de mollusques. Les Mouettes seules recherchent les cadavres.

PÉTREL : *Procellaria.* (Lin.)

Bec un peu comprimé, médiocre, sillonné; mandibule supérieure crochue à l'extrémité, qui semble faite d'une pièce articulée au reste; l'inférieure droite et tronquée; narines réunies et cachées dans un tube émoussé et couché sur la base du bec. Un ongle implanté dans le talon remplace le pouce.

PÉTREL TEMPÊTE : *Procellaria pelagica.* (Lin.)

L'Oiseau de Tempête. (Buff.)
Briss. Tab. 13, f. 1.

Bec noir; iris brun; parties supérieures d'un noir mat; une large bande d'un blanc pur sur le croupion; scapulaires et pennes secondaires de l'aile terminées de blanc; parties inférieures d'un noir couleur de suie; queue carrée, noire; pieds noirs. Longueur : cinq pouces six lignes. Les ailes pliées dépassent de très-peu la pointe de la queue.

Cette espèce habite la haute mer; elle est connue des marins sous le nom d'Oiseau de tempête, parce que quand elle cherche un abri sur les vaisseaux, c'est un signe d'ouragan. M. Holandre en cite un individu tué le 15 janvier 1822, sur un étang des environs de Thionville : il y était venu sans doute pendant les gros temps qu'il a fait à cette époque.

MOUETTE : *Larus.* (Lin.)

Bec nu à la base, médiocre, un peu fort, convexe en dessus, comprimé latéralement, entier; mandibule supérieure crochue à la pointe, l'inférieure renflée et anguleuse en dessous. Narines étroites et percées à jour. Pouce court.

* Grandes espèces ou Goélands.

MOUETTE A MANTEAU NOIR : *Larus marinus.* (Lin.)
LE GOÉLAND NOIR MANTEAU. (Buff.)
Larus nævius. (Gmel.) } Les jeunes.
LE GOÉLAND VARIÉ OU GRISARD. (Buff.) } Les jeunes.
Buff. Enl. pl. 990 et 266.

Bec d'un jaune blanchâtre, l'angle de la mandibule inférieure d'un rouge vif; iris d'un jaune brillant marbré de brun; bord nu des yeux rouge; plumage entièrement blanc, excepté le haut du dos; les scapulaires et toute l'aile d'un noir d'ardoise; rémiges seulement noires vers le bout et terminées de blanc; pieds d'un blanc mat; les jeunes sont tachetés de blanc et de gris; en hiver les adultes ont les plumes du sommet de la tête, de l'occiput et de la nuque marquées sur leur milieu d'une raie longitudinale d'un brun clair.

Longueur : vingt-six à vingt-sept pouces; les femelles

ont ordinairement un pouce de moins. Dans cette espèce les ailes dépassent de très-peu le bout de la queue.

Habite les bords de la mer; ce n'est qu'accidentellement et pendant les mauvais temps ou les inondations que cette espèce et les suivantes paraissent sur nos rivières. Ce sont des oiseaux criards et voraces, qui se nourrissent de poissons et de petits animaux aquatiques, aussi bien que de charognes et de cadavres.

On en a tué plusieurs individus adultes sur la Moselle; les jeunes sont plus communs.

MOUETTE A MANTEAU BLEU : *Larus argentatus.* (Gm.)

LE GOÉLAND A MANTEAU GRIS ET BLANC et LE GOÉLAND A MANTEAU GRIS OU CENDRÉ. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 253.

Bec d'un jaune d'ocre; l'angle de la mandibule inférieure d'un rouge vif; iris jaune clair; bord nu des yeux jaune; plumage semblable à celui du précédent, mais le manteau d'un cendré bleuâtre pur; pieds d'une couleur de chair livide; les jeunes ont la tête, le cou et toutes les parties inférieures d'un gris foncé, varié par de nombreuses taches d'un brun clair. Longueur : vingt-deux à vingt-trois pouces; toujours un pouce de moins pour les femelles.

Habite les côtes maritimes de la France et de la Hollande; se montre plus rarement que le précédent sur la Moselle.

MOUETTE A PIEDS JAUNES : *Larus fuscus.* (Lin.)

La Mouette grise et le Goéland gris. (Briss.)
Larus flavipes. (Meyer.)
Naum. Vog. t. 36, f. 51. B.

Bec d'un jaune citron ; iris d'un jaune très-clair ; ressemble à la Mouette à manteau noir, mais les rémiges sont presque totalement noires ; vers le bout des deux extérieures est une tache ovale, blanche, terminée par du noir ; les autres ont du blanc à la fine pointe ; pieds d'un beau jaune. Longueur : dix-neuf à vingt pouces. Les ailes dépassent d'environ deux pouces l'extrémité de la queue.

Très-rare dans nos environs.

** Petites espèces ou Mouettes proprement dite

MOUETTE A PIEDS BLEUS : *Larus canus.* (Lin.)

La Mouette a pieds bleus ou grande Mouette cendrée, et la Mouette d'hiver. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 977.

Bec petit, d'un bleu verdâtre à sa base, jaune d'ocre à la pointe ; bouche orange ; iris brun ; cercle nu d'un brun rougeâtre ; manteau d'un cendré bleuâtre pur ; les premières pennes de l'aile en partie noires, avec des taches blanches

au bout ; pieds d'un cendré bleuâtre maculé de jaunâtre. En hiver, la tête, l'occiput, la nuque et les côtés du cou parsemés de nombreuses taches d'un brun noirâtre. Les jeunes ont un croissant noir en avant des yeux, toutes les parties supérieures d'un gris brun, les plumes du dos et des ailes bordées et terminées de blanc jaunâtre. Longueur : seize pouces. Les ailes dépassent la queue.

Habite les bords de la mer ; pendant les gros temps d'hiver, elle se répand en troupes dans les terres.

Un individu de cette espèce a été tué sur la Moselle en février 1825. Très-rare.

MOUETTE TRIDACTYLE : *Larus tridactylus.* (Lath.)

La Mouette cendrée tachetée. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 387.

Bec d'un jaune verdâtre ; bouche et tour des yeux d'un beau rouge ; iris brun ; sommet de la tête, occiput, nuque et une partie des côtés du cou d'un cendré bleuâtre uniforme ; front, région des yeux et parties inférieures d'un blanc parfait ; manteau d'un cendré bleuâtre pur ; pieds d'un brun et d'un olivâtre foncé ; au lieu de doigt postérieur, un moignon dépourvu d'ongle. Les jeunes sont plus ou moins tachetés de brun ou de noir. Longueur : quinze pouces.

Habite les lacs salés et les mers intérieures.

Un individu appartenant à cette espèce a été tué sur la Moselle, dans le même mois et la même année que la Mouette à pieds bleus.

MOUETTE A PIEDS ROUGES : *Larus ridibundus.* (Leisl.)

La Mouette rieuse ou a capuchon brun. (Temm.)
La Mouette rieuse. (Buff.)
Larus erythropus. (Gmel.)
La petite Mouette grise. (Briss.)
Buff. Enl. pl. 970.
} Les jeunes.

Bec et pieds d'un rouge vermillon très-vif; iris d'un brun foncé; tête, cou, queue et parties inférieures d'un blanc parfait, très-légèrement teint de rose sur la poitrine, le ventre et l'abdomen; manteau d'un cendré bleuâtre très-clair; bords extérieurs de l'aile et rémiges d'un blanc pur, l'extérieur bordé longitudinalement de noir. Cette espèce se distingue, surtout des précédentes, par une tache noire en avant des yeux, et une grande tache noirâtre sur l'orifice des oreilles. En été, toute la tête et le haut du cou sont enveloppés par un capuchon d'un brun très-foncé. Les jeunes ont du noir et du brun sur l'aile, et les pennes de la queue terminées par une bande d'un brun noirâtre. Longueur : quatorze pouces.

Cette espèce, nommée d'après son cri *Mouette rieuse*, habite les rivières, et les lacs salés et d'eau douce; en hiver elle

est de passage en Allemagne et en France, et se rencontre assez fréquemment sur la Moselle.

STERCORAIRE : *Lestris.* (Illig.)

Bec médiocre, un peu robuste, couvert à la base d'une membrane prolongée jusqu'aux narines, presque rond, entier; mandibule supérieure articulée, crochue vers le bout; l'inférieure arrondie à la pointe; pouce lisse; queue faiblement arrondie, les deux pennes du milieu toujours allongées.

STERCORAIRE POMARIN : *Lestris pomarinus.* (Tem.)

Mey. Vog. Deut. fol. v. 4, heft. 21.

Bec d'un olivâtre clair, mais noir à la pointe; iris d'un brun jaunâtre; parties supérieures d'un brun très-foncé; plumes du cou et de la nuque longues, subulées, d'un jaune d'or lustré; parties inférieures blanches; poitrine tachée de brun, en forme de collier; flancs et couvertures inférieures de la queue également tachés de brun; pieds et membranes d'un noir profond. Les jeunes ont toutes les parties du plumage d'un brun cendré plus ou moins foncé. Longueur : quinze ou seize pouces.

Habite les régions du cercle arctique. Le nom de *Stercoraire* a été donné à cet oiseau, parce qu'il a pour

habitude, lorsque les Mouettes viennent de pêcher quelques poissons, de les poursuivre jusqu'à ce qu'elles les aient lâchés; alors il s'en saisit et les avale. Les anciens auteurs croyaient même qu'il dévorait leur fiente.

Deux individus égarés ont été tués sur la Moselle: l'un, qui faisait partie du cabinet de M. Maréchal, près de Thionville, pendant l'automne de 1822, et l'autre près de Metz, en 1823.

STERNE : *Sterna.* (Lin.)

Bec plus long que la tête, subulé, un peu comprimé, aigu, droit; narines placées vers la base, oblongues et percées de part en part; membranes des doigts fort échancrées; queue plus ou moins fourchue; ailes excessivement longues, terminées en pointe.

STERNE PIERRE-GARIN : *Sterna hirundo.* (Lin.)

L'Hirondelle de mer Pierre-Garin. (Buff.)

Le Pierre-Garin ou Hirondelle de mer a bec rouge. (Cuv.)

Buff. Enl. pl. 987.

Bec médiocre, rouge, souvent noirâtre vers la pointe; front, sommet de la tête et occiput d'un noir profond; parties supérieures d'un cendré bleuâtre, parties inférieures d'un blanc pur; les deux pennes latérales de la queue d'un brun noirâtre sur leurs barbes extérieures; pieds rouges. Longueur: treize à quatorze pouces.

Habite les bords de la mer. Elle remonte souvent la Moselle en automne et au printemps, surtout pendant le mauvais temps.

STERNE ÉPOUVANTAIL : *Sterna nigra.* (Lin.)

L'HIRONDELLE DE MER A TÊTE NOIRE OU GACHET, LA GUIFETTE NOIRE OU ÉPOUVANTAIL et LA GUIFETTE. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 333 et 924.

Bec noir; iris brun; tête et partie postérieure du cou d'un noir profond; poitrine, ventre et abdomen d'un cendré noirâtre, le reste des parties inférieures d'un blanc pur; parties supérieures d'un cendré bleuâtre; queue noire, profondément fourchue; les couvertures inférieures d'un blanc pur; pieds d'un brun pourpré. Les jeunes ont le manteau tacheté de noir. Longueur : neuf pouces quatre lignes.

Habite les rivières et particulièrement les marais; commune en Hollande; paraît de temps en temps sur la Moselle et les grands étangs.

TROISIÈME FAMILLE.

TOTIPALMES.

Pieds courts; pouce réuni avec les autres doigts dans une seule membrane. Ailes très-longues, aiguës.

Les oiseaux de cet ordre, excellents nageurs, sont doués d'un moyen de préhension très-ex-

traordinaire ; presque seuls parmi les palmipèdes, ils se perchent souvent sur les arbres. Leur nourriture principale consiste en poissons.

PÉLICAN : *Pelecanus.* (Lin.)

Bec long, droit, large, très-déprimé ; mandibule supérieure aplatie, terminée par un onglet ou croc très-fort, comprimé et très-crochu ; mandibule inférieure formée par deux branches osseuses, déprimées, flexibles, réunies à la pointe ; de ces deux branches pend une peau nue, en forme de sac ; narines basales, en fentes longitudinales ; ongle du doigt du milieu non dentelé.

PÉLICAN BLANC : *Pelecanus onocrotalus.* (Lin.)

Le Pélican. (Buff.)
Pelecanus philippensis. (Gmel.)
Le Pélican brun. (Gérard.)
Le Pélican des Philippines. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 87 et 965.
} Les jeunes.

Partie supérieure du bec bleuâtre, dans le milieu jaunâtre, et les bords rougeâtres ; crochet du bec rouge comme une cerise ; la grande poche gutturale d'un jaune clair ; iris d'un brun rougeâtre très-vif. Plumage d'un beau blanc, légèrement nuancé de rose clair ; rémiges noires ; à l'occiput

un bouquet de plumes longues et effilées; pieds d'une couleur de chair livide. Les jeunes ont le plumage d'un cendré blanchâtre, les ailes et le dos d'un cendré très-foncé, et les rémiges d'un cendré noirâtre. Longueur : cinq à six pieds.

Habite les contrées orientales de l'Europe, niche dans les marais. Il porte, dit-on, des provisions et de l'eau dans le sac de sa gorge.

Le Musée de la ville de Metz possède un individu de cette espèce tué à Remilly en octobre 1835, et donné par M. Rolland. Gérardin cite aussi deux Pélicans tués en Lorraine sur le grand étang de Biécourt et sur l'étang de Lindre.

CORMORAN : *Carbo.* (Meyer.)

Bec plus long que la tête, droit, comprimé, arrondi en dessus; mandibule supérieure très-courbée vers la pointe, crochue; mandibule inférieure comprimée; base engagée dans une petite membrane qui s'étend sur la gorge; narines basales, linéaires, occultes; ongle du doigt du milieu non dentelé.

CORMORAN ORDINAIRE : *Carbo cormoranus.* (Mey.)

Pelecanus carbo. (Lin.)
Le Cormoran. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 927.

Bec d'un cendré noirâtre; iris vert; sommet

de la tête, cou et parties inférieures d'un noir verdâtre et à reflets ; sous la gorge un large collier blanchâtre ; le haut du dos et les ailes d'un noir bronzé ; rémiges, pennes de la queue et pieds noirs. Les mâles, en été, ont sur l'occiput et sur une partie de la nuque de longues plumes qui forment une huppe d'un vert foncé à reflets. Longueur : vingt-sept à vingt-neuf pouces.

Habite le Nord, et les côtes de la mer en Hollande, en France ; paraît très-accidentellement dans nos contrées. En 1825 et en 1829, on en tua plusieurs individus près de Thionville, aussi en 1834, près de Blettange. Deux sont déposés au Musée de Metz, et ont été donnés par MM. Teissier et de Vellecour. Ce sont des jeunes.

QUATRIÈME FAMILLE.

LAMELLIROSTRES.

Bec épais, revêtu d'une peau molle plutôt que d'une véritable corne ; ses bords garnis de lames ou de petites dents qui paraissent destinées à laisser écouler l'eau quand l'oiseau a saisi sa proie ; langue large et charnue, dentelée sur les bords ; ailes de longueur médiocre, aiguës.

Les oiseaux compris dans cette famille aiment à vivre sur les eaux, où ils nagent avec grâce et facilité. Leur nourriture consiste en poissons, insectes, coquillages, végétaux et graines.

CYGNE : *Cygnus.* (Briss.)

Bec à base plus haute que large, garni d'un tubercule charnu et renflé en dessus, dentelé en lame, obtus ; mandibule supérieure onguiculée et courbée à l'extrémité ; narines percées vers le milieu du bec ; l'inférieure plate ; lorum glabre ; pouce lisse.

CYGNE DOMESTIQUE : *Cygnus domesticus.*

Le Cygne tuberculé ou domestique. (Temm.)
Le Cygne a bec rouge. (Cuv.)
Le Cygne. (Buff.)
Anas olor. (Lin.)
Buff. Enl. pl. 913.

Bec rouge, bordé de noir ; iris brun ; une protubérance arrondie sur le front ; plumage d'un blanc parfait ; pieds d'un noir légèrement nuancé de rougeâtre. Les jeunes ont le bec plombé et le plumage gris. Longueur : quatre pieds six pouces.

Habite les grandes mers de l'intérieur, surtout vers les contrées orientales de l'Europe ; niche dans les roseaux ; pond six ou huit œufs d'un verdâtre clair.

Cette espèce, devenue domestique, fait l'ornement de nos bassins et de nos canaux. Elle est peu répandue dans notre département. Il faut prendre garde de confondre avec la suivante les jeunes de cette espèce qui s'échappent souvent.

CYGNE SAUVAGE : *Cygnus sylvestris.*

Le Cygne a bec jaune ou sauvage. (Temm.)
Le Cygne a bec noir. (Cuv.)
Le Cygne sauvage. (Buff.)
Anas cygnus. (Lin.)
Naum. Nachtr. t. 13, f. 27.

Bec noir, couvert à sa base par une cire jaune ; iris brun ; plumage d'un blanc parfait ; la tête et la nuque très-légèrement nuancées de jaunâtre ; pieds noirs. Les jeunes ont tout le plumage d'un gris clair. Longueur : quatre pieds neuf pouces.

Habite le Nord ; de passage dans nos contrées pendant les hivers rigoureux. Il a été commun dans celui de 1823. Gérardin cite aussi des *Cygnes sauvages* tués en 1786 sur l'étang de Biécourt, département des Vosges.

OIE : *Anser.* (Briss.)

Bec plus haut que large à la base, quelquefois renflé près du front, droit, rétréci et arrondi à la pointe, à dentelures lamellées, coniques et pointues; mandibule supérieure courbée et onguiculée à l'extrémité ; l'inférieure plate, plus étroite ; pouce simple ; ailes simples ou armées, sans miroir.

* Ailes simples.

OIE CENDRÉE : *Anser cinereus.* (Meyer.)

Oie cendrée ou première. (Temm.)

Anas anser ferus. (Lath.)

L'Oie ordinaire. (Cuv.)

Naum. Vog. t. 41, f. 60.

Bec fort et gros, d'un jaune orange, et l'onglet blanchâtre; iris d'un brun foncé; plumage d'un cendré clair, à manteau d'un cendré brun liseré de blanchâtre; abdomen et dessous de la queue d'un blanc pur; pieds couleur de chair jaunâtre. Longueur : deux pieds huit ou dix pouces. La femelle a deux pouces de moins; son cou est plus mince et d'un cendré plus clair. Les ailes pliées n'atteignent point l'extrémité de la queue.

Habite les mers et les marais des contrées orientales. De passage en hiver dans nos environs, mais en petit nombre. Elle est plus abondante en Allemagne et vers le centre de l'Europe.

A cette espèce se rapportent toutes les races domestiques qui se multiplient dans nos pays, et qui ont pris toutes sortes de couleurs dans nos basses-cours.

OIE SAUVAGE : *Anser sylvestris.* (Briss.)

Oie vulgaire ou sauvage. (Temm.)

Anas segetum. (Gmel.)

L'Oie des moissons. (Sonnini.)

L'Oie sauvage. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 985.

Bec long et déprimé, d'un jaune orange dans

le milieu, noir à la base et sur l'onglet; iris d'un brun foncé; plumage semblable à celui de l'espèce précédente, mais le croupion d'un brun noirâtre; pieds d'un rouge orange. Longueur : deux pieds six pouces.

Ressemble beaucoup à l'Oie cendrée, mais s'en distingue principalement en ce que les ailes pliées dépassent l'extrémité de la queue.

Habite le Nord. Commune en hiver à son double passage.

OIE A FRONT BLANC : *Anser albifrons.*

Oie rieuse ou a front blanc. (Temm.)
Anas albifrons. (Lin.)
L'Oie sauvage du Nord. (Briss.)
L'Oie rieuse. (Buff.)
Naum. Vog. t. 43, f. 62.

Bec d'un jaune orange, mais l'onglet blanchâtre; iris brun; un grand espace d'un blanc pur sur le front; gorgerette blanche; autour de ce blanc une bande de plumes d'un brun noirâtre; tête et cou d'un brun cendré; plumes du dos, des scapulaires, des couvertures alaires et des flancs d'un brun terne, toutes terminées par une bande d'un brun roussâtre; rémiges noires; pennes secondaires terminées de blanc; poitrine et ventre blanchâtres, variés d'un grand nombre de plumes noires ou d'un blanc pur; pieds de la couleur

du bec. Longueur : vingt-six ou vingt-sept pouces.

Habite les marais et les bruyères du Nord ; de passage très-rare aux environs de Metz.

** Ailes armées.

OIE D'EGYPTE : *Anser ægyptiacus.*

Anas ægyptiaca. (Lath.)

La Bernache armée, Oie d'Afrique, du Cap, d'Egypte. (Cuv.)

Buff. Enl. pl. 379, 982 et 983.

Bec rouge, à onglet noir ; iris blanchâtre ; tête blanche, tachée de roux autour de l'œil ; occiput et haut du cou d'un brun marron ; gorge blanche, tachetée de rouge bai ; dos et scapulaires d'un brun roux rayé de zigzags d'un cendré roux ; parties inférieures d'un blanc roussâtre rayé transversalement de brun ; ailes armées vers le pli d'un éperon court et obtus, d'un beau vert doré changeant en un violet éclatant ; les couvertures supérieures blanches, marquées à leur extrémité d'une bande transversale noire ; croupion et queue noirs ; pieds rouges.

Le 14 décembre 1833, trois individus appartenant à cette espèce furent tués sur un étang près de Remilly. M. Marcus en possède un dans son cabinet.

« Les ornithologistes, dit M. Holandre, ne sont pas « d'accord sur l'apparition de cet oiseau en France. Les

« uns prétendent que ce sont des individus échappés des « ménageries, d'autres pensent qu'ils viendraient d'Égypte « accidentellement dans nos climats. Mon opinion à cet « égard est que cet oiseau est originaire du Nord, comme « d'autres espèces congénères, et que dans ses migra- « tions il se rend particulièrement en Égypte, comme tant « d'autres oiseaux du nord de l'Europe; et on lui au- « rait donné un nom de localité, ainsi qu'on l'a fait pour « le Courlis d'Italie, la Sarcelle d'Égypte, le Milan « d'Égypte, et de plusieurs autres qui se trouvent aussi « chez nous. »

Ce n'est pas la première fois que cette espèce a été vue dans nos contrées; il est en ma connaissance que l'on en a tué plusieurs individus, à des époques irrégulières, sur les rivières et les étangs des Vosges, dans le département de l'Oise, etc. L'Oie d'Égypte, il est vrai, s'élève facilement dans les bassins, et depuis assez long-temps pour que la domesticité lui ait fait perdre quelques-uns de ses caractères spécifiques. Or ces prétendus fugitifs présentent tous ces caractères; donc ils n'ont jamais été esclaves; et ce sont bien les oiseaux libres que les Égyptiens vénéraient à cause de leur attachement pour leurs petits.

CANARD : *Anas.* (Lin.)

Bec à base plus large qu'épaisse, quelquefois gibbeuse, à bords dentelés en lame; mandibule supérieure onguiculée et courbée à la pointe; l'inférieure plate, plus étroite; lorum emplumé; miroir de diverses couleurs sur les ailes; pouce pinné ou lisse.

* Pouce bordé d'une membrane servant à son élargissement.

CANARD GARROT : *Anas clangula.* (Lin.)

Le Garrot proprement dit. (Cuv.)

Le Garrot. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 02.

Bec noir, très-court, à base plus large que la pointe vers laquelle sont percées les narines ; iris d'un jaune brillant ; partie supérieure de la tête et du cou d'un vert pourpré très-foncé ; dos, croupion et une partie des scapulaires d'un noir profond ; cuisses et queue d'un noir cendré ; le reste du plumage d'un blanc pur ; pieds d'un jaune orange, avec les membranes noires. Longueur : dix-sept à dix-huit pouces. La femelle est cendrée, à tête brune, et de deux pouces moins longue. On distingue principalement cette espèce à une petite tache en avant de l'œil, et deux bandes à l'aile blanches.

Habite le nord des deux continents. De passage périodique en hiver, le long des côtes de l'Océan et dans nos climats. Les mâles principalement sont rares. On dit qu'il niche quelquefois sur les arbres.

CANARD MILLOUIN : *Anas ferina.* (Lin.)

Anas rufa. (Gmel.)

Le Millouin commun. (Cuv.)

Le Canard Millouin. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 803.

Bec long, noir à sa base et à la pointe ; une

large bande transversale d'un bleu foncé sur la mandibule supérieure; iris orange; tête et cou d'un roux rougeâtre et brillant; partie supérieure du dos, poitrine et croupion d'un noir mat; rémiges et queue d'un cendré foncé; le reste du plumage cendré, finement strié de noirâtre; pieds bleuâtres, à membranes noires. La femelle a les parties supérieures et la poitrine d'un brun roussâtre, et de grandes taches brunes sur les flancs. Les jeunes mâles ont le roux de la tête et du cou moins vif, et le bas du cou et la poitrine d'un brun noirâtre. Longueur : seize à dix-sept pouces. La femelle est plus petite.

Habite le Nord. Assez commun en hiver dans le département.

CANARD MILLOUINAN : *Anas marila.* (Lin.)

Le Millouinan. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 1002.

Bec large, d'un bleu clair, mais les narines blanchâtres; l'onglet ainsi que le bord des mandibules noirs; iris d'un jaune brillant; tête et cou d'un noir changeant en vert; poitrine et croupion d'un noir profond; ventre et flancs d'un blanc pur; le reste du plumage cendré, strié de noir; pieds cendrés, à membranes noirâtres. Dans l'espèce précédente, le miroir est de la couleur de l'aile;

dans celle-ci il est blanc, mais petit. Longueur : dix-sept à dix-huit pouces.

Habite le fond de la Sibérie, d'où il émigre en hiver par petites troupes sur les côtes maritimes de la Hollande. Il parvient bien rarement jusque dans nos environs.

CANARD A IRIS BLANC : *Anas leucophthalmos.* (Bech.)

Anas nyroca. (Gmel.)
La Sarcelle d'Egypte. (Buff.)
Le petit Millouin. (Cuv.)
Buff. Enl. pl. 1000.

Bec long, d'un bleu noirâtre, à onglet noir; iris blanc; une tache angulaire d'un blanc pur sous la mandibule inférieure; dos et ailes d'un brun noirâtre, à reflets pourprés et parsemés de petits points roux; miroir de l'aile blanc, terminé par du noir; ventre et couvertures du dessous de la queue d'un blanc pur; le reste des parties supérieures et la poitrine d'un roux rougeâtre; un petit collier d'un brun foncé autour du cou; pieds d'un cendré bleuâtre, à membranes noires. La femelle a les parties supérieures noirâtres; la tête, le cou, la poitrine et les flancs bruns. Longueur : quinze pouces.

Habite les rivières et les grands lacs des contrées orientales de l'Europe. De passage régulier en Allemagne, très-accidentellement en France. M. Marcus en possède un individu tué dans nos environs dans le printemps de 1833.

CANARD MORILLON : *Anas fuligula.* (Lin.)

LE MORILLON, LE PETIT MORILLON et LE CANARD BRUN. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 1001 et 1007.

Pointe du bec plus large que la base, d'un bleu clair, à onglet noir; narines percées vers la base; iris d'un jaune brillant; une huppe à l'occiput; la tête, le cou et la poitrine d'un noir à reflets violets et verdâtres; parties supérieures d'un brun noirâtre, à reflets bronzés et parsemés de points bruns; abdomen d'un brun noirâtre; le reste des parties inférieures et un petit miroir sur les ailes blancs; pieds bleuâtres, à membranes noires. La femelle a les parties supérieures d'un brun plus ou moins foncé, et le dessous du corps taché de brun roussâtre. Longueur : quinze à seize pouces. La femelle est plus petite d'un pouce.

Habite le Nord. Commun à son passage en France au printemps, mais assez rare aux environs de Metz. Nous le voyons ordinairement au mois de mars.

** Pouce non bordé par une membrane.

CANARD SOUCHET : *Anas clypeata.* (Lin.)

LE CANARD SOUCHET OU LE ROUGE. (Buff.)

LE SOUCHET COMMUN. (Cuv.)

Buff. Enl. pl. 971 et 972.

Bec large, formé en spatule, noir, mais jau-

nâtre en dessous; iris jaune; tête et cou d'un verdâtre foncé, à reflets; poitrine d'un blanc pur; ventre et flancs d'un roux marron; dos d'un brun noirâtre; couvertures des ailes d'un bleu clair; scapulaires d'un blanc marqué de points et de taches noirâtres; miroir de l'aile d'un vert foncé; pieds d'un orange jaunâtre. La femelle a les parties supérieures d'un brun noirâtre strié de roux blanchâtre, et les parties inférieures d'un roux blanchâtre, taché de brun. Longueur : dix-huit pouces.

Habite les marais et les rivières de la Hollande; de passage en France, mais rare dans nos environs. C'est un excellent gibier.

CANARD MUSQUÉ : *Anas moschata.* (Lin.)

CANARD DE BARBARIE (à Metz).

Buff. Enl. pl. 989.

Bec rouge, barré de bandes noires; iris rougeâtre; joues, tour des yeux et commissure garnis de caroncules charnues, d'un rouge vif; plumage d'un noir brun à reflets verdâtres et rougeâtres sur le dos; sur les couvertures du dessus des ailes une large bande transversale blanche; une huppe à l'occiput; pieds rouges, à membranes réticulées. La femelle a les teintes du plumage moins foncées et sans reflets, et pas de huppe.

Le Canard musqué, beaucoup plus grand que notre Canard ordinaire, a deux pieds et un pouce de longueur et près de trois pieds d'envergure. Sa marche est pesante, le son de sa voix grave et profond, et il exhale une si forte odeur de musc, qu'il serait impossible de manger sa chair, qui passe pour un mets délicat, si, après l'avoir tué, on n'avait pas soin de lui couper la tête et surtout de lui enlever le croupion, dans les glandes duquel réside l'humeur musquée dont il enduit ses plumes.

Originaire d'Amérique, où on le trouve encore à l'état sauvage, et où il se perche sur les arbres. Il se multiplie aisément dans nos basses-cours, et produit avec le Canard ordinaire. La ponte est de douze à quinze œufs tout-à-fait ronds et d'une couleur verdâtre.

Malgré sa grandeur et la bonté de sa chair, on en voit très-peu dans le département de la Moselle.

CANARD A LONGUE QUEUE : *Anas acuta.* (Lin.)

Le Canard a longue queue. (Buff.)

Le Pilet. (Cuv.)

Buff. Enl. pl. 954.

Bec d'un bleu noirâtre ; iris brun clair ; sommet de la tête varié de brun et de noirâtre ; joues, gorge et haut du cou d'un brun à nuances violettes et pourprées ; sur la nuque une bande noire,

bordée de deux bandes blanches ; dessus du corps et flancs cendrés, rayés finement de noir ; dessous d'un blanc pur ; de longues taches noires sur les scapulaires ; miroir d'un vert pourpré, bordé de roux en dessus et de blanc en dessous ; les deux pennes du milieu de la queue alongées, d'un noir verdâtre ; pieds d'un cendré rougeâtre. Longueur : vingt-trois à vingt-quatre pouces. La femelle, plus petite, a les parties supérieures d'un brun plus ou moins foncé, rayé de jaune roussâtre ; les parties inférieures de cette dernière couleur, mais tachées de brun clair, et le miroir d'un brun roussâtre ; les deux pennes du milieu de la queue ne sont point alongées.

Habite le nord des deux continents. Assez commun dans nos environs à son passage au commencement du printemps.

CANARD SAUVAGE : *Anas boschas.* (Lin.)

Le Canard sauvage. (Buff.)
Le Canard ordinaire. (Cuv.)
V. B. Le Canard domestique.
Anas domestica. (Lin.)
Buff. Enl. pl. 776 et 777.

Bec d'un jaune verdâtre ; iris d'un brun rougeâtre ; tête, cou et croupion d'un beau vert changeant ; un collier blanc au bas du cou ; par-

ties supérieures rayées de brun foncé et de gris blanchâtre; poitrine d'un marron foncé, le reste des parties inférieures rayé de brun cendré; miroir de l'aile d'un vert violet, bordé de blanc en dessus et en dessous; les quatre pennes du milieu de la queue recourbées en demi-cercle; pieds orangés. La femelle a tout le plumage varié de brun sur un fond grisâtre; la gorge est blanche, et les quatre pennes du milieu de la queue sont droites.

Le Canard sauvage a un pied neuf pouces de longueur. Il est commun en hiver sur les rivières et les ruisseaux; l'été, quelques-uns nichent sur les grands étangs, dans les roseaux.

La variété B, ou Canard domestique, n'est autre que l'espèce précédente dont le plumage a beaucoup varié en domesticité; les pieds seuls conservent toujours leur teinte primitive.

CANARD CHIPEAU : *Anas strepera.* (Lin.)

Le Chipeau ou Ridenne. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 958.

Bec noir; iris d'un brun clair; tête et cou d'un gris pointillé de brun; partie supérieure et partie inférieure du cou marquées de croissants noirs; scapulaires et flancs rayés de noirâtre et de blanc; moyennes couvertures des ailes d'un roux marron;

grandes couvertures, croupion et couvertures du dessous de la queue d'un noir profond; miroir de l'aile d'un blanc pur; pieds orangés, à membranes noirâtres. Longueur : dix-huit ou dix-neuf pouces.

Habite le Nord. Quoiqu'il soit de passage dans presque toutes les contrées de l'Europe, on le trouve rarement dans nos environs.

CANARD SIFFLEUR : *Anas penelope.* (Lin.)

Le Canard siffleur. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 825.

Bec bleu, mais noir à la pointe; iris brun; front d'un blanc jaunâtre; tête et cou d'un roux marron; face pointillée de noir; gorge noire; poitrine de couleur lie de vin; dos et flancs rayés de noir et de blanc; couvertures des ailes et parties inférieures blanches; miroir vert, à bandes latérales d'un noir profond; scapulaires noires, liserées de blanc; pieds cendrés. Longueur : dix-huit pouces. La femelle, plus petite, a la tête et le cou d'un roux parsemé de taches noires; les plumes du dos d'un brun noirâtre, bordées de roux; les couvertures des ailes brunes, bordées de blanchâtre; le miroir d'un cendré blanchâtre; la poitrine et les flancs roux, et toutes les plumes terminées de roux cendré. Les jeunes mâles ressemblent aux femelles.

Habite le Nord. Commun à son passage du printemps.

CANARD SARCELLE D'ÉTÉ : *Anas querquedula.* (L.)

La Sarcelle commune et d'été. (Buff.)

La Sarcelle ordinaire. (Cuv.)

Naum. Vog. t. 47, f. 66 et 67.

Buff. Enl. pl. 946.

Bec noirâtre ; iris d'un brun clair ; sur les côtés de la tête une bande blanche ; sommet de la tête noirâtre ; le reste de cette partie et le cou d'un brun rougeâtre, pointillé de blanc ; gorge d'un noir profond ; bas du cou et poitrine écaillés de bandes noires ; parties inférieures d'un blanc jaunâtre rayé de noir sur les flancs ; une bande blanche sur le milieu des scapulaires ; couvertures des ailes d'un cendré bleuâtre ; miroir d'un vert cendré, bordé de blanc ; pieds cendrés. Longueur : quinze pouces.

La femelle, plus petite, a la gorge blanche et le plumage des parties supérieures d'un brun noirâtre, bordé de brun clair.

Habite les rivières, les marais ; niche dans les herbes ; pond jusqu'à douze œufs d'un fauve verdâtre.

Il est commun au printemps.

CANARD SARCELLE D'HIVER : *Anas crecca.* (Lin.)

La petite Sarcelle. (Buff.)

Buff. Enl. pl. 947.

Bec noirâtre ; iris brun ; sur les côtés de la tête

une large bande d'un vert à reflets; sommet de la tête, joues et cou d'un roux marron; partie inférieure du cou, dos, scapulaires et flancs rayés alternativement de blanc et de noir; poitrine d'un blanc roussâtre, varié de taches rondes; ventre d'un blanc jaunâtre; couvertures des ailes brunes; miroir vert et noir, bordé de blanc; pieds cendrés. Longueur : quatorze pouces.

La différence de couleur du miroir de l'aile distingue au premier coup d'œil cette espèce de la précédente.

Habite le Nord. On la voit ici à son double passage d'automne et de printemps, principalement au mois de mars; mais elle est bien plus rare.

HARLE : *Mergus*. (Lin.)

Bec un peu déprimé à la base, subulé, cylindrique, dentelé en scie sur les bords; mandibule supérieure très-courbée, crochue et onguiculée à la pointe; l'inférieure obtuse; doigt externe le plus long de tous; pouce pinné.

HARLE VULGAIRE : *Mergus merganser*. (Lin.)

Le Harle. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 951.

Bec d'un rouge foncé, mais noir en dessus et sur l'onglet; iris d'un brun rougeâtre; tête et partie

supérieure du cou d'un noir verdâtre à reflets ; haut du dos et les scapulaires les plus proches du corps d'un noir profond ; grandes couvertures liserées de noir ; dos et queue cendrés ; tout le reste du plumage d'un blanc pur ; miroir des ailes blanc, sans bandes transversales ; pieds d'un rouge jaunâtre, à membranes d'un rouge cendré. Le vieux mâle porte une grosse huppe courte et touffue ; les femelles et les jeunes sont gris, à tête rousse. Varie en longueur de vingt-six à vingt-huit pouces.

Habite le nord des deux mondes. De passage régulier en hiver sur les côtes de France. On en voit quelques-uns en automne dans nos environs.

HARLE HUPPÉ : *Mergus serrator.* (Lin.)

LE HARLE HUPPÉ et LE HARLE A MANTEAU NOIR. (Buff.)
Buff. Enl. pl. 207.

Bec et iris rouges ; tête, huppe et partie supérieure du cou d'un noir verdâtre à reflets ; un collier blanc entoure le cou ; poitrine d'un brun roussâtre marqué de taches noires ; à l'insertion des ailes sont cinq ou six grandes taches blanches, bordées de noir ; haut du dos et scapulaires d'un noir profond ; ventre blanc ; cuisses et croupion rayés de cendré ; miroir de l'aile blanc, mais coupé par deux bandes transversales noires ; pieds orangés.

Le vieux mâle porte une huppe longue et effilée; les jeunes et les femelles ont la tête brune, et chez ces dernières le miroir est coupé par une seule bande transversale. Longueur : vingt et un à vingt-deux pouces.

De passage en hiver, mais très-rare, et surtout les vieux. Habite les mêmes lieux que l'espèce précédente.

HARLE PIETTE : *Mergus albellus.* (Lin.)

Le petit Harle huppé ou la Piette et le Harle étoilé. (Buff.)

La Piette nonnette, petit Harle. (Cuv.)

Buff. Enl. pl. 449 et 450.

Bec d'un cendré bleuâtre; iris brun; une grande tache d'un noir verdâtre de chaque côté du bec et sur l'occiput; haut du dos, deux croissants dirigés sur les côtés de la poitrine et les bords des scapulaires d'un noir profond; huppe, cou, scapulaires, petites couvertures des ailes et parties inférieures d'un blanc très-pur; flancs et cuisses variés de cendré; queue cendrée; pieds de la couleur du bec, à membranes noires. Longueur: quinze à seize pouces. Les jeunes mâles et femelles sont gris, à tête rousse.

Habite aussi le nord des deux continents. De passage en hiver, mais on en voit peu; les mâles principalement sont rares.

Les Harles ressemblent beaucoup aux Canards, mais la forme de leur bec, plus mince et cylindrique, les distingue facilement. Ils habitent tous les pays froids, où ils se reproduisent. Ils vivent sur les lacs et les étangs, et détruisent beaucoup de poissons.

III.e CLASSE DES ANIMAUX VERTÉBRÉS.

LES REPTILES.

Animaux vertébrés, ovipares, à peau nue ou couverte d'écailles, à sang rouge et froid, respirant par des poumons dont ils peuvent à volonté ralentir ou suspendre l'action; ayant une circulation pulmonaire incomplète, et un cœur à un seul ventricule. Les uns n'ont point de membres du tout, et ne se meuvent qu'en rampant; les autres ont des pieds si courts et tellement reployés contre le corps dans le sens perpendiculaire à l'épine, que leur ventre traîne à terre : de là la dénomination de reptiles.

TABLEAU DE LA CLASSE DES REPTILES.

I.er Ordre. Cœur à deux oreillettes; corps porté sur quatre pieds et revêtu d'écailles..... SAURIENS.

Famille unique : Lacertiens.

II.e Ordre. Cœur à deux oreillettes; corps dépourvu de pieds et revêtu d'écailles. OPHIDIENS.

1.re Famille : Anguis.

2.e Famille : Serpents proprement dits.

III.e Ordre. Cœur à une seule oreillette; corps nu; la plupart passent, avec l'âge, de la forme d'un poisson respirant par des branchies, à celle d'un quadrupède respirant par des poumons..... BATRACIENS.

TROISIÈME CLASSE.

REPTILES.

I.er ORDRE.

SAURIENS.

FAMILLE UNIQUE.

LACERTIENS.

Cette famille se distingue des Batraciens par une langue mince, extensible, et terminée en deux filets comme celle des couleuvres et des vipères, et par un corps alongé; tous les pieds munis de cinq doigts armés d'ongles, séparés, inégaux, surtout ceux de derrière; les écailles sont disposées autour de la queue et sous le ventre par bandes transversales et parallèles. Ce sont des animaux très-agiles.

LÉZARD : *Lacerta.* (Cuv.)

Fond du palais armé de deux rangées de dents; un collier sous le cou, formé par une rangée trans-

versale de larges écailles, séparées de celles du ventre par un espace où il n'y en a que de petites, comme sous la gorge; tout le dessus de la tête muni d'un bouclier osseux; queue au moins aussi longue que le corps; des écailles carénées, mais non imbriquées, sur le dos.

LÉZARD DES SOUCHES : *Lacerta stirpium.* (Daud.)

Le Lézard vert et brun des souches. (Cuv.)

Museau court et obtus; tête couverte en dessus de onze plaques écailleuses, à quatre ou cinq angles; des plaques plus petites sur les joues et autour de la mâchoire; écailles de la nuque, du dos et du dessus des membres petites, hexagonales, arrondies, ou comme réticulées; sous chaque cuisse, une rangée de quatorze grains rudes, roussâtres et rapprochés; le dessus de la tête et le dos sont bruns; les flancs et le ventre d'un vert clair; les côtés d'un cendré bleuâtre et marqués de quelques points blanchâtres; sur chaque flanc, deux rangées longitudinales de taches noirâtres, marquées d'un point bleu et comme œillées; la queue est brune, avec toutes les écailles du dessous marquées d'un point noir; elle est cylindrique, verticillée ou annelée, pointue et un peu plus longue que le corps; l'anus est très-

fendu, et les ongles pointus. Taille de cinq à six pouces. Varie beaucoup dans la distribution des couleurs : ainsi l'on voit des individus dont le dos est d'un vert bleuâtre, avec des lignes blanches longitudinales et des taches noirâtres; d'autres ont le dessous de la queue couleur de chair, les côtés du corps verts, tachés de noir, et une bande de taches brunes le long du dos et de la queue; quelques-uns enfin ont le dos entièrement d'un roux brunâtre et sans taches, ou tout le dessous du corps et les flancs pointillés de noir.

Il se nourrit de moucherons, de fourmis et d'autres petits insectes; il vit constamment avec sa femelle. Les œufs ont une enveloppe peu dure; ils sont petits, éclosent au soleil, et les jeunes en sortent sous la forme qu'ils doivent conserver toute leur vie.

Ce Lézard est commun dans les haies, les bois, sur les fortifications ou remparts de la ville de Metz. Pendant les jours les plus chauds du printemps, on le voit se promener au soleil; l'hiver, il ne quitte pas sa retraite.

LÉZARD DES SABLES : *Lacerta arenicola.* (Daud.)

LE LÉZARD GRIS DES SABLES. (Cuv.)

Tête en pyramide à quatre faces régulières; quinze grains poreux sous chaque cuisse; queue toujours plus longue que le reste du corps; teinte générale d'un gris jaunâtre uniforme, plus pâle et sans taches sous la tête; le corps et la

queue plus foncés et brunâtres en dessus, avec une double rangée longitudinale de petites taches brunes bordées de blanc jaunâtre sur le dos et la base de la queue, et une rangée de points blanchâtres sur chaque flanc. Taille de six à sept pouces.

Ce Lézard se nourrit principalement de fourmis. Il est sauvage, très-vif, très-alerte; le moindre bruit l'épouvante. La femelle pond jusqu'à seize œufs dans un trou particulier; il n'habite point avec elle. On le trouve dans les bois, dans des trous assez profonds qu'il se creuse dans le sable. Selon Cuvier, ce n'est qu'une variété du précédent.

LÉZARD GRIS : *Lacerta agilis.* (Daud.)

Le Lézard gris des murailles. (Cuv.)

Tête triangulaire, déprimée; museau obtus; mâchoires armées de petites dents fines, un peu crochues et tournées vers le gosier; cou presque aussi gros que le corps, et, de même que celui-ci, aplati sur ses quatre côtés; queue cylindrique, verticillée, prolongée en pointe, et un peu plus longue que le reste de l'animal; écailles de la partie supérieure et des flancs très-petites, hexagonales, non imbriquées et cannelées; dix-sept tubercules poreux sous chaque cuisse; ongles recourbés; six rangs de plaques sous le ventre; le

dessus de la tête est d'un gris cendré, ainsi que le dos qui est régulièrement marqué de points et de traits brunâtres; une large bande brune sur les flancs, formée de traits réticulés, et finement dentelée sur ses bords qui sont blanchâtres; le ventre et le dessous de la queue sont d'un blanc luisant verdâtre, parfois piqueté de noir. Taille de cinq à six pouces.

Il a les mœurs des précédents, vit par paires, et s'accouple dès les premiers jours du printemps. Ses œufs sont arrondis, du diamètre de trois à quatre lignes, et recouverts d'une enveloppe calcaire.

Il n'est personne qui ne connaisse ce petit animal si innocent, et si commun dans les jardins, aux murs desquels il grimpe avec beaucoup d'agilité.

II.e ORDRE.

OPHIDIENS.

PREMIÈRE FAMILLE.

ANGUIS.

Cette famille diffère des Serpents véritables par sa tête osseuse, une langue non extensible. L'œil est muni de trois paupières, et le corps entouré d'écailles imbriquées, sans pli sur le côté.

ORVET : *Anguis.* (Cuv.)

Tympan caché sous la peau ; dents maxillaires comprimées et crochues ; point de dents au palais. Corps cylindrique, très-alongé ; queue conique, arrondie, non distincte ; bouche peu fendue.

ORVET COMMUN : *Anguis fragilis.* (Lin.)

Le Borgne (à Metz).
Anguis erix. (Lin.) — Les jeunes.
Anguis clivicus. (Daud.) — Les vieux.

Museau obtus ; langue courte et comme échancrée en croissant ; dents petites, aiguës, courbées en arrière ; yeux latéraux ; tête couverte de plaques rhomboïdales et petites, courte, amincie en avant, un peu plus étroite que le corps ; celui-ci est long, mince, presque d'égale grosseur, revêtu partout d'écailles très-lisses, très-petites, arrondies, luisantes, d'un jaune argenté en dessus, noirâtre et de la teinte de l'acier poli en dessous. Jeune, l'animal a le long du dos trois filets noirs qui s'effacent peu à peu avec l'âge. Taille de huit à dix-huit pouces.

Il vit de lombrics, d'insectes, de larves, de petits mollusques. A l'aide de son museau, il se creuse des trous profonds de trois ou quatre pieds, où il se cache

pendant l'hiver. Il fait ses petits vivants, et change de peau vers le milieu de juillet.

Commun dans les bois rocailleux, les fortifications de Metz, et généralement dans tous les lieux pierreux. Il n'est pas venimeux.

DEUXIÈME FAMILLE.

SERPENTS proprement dits.

Tympan nul; point de troisième paupière; mâchoires armées de dents aiguës et recourbées en arrière. Cette famille renferme des espèces venimeuses et non venimeuses; la langue est très-extensible.

† Espèces non venimeuses. (*Point de crochets à venin.*)

COULEUVRE : *Coluber.* (Lin.)

Dessous de la queue muni d'un double rang de plaques disposées par paires; extrémité de la queue arrondie; neuf à douze écailles plus grandes que celles du corps, sur la tête; des plaques entières sous le ventre; langue fourchue; tête déprimée, le plus souvent ovalaire ou elliptique.

COULEUVRE A COLLIER : *Coluber natrix.* (Lin.)

Natrix vulgaris. (Laur.)

L'ANGUILLE DE HAIE (à Metz).

Cent quarante-quatre à cent soixante-quinze

plaques ventrales, et quarante-huit à soixante-huit plaques sous-caudales; écailles carénées; queue conique, amincie, terminée par un petit ergot droit et aminci; teinte cendrée, avec des taches noires le long des flancs, et trois taches blanches formant collier sur la nuque; mais le dos est parfois d'un cendré roussâtre, et le collier est fréquemment d'un beau jaune et bordé en arrière par une large tache noire très-foncée; les taches qui règnent à la partie supérieure de l'animal sont, en général, assez régulièrement disposées, ou presque toujours placées sur quatre ou cinq rangées longitudinales; très-petites sur le dos, elles sont plus marquées sur les flancs. Taille de deux à trois pieds et demi.

Cette Couleuvre vit de proie, savoir : de grenouilles ou de crapauds, d'insectes, de mollusques; elle refuse le lait et la viande cuite ou crue, et il est faux qu'elle aille, ainsi que ses congénères, sucer le lait des vaches dans les étables : cette erreur est cependant assez répandue. Elle grimpe avec agilité sur les arbres pour surprendre les jeunes oiseaux. La femelle pond dans un trou sur le bord des eaux, dans le fumier, dans le foin, ou partout ailleurs, quinze à quarante œufs ovales, membraneux et plus gros que le doigt, attachés en chapelet les uns aux autres; ces œufs éclosent au milieu de l'été, et avant l'hiver les petits ont déjà six pouces de longueur. Elle nage avec facilité, et traverse les ruis-

seaux et les mares au bord desquels on la trouve, ainsi que dans les prairies sur la lisière des bois. On la mange dans quelques endroits, et on prétend que sa chair est très-savoureuse.

COULEUVRE VERTE ET JAUNE : *Coluber viridiflavus.* (Lacép.)

Deux cent six plaques ventrales et cent sept paires de plaques caudales ; tachetée de jaune et de noir en dessus, jaune en dessous ; écailles lisses ; presque toutes les plaques ventrales munies à leur extrémité d'un point et d'un trait noirs. Taille de trois à quatre pieds ; sa circonférence est de trois pouces au plus dans l'endroit le plus gros, et la queue occupe à elle seule le quart de la longueur totale.

Cette espèce a les mœurs de la précédente, mais elle est plus rare, et ne se trouve guère que dans nos bois montagneux.

COULEUVRE LISSE : *Coluber austriacus.* (Gmel.)

Coronella austriaca. (Laur.)

Cent cinquante-neuf à cent soixante et dix-huit plaques ventrales, quarante à cinquante-six paires de plaques sous-caudales. Tête petite, déprimée, triangulaire, obtuse ; yeux peu saillants, iris doré ; corps alongé, cylindrique, presque

d'égale grosseur dans toute son étendue, d'un gris roussâtre, très-luisant en dessus, avec cinq lignes derrière les yeux; une bande derrière la tête, et deux rangées de taches alternes le long du dos, brunes ou noirâtres; marbré en dessous de couleur d'acier; écailles lisses, un petit point brun vers la pointe de chacune. Taille de deux à trois pieds.

Cette espèce est plus timide que les autres dont elle a aussi les mœurs.

On la trouve aux Genivaux, dans les bois de Saulny. Elle paraît rare dans les environs de Metz.

COULEUVRE VIPÉRINE : *Coluber viperinus.* (Lat.)

Tête ovale, oblongue, obtuse en avant; corps long, cylindrique, un peu plus mince en avant que la tête, légèrement renflé vers son milieu, à écailles carénées, garni de cent cinquante-trois plaques abdominales, et quarante-sept paires de plaques caudales, d'un gris brun, avec une suite de taches noires au pourtour, jaunes dans leur centre, formant un zigzag le long du dos; on remarque aussi sur les côtés une autre suite de taches plus petites, œillées; ventre tacheté en damier de noir et de grisâtre.

Cette Couleuvre, qui peut avoir dix-huit pouces de longueur, est vivipare comme la *Vipère* à laquelle elle ressemble par ses couleurs.

Elle est assez commune dans nos environs.

†† Espèces venimeuses. (*Des crochets à venin.*)

VIPÈRE : *Vipera.* (Daud.)

Dessous de la queue muni d'un double rang de plaques disposées par paires ; extrémité de la queue arrondie ; dessus du crâne garni d'écailles granulées ; tête raccourcie, élargie postérieurement ; dessous du ventre revêtu de grandes plaques entières et transversales ; langue sagittée.

VIPÈRE COMMUNE : *Vipera berus.* (Daud.)
Coluber berus. (Lin.)
LA VIPÈRE.
V. B. *Coluber aspis.* (Lin.)

Cent quarante-quatre à cent soixante-dix-sept plaques ventrales, vingt-neuf à soixante-huit doubles plaques caudales ; tête cordiforme, plus large que le corps, couverte d'écailles granulées, un peu alongée, déprimée faiblement, amincie vers le museau, qui est obtus et recouvert de six petites plaques, dont deux sont percées par les narines, et marqué d'une tache noirâtre ; une tache de cette même teinte existe sur chacun des yeux, et se dirige en un trait oblique vers la base des mâchoires du côté du cou, tandis qu'on en voit une autre, circonscrite et entourée de gris, occuper l'espace qui

existe entre les yeux. La mâchoire inférieure est jaunâtre, le bord de la supérieure bleu, tacheté de noir; yeux petits, vifs; leur iris est rouge ou d'un jaune doré, la pupille noire; écailles de la nuque, du dos et du dessus de la queue hexagonales, oblongues, imbriquées, carénées; teinte générale brune ou d'un gris cendré, une raie noire en zigzag le long du dos, c'est alors la variété B ou l'Aspic de Linné; mais le plus souvent on voit une double rangée de taches transverses sur le dos, et une rangée de taches noires ou noirâtres sur chaque flanc; le ventre est ardoisé, et la queue est munie à l'extrémité d'un petit ergot corné. Taille de deux pieds et demi au plus.

La Vipère a les mœurs des couleuvres, mais elle est bien autrement redoutable. Ce n'est pas sa langue qui pique, comme on le croit communément: elle n'a point de dard; mais c'est dans les crochets dont sa mâchoire supérieure est armée que réside le venin. Très-longs proportionnellement aux autres dents, ces crochets sont fort aigus, et percés d'un petit canal qui donne issue à la liqueur empoisonnée, sécrétée par une glande lobulée d'un volume considérable, et placée sur les côtés de chaque branche de la mâchoire supérieure, en arrière de l'orbite et presque immédiatement sous la peau. Quand l'animal ne veut pas s'en servir, ils se cachent dans un repli de la membrane buccale, et ont derrière eux plusieurs gemmes destinés à les remplacer s'ils viennent à se casser.

Comme les couleuvres, elle se nourrit de petits quadrupèdes, de reptiles, d'oiseaux, d'insectes. Elle s'accouple au printemps, mais elle est vivipare, c'est-à-dire que ses œufs éclosent dans le ventre de la femelle; ils sont au nombre de vingt-cinq, à peine aussi gros que ceux de roitelet. Le petit, roulé sur lui-même, atteint la taille de trois ou quatre pouces avant de paraître au jour, ce qui arrive quatre mois après la fécondation.

Excepté le sanglier, que son lard met à l'abri de sa morsure, et qui en fait souvent même sa proie, tous les animaux fuient la Vipère et la redoutent. L'eau de Luce, l'ammoniaque pure, l'huile d'olive, ont été employées avec succès contre sa morsure, prises intérieurement et extérieurement.

Elle n'est pas rare dans les bois rocailleux de nos environs, à Châtel-Saint-Germain, Lorry, Gorze. Elle passe l'hiver engourdie sous des tas de pierres, dans les trous d'arbres, etc.

III.e ORDRE.

BATRACIENS.

GRENOUILLE : *Rana.* (Laur.)

Pieds de derrière très-longs, très-forts et toujours parfaitement palmés; peau lisse; une rangée de petites dents fines tout autour de la mâchoire supérieure, une seconde rangée transversale et

interrompue au milieu du palais ; point de glandes sur le cou ; une langue visible. Les mâles ont de chaque côté sous l'oreille une membrane mince qui se gonfle d'air quand ils crient. Quatre doigts devant, cinq derrière.

GRENOUILLE COMMUNE : *Rana esculenta.* (Lin.)

LA GRENOUILLE COMMUNE OU VERTE. (Cuv.)

Tête comme triangulaire ; nez un peu pointu ; bouche très-fendue ; yeux saillants, iris d'un beau jaune doré ; corps alongé, marqué d'un pli saillant longitudinal, comme cuivré, sur les côtés du dos ; d'un beau vert tacheté de noir, trois raies jaunes sur le dos ; ventre jaunâtre, ponctué de brun ; trois bandes noires en travers des bras, des jambes, des cuisses et des tarses ; les flancs sont comprimés ; la peau est parsemée de petits tubercules, principalement sur le dos et sur les flancs ; elle est seulement granulée sous l'abdomen et les cuisses ; doigts des pieds antérieurs libres et séparés, ceux des postérieurs demi-palmés. Taille de deux à trois pouces, sans compter les pattes postérieures.

Cette espèce, qui va rarement à terre, répand ses œufs en paquets dans les mares et toutes les eaux dormantes où elle est commune. Elle fournit un aliment sain et agréable. C'est elle qui pendant les soirées d'été fait entendre ces coassements parfois insupportables.

GRENOUILLE ROUSSE : *Rana temporaria.* (Lin.)

Nez un peu obtus ; yeux un peu saillants, iris d'un jaune doré ; une bande noire triangulaire partant de l'œil et passant sur l'oreille ; le milieu du dos légèrement bossu ; dessus du corps de couleur rousse, brune ou verdâtre ; ventre blanc, tacheté de brun ; trois bandes transversales foncées sur les bras, les cuisses, les jambes et les tarses ; peau presque lisse, avec quelques petits tubercules sur le dos, granulée sous l'abdomen et les cuisses ; doigts des pieds antérieurs libres, les postérieurs palmés.

Celle-ci ne fait sa ponte qu'après la précédente. On la trouve plus ordinairement à terre, loin des eaux où elle se retire seulement à l'approche de l'hiver ; elle est aussi beaucoup plus abondante.

GRENOUILLE PONCTUÉE : *Rana punctata.* (Daud.)

Celle-ci, qui me paraît une variété jeune de la précédente, est cendrée, parsemée de points verts en dessus, avec des bandes transverses sur les pieds, dont tous les doigts sont séparés au moins jusqu'à la moitié de leur longueur ; point de taches noires derrière les yeux ; point de pli sur les flancs ; corps svelte et couvert d'un grand nombre de verrues vertes, à centre plus foncé. Taille d'un pouce environ.

J'ai observé cette petite espèce mêlée à la précédente, avec laquelle on l'apporte sur nos marchés au printemps et en automne. Elle est assez rare en France.

Les œufs de Grenouille fraîchement pondus sont glutineux, globuleux, noirs d'un côté, blanchâtres de l'autre. Le mâle les féconde au moment de la ponte; ils enflent beaucoup dans l'eau. Le petit être qui en sort se nomme *têtard;* il n'a ni pattes ni nageoires, mais il est pourvu d'une longue queue charnue, d'un petit bec de corne, et de petites franges au côté du cou: celles-ci disparaissent au bout de quelques jours. Le *têtard* ne vit que d'herbes aquatiques; petit à petit et à vue d'œil les pattes de derrière se développent, celles de devant percent la peau, la queue est résorbée par degrés, le bec tombe et laisse paraître les véritables mâchoires, l'œil se découvre avec les trois paupières, et le *têtard* devient un animal parfait. L'époque de ces changements varie suivant les espèces.

Les Grenouilles se nourrissent de larves d'insectes aquatiques, de vers, de petits mollusques, de mouches, et choisissent toujours une proie vivante et en mouvement. Elles passent l'hiver engourdies dans la vase, au fond de l'eau. Une femelle pond annuellement de six à douze cents œufs.

RAINE : *Hyla.* (Laurenti.)

Ce genre a tous les caractères du précédent, dont il ne diffère que parce que les doigts sont terminés par des pelotes ou des disques visqueux, qui leur permettent de s'attacher aux arbres. Le mâle

a sous la gorge une poche qui se gonfle quand il crie.

RAINE VERTE : *Hyla viridis.* (Laur.)

Rana arborea. (Lin.)

LA RAINETTE COMMUNE. (Cuv.)

Iris doré ; dos entièrement d'un beau vert gai, avec une ligne jaune, étroite, un peu crénelée ou festonnée, partant des yeux, se prolongeant de chaque côté du corps sur les flancs, formant un angle sinueux sur les lombes, et se terminant sur les côtés des pieds postérieurs ; sur la lèvre supérieure une autre ligne jaune, bordée de noir comme les précédentes, et se prolongeant sur les côtés des pieds antérieurs ; dessous du corps et des cuisses entièrement granulé et d'une teinte très-pâle, tirant sur le jaune, le rougeâtre et le blanchâtre ; doigts légèrement rougeâtres en dessus, fendus ou séparés aux pieds de devant, demi-palmés à ceux de derrière. Taille d'un pouce à dix-huit lignes.

La Raine s'accouple à quatre ans, à la fin d'avril ; les têtards sont deux ou trois mois avant de se développer. Elle se nourrit de vers et de petits insectes. Durant la belle saison, elle va sur les feuilles des arbres chercher sa nourriture ; l'hiver, elle se retire au fond de l'eau et s'engourdit comme les Grenouilles. On la trouve dans les lieux

humides, les haies, les parcs, les jardins, etc. Elle coasse ordinairement à l'approche de la pluie, mais son cri est moins aigre que celui de la Grenouille. Il n'est pas rare d'en voir servir de baromètre dans quelques maisons : on la met dans un bocal à demi plein d'eau, et on observe qu'elle s'élève quand il fait beau, et qu'elle descend quand il va pleuvoir. Assez commune.

CRAPAUD : *Bufo.* (Cuv.)

Pattes de derrière de la longueur du corps seulement ; doigts antérieurs unis, courts, plats et inégaux ; deux grosses glandes sur le cou appelées parotides ; corps couvert de verrues d'où suinte une humeur fétide, ventru ; dents nulles ; langue visible.

§ I.er *Tympan visible.*

CRAPAUDS proprement dits : *Bufo.* (Laur.)

† Pattes de derrière libres ou à peine palmées, pattes antérieures totalement libres.

CRAPAUD DES JONCS : *Bufo calamita.* (Daud.)
Rana bufo calamita. (Gmel.)

Tête triangulaire, épaisse, un peu obtuse ; yeux saillants, iris d'un beau vert clair mélangé de filets noirs ; dos olivâtre, couvert de tubercules arrondis, gros comme des lentilles ; parotides rou-

geâtres ; une ligne jaune, étroite, prolongée depuis le bout du nez, sur le milieu du dos, jusqu'à l'anus ; une rangée longitudinale de verrues rougeâtres au-dessus de chaque flanc ; ventre granulé, blanchâtre, avec quelques petites taches noirâtres ; pieds courts, trapus ; deux petits tubercules osseux sous la paume de la main. Taille de deux à trois pouces. Il répand une odeur empestée de poudre à canon.

Ce Crapaud ne va à l'eau qu'au printemps pour s'accoupler ; il y subit toutes ses métamorphoses, et habite ensuite les fentes des murs, des carrières, des rochers, où il passe l'hiver engourdi. Il ne saute pas, mais court assez vite. Le cri du mâle ressemble à celui de la Raine. C'est probablement à cette espèce qu'il faut rapporter les crapauds trouvés dans des pierres : problème que beaucoup de gens avancent, et qu'ils ne peuvent résoudre.

Il est assez rare aux environs de Metz.

CRAPAUD ACCOUCHEUR : *Bufo obstetricans.* (Laur.)

Tête obtuse ; yeux saillants, iris doré ; oreilles très-visibles ; parotides peu saillantes ; des tubercules très-petits sur la peau ; tout le dessus du corps est gris, avec des points noirâtres sur le dos ; le dessous est blanc, et l'on remarque sur les côtés des points également blanchâtres. Taille : un pouce et demi au plus.

Cette espèce ne se voit que rarement dans l'eau. Le mâle aide la femelle à se débarrasser de ses œufs, qui sont assez gros et au nombre de soixante environ. Il se les attache en paquets sur les deux cuisses, au moyen de quelques fils d'une matière glutineuse, et les porte avec lui; lorsqu'ils doivent éclore, il les dépose dans une eau dormante, et le jeune têtard en sort et nage aussitôt.

On la trouve ordinairement dans les lieux pierreux et peu humides. Elle est assez rare.

†† Pattes postérieures palmées ou demi-palmées, pattes antérieures à doigts totalement libres.

CRAPAUD COMMUN : *Bufo vulgaris.* (Daud.)

Rana bufo. (Lin.)

Tête courte, presque arrondie, et petite en comparaison du corps; yeux petits et peu saillants, iris grisâtre; parotides réniformes; dos couvert de beaucoup de tubercules arrondis, gros comme des lentilles; ventre garni de tubercules beaucoup plus petits et plus serrés; pieds courts, trapus; extrémités des doigts brunâtres; la teinte générale est le plus souvent d'un gris roussâtre ou gris brun, mais quelquefois aussi olivâtre ou verdâtre; le corps est susceptible de se gonfler considérablement, surtout lorsqu'on irrite l'animal. Taille de deux à cinq pouces.

Cet animal hideux et dégoûtant s'accouple dans l'eau, en mars et en avril. Les œufs sont petits et en grand nombre, réunis par une gelée transparente en deux cordons longs souvent de vingt à trente pieds, que le mâle tire avec ses pattes de derrière; le têtard est très-petit. Il marche lentement et saute peu; vit plus de quinze ans et produit à quatre. Il n'est d'ailleurs personne qui ne connaisse ce crapaud.

Commun dans les lieux obscurs et étouffés, au bord des eaux, dans les bois, etc.

CRAPAUD CENDRÉ : *Bufo cinereus.* (Daud.)

Tête arrondie, moins large que le corps; yeux petits, peu saillants; iris jaune doré; bouche large; parotides réniformes; corps cendré; le bord des lèvres et le bout des doigts bruns; dos couvert d'un grand nombre de petites verrues; ventre légèrement granulé par places. Taille de deux pouces au plus.

Cette espèce, que l'on confond avec la précédente, vit par troupes nombreuses dans les lieux montagneux, et dans des trous très-profonds qu'elle se creuse dans la terre. Elle paraît rare dans notre département.

CRAPAUD BRUN : *Bufo fuscus.* (Laur.)

Rana bombina. V. (Gmel.)

Tête grosse; iris d'un rouge doré; bouche très-fendue; tubercules du dos peu nombreux et gros

comme des lentilles ; ventre lisse ; pattes de derrière à doigts alongés et entièrement palmés ; flancs un peu renflés ; teinte générale d'un brun clair ; marbré d'un brun foncé ou de noirâtre ; le bord des lèvres noir. Taille de deux pouces environ. Il répand une forte odeur d'ail lorsqu'on l'irrite.

Celui-ci se tient de préférence dans les eaux douces et stagnantes. Ses œufs ressemblent à ceux du Crapaud commun, mais réunis en un seul cordon plus épais ; le têtard est long-temps avant de se développer. Il saute assez bien, et coasse à peu près comme la Grenouille verte. Il n'est pas très-rare.

††† Pattes antérieures palmées ou demi-palmées.

CRAPAUD DE ROESEL : *Bufo Rœselii.* (Daud.)

Bufo vulgaris. (Rœsel.)

Tête un peu arrondie ; yeux saillants ; corps aplati, légèrement élargi, verdâtre, parsemé de taches noirâtres, un peu élevé en dessus, d'un cendré verdâtre en dessous ; pattes antérieures palmées, les postérieures entièrement palmées. Taille de deux à trois pouces.

Cette espèce se trouve assez souvent avec les grenouilles, auxquelles elle ressemble beaucoup par ses pieds palmés. On en vend sur les marchés. Une fois écorchée, il n'est

presque plus possible de la distinguer, et on mange ses cuisses comme celles des grenouilles.

§ II. *Tympan caché sous la peau.*

BOMBINATOR : *Bombinator.* (Merr.)

CRAPAUD PLUVIAL : *Bufo bombinus.* (Daud.)
Rana bombina. (Lin.)
Bufo igneus. (Laur.)
LE CRAPAUD A VENTRE JAUNE. (Cuv.)
Rana variegata. (Lin.) Les jeunes.

Corps oblong, un peu trapu, ressemblant assez au Crapaud accoucheur ; yeux un peu saillants ; parotides petites ; un pli transversal sous la gorge ; grisâtre ou brun en dessus ; lisse et d'un jaune orangé, avec des taches bleuâtres, en dessous ; un pli longitudinal au-dessus de chaque flanc ; pattes postérieures complètement palmées et presque aussi alongées que celles des grenouilles ; taille d'environ un pouce. Les jeunes sont d'une couleur olivâtre clair, avec des taches noires en dessus et bleuâtres en dessous.

Ce Crapaud est le plus petit et le plus aquatique de notre pays ; il se tient dans les mares et s'accouple au mois de juin. Ses œufs sont en petits pelotons, et plus grands que ceux des espèces précédentes. Pendant l'hiver, il s'enfonce dans la vase à une profondeur considérable.

Il est commun dans les fossés et les mares de nos environs. Quand il coasse, il semble que l'on entend au loin le son d'une cloche. Les crapauds ne sont venimeux ni par la salive, la morsure, l'urine, ni même par l'humeur qu'ils transpirent; mais ils font lever des pustules quand on les touche.

SALAMANDRE : *Salamandra.* (Brong.)

Corps alongé et terminé par une longue queue; quatre pieds d'égale longueur; branchies nulles à l'état adulte; tympan nul aussi; mâchoires armées de dents nombreuses et petites; palais muni de deux rangées longitudinales de dents parallèles; point de troisième paupière; point d'ongles aux doigts; tête aplatie.

§ I. *Queue arrondie.*

SALAMANDRE proprement dite : *Salamandra.* (Laur.)

SALAMANDRE COMMUNE : *Salamandra maculosa.* (L.)
Lacerta salamandra. (Lin.)

Tête élargie, déprimée, obtuse, arrondie en dessus; bouche très-ample; flancs parsemés de tubercules verruqueux, desquels suinte dans certains cas une liqueur laiteuse, amère et d'une odeur forte; quatre doigts aux pieds de devant et cinq à ceux de derrière; tous les doigts aplatis,

courts, séparés et sans ongles ; queue cylindrique, égalant la moitié de la longueur totale de l'animal, et terminée en pointe obtuse ; tout le corps est d'un noir sombre, plus livide en dessous, et irrégulièrement parsemé dans toutes ses parties de grandes taches d'un jaune vif, inégales, arrondies ; elle offre au-dessus de chaque bras une de ces taches qui se prolonge sur les côtés du dos, et qui est criblée de pores comme les parotides des crapauds.

Cette espèce est vivipare, ainsi que la suivante; les têtards sont d'un noir uniforme. Elle ne reste dans l'eau que pour mettre bas. Elle vit d'insectes, de lombrics, de mollusques ; elle mange aussi de l'humus.

On ne la trouve guère que sur la terre humide, dans les bois obscurs, tels que ceux de Châtel, de Saulny. Cachée pendant tout le jour, elle ne sort que la nuit ou pendant la pluie.

SALAMANDRE NOIRE : *Salamandra atra.* (Laur.)

Cette espèce, plus petite de moitié que la précédente, est toute noire. M. Holandre dit l'avoir observée plusieurs fois, après les pluies d'été, dans les jardins à la campagne.

§ II. *Queue comprimée verticalement.*

SALAMANDRE AQUATIQUE : *Triton.* (Laur.)

Les espèces suivantes sont remarquables par leur

force étonnante de reproduction ; elles repoussent plusieurs fois de suite le même membre quand on le leur coupe : expérience que j'ai renouvelée sur la Salamandre ceinturée, et qui m'a toujours réussi. Elles peuvent aussi, étant prises dans la glace, y passer assez long-temps sans périr. Leurs œufs sont fécondés par la laite répandue dans l'eau ; ils sortent en longs chapelets, et les petits n'éclosent que quinze jours après la ponte.

SALAMANDRE CRÊTÉE : *Salamandra cristata.* (Lat.)

Peau chagrinée ; dessus du corps brun, à taches rondes, noirâtres, disposées sur plusieurs lignes ; dessous orangé, marqué de taches noires plus larges formant trois bandes interrompues, dont une s'arrête vers le milieu du corps ; gorge brune ; les bords des mâchoires, les côtés de la tête, les flancs et le dessus des pattes pointillés de blanc ; le mâle diffère de la femelle par sa crête laciniée et divisée inégalement, de couleur olivâtre à sa base et presque noire à sa partie supérieure : cette crête dans l'eau paraît légèrement pointillée de blanc, et liserée de violet au temps de l'amour ; sa queue, dont la tranche supérieure est légèrement découpée, est tachetée comme le reste du corps, et terminée par une bande d'un blanc argenté ; cette bande, en se rapprochant du corps, se fond avec les couleurs

générales par une teinte d'un gris violâtre. Chez la femelle, la crête est remplacée par une ligne d'un jaune orangé, qui part du bout du museau et se prolonge jusque sur la tranche supérieure de la queue; la tranche inférieure est orangée comme le dessous du corps, et la bande blanche du mâle est remplacée ici par une étroite bande d'un rouge violet. Chez quelques individus femelles, la ligne jaune du dessus du corps est peu ou point apparente; chez d'autres le dessus du corps est tout-à-fait noirâtre, quelquefois d'un gris verdâtre. Il est probable que toutes ces teintes varient avec l'âge et selon le sexe. Longueur : mâle, quatre pouces dix lignes; femelle, cinq pouces deux lignes.

Cette belle espèce n'est pas rare dans nos environs, au printemps, dans les eaux dormantes. Je l'ai trouvée principalement en Queuleu, près du chemin de Magny, etc.

SALAMANDRE CEINTURÉE : *Salamandra cincta.* (Lat.)

Dessus du corps d'un beau bleu cendré, marbré de bleu clair ou pointillé de noir selon les individus. De chaque côté du corps, on remarque une bande ou ceinture d'un beau blanc, parsemée depuis un bout jusqu'à l'autre de points noirs disposés à peu près sur trois rangs; cette bande ponctuée, après avoir passé au-dessus de l'œil, prend une teinte

dorée et vient finir au bout du museau ; les pattes et les doigts, de la couleur de la ceinture, sont ponctués comme elle ; le ventre, orangé rouge sans taches, est séparé de la ceinture par une bande d'un beau bleu d'azur; la queue, également ponctuée, a la partie antérieure et postérieure de sa tranche inférieure orangée ; au temps de l'amour, on y remarque chez les mâles une bande longitudinale d'un blanc luisant peu prononcé, surmontée d'une autre bande plus large, d'un beau bleu violet. Le mâle se distingue encore de la femelle par sa crête formée d'un feuillet très-court, d'un beau jaune entrecoupé de taches noires disposées en damier. La femelle a le dessus du corps d'un vert plus ou moins foncé, ou d'un cendré bleuâtre, à grandes taches irrégulières ; le dessous est d'un rouge plus ou moins obscur, pointillé de blanc ; l'arête dorsale et le bord supérieur de la queue sont jaunâtres. Longueur : le mâle, trois pouces ; la femelle, trois pouces deux lignes.

Se trouve dans les mêmes lieux que la précédente ; elle est très-commune.

SALAMANDRE PONCTUÉE : *Salamandra punctata.* (Lat.)

Peau lisse, d'un brun clair en dessus, d'un

blanc rougeâtre en dessous ou entièrement rouge; des taches noires et rondes partout : celles du dessus du corps petites et disposées sur trois rangs, les latérales moyennes et disposées sur deux rangs, et les abdominales sur quatre rangs, les deux du milieu ne se continuant presque jamais; la gorge et le dessous de la mâchoire inférieure marqués de traits noirs transverses placés sur six rangs : ces traits sont irréguliers, et forment en quelque sorte des caractères d'écriture; la tête est marquée de cinq raies noires souvent interrompues qui se rendent au museau, trois entre les yeux, et les deux autres latérales, et traversant les yeux; le milieu du dos est occupé par une saillie membraneuse qui se prolonge sur la tranche supérieure de la queue : cette saillie forme chez le mâle une crête festonnée; la queue a deux ou trois rangs de petites taches noires sur les côtés, et une ligne blanche terminale dans les mâles; sa tranche inférieure, d'un cendré bleuâtre, est bordée de rouge vif. Le mâle a les pattes postérieures un peu élargies, mais non palmées.

Cette espèce présente peu de variations dans les individus mâles, si ce n'est dans la forme et la grandeur des taches. Il n'en est pas ainsi des femelles, qui varient par les teintes plus ou moins foncées de la peau, l'ab-

sence presque complète de taches sur l'abdomen, etc. Longueur : le mâle, trois pouces six lignes ; la femelle, trois pouces ou moins.

Cette espèce est très-commune dans les fossés, au bord des routes, au Pâté, etc.

SALAMANDRE PALMIPÈDE : *Salamandra palmata.* (Lat.)

Cette espèce a le dos d'un jaune olivâtre, tacheté de vert ; les flancs, de couleur moins foncée, sont tachetés comme le dos ; le ventre est blanchâtre, ou traversé longitudinalement par une bande d'un jaune peu sensible et toujours sans taches ; la tête, vermiculée de brun et de noirâtre, est ceinte de chaque côté par une bande de même couleur qui traverse les yeux ; la tranche supérieure de la queue est olivâtre, mais tachetée de vert à son bord inférieur ; la tranche inférieure, tachetée comme la supérieure, est traversée longitudinalement par une bande d'un blanc argenté très-développée chez les mâles ; mais ce qui distingue surtout cette espèce de la précédente, c'est la partie postérieure qui est tronquée et terminée par un petit filet noir ; les pieds de derrière ont tous les doigts réunis par une large membrane. Le dos est aussi remarquable par trois arêtes aboutissant à la queue, et dont celle du milieu n'est

que l'épine dorsale. Ces arêtes, plus développées dans le mâle, forment trois petites crêtes. Longueur: trois pouces au plus.

Cette Salamandre a beaucoup plus de rapport avec la *Salamandre suisse*, décrite et figurée par l'auteur de l'Histoire naturelle du Jorat, tom. I, pag. 111, et tab. II, fig. 5, qu'avec la *Salamandre palmipède*, pl. VI, fig. 7, A et B, de l'ouvrage de Latreille.

Celle-ci habite les eaux de sources, les marais; je l'ai trouvée principalement dans les fossés au bas de la côte S.t-Quentin, derrière Longeville.

IV.e CLASSE DES ANIMAUX VERTÉBRÉS.

LES POISSONS.

Animaux vertébrés, ovipares, à circulation double, mais dont la respiration s'opère uniquement par l'intermède de l'eau, et au moyen de branchies placées aux deux côtés du cou; à sang rouge et froid, à peau nue ou écailleuse; pourvus de nageoires, qui, dans la plupart des espèces, représentent les membres des animaux des classes supérieures; la queue terminée par une nageoire verticale; ils n'ont ni trachée, ni larynx, ni voix. Un grand nombre d'espèces portent dans l'abdomen, au-dessous de l'épine, une vessie pleine d'air, appelée *vessie natatoire*, qui sert à les faire monter ou descendre dans l'eau par les divers degrés de dilatation ou de compression dont elle est susceptible.

On les divise en deux séries principales, d'après la nature du squelette :

I.re Division. Poissons osseux, ou Poissons proprement dits, pourvus d'arêtes osseuses..... OSTÉOPTÉRYGIENS.

II.e Division. Poissons cartilagineux, n'ayant pas de véritables os, mais de simples cartilages : CHONDROPTÉRYGIENS.

TABLEAU DE LA CLASSE DES POISSONS.

OSTÉOPTÉRYGIENS.

I.er Ordre. La première dorsale, quand il y en a deux, ou la première portion de la dorsale, soutenue par des rayons épineux; l'anale en a aussi quelques-uns, et les ventrales au moins chacune un..... } ACANTHOPTÉRYGIENS

1.re Famille : Percoïdes.

2.e Famille : Joues cuirassées.

II.e Ordre. Nageoires ventrales, suspendues sous l'abdomen et en arrière des pectorales, sans être attachées aux os de l'épaule..... } MALACOPTÉRYGIENS ABDOMINAUX.

1.re Famille : Cyprinoïdes.

2.e Famille : Esoces.

3.e Famille : Salmones.

4.e Famille : Clupes.

	III.e ORDRE. Nageoires ventrales attachées sous les pectorales, et dont le bassin est immédiatement suspendu aux os de l'épaule.....	MALACOPTÉRYGIENS SUBRACHIENS.
	Famille unique : GADOÏDES.	
	IV.e ORDRE. Point de nageoires ventrales.....	MALACOPTÉRYGIENS APODES.
	Famille unique : ANGUILLIFORMES.	
CHONDROPTÉRYGIENS.	V.e ORDRE. Squelette non formé de fibres osseuses, mais essentiellement cartilagineux; des branchies libres comme celles des poissons ordinaires.....	CHONDROPTÉRYGIENS A BRANCHIES LIBRES.
	Famille unique : STURIONIENS.	
	VI.e ORDRE. Squelette cartilagineux; des branchies attachées à la peau par leur bord extérieur, en sorte qu'elles ne laissent échapper l'eau que par des trous de la surface.....	CHONDROPTÉRYGIENS A BRANCHIES FIXES.
	Famille unique : SUCEURS.	

QUATRIÈME CLASSE.

POISSONS.

I.er ORDRE.

ACANTHOPTÉRYGIENS.

PREMIÈRE FAMILLE.

PERCOÏDES.

Cette famille comprend des poissons à corps oblong, couverts d'écailles généralement dures ou âpres, dont l'opercule ou le préopercule, et souvent tous les deux, ont les bords dentelés ou épineux, et dont les mâchoires, le devant du vomer et presque tous les palatins sont garnis de dents; nageoires ventrales attachées sous les pectorales.

PERCHE : *Perca.* (Cuv.)

Corps oblong, épais, comprimé, écailleux; opercules dentelés et épineux; catopes situées sous les nageoires pectorales; museau non proéminent,

alépidote; gueule largement fendue; sept rayons aux branchies, et toutes les dents en velours.

Nageoires : dors. 2, pect. 2, ventr. 2, an. 1, caud. 1. (8.)

PERCHE COMMUNE : *Perca fluviatilis.* (Lin.)

La Perche commune. (Cuv.)

Perca. (Aus.)

Mâchoires également avancées; dents petites et pointues le long des mâchoires, sur le palais et autour du gosier; langue lisse; deux orifices à chaque narine, entourée de trois ou quatre pores assez larges et destinés à verser une humeur visqueuse; préopercules dentelés et aiguillonnés; opercules terminés en une apophyse aiguë, et couverts de petites écailles moins adhérentes que celles du corps et de la queue, qui sont d'ailleurs dures et dentelées; corps verdâtre ou d'un vert doré, marqué de trois larges bandes verticales plus foncées, noirâtres; iris des yeux d'un jaune doré. La première dorsale est violette, et a une tache noire à sa région postérieure; elle se compose de quatorze rayons épineux, dont le troisième et le quatrième sont les plus élevés; la deuxième dorsale a quatorze rayons mous, excepté le premier qui est épineux et fort court; elle est d'un violet jaunâtre; les pectorales ont chacune douze rayons; les ventrales six, le

premier épineux et court; l'anale onze, les deux antérieurs épineux; elles sont généralement rougeâtres, ainsi que la caudale.

La Perche vit de proie, savoir : de petits poissons, de grenouilles, de salamandres, d'insectes aquatiques, de mollusques, de vers, etc. C'est un poisson très-vorace et qui a la vie dure. Elle ne fraie qu'à l'âge de trois ans et au printemps. Ses œufs sont réunis par de la viscosité en longs cordons entrelacés en réseau, et ressemblent assez à ceux de grenouille; on en a compté jusqu'à 992,000 dans une femelle d'une livre.

Elle est commune dans nos rivières, surtout dans la Moselle. C'est un de nos meilleurs poissons; sa chair est blanche, ferme, très-salubre, et d'une saveur exquise.

GREMILLE : *Acerina.* (Cuv.)

Bouche peu fendue; tête absolument alépidote et creusée de fossettes superficielles; préopercule et opercule garnis de petites épines sans dentelures; une épine pointue à l'os de l'épaule; bord des écailles dentelé; sept rayons branchiaux; dents en velours.

Nageoires : dors. 1, pect. 2, ventr. 2, an. 1, caud. 1. (7.)

GREMILLE COMMUNE : *Acerina cernua.*

La Gremille commune ou Perche goujonnière. (Cuv.)
Perca cernua. (Lin.)
La Gremeuille (à Metz).

Tête déprimée; palais et gosier garnis de dents

petites et pointues ; mâchoires égales ; corps alongé, visqueux, olivâtre, marqué d'un grand nombre de petites taches noires ou brunes, à reflets dorés ; yeux bruns sur leur moitié supérieure, et d'un jaune doré sur l'inférieure ; nageoire dorsale oblongue, ayant sur sa partie antérieure quatorze rayons épineux, dont le premier est très-court, le deuxième double, et le troisième triple en longueur, et sur sa partie postérieure douze autres rayons mous et flexibles, rameux à leur extrémité ; les pectorales sont jaunâtres et en ont quinze, fourchus; les ventrales six, dont le premier épineux ; l'anale huit ; la caudale est fourchue et en a seize. Taille de sept à onze pouces.

La Gremille se nourrit de vers, d'insectes aquatiques, etc. Elle fraie au printemps, et dépose ses œufs au fond de l'eau sur le sable. Ils sont petits, d'un blanc mêlé de jaune ; on en a compté 75,000,600 dans un ovaire qui pesait environ un gros.

Elle est commune dans la Moselle. Sa chair est tendre, d'une saveur agréable, et facile à digérer.

DEUXIÈME FAMILLE.

JOUES CUIRASSÉES.

Le caractère commun à cette famille est d'avoir les sous-orbitaires plus ou moins étendus sur la joue, et s'articulant en arrière avec le préopercule.

CHABOT : *Cottus.* (Lin.)

Tête plus large que le corps, cuirassée ; préopercule armé d'une épine ; des dents au devant du vomer ; peau nue ou à très-petites écailles ; six rayons aux branchies, quatre aux ventrales ; nageoires pectorales grandes.

Nageoires : dors. 2, pect. 2, ventr. 2, an. 1, caud. 1. (8.)

CHABOT TÊTARD : *Cottus gobio.* (Lin.)

Le Chabot de rivière. (Cuv.)
Le Vilain (de quelques auteurs).
Grosse-Tête (à Metz).

Tête déprimée, presque lisse ; les mâchoires, le palais et le gosier hérissés de dents aiguës ; langue lisse ; yeux petits, situés sur le milieu de la tête, très-rapprochés, mais tournés de côté ; iris de couleur d'or ; écailles presque nulles ; peau muqueuse, couverte de petits tubercules ou de verrues arrondies ; dos du mâle gris noirâtre, taché de brun ; celui de la femelle brun, avec des taches noires ; ventre blanc. La première dorsale, placée près de la tête, est ordinairement noire, avec du roux au sommet ; elle a sept rayons ; la deuxième, qui s'étend presque jusqu'à la queue, en a dix-sept ; les pectorales sont rondes, crénelées avec symétrie, à quatorze rayons ; les ventrales, qui

sont un peu alongées, de couleur blanchâtre, n'en ont que quatre, de grandeur inégale; l'anale, douze; la caudale, qui est ronde, dix à douze; elle varie; mais le plus souvent les nageoires sont bleuâtres et tachetées de noir, et les ventrales, chez la femelle, sont variées de jaune et de brun. Taille de cinq à sept pouces.

Le Chabot, vulgairement appelé Têtard ou Grosse-Tête, se nourrit de très-petits poissons, de vers, d'insectes, et d'œufs d'animaux aquatiques; il est très-vorace.

On le trouve dans les rivières et ruisseaux rocailleux, et particulièrement dans le ruisseau de S.t-Julien où il se tient caché sous les pierres; il n'est pas rare. Sa chair est très-agréable et saine; elle devient par la cuisson rouge comme celle du saumon.

ÉPINOCHE : *Gasterosteus.* (Cuv.)

Tête cuirassée, non épineuse; épines dorsales libres, et ne formant point une véritable nageoire; ventre garni d'une cuirasse osseuse; nageoires ventrales plus en arrière que les pectorales; branchies à trois rayons; écailles lisses; queue carénée.

Nageoires : dors. 2, pect. 2, ventr. 2, an. 1, caud. 1. (8.)

EPINOCHE A QUEUE NUE : *Gasterosteus leiurus.* (Cuv.)

Gasterosteus aculeatus. (Lin.)

Le Cordonnier (à Metz).

Tête tronquée antérieurement; bouche grande;

mâchoires également avancées ; yeux saillants, assez grands, couverts de membranes ; iris d'un blanc argenté ou jaunâtre ; ligne latérale recouverte de plaques osseuses transversales, qui forment de chaque côté une espèce de cuirasse ; des écailles carénées sont placées de chaque côté de la queue ; dans sa partie supérieure, le corps est d'un brun verdâtre, parsemé de petits points noirs, et l'inférieure d'un blanc argenté ; la gorge et le dessous de la poitrine teints en rose ou en aurore plus ou moins vifs. Première dorsale composée de trois épines fortes, pointues, et ne formant pas de nageoire proprement dite ; deuxième dorsale molle, petite, à dix ou onze rayons ; les pectorales petites, arrondies, à dix rayons ; les ventrales se réduisent à deux lames osseuses et triangulaires, dont chacune porte un aiguillon ; l'anale, qui est précédée d'une épine isolée, en a neuf ; la caudale est arrondie, à douze rayons ; toutes les nageoires sont verdâtres et transparentes. Taille de deux pouces au plus.

L'Epinoche, appelé vulgairement Cordonnier, se nourrit de vers, de chrysalides, d'insectes aquatiques, de petits poissons qui viennent d'éclore. Il fraie au printemps, et dépose ses œufs sur les plantes aquatiques. Il est commun dans les ruisseaux. Sa chair est fade et sans aucune saveur.

C'est le plus petit poisson de nos environs. On peut en retirer par expression une huile bonne à brûler, ainsi qu'on le fait dans les environs de Dantzick.

II.e ORDRE.

MALACOPTÉRYGIENS ABDOMINAUX.

PREMIÈRE FAMILLE.

CYPRINOÏDES.

Bouche peu fendue; mâchoires faibles, le plus souvent sans dents, et dont le bord est formé par les os intermaxillaires; pharyngiens fortement dentés; rayons branchiaux peu nombreux; corps couvert d'écailles.

CYPRIN : *Cyprinus*. (Lin.)

Bouche petite; mâchoires faibles, sans dents; trois rayons aplatis à la membrane des branchies; langue et palais lisses; pharynx garni de grosses dents adhérentes aux os pharyngiens inférieurs, et pouvant presser les aliments sur un bourlet cartilagineux; écailles le plus souvent fort grandes; ventre arrondi.

Nageoires : dors. 1, pect. 2, ventr. 2, an. 1, caud. 1. (7.)

§ I.

CYPRIN proprement dit : *Cyprinus.* (Cuv.)

Dorsale longue, présentant, ainsi que l'anale, une épine dentelée, plus ou moins forte, pour deuxième rayon.

† Des barbillons aux angles de la mâchoire supérieure.

CYPRIN CARPE : *Cyprinus carpio.* (Lin.)

La Carpe vulgaire. (Cuv.)

V.B. Carpe a museau de Dauphin.

Tête grosse, obtuse ; front et joues bleus ; yeux assez grands ; la prunelle est ronde, bleue, et l'iris mêlé d'une couleur argentée et d'un jaune doré obscur ; les barbillons sont au nombre de quatre, attachés aux angles de la mâchoire supérieure, et courts ; partie supérieure du corps d'un vert olivâtre ; une série de petits points noirs le long de la ligne latérale ; les côtés mêlés de bleu et de noir sur un fond jaune ; partie inférieure d'un vert jaunâtre. Dorsale formée de vingt-trois à vingt-quatre rayons ; les pectorales en ont seize, les ventrales neuf, le dernier fourchu à son extrémité, d'une couleur violacée ; l'anale neuf, d'un rouge

brun ; la caudale est fourchue, violacée, bordée de noir, et a dix-neuf rayons, dont les derniers sont les plus courts ; la queue est aussi d'un jaune plus clair que le fond du corps ; mais du reste cette teinte s'affaiblit avec l'âge, et, dans une vieillesse avancée, elle tire sur le blanc.

Cette espèce, bien connue de tout le monde, atteint souvent quatre pieds de longueur. Dans les étangs, on en voit quelquefois à front très-bombé et à museau très-court, à corps presque cylindrique ou plus ou moins aplati ; mais toutes ces variétés monstrueuses ne sont qu'un produit de la domesticité. On peut les étudier au Musée d'Histoire naturelle de la ville de Metz, où elles sont déposées.

La Carpe vit habituellement de larves d'insectes, de vers, de petits coquillages, de graines, de racines et de jeunes pousses de plantes. Sa fécondité est étonnante : on a compté jusqu'à 700,000 œufs dans une femelle du poids de dix livres.

Elle est commune dans les rivières et les étangs du département. Originaire du milieu de l'Europe.

CYPRIN REINE DES CARPES : *Cyprinus rex cyprinorum.* (Bloch.)

Cyprinus specularis. (Lacép.)

La Carpe a miroir ou Reine des Carpes. (Cuv.)

V. B. *Cyprinus coriaceus.* (Lacép.)

La Carpe a cuir.

Cette belle espèce diffère de la précédente par

une ou plusieurs rangées d'écailles situées sur les parties latérales du corps et beaucoup plus grandes que les autres : ces écailles, quatre ou cinq fois plus larges, sont bordées de brun sur un fond jaune, très-brillantes, et ressemblent à de petits miroirs; elles se détachent facilement, et reposent sur une peau noirâtre, épaisse. La variété B n'est que le même animal qui a perdu ses écailles par accident ou par maladie, et présentant alors une peau nue, dure, brune et épaisse.

Elle parvient à un volume considérable. Sa chair a, dit-on, une saveur préférable à celle de la Carpe ordinaire. On en trouve dans quelques étangs où on l'élève à cause de sa beauté. La variété B se voit plus rarement.

†† Espèces dépourvues de barbillons.

CYPRIN CARASSIN : *Cyprinus carassius.* (Lin.)

L'HAMBURGE, CARREAU ou CARASSIN. (Cuv.)

LE CAROUGE (à Metz).

Tête petite; bouche petite et arrondie; yeux fort petits, et plus enfoncés que ne le sont ceux des autres poissons; corps très-élevé, à ligne latérale droite, d'un jaune doré éclatant, s'affaiblissant sur le ventre; dos aminci en forme de tranchant; queue un peu échancrée. La dorsale a dix-huit à vingt rayons, les pectorales quinze, les

ventrales neuf, l'anale huit à dix; la caudale, qui est coupée carrément, en a vingt-deux. Ce poisson a de la ressemblance avec la Brême d'une part, et la Carpe de l'autre; mais il est plus épais et plus court que la première, et beaucoup plus large et plus mince que la Carpe. Taille de neuf à dix pouces.

On le trouve dans les étangs et les rivières; il est peu commun.

CYPRIN DORÉ : *Cyprinus auratus.* (Lin.)

La Dorade de la Chine et ses variétés. (Cuv.)

Le Poisson rouge (à Metz).

Deux ouvertures à chaque narine; deux pièces à chaque opercule; écailles grandes; ligne latérale droite; épines dorsales et anales dentelées comme celles de la Carpe; noirâtre dans sa jeunesse, elle devient ensuite d'un beau rouge, mêlé d'aurore, d'or et d'argent. La nageoire dorsale a depuis huit jusqu'à dix-huit rayons; les pectorales en ont onze; les ventrales, qui sont oblongues, sept ou huit; l'anale est petite et en a huit, le troisième très-fort, et hérissé de petites épines sur le bord postérieur; la caudale, très-large, divisée en deux, trois ou quatre lobes aigus, a depuis vingt jusqu'à quarante-quatre rayons. Du reste sa forme varie beaucoup en domesticité : ainsi on voit des individus sans dorsale,

d'autres à dorsale très-petite; d'autres varient encore dans les lobes de la caudale, ou ont les yeux fortement gonflés, etc.

On élève la Dorade pour l'amusement, dans des bocaux, ou les bassins des parterres; elle y multiplie quelquefois. Dans un étang spacieux, elle parvient à la longueur de onze à quinze pouces. On la nourrit avec des parcelles d'oublies, de mie de pain, avec des jaunes d'œuf durcis et brisés par petits fragments, avec des mouches, de petits limaçons, des vers, de la viande hachée, etc. Pendant l'été, il faut renouveler l'eau du bocal à peu près tous les deux jours, et tous les huit ou quinze jours seulement en hiver. Sa chair passe pour avoir une saveur agréable.

Originaire de la Chine.

CYPRIN BOUVIÈRE : *Cyprinus amarus.* (Bloch.)

La Bouvière ou Péteuse. (Cuv.)

Le Bourguignon (à Metz).

Ressemble en petit à la Brême, mais il n'a qu'environ deux pouces de longueur; tout le dessus du corps est d'un beau jaune verdâtre, et le dessous d'un bel aurore. En avril, dans le temps du frai, on voit de chaque côté de la queue une ligne d'un bleu d'acier. Le deuxième rayon de la dorsale forme une épine assez raide; cette dorsale se compose de douze rayons; les pectorales en ont dix-sept, les ventrales neuf, l'anale vingt-sept; la caudale, qui est fourchue, en a vingt.

Ce petit poisson se trouve dans la Moselle et les ruisseaux. on l'appelle vulgairement *Péteuse* ou *Bourguignon*. Il ne paraît pas très-commun.

§ II.

BARBEAU : *Barbus*. (Cuv.)

Dorsale et anale courtes ; une forte épine au second ou troisième rayon de la dorsale ; quatre barbillons à la lèvre supérieure, deux sur le bout et deux aux angles de la mâchoire.

CYPRIN BARBEAU : *Cyprinus barbus*. (Lin.)
LE BARBEAU COMMUN. (Cuv.)
Barbus. (Aus.)

Tête oblongue ; bouche un peu en dessous ; lèvres rouges, charnues, extensibles ; yeux petits et tournés vers le bas ; iris doré ou argenté, avec des taches brunes ; corps alongé, arrondi, à ligne latérale droite, olivâtre en dessus, bleuâtre sur les côtés, et blanchâtre en dessous. Dorsale composée de dix rayons, dont le second est le plus élevé, et le troisième dentelé des deux côtés ; les pectorales sont rougeâtres, les ventrales à neuf rayons, l'anale en a quarante, et la caudale, qui est fourchue, est bordée de noir.

Le Barbeau reste ordinairement d'une taille médiocre, ne pesant guère plus de deux livres. Comme la Carpe, il parvient à un âge fort avancé. Il se nourrit de petits

poissons, de mollusques, de vers, d'insectes, et des détritus des plantes. Il ne fraie que vers la quatrième ou cinquième année : on a compté plus de 8,000 œufs dans une femelle.

Ce poisson, qui se plaît dans les eaux claires et vives, est commun dans la Moselle. Sa chair est bonne, mais elle a souvent une odeur de vase, qui provient probablement des plantes en décomposition dont il se nourrit ; elle est meilleure en hiver, après le frai.

§ III.

GOUJON : *Gobio.* (Cuv.)

Dorsale et anale courtes, sans épines à l'une ni à l'autre ; bouche revêtue de barbillons.

CYPRIN GOUJON : *Cyprinus gobio.* (Lin.)
Gobio. (Aus.)

Mâchoire supérieure un peu avancée ; yeux bleuâtres, à iris d'un jaune orangé ; écailles grandes ; corps à ligne latérale droite, d'un bleu noirâtre en dessus, et d'un blanc mêlé de jaune en dessous ; toute la ligne latérale ou les côtés sont parsemés de taches d'un beau bleu. La nageoire dorsale a neuf rayons, les pectorales en ont treize ou quatorze, les ventrales huit à neuf, l'anale onze, la caudale dix-neuf : cette dernière, qui est échancrée à l'extrémité, est rougeâtre, piquetée de

brun, ainsi que la dorsale. Taille : six à sept pouces.

Le Goujon varie beaucoup en raison de l'âge, de la nourriture, et de la nature de l'eau dans laquelle il habite. Il se nourrit d'insectes aquatiques, de vers, de frai de poissons; il est surtout fort avide des charognes qu'on jette dans les rivières. Il vit en troupes nombreuses, fraie au printemps, et multiplie avec facilité. Les œufs sont très-petits, de couleur bleuâtre; il les dépose ordinairement sur les pierres.

Ce poisson, estimé par son bon goût, est commun dans nos rivières et quelques ruisseaux ; sa chair est blanche et de facile digestion ; les meilleurs proviennent des fonds sablonneux.

§ IV.

TANCHE : *Tinca.* (Cuv.)

Écailles et barbillons très-petits.

CYPRIN TANCHE : *Cyprinus tinca.* (Lin.)

La Tanche vulgaire. (Cuv.)

Tinca. (Aus.)

Tête grosse ; front large ; yeux petits et situés sur les côtés de la tête ; iris rouge ; lèvres épaisses ; corps court, volumineux, aplati ; le dos un peu arqué, à peau épaisse, enduite d'une humeur visqueuse, et couverte d'écailles si menues, que l'on en a porté le nombre jusqu'à trente mille ;

tout le dessus du corps est ordinairement d'un vert foncé, ou d'un brun jaunâtre se changeant parfois en une belle couleur dorée; les côtés sont jaunâtres et le ventre blanchâtre; on voit quelquefois des individus entièrement noirs, mais en général les couleurs du mâle sont moins obscures que celles de la femelle. La dorsale est noirâtre, et a douze rayons, dont le premier est fort court; les pectorales, qui sont arrondies, et plus grandes chez les mâles, en ont dix-sept, tous rameux, excepté le premier; les ventrales onze, l'anale onze, et la caudale, qui est ronde et tronquée, dix-neuf: mais ces derniers sont peu distincts; toutes les nageoires, excepté la dorsale, sont ordinairement d'une belle couleur violette.

La Tanche, qui habite de préférence les eaux stagnantes et limoneuses, n'est bonne que dans celles à fond sablonneux, comme la Moselle. C'est un poisson qui multiplie beaucoup et croît très-rapidement; les femelles déposent leurs œufs sur les plantes aquatiques. Bloch, médecin juif de Berlin, auteur d'une histoire naturelle des poissons, en a compté jusqu'à 297,000 dans un individu du poids d'environ quatre livres.

§ V.

BRÊME : *Abramis.* (Cuv.)

Dorsale courte, placée en arrière des ventrales ; anale longue ; épines et barbillons nuls.

CYPRIN BRÊME : *Cyprinus brama.* (Lin.)

La Brême commune. (Cuv.)

Tête comme tronquée ; mâchoire supérieure dépassant l'inférieure ; joues bleuâtres ; yeux d'un jaune doré, marqués en dessus d'une tache noire, en demi-lune ; corps large, comprimé et très-plat ; dos arqué, caréné sur le devant, obscur ; quelques points noirs le long de la ligne latérale ; ventre blanc. Dorsale de couleur gris foncé, bordée de noir, composée de douze rayons branchus, dont les deux premiers gros et raides, non épineux ; les pectorales en ont dix-sept ; les ventrales, qui sont munies d'un appendice en dessus, neuf ou dix ; l'anale en a vingt-neuf, et la caudale, fourchue, dix-neuf : ces dernières sont de couleur noirâtre.

La Brême atteint quelquefois jusqu'à dix-huit pouces de longueur, et peut peser vingt livres. Elle fraie au printemps ; ses œufs sont abondants, et ont une teinte rougeâtre : d'après Schneider, une seule femelle en a donné jusqu'à 137,000.

Ce poisson, assez bon à manger, se trouve dans les étangs et les rivières tranquilles. On en prend souvent au Saulcy, dans la Moselle, au lieu dit *les Flottes*, et au-dessus de la digue de Wadrineau. Quoique sa chair soit blanche et agréable au goût, elle prend facilement une mauvaise saveur dans les étangs vaseux.

CYPRIN BORDELIÈRE : *Cyprinus blicca.* (Bloch.)

Cyprinus latus. (Gmel.)
La Bordelière, petite Brême ou Hazelin. (Cuv.)
La Salousse (à Metz).

Tête petite et comprimée par les côtés; corps large et très-mince, couvert d'écailles petites et argentées; dos bleuâtre; ligne latérale marquée de points jaunes; ventre d'un bleu blanchâtre. Dorsale formée de dix ou onze rayons; les pectorales en ont seize, les ventrales neuf ou dix; l'anale, qui est large et ample, en a vingt-quatre; et la caudale, qui est fourchue, dix-neuf alongés; toutes les nageoires sont rougeâtres, excepté la dorsale et l'anale qui sont brunes, bordées d'azur. Taille de quatre à six pouces.

Ce poisson fraie en mai, juin: une seule femelle a donné 108,000 œufs. On le trouve dans la Moselle et les étangs. Il a beaucoup d'arêtes, et sa chair est peu estimée. On le confond souvent avec la Rosse, à cause de ses nageoires rouges. Il est fort vivace.

§ VI.

ABLE : *Leuciscus.* (Klein.)

Dorsale et anale courtes et dépourvues d'épines ; point de barbillons.

† Espèces dont la dorsale répond au-dessus des ventrales.

CYPRIN MEUNIER : *Cyprinus dobula.* (Lin.)

Le Meunier. (Cuv.)

Le Chevenne (à Metz).

Tête large ; museau rond ; yeux de grandeur médiocre ; iris doré, à reflets d'une couleur argentée ; corps oblong, arrondi. Dorsale composée de dix rayons ; les pectorales en ont dix-sept, et sont rouges, ainsi que les ventrales qui en ont neuf ; l'anale est formée de onze rayons, dont le premier, court, adhère fortement au second. On remarque aussi que les ventrales sont surmontées d'un appendice. Taille de cinq pouces à un pied.

Ce poisson ainsi que ceux de cette section ont une chair peu estimée : on les connaît vulgairement sous le nom de *Poissons blancs.* Celui-ci est commun dans les rivières et les ruisseaux, autour des moulins de la ville, etc.

CYPRIN ROSSE : *Cyprinus rutilus.* (Lin.)

LA ROSSE. (Cuv.)

Ouverture de la bouche circulaire, dépourvue de dents; iris des yeux d'un rouge doré; corps large, comprimé, à ligne latérale presque parallèle à la carène du ventre qui est blanchâtre; dos brun et quelquefois bleuâtre; écailles argentées, larges, striées, peu adhérentes. Dorsale formée de onze à douze rayons; les pectorales en ont seize, les ventrales neuf, l'anale douze; la caudale est fourchue; toutes les nageoires sont rouges. Taille de quatre à cinq pouces.

Commun dans les étangs et les rivières, à la surface desquels il vient souvent pour se nourrir de phryganes et d'insectes, d'éphémères, dont il est fort avide.

CYPRIN VANDOISE : *Cyprinus leuciscus.* (Bloch.)

LA VANDOISE. (Cuv.)

LE GRAVELET (à Metz).

Ressemble au Chevenne, mais la tête est plus petite à proportion du corps, qui est aussi plus mince et plus effilé; museau un peu proéminent; iris d'un jaune pâle; ligne latérale surcourbée. Quoique la couleur générale tire un peu plus sur le blanc, il a, comme le *Chevenne* ou *Meunier*, des teintes de noirâtre sur les nageoires dorsale

et caudale, et des teintes de rougeâtre sur les autres, mais plus faibles ; la couleur générale est encore mélangée de brun, de vert et de jaune. Taille de cinq pouces.

Ce poisson se tient de préférence sur le sable et dans les endroits peu profonds : c'est de là que lui vient probablement le nom de *Gravelet* que lui donnent nos pêcheurs. Il est commun dans la Moselle. Se nourrit d'insectes.

CYPRIN NASE : *Cyprinus nasus.* (Bloch.)

Le Nez. (Cuv.)
L'Aucon (à Metz).

Museau plus saillant que celui de la Vandoise, plus obtus, épaté, analogue à ce que l'on appelle vulgairement *nez camus ;* tête petite ; corps couvert de larges écailles ; ventre large et aplati ; les lignes latérales se rapprochant du dos, de couleur argentée ; yeux non recouverts par une membrane particulière, à iris doré. Dorsale formée de onze rayons ; les pectorales en ont sept, les ventrales neuf, l'anale en a douze, et la caudale, qui est divisée en deux lobes, vingt-cinq. Toutes les nageoires de la partie inférieure ont une légère teinte de rouge sur quelques individus. Taille de cinq à dix pouces.

C'est le moins estimé de nos poissons blancs. Il est très-abondant dans la Seille et la Moselle, surtout au mois de mai

qui est le temps où il fraie; on en prend alors des quantités considérables.

†† Espèces dont la nageoire dorsale répond au-dessus de l'intervalle qui est entre les ventrales et l'anale.

CYPRIN ABLETTE : *Cyprinus alburnus.* (Lin.)

L'Ablette. (Cuv.)

Alburnus. (Aus.)

Tête pointue; front droit; mâchoire inférieure un peu plus longue que la supérieure; yeux grands, non recouverts par une membrane commune, à iris marqué dans sa partie inférieure d'une tache de couleur de sang; corps étroit, recouvert d'écailles minces, argentées, brillantes, excepté sur le dos où elles sont d'un vert foncé ou d'un bleu sombre; écailles de la tête caduques; nageoires pâles, l'anale formée de vingt rayons. Taille de trois à cinq pouces.

Cette petite espèce, très-abondante dans toute l'Europe, se pêche dans la Moselle pour ses écailles, dont la nacre sert à fabriquer les fausses perles.

CYPRIN SPIRLIN : *Cyprinus bipunctatus.* (Lin.)

Le Spirlin ou Éperlan de Seine. (Cuv.)

La Mésaigne (à Metz).

Ressemble en tout à l'Ablette, dont il ne diffère

que par sa taille plus courte, et deux points noirs sur chacune des écailles de sa ligne latérale. Taille de trois pouces.

Vit avec le précédent, mais il préfère les eaux courantes. On recueille de même ses écailles.

CYPRIN VAIRON : *Cyprinus phoxinus.* (Lin.)

Le Véron. (Cuv.)

Bouche assez ample; iris d'un jaune clair; corps couvert d'écailles si déliées que la peau en paraît comme sablée, tacheté de noirâtre; le dos en général a une teinte olivâtre; sur les côtés on remarque une bande dorée, étroite, qui s'étend depuis la tête jusqu'à la queue. Quelques individus ont parfois le dessous du corps et la mâchoire inférieure d'un beau rouge écarlate; d'autres enfin présentent trois lignes longitudinales variant du bleu sombre au jaune doré. Taille de deux pouces.

Ce petit poisson est commun dans tous nos ruisseaux.

LOCHE : *Cobitis.* (Lin.)

Tête petite; corps alongé, revêtu de petites écailles et enduit de mucosité; nageoires ventrales placées fort en arrière, et au-dessus d'elles une seule petite dorsale; bouche au bout du museau, peu fendue, sans dents, entourée de lèvres propres à sucer,

et de barbillons; ouïes peu ouvertes, à trois rayons.

Nageoires : dors. 1, pect. 2, ventr. 2, an. 1, caud. 1. (7.)

LOCHE BARBOTTE : *Cobitis barbatula.* (Lin.)

La Loche franche. (Cuv.)

La Moteule ou Moiteule (à Metz).

Six barbillons à la mâchoire supérieure; yeux petits, sans aucune membrane, à prunelle noire bordée d'un cercle jaune, sans aiguillons; corps à ligne latérale droite, jaunâtre, nuagé et pointillé de brun. Dorsale petite, plus rapprochée de la queue que de la tête, à huit rayons; les pectorales, qui sont amples et longues, en ont douze ainsi que les ventrales; l'anale en a six; toutes les nageoires sont d'un brun sale, moucheté de taches noires. Taille de quatre à cinq pouces.

Ce poisson se nourrit d'insectes et de vers; il est commun dans nos ruisseaux, à Vallières, etc. On le trouve sous les pierres, où il se tient comme collé contre le sable ou le gravier. Sa chair a une saveur fort agréable, surtout au printemps.

LOCHE DES RIVIÈRES : *Cobitis tænia.* (Lin.)

La Loche de Rivière. (Cuv.)

Six barbillons, deux à la mâchoire supérieure et quatre à l'inférieure; yeux petits, prunelle noire, entourée d'un rebord étroit, et de couleur jaune;

les yeux sont munis en dessous d'un aiguillon fourchu et mobile, formé par le sous-orbitaire; corps comprimé, orangé, marqué de séries de taches noires. La dorsale a huit rayons, les pectorales en ont douze, les ventrales sept, l'anale en a six, et la caudale, qui est large et aplatie, dix-huit. Taille de trois à quatre pouces.

Cette espèce se nourrit d'insectes et de vers, d'œufs de poissons, et même de jeunes poissons. Beaucoup plus vive que la précédente, elle perd la vie difficilement, et fait entendre une sorte de bruissement quand on la saisit. Sa chair est maigre, coriace et peu recherchée.

Elle n'est pas rare dans nos rivières.

LOCHE DES ÉTANGS : *Cobitis fossilis.* (Lin.)

La Loche d'Étang. (Cuv.)

Misgurnus fossilis. (Lacép.)

Six barbillons à la mâchoire supérieure, quatre à celle d'en bas; joues jaunes, tachetées de brun; dos noirâtre, avec des raies longitudinales brunes et jaunes; ventre orangé, ponctué de noir; nageoires dorsale, pectorales et caudale jaunes, avec des taches noires; ventrales et anale jaunâtres. Taille d'un pied au plus.

Ce poisson multiplie beaucoup, mais sa chair est molle, désagréable, visqueuse, et d'une saveur de vase, aussi est-il rare dans les étangs du département; il présente d'ailleurs

un phénomène assez curieux : selon M. Ehrman, il avale sans cesse de l'air qu'il rend par l'anus, après l'avoir changé en acide carbonique. Quand le temps est orageux, il vient à la surface de l'eau, l'agite et la trouble ; quand il est froid, il se retire plus soigneusement dans la vase des étangs, où il subsiste long-temps, même lorsqu'ils sont gelés ou desséchés.

DEUXIÈME FAMILLE.

ESOCES.

Le caractère de cette famille est d'avoir le bord de la mâchoire supérieure formé par l'os intermaxillaire, ou quand il ne le forme pas tout-à-fait, le maxillaire est sans dents et caché dans l'épaisseur des lèvres. Ce sont des poissons voraces.

BROCHET : *Esox*. (Cuv.)

De petits os intermaxillaires au milieu de la mâchoire supérieure, hérissés de dents en cardes, ainsi que le vomer, les palatins, la langue, les os pharyngiens et les arceaux des branchies ; une série de longues dents pointues sur les côtés de la mâchoire inférieure ; os maxillaires sans dents ; museau oblong, obtus, large et déprimé ; ouverture de la bouche grande ; barbillons nuls ; corps et queue très-alongés et comprimés ; écailles dures et coriaces ; dorsale située en arrière des ventrales.

Nageoires : dors. 1, pect. 2, ventr. 2, an. 1, caud. 1. (7.)

BROCHET COMMUN : *Esox lucius.* (Lin.)

Le Brochet proprement dit. (Cuv.)

Lucius. (Aus.)

Tête comprimée, grosse ; museau très-aplati ; ouverture de la bouche très-grande, et étendue presque jusqu'aux yeux ; mâchoire inférieure un peu avancée ; langue un peu fourchue à l'extrémité ; yeux grands, situés sur les côtés de la tête, à prunelle bleuâtre, entourée d'un iris jaune d'or ; narines placées immédiatement devant les yeux, et percées de chaque côté de deux larges orifices ; quatorze ou quinze rayons aux branchies ; corps carré, à ligne latérale droite ; noirâtre en dessus, blanchâtre avec des points noirs en dessous ; côtés gris, tachetés de jaune ; écailles petites, oblongues, dures, s'élevant, dit-on, à plus de dix-sept mille. Dorsale située vers l'extrémité du dos, près de la queue, rhomboïdale, brune, tachetée de noir, formée de vingt et un rayons ; pectorales oblongues, rougeâtres ainsi que les ventrales, à quinze rayons ; les ventrales en ont onze ; anale brune, ponctuée de noir, à dix-huit rayons ; la caudale, qui est échancrée et de même couleur, en a vingt, plus longs que ceux des autres nageoires.

Pendant leur première année, les Brochets ont une teinte verte ; ils deviennent gris pendant le

cours de la seconde, et offrent des taches pâles, qui, l'année suivante, présentent une nuance d'un beau jaune : ces taches sont irrégulières, distribuées presque sans ordre, et parfois si nombreuses, qu'elles se touchent et forment des bandes ou des raies noires, qui acquièrent souvent l'éclat de l'or pendant le temps du frai.

Ce poisson est le *Requin* de nos eaux ; il y parvient quelquefois à une longueur de trois à quatre pieds. Il mange tous les poissons, excepté la perche et l'épinochè, à cause des épines dont sont armées leurs nageoires dorsales. Il fraie au printemps : une femelle de moyenne grandeur a donné plus de 148,000 œufs. Il vit très-longtemps.

Il est commun dans la Moselle et les étangs. Sa chair est blanche, ferme, feuilletée, savoureuse, et d'une digestion facile. Ausone dit qu'elle était dédaignée des Romains.

TROISIÈME FAMILLE.

SALMONES.

Corps écailleux ; une première dorsale à rayons mous, suivie d'une seconde petite et adipeuse, c'est-à-dire formée simplement d'une peau remplie de graisse et non soutenue par des rayons. Les poissons de cette famille varient beaucoup dans la structure et l'armure de leurs mâchoires, et sont d'un naturel vorace.

TRUITE : *Salmo.* (Cuv.)

Une grande partie du bord de la mâchoire supérieure formée par les os maxillaires ; une rangée de dents pointues aux maxillaires, aux intermaxillaires, aux palatins et aux mandibulaires ; deux rangées au vomer, sur la langue et sur les pharyngiens ; bouche à l'extrémité du museau ; barbillons nuls ; ventre arrondi ; nageoires ventrales répondant au milieu de la première dorsale, et l'adipeuse à l'anale. (Ce genre est le plus complètement denté de tous les poissons.)

Nageoires : dors. 2, pect. 2, vent. 2, an. 1, caud. 1. (8.)

TRUITE SAUMON : *Salmo salar.* (Lin.)

Le Saumon. (Cuv.)
Salmo. (Aus.)

Bouche très-fendue ; mâchoire supérieure plus avancée que celle d'en bas : mais dans les vieux mâles le bout de la mâchoire inférieure se recourbe vers le palais, où est une fossette pour le loger quand la bouche se ferme ; yeux petits, placés sur les côtés de la tête, ronds ; iris d'une couleur argentée, nuancée de verdâtre ; prunelle noirâtre ; ligne latérale droite ; écailles de moyenne grandeur et faciles à détacher ; dos noir, ainsi que

la nuque et les joues ; flancs bleuâtres ou verdâtres ; ventre argenté sur les côtés et d'un rouge jaune au milieu, marqué, ainsi que le dos et la tête, de grandes taches noires ou brunes qui s'effacent promptement dans l'eau douce. Nageoires épaisses et visqueuses ; la première dorsale, grise et tachetée, a quinze rayons, dont les trois premiers sont courts et simples, et les autres rameux ; la seconde ou l'adipeuse est noire ; les pectorales, jaunes à la base et noirâtres à l'extrémité, ont quatorze rayons, le premier très-long et le dernier très-court ; les ventrales, d'un jaune doré, avec des teintes de noirâtre, en ont dix ; l'anale en a douze, et la caudale, qui est légèrement échancrée et d'un bleu noirâtre, dix-neuf, sans compter d'autres rayons plus courts situés sur les côtés. Taille de quatre à six pieds.

Ce poisson, qui pèse ordinairement douze à quinze livres, se nourrit de vers, d'insectes et de petits poissons. Il habite la mer, mais il remonte dans la Moselle pour frayer. Sa fécondité est grande, car on a compté dans une femelle plus de 27,850 œufs. On en prend au printemps et en automne. Sa chair est rouge et chargée de graisse, du reste savoureuse et nourrissante.

TRUITE BÉCARD : *Salmo hamatus.* (Cuv.)

Museau du mâle rétréci en pointe ; peau épaisse,

tachetée de rouge et de noir sur un fond blanchâtre. Dans cette espèce, qui du reste ressemble beaucoup à la précédente, le crochet de la mâchoire inférieure est bien plus marqué qu'au Saumon, tandis que chez celui-ci il est peu considérable, même chez les vieux mâles; les dents sont aussi plus fortes, sa chair est aussi rouge, mais plus maigre et moins estimée.

Cette espèce, à qui l'on applique plus particulièrement le nom de *Bécard*, pourrait bien cependant n'être qu'une variété du Saumon ordinaire avec lequel on le pêche.

TRUITE SAUMONNÉE : *Salmo trutta-salar.* (Lacép.)
Salmo trutta. (Lin.)
LA TRUITE SAUMONNÉE. (Cuv.)
Fario. (Aus.)

Tête petite, cunéiforme, d'une belle couleur verdâtre, mélangée de bleu ainsi que le dos; le corps est parsemé d'une multitude de petites taches noires, ocellées ou en forme d'X, les supérieures quelquefois entourées d'un cercle plus clair: ces taches s'observent plus particulièrement en dessus des lignes latérales, sur les nageoires dorsales et les opercules; caudale en croissant.

Parvient à une grandeur considérable, et pèse parfois huit à dix livres. Ainsi que le Saumon, ce poisson remonte la Moselle au temps du frai; mais on en prend

plus rarement. C'est lui que le consul Ausone a chanté sous le nom de *Fario* dans son poème de la Moselle.

TRUITE COMMUNE : *Salmo trutta.* (Lacép.)
Salmo fario. (Lin.)
LA TRUITE COMMUNE. (Cuv.)
Salar. (Aus.)

Yeux assez grands ; prunelle bordée d'un cercle rouge ; iris d'un blanc jaunâtre ; teinte générale grisâtre, avec des reflets d'or et d'argent ; côtés de la tête et flancs d'un jaune doré mêlé de vert ; sur les côtés du corps on remarque des taches rouges, rondes, et renfermées dans un cercle plus clair ; nageoire adipeuse immaculée ; des taches brunes sur le dos ; une grande tache sur l'opercule. La première dorsale a douze rayons ; la seconde est située à une petite distance de la queue ; les pectorales, d'un brun nuancé de violet, en ont treize ; les ventrales, neuf ; l'anale en a dix ; la caudale est large et peu échancrée : ces dernières sont variées d'or, de pourpre et de gris de perle. Les teintes du fond varient aussi à l'infini, depuis le blanc et le jaune doré jusqu'au brun foncé. Taille : douze à quinze pouces.

Plus petite que la précédente, elle est aussi plus commune. Elle fraie au printemps, et ses œufs sont orangés, de la grosseur d'un pois. Sa chair est blanche, tendre,

plus facile à digérer que celle du saumon. On la trouve surtout dans les ruisseaux et les rivières dont l'eau est claire et vive, telles que la Chiers, la Crune, etc.

OMBRE : *Thymallus.* (Cuv.)

Bouche très-peu fendue, située à l'extrémité du museau, sans barbillons; dents très-fines, à peine visibles, et manquant quelquefois au palais, à la langue et à la mâchoire inférieure; écailles grandes; ventre arrondi; membranes des branchies à sept ou huit rayons; première dorsale longue et haute.

Nageoires : dors. 2, pect. 2, ventr. 2, an. 1, caud. 1. (8.)

OMBRE COMMUNE : *Thymallus vulgaris.*

Salmo thymallus. (Lin.)
L'Ombre commune. (Cuv.)
Umbra. (Aus.)

Mâchoire supérieure avancée; une rangée de petites dents sur les deux mâchoires, et quelques-unes éparses sur le devant du palais et près de l'œsophage; langue unie; corps alongé, à ligne latérale droite, brunâtre, rayé en long de noirâtre; dos arrondi, d'un vert noirâtre; ventre gros, d'un gris blanc; écailles dures et épaisses; première nageoire dorsale très-haute et très-longue, d'un

beau violet, rayée et tachetée de noir et quelquefois de rouge, à base et rayons verdâtres : ceux-ci sont au nombre de vingt-deux; deuxième dorsale épaisse et charnue; pectorales formées de seize rayons, dont le second est très-fort et très-long; les ventrales en ont dix, et sont d'un bleu pourpre taché de noirâtre; l'anale est d'un bleu plus pâle, et a treize rayons; la caudale est fourchue, rougeâtre, ainsi que les pectorales; la tête est aussi parsemée de points noirs.

Ce poisson, qui parvient à la taille de dix-huit pouces, pèse quelquefois plus de quatre livres. Il vit d'insectes aquatiques, de petits mollusques, d'œufs de saumon et de truite, etc. On le trouve dans la rivière de Chiers et dans la Crune. Sa chair est blanche, ferme, et d'une saveur fort agréable.

Il paraît que le nom d'*Ombre* lui a été donné en raison de la rapidité avec laquelle il nage.

QUATRIÈME FAMILLE.

CLUPES.

Cette famille se distingue de la précédente en ce que les individus qui la composent n'ont point d'adipeuse; une petite partie de la mâchoire supérieure est formée par des intermaxillaires étroits et courts, sans pédicules; les maxillaires complètent les côtés, qui sont protractiles, et dans le bord

inférieur de leur corps qui est comprimé et où les écailles forment une dentelure comme celle d'une scie; les maxillaires se divisent en outre en trois pièces. Ouïes très-fendues. Les arceaux des branchies garnis, du côté de la bouche, de longues dentelures en forme de peignes.

CLUPE : *Clupea.* (Lin.)

Maxillaires arqués en avant, divisés longitudinalement en plusieurs pièces; ouverture de la bouche médiocre, garnie de peu de dents; mâchoire supérieure échancrée; nageoire dorsale en dessus des ventrales; ventre aminci en carène, dentelé; plus de trois rayons à la membrane des branchies.

Nageoires : dors. 1, pect. 2, ventr. 2, an. 1, caud. 1. (7.)

CLUPE ALOSE : *Clupea alosa.* (Lin.)

L'Alose proprement dite. (Cuv.)
Alausa. (Aus.)

Tête petite; bouche grande; de petites dents au bord de la mâchoire supérieure; deux orifices à chaque narine; mâchoire inférieure un peu avancée; yeux assez grands, et couverts de membranes lâches qui ne s'étendent que jusqu'aux iris; iris argenté, mélangé de bleuâtre ou de rouge pourpre; corps et queue argentés; dos verdâtre;

ligne latérale peu visible ; une tache irrégulière, noire, derrière l'ouïe, suivie dans le premier âge de quatre ou cinq autres ; carène du ventre très-dentelée et couverte de lames transversales. La dorsale a dix-huit rayons ; les pectorales en ont quinze ; les ventrales, qui sont munies d'un appendice écailleux et triangulaire, neuf ; l'anale en a sept ; la caudale est profondément échancrée et marquée de deux taches brunes.

L'Alose vit de vers, d'insectes et de petits poissons ; elle atteint jusqu'à trois pieds de longueur. C'est un poisson de mer qui remonte au printemps dans les rivières. Sa chair, fraîche et délicate, est très-estimée. Sa pêche est quelquefois très-abondante dans la Moselle pendant le mois de mai.

III.e ORDRE.

MALACOPTÉRYGIENS SUBRACHIENS.

FAMILLE UNIQUE.

GADOÏDES.

Cette famille se distingue des précédentes par des ventrales attachées sous la gorge et aiguisées en pointe ; un corps médiocrement alongé, peu comprimé, couvert d'écailles molles, peu volu-

mineuses; une tête bien proportionnée, sans écailles; toutes les nageoires molles; les mâchoires et le devant du vomer armés de dents pointues, inégales, médiocres ou petites, sur plusieurs rangs, et faisant la carde ou la rape; ouïes grandes, à sept rayons.

LOTTE : *Lota.* (Cuv.)

Corps comprimé, alongé; trous des branchies latéraux; ventrales jugulaires, à six ou sept rayons; mâchoire garnie de barbillons plus ou moins nombreux.

Nageoires : dors. 2, pect. 2, vent. 2, an. 1, caud. 1. (8.)

LOTTE COMMUNE : *Lota vulgaris.*

Gadus lota. (Lin.)

La Lotte commune ou de rivière. (Cuv.)

Tête un peu déprimée; mâchoires également avancées; un seul barbillon au menton; yeux situés sur les parties latérales de la tête; prunelle un peu arrondie et d'une couleur bleuâtre, iris jaunâtre. Corps très-alongé, presque cylindrique, serpentiforme, à peau enduite d'une humeur visqueuse très-abondante, comme celle de l'anguille; écailles minces, molles, très-petites, parfois séparées les unes des autres; la partie supérieure du corps est jaune, marbrée de brun; ventre blanc. La première dorsale a treize rayons, est peu étendue, et marquée

de taches noires sur son contour; la seconde est très-alongée, marquée de dix-sept à dix-huit taches noires, et a soixante-seize rayons; les pectorales en ont vingt et un, leur surface intérieure est bleuâtre, et l'extérieure panachée de blanchâtre et de noirâtre; les ventrales en ont sept, et sont petites, blanches, parsemées de points noirs; l'anale, qui est longue, blanchâtre, bordée de noir, a cinquante-cinq rayons, presque tous rameux à leur sommet; la caudale est ovale, arrondie, et en a plus de trente, mais peu distincts. Taille d'un à trois pieds.

Ce poisson, d'un aspect particulier, fraie vers le mois de mars; il se nourrit d'insectes aquatiques et de jeunes poissons. C'est le seul de cette famille qui se trouve dans nos eaux douces, et il préfère celles qui sont dormantes. On en pêche dans l'Orne. Il est fort estimé pour sa chair, qui est blanche, d'une saveur agréable; son foie est très-volumineux.

IV.e ORDRE.

MALACOPTÉRYGIENS APODES.

FAMILLE UNIQUE.

ANGUILLIFORMES.

Poissons à corps de forme alongée, grêle,

revêtus d'une peau épaisse, grasse et molle, qui laisse peu paraître d'écailles, et seulement après le desséchement.

ANGUILLE : *Muræna.* (Lin.)

Opercules petits, entourés concentriquement par les rayons, et enveloppés dans la peau, qui ne s'ouvre que fort en arrière par une espèce de tuyau ; ouïes situées sous les nageoires pectorales ; dorsale située à une assez grande distance en arrière des pectorales, réunie à la caudale : toutes deux se prolongent sensiblement autour du bout de la queue, et y forment par leur réunion une caudale pointue ; mâchoire supérieure courte.

Nageoires : dors. 1, pect. 2, an. 1, caud. 1. (5.)

ANGUILLE COMMUNE : *Muræna anguilla.* (Lin.)

Bouche médiocrement fendue, hérissée intérieurement de très-petites dents ; mâchoire supérieure un peu plus alongée que l'inférieure, portant à son extrémité deux barbillons courts ; narines rondes et situées près des yeux ; iris blanc ; corps alongé, à peu près cylindrique, excepté vers la queue, où il est plus mince et un peu comprimé ; dos brun ; parties latérales d'un blanc bleuâtre ; le ventre est d'un blanc plus décidé, qui

prend même une belle teinte argentée dans les individus qui habitent une eau pure et courante; la peau est encore marquée de deux lignes qui s'étendent sur le milieu des côtés. L'Anguille présente d'ailleurs plusieurs variétés à museau plus ou moins comprimé, à œil plus ou moins élargi, et que les pêcheurs regardent comme autant d'espèces.

Elle se nourrit d'herbes, de racines, et surtout de vers de terre, de petits poissons, de limaces. Elle n'est pas rare dans les rivières du département. Sa chair est molle, tendre, nourrissante, et d'un goût agréable.

ORDRE V.

CHONDROPTÉRYGIENS A BRANCHIES LIBRES.

FAMILLE UNIQUE.

STURIONIENS.

Cette famille se distingue par l'ouïe qui n'a qu'un seul orifice très-ouvert et garni d'un opercule, mais sans rayons à la membrane. Ce sont des poissons de mer.

ESTURGEON : *Acipenser.* (Lin.)

Bouche placée sous le museau, petite, rétractile, sans dents ; mâchoire supérieure formée par l'os palatin qui est soudé aux maxillaires ; des vestiges d'intermaxillaires dans l'épaisseur des lèvres ; des barbillons sous le museau ; nageoire dorsale en arrière des ventrales et au-dessus de l'anale ; caudale plus ou moins fourchue ou lobée ; corps alongé, garni de plusieurs rangées longitudinales d'écussons osseux implantés sur la peau ; caudale entourant l'extrémité de l'épine, ayant en dessous un lobe saillant.

Nageoires : dors. 1, pect. 2, vent. 2, an. 1, caud. 1. (7.)

ESTURGEON COMMUN : *Acipenser sturio.* (Lin.)

L'Esturgeon ordinaire. (Cuv.)
Silurus. (Aus.)

Museau pointu, obtus ; mâchoire garnie de cartilages assez durs qui remplacent les dents ; lèvres fendues ; quatre barbillons plus près ou aussi près de l'extrémité du museau que de l'ouverture de la bouche, et sur une ligne transversale ; ouverture des narines double de chaque côté ; yeux petits, situés aux côtés de la tête : l'orbite est un peu arrondie et recouverte par une membrane, l'iris d'un jaune doré éclatant, et la

prunelle noire et ovale; corps prismatique, à cinq arêtes, comme pentagonal; cinq rangées longitudinales de grands boucliers pyramidaux: ces boucliers ou écussons sont forts, épineux; teinte générale bleuâtre, avec de petites taches brunes sur le dos, et noires sur la partie inférieure du corps. Nageoire dorsale triangulaire, échancrée dans sa partie supérieure, le premier rayon très-gros et très-fort; pectorales larges, très-étendues, ovales; ventrales petites et molles; anale ovale; caudale très-grande, partagée en deux lobes, le supérieur en forme de faux, plus long et surtout plus large que l'inférieur. Taille de six ou sept pieds.

Selon M. Rousseau, un esturgeon du poids de cent soixante livres a donné 1,467,856 œufs; l'ovaire pesait dix-huit livres quatre onces.

Ce poisson remonte accidentellement dans la Moselle, où on en prend de temps en temps; il paraît même qu'il s'y engage assez loin, puisque Sonnini en cite un qu'il a vu pêcher à Pont-à-Mousson. Sa chair ressemble à celle du veau. Ses œufs servent à faire le caviar, aliment recherché dans quelques pays, et l'on fait de la colle de poisson avec sa vessie natatoire.

Celui qui fut pris le 18 mai 1835, entre Sierck et Rethel, et exposé ensuite au Marché-Couvert de Metz, avait trois pieds de tour et sept pieds et demi de long. Il pesait deux cents livres. Les ouïes arrachées pesaient seules vingt-cinq livres. C'était une femelle. A l'ouverture de l'ovaire, les œufs offraient

une surface marbrée, et ressemblaient assez à du frai de grenouille. Cet individu a été donné au Musée de Metz par M. Mary.

En 1830, on en prit un autre qui fut déposé chez un pêcheur de la rue des Roches. Il était bien moins gros que le précédent.

En 1813, un autre fut pris au quai Saint-Pierre. Il fut conduit à Nancy.

En 1795, on en prit encore un près de la petite digue des Pucelles, en face de la Poudrerie. Le pêcheur fit faire sur la place du Saulcy une petite baraque où les curieux purent aller le visiter. Il était, dit-on, plus gros que celui que nous avons vu dernièrement.

Comme le Sas n'existait pas alors, ce poisson pouvait facilement remonter la Moselle : le fait rapporté par Sonnini en est la preuve.

Ausone l'a chanté dans son poème, et l'appelle la *Baleine de la Moselle*.

ORDRE VI.

CHONDROPTÉRYGIENS A BRANCHIES FIXES.

FAMILLE UNIQUE.

SUCEURS.

Les poissons de cette famille n'ont ni pectorales ni ventrales ; leur corps alongé se termine en avant par une lèvre charnue, circulaire ou demi-circu-

laire; tous les corps des vertèbres sont traversés par un seul cordon tendineux; les branchies sont en forme de bourses (résultant de la réunion d'une des faces d'une branchie avec la face opposée de l'autre); labyrinthe de l'oreille enfermé dans le crâne; narines ouvertes par un seul trou, au devant duquel est une cavité aveugle.

LAMPROIE : *Petromyzon.* (Dum.)

Opercules nuls; corps cylindrique, nu, visqueux, sans nageoires paires; bouche arrondie à l'extrémité du tronc; pas de mâchoires horizontales; lèvres sans tentacules; bouche conique, concave, armée de dents; sept ouvertures branchiales de chaque côté.

Nageoires : dors. 2, pect. 0, vent. 0, an. 0, caud. 1. (3.)

LAMPROIE DE MER : *Petromyzon marinus.* (Lin.)

La grande Lamproie. (Cuv.)

Tête alongée et portant sur son sommet une petite tache transparente, blanche, arrondie; vingt rangées de dents ou environ disposées en cercles dans la cavité de la bouche, jaunâtres, pyramidales, un peu crochues, creuses et non enchassées: suivant *Cuvier*, ce sont des tubercules revêtus d'une coque très-dure et semblables à des dents. Yeux

d'un brun doré, à pupille bordée de noir, et entourés de plusieurs petits pores par où s'écoule une humeur visqueuse; peau relevée au-dessus et au-dessous en une crête longitudinale ptérygoïde, et soutenus par des rayons mous qui ne sont que des fibres à peine sensibles; dos d'un vert brunâtre ou jaunâtre, marbré de brun; ventre d'un blanc argenté ou jaunâtre; nageoires dorsales bien distinctes et de couleur orangé pâle, la première en avant de l'anus, et l'autre, placée plus en arrière, s'unissant à la caudale. Taille de deux à trois pieds.

Elle se nourrit de vers et de petits poissons. Cette espèce ainsi que les suivantes ont l'habitude de se fixer par la succion aux pierres et aux autres corps solides; elles attaquent aussi les plus grands poissons, et parviennent à les percer et à les dévorer: pour cela leur langue a deux rangées longitudinales de petites dents, et se porte en avant et en arrière comme un piston.

Remonte au printemps dans les rivières, et l'on en prend quelquefois dans la Moselle près de Metz. Sa chair, quoiqu'elle soit grasse et molle, est cependant tendre et savoureuse: c'est un manger estimé.

LAMPROIE DE RIVIÈRE : *Petromyzon fluvialis.* (Lin.)

La Lamproie de rivière, Pricka, Sept-Œil. (Cuv.) *Mustella.* (Aus.)

Circonférence de la bouche garnie d'un seul rang

de dents très-petites, dans l'intérieur de ce contour une rangée de six dents également très-petites, et de chaque côté trois dents échancrées; près de l'entrée de la bouche, sur le devant, un os épais en croissant, et sur le derrière un os alongé, placé en travers, et garni de sept petites pointes, et enfin, à une plus grande profondeur, une dent ou pièce cartilagineuse; yeux petits, placés latéralement, assez loin du museau, ronds et couverts d'une membrane particulière; iris de couleur argentée, ou doré, avec de petits points noirs; tête verdâtre; une tache blanchâtre ou rougeâtre auprès de la nuque; dos noirâtre ou d'un gris tirant sur le bleu, avec de petites raies foncées, transversales et ondulées; ventre argenté; les côtés sont d'un jaune de paille clair; nageoires violettes, la première dorsale bien distincte de la seconde. Taille d'un pied à dix-huit pouces.

Cette espèce habite les eaux douces; on en prend dans la Moselle.

AMMOCÈTE : *Ammocœtus.* (Dum.)

Sept paires de branchies réunies dans une même cavité, et ayant des trous distincts pour chacune d'elles; lèvre charnue, demi-circulaire, ne couvrant que le dessus de la bouche, dont l'ouverture est garnie d'une rangée de petits barbillons bran-

chus ; dents nulles ; nageoires dorsales unies entre elles et la caudale, en forme de repli bas et sinueux.

Nageoires : dors. 2, pect. 0, ventr. 0, an. 0, caud. 1. (3.)

AMMOCÈTE LAMPROYON : *Ammocœtus branchialis.* (Dum.)

Petromyzon branchialis. (Lin.)

Le Lamproyon ou Lamprillon, Civelle, Chatillon ou Chatouille. (Cuv.)

Le Suce-Pierre (à Metz).

Yeux très-petits et voilés par une membrane ; iris d'un jaune pâle ; cinq à six petits tubercules et un osselet demi-circulaire au fond de la gorge ; nageoires dorsales très-basses, et terminées par une ligne courbe : la première commence vers le milieu de la longueur du poisson ; dos verdâtre ; côtés jaunes ; ventre blanc, les muscles et les téguments du corps disposés de manière à le faire paraître comme annelé. Taille de six à huit pouces.

Ce poisson, gros comme le petit doigt, se trouve dans la Moselle et plusieurs ruisseaux. Il est dédaigné à cause de sa ressemblance avec les lombrics ou vers de terre. Les pêcheurs l'emploient comme appât.

I.re CLASSE DES ANIMAUX INVERTÉBRÉS.

LES MOLLUSQUES.

Animaux ovipares, inarticulés, mollasses, très-contractiles, munis d'un manteau; tête saillante, tentaculée; bouche armée de parties dures; cœur uniloculaire, circulation double; point de cordon médullaire; un système nerveux muni de ganglions épars; respiration par des branchies; muscles blancs, très-irritables, se régénérant; fécondation sexuelle.

I.er Ordre. Tête libre, distincte; un pied discoïde, musculeux, placé sous le ventre et servant à ramper. Coquille nulle ou univalve..... GASTÉROPODES.

1.re Famille : Pulmonés terrestres.

2.e Famille : Pulmonés aquatiques.

3.e Famille : Pectinibranches.

II.e Ordre. Tête non apparente; manteau bilobé; bouche transverse, médiane, cachée, entre deux paires d'appendices, dans le fond du manteau, qui renferme aussi les viscères et quatre branchies lamelliformes; pied très-grand. Coquille bivalve..... ACÉPHALES.

1.re Famille : Mytilacés.

2.e Famille : Cardiacés.

PREMIÈRE CLASSE

DES ANIMAUX INVERTÉBRÉS.

MOLLUSQUES.

I.er ORDRE.

GASTÉROPODES.

PREMIÈRE FAMILLE.

PULMONÉS TERRESTRES.

Respirent l'air en nature dans une cavité dont ils ouvrent et ferment à volonté l'étroit orifice; ils vivent à la surface de la terre, dans les lieux secs ou dans le voisinage des eaux douces et marécageuses. Quelques espèces sont hermaphrodites, avec accouplement réciproque.

PREMIÈRE TRIBU.

TÉTRACÈRES.

Espèces munies de quatre tentacules.

§ A. *Coquille nulle ou non apparente.*

LIMACE : *Limax.* (Lam.)

Animal oblong, plus ou moins alongé, demi-cylindrique, muni d'une cuirasse à la partie antérieure; tête assez distincte, rétractile sous la cuirasse, portant deux paires de tentacules également rétractiles, terminés en bouton, les supérieurs longs et oculifères, les inférieurs courts; pied grand et oblong; cavité pulmonaire située sous la cuirasse, et s'ouvrant sous son bord droit; un test rudimentaire épais, ou des concrétions calcaires dans l'épaisseur de la cuirasse.

† Orifice pulmonaire plus en avant; cuirasse chagrinée, contenant de petites concrétions calcaires; un pore muqueux terminal. (ARION de Fér.)

LIMACE ROUSSE : *Limax rufus.* (Lin.)

Drap. pl. IX, fig. 6.

Roussâtre en dessus et pâle en dessous. La couleur du manteau est un peu moins foncée que

celle du reste du corps, et l'on y trouve souvent quelques petites taches noires et quelques légères dépressions. Corps épais, élargi, rond en dessus. Les rides du dos forment en s'anastomosant des losanges irréguliers. Tentacules noirâtres, ainsi que la partie supérieure de la tête, où l'on distingue trois lignes noires longitudinales. Cavité pulmonaire fort grande. Cette espèce varie par une couleur d'un fauve sale ou brunâtre, surtout à la queue. Le mucus est très-abondant et d'un blanc sale.

Très-commune. Habite les lieux ombragés. On la trouve dans les jardins en septembre et octobre.

LIMACE BRUNATRE : *Limax subfuscus.* (Drap.)

V. A. *Rufo-fuscus.*

V. B. *Cinereo-fuscus.*

Drap. pl. IX, fig. 8.

Corps alongé et médiocrement épais; manteau un peu bossu en avant; cou assez court, ainsi que les tentacules inférieurs; tentacules supérieurs épais à leur base et amincis vers le sommet, qui est globuleux : ils sont noirâtres, ainsi que la partie supérieure de la tête, qui est traversée par quatre raies longitudinales; manteau grenu; dessous blanchâtre, et jaunâtre au milieu; bord du pied gris et marqué de petites lignes noires transver-

sales. A la queue on voit des lames qui se recouvrent.

La couleur de cet animal varie. Le manteau et le dessus du corps sont toujours d'un brun assez foncé, et il y a sur l'un et sur l'autre une bande noire de chaque côté. Mais la variété A est colorée d'une teinte roussâtre, qui est beaucoup plus sensible vers le milieu du manteau, et surtout à chaque côté du corps, au-dessous des deux bandes noires; tandis que dans la variété B, c'est une teinte cendrée ou grisâtre, sur laquelle se détache de chaque côté du corps le réseau noirâtre que forment les rides anastomosantes. Dans cette même variété B, le dessous de l'animal est jaunâtre au milieu.

Cette belle espèce se trouve dans les vallons, les lieux frais et un peu ombragés. Elle est assez rare dans nos environs.

LIMACE NOIRATRE : *Limax ater.* (Drap.)

Drap. pl. IX, fig. 3, 4 et 5.

Corps épais, rond en dessus, et marqué de rides élevées et anastomosantes; manteau pointillé ou grenu d'une manière uniforme; tentacules assez enflés à leur sommet, les inférieurs médiocrement longs; bord du pied marqué de lignes transversales et parallèles; cavité pulmonaire fort grande. A l'extrémité postérieure, entre le corps et le pied, sont plusieurs plis transversaux et saillants.

Cette espèce varie pour la couleur. Quelquefois

l'animal est totalement noir, avec le bord du pied rouge écarlate, vermillon ou fauve, marqué de lignes transversales noires; d'autrefois il est seulement noirâtre ou grisâtre, ou même fauve, avec le pied ou de la même couleur, ou rouge. Mais toujours les tentacules sont noirs, ainsi que le devant de la tête; le cou, plus pâle, offre quatre ou cinq lignes longitudinales noires. Mucus jaunâtre.

Commune dans les jardins, les champs, les bois, etc.

†† Orifice pulmonaire plus en arrière; cuirasse marquée de stries fines et concentriques, contenant un rudiment testacé (*limacelle*) solide, sans aucune empreinte volutatoire; point de pore muqueux. (LIMACES proprement dites.)

LIMACE JAYET : *Limax gagates.* (Drap.)

Drap. pl. IX, fig. 1 et 4.

Corps alongé et assez effilé, luisant, d'un beau noir de jayet, plus pâle vers les parties latérales inférieures. Tentacules supérieurs assez longs, effilés vers le sommet, renflés et rapprochés à leur base, les inférieurs très-courts. Manteau finement pointillé ou grenu, et sur son milieu on découvre souvent un plan plus élevé qui forme quelquefois comme un second manteau. Corps strié longitu-

dinalement par des lignes assez apparentes qui s'anastomosent. Le milieu du dos est terminé dans sa longueur en dos d'âne par une arête qui est souvent très-saillante. Le bord du pied est aussi d'un noir moins foncé que le dessus du corps, et il est marqué de lignes transversales qu'on ne découvre qu'à peine. Orifice de la cavité pulmonaire petit ; mucus d'un blanc légèrement doré.

Habite dans les sentiers et sur les gazons.

LIMACE CENDRÉE : *Limax cinereus.* (Mull.)

Limax maximus. (Lin.)

Drap. pl. IX, fig. 11.

Animal de couleur cendrée, souvent marqué de taches ondulées noires : ordinairement ces taches sont disposées sans ordre sur le manteau, mais sur le reste du corps elles sont rangées à la suite les unes des autres comme des bandes interrompues; quelquefois même ces bandes sont entières, et au nombre de trois de chaque côté. La couleur des tentacules est ou cendrée, ou fauve, ou roussâtre, de même que la tête et le cou, où l'on remarque une ou trois lignes longitudinales. Le dessous du corps est d'un blanc sale. Manteau lisse et uni; dos rugueux.

Cette limace, la plus grande de toutes, habite dans les bois et les jardins.

LIMACE MARGINÉE : *Limax marginatus.* (Drap.)

Drap. pl. IX, fig. 7.

Cette espèce, aussi grande que la Limace rousse, est remarquable par son dos sensiblement caréné, ou terminé par une arête longitudinale plus ou moins saillante, selon la position de l'animal : cette arête est d'un blanc cendré ou jaunâtre. Les tentacules sont d'un brun pâle, ainsi que le cou, qui est marqué de deux raies longitudinales. A la jonction des deux tentacules supérieurs, il y a un peu de noir, et il en part une ligne noire sur le milieu du cou. Sur tout le corps, qui est légèrement ridé, on voit de petits points noirs épars çà et là ; mais sur le manteau qui est grenu, ces points sont plus nombreux et plus grands : ils y forment une bande noire de chaque côté. Le bord du pied ne montre pas de petites lignes transversales. Mucus blanc. Les jeunes ne diffèrent guère des adultes que par la grandeur.

Cette espèce se trouve dans les fentes et les creux des vieux murs, d'où elle ne sort guère que la nuit. On la trouve principalement au printemps et en automne.

LIMACE AGRESTE : *Limax agrestis.* (Lin.)

Drap. pl. IX, fig. 9.

Animal grisâtre ou cendré. Tête et tentacules noirâtres ; de ceux-ci les inférieurs sont très-courts.

On aperçoit souvent des taches brunes, irrégulières, sur le manteau et le corps. Le manteau présente en outre, en y regardant de très-près, quelques sillons circulaires. Le corps est finement strié ou rugueux selon sa longueur, convexe, arrondi antérieurement vers le manteau, et terminé en dos d'âne vers la queue ; on y voit souvent de chaque côté une bande noire. Trou latéral petit, ayant souvent un bord blanc.

Commune dans les champs, les jardins, les bois. Extrêmement muqueuse.

LIMACE DES BOIS : *Limax sylvaticus.* (Drap.)

Drap. pl. IX, fig. 10.

Animal alongé, assez grêle. Tête d'un brun clair. Tentacules inférieurs très-petits ; les supérieurs sont assez longs, et ont à leur sommet un point très-noir. De la base des tentacules partent deux petites bandes brunes qui vont jusqu'au manteau. Entre ces deux bandes, et sur le milieu du cou, est une ligne noire bien marquée, avec des stries latérales. Manteau d'un violet rougeâtre, bossu vers sa partie postérieure, et marqué de stries circulaires. Corps longitudinalement strié ou ridé, d'un violet bleuâtre. Bord du pied étroit, marqué par une bande rousse ou jaune, et paraissant n'avoir qu'une seule strie longitudinale. Mucus

très-blanc et épais. Lorsqu'on touche cette limace, elle répand une bave blanchâtre en abondance.

Elle varie un peu par les couleurs. C'est peut-être une variété de l'*agrestis*. Habite dans les bois.

LIMACE DES JARDINS : *Limax hortensis*. (de Blainv.)

Mich. pl. XIV, fig. 1.

Animal noir ; dos presque cylindrique, très-noir, fascié longitudinalement de gris ; bord orangé ; tentacules presque blancs ; rudiment testacé (ou limacelle) ovale, concave, transparent, mince, blanc, finement marqué par ses lignes d'accroissement.

Habite les jardins, les vergers ; vit sur les plantes, dévore les fraises.

§ B. *Coquille complète et apparente, inoperculée.*

HÉLICE : *Helix*. (Lin.)

Animal pourvu d'un manteau charnu en forme de collier, qui entoure le cou et se continue en tunique membraneuse qui revêt le corps ; quatre tentacules très-obtus au sommet, deux antérieurs fort courts, les deux postérieurs plus longs, oculés au sommet.

Coquille variable, orbiculaire, assez souvent globuleuse, convexe ou planorbique, conoïde,

jamais turriculée, quelquefois carénée et aplatie; sommet mousse et arrondi; ouverture entière, arrondie, comprimée ou semi-lunaire, toujours modifiée par le retour de la spire, quelquefois dentée.

† Coquille conique.

HÉLICE RUGOSIUSCULE : *Helix rugosiuscula.* (Mich.)

V. B *aperturâ sinistrâ.*

Mich. pl. XV, fig. 11, 12, 13 et 14.

Coquille ombiliquée, conique en forme de troque, convexe en dessous, perforée, régulièrement striée longitudinalement, d'un gris pâle; cinq tours de spire, le dernier un peu caréné; ouverture arrondie, mais très-légèrement déprimée du côté de l'ombilic; péristome presque réfléchi, bordé intérieurement; sommet un peu fauve, très-peu strié.

Habite sur les pelouses, dans les lieux secs. Assez abondante à la lunette Rogniat, en dehors de la porte de la Citadelle; à la lunette de Montigny. La variété B a été trouvée par M. Joba.

HÉLICE FAUVE : *Helix fulva.* (Mull.)

Drap. pl. VII, fig. 12 et 13.

Animal noirâtre en dessus, d'un blanc bleuâtre en dessous; cou alongé; tête et tentacules noirs, les supérieurs longs, les inférieurs courts et gros.

Coquille imperforée, en cône très-raccourci, un peu globuleuse, cornée, d'un brun très-pâle, ou fauve, lisse, luisante et transparente; stries très-peu sensibles; cinq tours de spire, le dernier un peu caréné; sommet obtus; ouverture comprimée, beaucoup plus large que haute; péristome sans bourlet sensible; ombilic très-peu apparent.

M. Jeannot a trouvé cette espèce parmi les alluvions de la Seille, dans les fossés de la Citadelle, au bas de la tour Serpenoise. Elle paraît rare.

†† Coquille globuleuse.

* *Ombiliquée.*

HÉLICE TROMPEUSE : *Helix fruticum.* (Mull.)

Helix terrestris. (Gmel.)
V. B *alba, fasciâ fuscâ.*
Drap. pl. V, fig. 16 et 17.

Animal d'un blanc jaunâtre ou soufré.

Coquille entièrement blanche, assez lisse, mince, transparente, finement striée; cinq tours de spire, le dernier très-grand, les autres décroissant progressivement; ouverture arrondie, semi-lunaire, plus large que haute; péristome très-évasé, épaissi et comme garni d'un bourlet intérieur; ombilic large et profond, pénétrant jusqu'au sommet de

la spire ; épiphragme enfoncé dans l'intérieur, un peu flexible, susceptible de se ramollir dans l'eau.

Habite dans les haies, dans les bois. On la trouve près de Metz, à la Basse-Montigny. La variété B est plus rare; on la reconnaît facilement à la bande rougeâtre placée sur le milieu du dernier tour de spire.

** *Perforée.*

HÉLICE VIGNERONNE : *Helix pomatia.* (Lin.)

V. B *aperturâ sinistrorsâ.*

V. C. *Helix scalaris.*

Drap. pl. V, fig. 20, 21 et 22.

Animal gros, coriace, pâle, un peu grisâtre, surtout au-dessous du pied, chagriné en dessus par des grains ou tubercules ovales d'un blanc sale ou roussâtre; tentacules de la même couleur que ces grains.

Coquille renflée, dure, de couleur fauve, roussâtre ou jaune sale, marquée de stries longitudinales très-apparentes, inégales; quatre tours de spire, le dernier extrêmement grand, marqué de deux, trois ou cinq bandes d'un brun pâle, séparées par deux ou trois bandes blanchâtres; ouverture grande, demi-ovale; péristome évasé, un peu réfléchi, recouvrant presque en entier le trou ombilical, légèrement teint d'un brun violet; sommet lisse; épiphragme blanc, opaque, épais,

dur, non flexible, un peu convexe en dehors, poreux, cassant, faisant effervescence avec les acides.

La variété B ressemble en tout à la précédente, mais la coquille est gauche. La variété C est une monstruosité. Sa forme est torse, alongée; les tours de la spire sont écartés et très-ventrus, et la suture très-enfoncée vers l'axe.

Commune dans les bois, les haies, les vignes, etc. Tout le monde connaît cette espèce, vulgairement nommée *Gros Escargot*, et qui se mange au printemps. La variété B se rencontre accidentellement. J'ai trouvé la variété *Scalaris* au Jardin botanique de la ville de Metz.

HÉLICE PORPHYRE : *Helix arbustorum.* (Lin.)

Drap. pl. V, fig. 18.

Animal noir, granuleux; pied gris en dessous et postérieurement.

Coquille dure, striée, d'un brun tacheté de jaune, ou violâtre, nuancée de taches blanches; une bande d'un brun rougeâtre s'étend sur tous les tours de la spire : ces tours sont au nombre de cinq ou six, convexes, et tant soit peu carénés; ouverture médiocre, demi-ovale; péristome blanc, épaissi, réfléchi, recouvrant presque entièrement le trou ombilical, ne laissant qu'une fente oblique.

Cette espèce se trouve à la Basse-Montigny, dans les haies

des jardins qui bordent la Moselle; parmi les saules et dans les bois. Une variété plus petite a été trouvée à Saint-Avold par M. Lasaulce.

*** *Imperforée.*

HÉLICE CHAGRINÉE : *Helix aspersa.* (Mull.)

Drap. pl. V, fig. 23.

Animal d'un vert pâle ou gris en dessous, d'un vert noirâtre en dessus et antérieurement; tentacules supérieurs longs, globuleux au sommet; cou ridé en dessus, marqué d'une bande jaunâtre.

Coquille un peu ventrue, dure, d'un jaune plus ou moins clair, quelquefois fauve, marquée sur le dernier tour de bandes brunes et larges; surface chagrinée; spire assez élevée et tant soit peu conique, composée de quatre tours assez convexes, le dernier très-grand; sommet obtus; ouverture grande, demi-ovale, plus haute que large; péristome blanc, épaissi, évasé, réfléchi en dehors, recouvrant toute la place du trou ombilical.

Elle est commune dans le Midi. Bonne à manger.

Cette coquille, naturalisée dans quelques jardins de la paroisse Saint-Vincent, probablement par des moines qui habitaient l'ancienne abbaye, a été depuis transportée au Jardin botanique par M. Holandre; elle y a multiplié.

HÉLICE NÉMORALE : *Helix nemoralis.* (Lin.)

V. A. Hélice némorale entièrement jaune.
V. B. Hélice à deux bandes.
V. C. Hélice à trois bandes.
V. D. Hélice à cinq bandes.
V. E. Hélice jaune incarnat.
V. F. Hélice roussâtre.
Drap. pl. VI, fig. 3, 4 et 5.

Animal alongé ; pied pâle, jaunâtre ; tentacules longs, grêles, cendrés ; dos brunâtre ; ligne dorsale pâle.

Coquille lisse, légère, un peu transparente, marquée de fines stries longitudinales, un peu conique, à sommet un peu relevé ; cinq tours de spire ; ouverture médiocre, un peu plus haute que large, arrondie inférieurement et au bord latéral ; bord columellaire assez droit, muni d'un pli ou d'une très-petite bosse qui fait saillie dans l'ouverture ; péristome évasé, garni d'un bourlet intérieur, et teint d'une couleur brune ou de café brûlé qui est très-intense, particulièrement à la place de l'ombilic, et qui s'étend en dedans sur la convexité de l'avant-dernier tour.

La variété A est entièrement jaune ; la variété B est jaune, et marquée sur le dernier tour de deux bandes brunes qui plongent dans l'intérieur ;

la variété C a trois bandes, mais la supérieure seulement se continue jusqu'au sommet de la spire; la variété D a cinq bandes, dont les trois supérieures se continuent jusqu'au sommet de la spire: souvent les deux inférieures se soudent par leur bord interne, et forment une autre variété à quatre bandes; la variété E est d'un beau jaune incarnat, et présente à peu près les mêmes modifications; la variété F est entièrement roussâtre.

Commune dans les champs, les jardins, les bois.

HÉLICE DES JARDINS : *Helix hortensis.* (Mull.)

V. A. Hélice entièrement jaune.

V. B. Hélice à quatre bandes.

V. C. Hélice à cinq bandes.

V. D. Hélice roussâtre.

Drap. pl. VI, fig. 6.

Animal pâle ou un peu grisâtre, ou légèrement roussâtre; deux bandes grises au-dessus du cou; tentacules grisâtres.

Coquille lisse, luisante, légère, un peu transparente, finement striée; cinq tours de spire, convexes; ouverture médiocre, un peu plus longue que large, arrondie inférieurement au bord latéral; bord columellaire assez droit, muni d'une légère éminence rentrante; péristome évasé, un peu réfléchi, garni en dedans d'un bourlet très-blanc; épiphragme papyracé.

La variété A est entièrement jaune ; la variété B est marquée de quatre bandes brunes, dont les deux inférieures plongent dans l'intérieur de la coquille ; la variété C en a cinq : souvent la coquille est décolorée, blanchâtre, sans cependant avoir perdu son épiderme, et les bandes sont transparentes ; la variété D est roussâtre. Cette espèce ne diffère de la précédente que par sa taille plus petite et son péristome qui est très-blanc.

Très-commune dans les jardins, les haies.

††† Coquille subdéprimée.

* *Perforée.*

HÉLICE DOUTEUSE : *Helix incarnata.* (Mull.)

Drap. pl. VI, fig. 30.

Animal couleur de chair ; tête noire ; tentacules grisâtres ; pied pâle, court et arrondi postérieurement.

Coquille globuleuse, un peu déprimée, dure, cornée, claire, transparente, finement striée et un peu carénée, recouverte d'un épiderme caduc qui rend sa surface légèrement hérissée de petites lames membraneuses ; six tours de spire augmentant progressivement, la carène du dernier tour marquée d'une ligne blanchâtre ; ouverture demi-ovale, semi-lunaire, oblique, le bord columellaire étant

plus long que le bord latéral et un peu sinueux ; péristome réfléchi, violâtre ou de couleur de chair pâle, garni en dedans d'un bourlet très-saillant, et bordé en dehors d'une bande circulaire fauve ; ombilic étroit. Souvent lorsque cette coquille est fraîche, elle a une teinte couleur de chair tirant sur le fauve.

Habite dans les bois, sous les pierres. M. Holandre l'a trouvée à Lorry.

HÉLICE BIMARGINÉE : *Helix carthusianella.* (Drap.)

Drap. pl. VI, fig. 31 et 32.

Animal pâle, légèrement cendré en dessus ; tunique marquée d'une bande blanchâtre, avec des taches noires et des taches d'un jaune foncé qui s'aperçoivent au travers de la coquille et la font paraître elle-même tachetée.

Coquille solide, quoique assez mince, transparente, blanchâtre, lisse, légèrement striée ; cinq tours et demi à six tours de spire, le dernier plus grand que les autres, et marqué d'une ligne dorsale pâle, blanchâtre ; ouverture demi-ovale, oblique, le bord columellaire assez droit, et sensiblement plus long que le bord latéral ; péristome un peu évasé, brun, bordé intérieurement d'un bourlet blanchâtre, et extérieurement d'une bande lactée ; trou ombilical peu ouvert.

Très-commune dans les champs, sur les coteaux, dans les haies à la Basse-Montigny, et sur les remparts du fort Gisors.

** *Ombiliquée.*

HÉLICE HISPIDE : *Helix hispida.* (Lin.)

Drap. pl. VIII, fig. 20, 21 et 22.

Animal pâle ou grisâtre, et quelquefois tout noir ; le dessus du cou, la tête et les tentacules sont d'un gris brun ; tentacules grêles.

Coquille brune, cornée, très-mince et transparente, finement striée, hérissée à sa surface de poils recourbés, blancs ; cinq à cinq tours et demi de spire, le dernier plus grand que les autres à proportion, un peu caréné, souvent marqué d'une ligne blanchâtre ; ouverture demi-ovale, arrondie, semi-lunaire ; péristome simple ou garni d'un léger bourlet intérieur, blanchâtre ; ombilic évasé.

Assez commune dans les champs, les jardins, les haies, sur les vieux murs.

HÉLICE BLANCHATRE : *Helix candidula.* (Mich.)

Helix striata. V. I. (Drap.)

V. A. *Alba tota.*

V. B. *Alba unifasciata.*

V. C. *Alba, lineolis fuscis interruptis.*

Drap. pl. VI, fig. 21.

Animal gris ou blanchâtre.

Coquille globuleuse, marquée de stries fines et assez régulières, convexe en dessous, très-légèrement carénée supérieurement, blanchâtre; ouverture arrondie, semi-lunaire; péristome un peu évasé, garni intérieurement d'un bourlet blanc, ayant une ou deux petites dents situées, l'une près de l'insertion du bord latéral, l'autre placée sur le bord columellaire; six tours de spire, arrondis; sommet brun noirâtre.

La variété A est entièrement blanche; la variété B est marquée sur le dernier tour d'une bande brune qui se continue jusqu'au sommet de la spire; outre cette bande brune, la variété C est encore ornée sur le dernier tour de deux ou trois petites fascies fauves et interrompues, qui plongent dans l'intérieur de la coquille.

Habite sur les pelouses, les coteaux; très-commune dans les fortifications de la ville de Metz, sur le mont Saint-Quentin, etc.

HÉLICE RUBAN : *Helix ericetorum.* (Drap.)

Drap. pl. VI, fig. 12.

Animal grisâtre, blanchâtre en dessus.

Coquille subdéprimée et quelquefois aplatie, ordinairement blanche, striée; cinq tours de spire, le dernier un peu plus grand à proportion, très-insensiblement caréné, ordinairement marqué de

plusieurs bandes brunes, quelquefois cinq ou six: il n'y a que la supérieure de ces bandes qui se continue en dehors de la coquille, les autres sont souvent effacées en partie ou interrompues, et plongent dans l'intérieur; ouverture ovale, arrondie; les deux bords, quoique un peu évasés, se rapprochent assez l'un de l'autre à leur insertion; péristome blanc, ou quelquefois un peu brunâtre, garni d'un bourlet blanc; ombilic très-évasé.

Commune dans les champs, au bord des chemins, sur les pelouses, dans les jardins.

†††† Coquille aplatie.

* *Péristome réfléchi.*

HÉLICE LAMPE : *Helix lapicida.* (Lin.)

Drap. pl. VII, fig. 35, 36 et 37.

Animal d'un brun noir; tentacules supérieurs assez longs, les inférieurs courts et grêles; cou chagriné.

Coquille d'un brun mat plus ou moins foncé, quelquefois grisâtre, marquée de taches longitudinales brunes ou d'un rouge obscur, ferrugineux; un peu transparente, déprimée, aussi convexe en dessous qu'en dessus, striée transversalement; cinq à six tours et demi de spire; suture superficielle; ouverture ovale ou elliptique; péristome continu, blanc, large; bord latéral évasé, bord columellaire réfléchi; ombilic assez ouvert.

Habite les lieux arides et pierreux, sur les rochers, dans les bois, à la Frase, près de Novéant. Assez commune.

HÉLICE PLANORBE : *Helix obvoluta.* (Mull.)

Drap. pl. VII, fig. 27, 28 et 29.

Animal chagriné; pied gris; cou noirâtre; tentacules noirs, les supérieurs longs, les inférieurs très-courts.

Coquille brunâtre, assez transparente, légèrement striée, plane, un peu concave en dessus, hérissée de poils longs; six tours de spire; suture assez profonde; ouverture triangulaire; péristome très-réfléchi, sinueux, d'un rose clair; ombilic très-ouvert.

Habite dans les lieux ombragés ou découverts, sur le mont Saint-Quentin, la côte de Lessy.

HÉLICE MIGNONNE : *Helix pulchella.* (Mull.)

Drap. pl. VII, fig. 30, 31, 32, 33 et 34.

Animal blanchâtre ou fauve pâle, transparent; yeux très-noirs; tentacules courts, surtout les inférieurs.

Coquille blanchâtre ou cendrée, quelquefois aussi d'un brun pâle, mince, transparente, légèrement convexe en dessus, garnie de stries ou côtes saillantes, parallèles et assez distantes, qui tombent avec l'épiderme; quatre tours de spire, le dernier

un peu plus grand à proportion, et s'évasant vers la fin en manière de trompe; péristome très-arrondi et presque continu, blanc, plane, épais; ombilic très-ouvert.

Habite sous les haies, dans les lieux frais. Commune sur les remparts des fortifications de la ville de Metz.

** *Péristome simple.*

HÉLICE PYGMÉE : *Helix pygmœa.* (Drap.)

Drap. pl. VIII, fig. 8, 9 et 10.

Animal blanchâtre; tentacules gris.

Coquille grisâtre, cendrée ou d'un brun pâle, aplatie, mais un peu convexe en dessus, finement et légèrement striée, un peu transparente; spire composée de quatre tours qui augmentent graduellement; suture profonde; ouverture arrondie, semi-lunaire, et un peu plus large que haute; péristome simple; ombilic évasé.

Habite sous les mousses, sur les remparts, et sur le bord des fossés du fort Belle-Croix.

HÉLICE BOUTON : *Helix rotundata.* (Mull.)

Drap. pl. VIII, fig. 4, 5, 6 et 7.

Animal pâle en dessous, noirâtre en dessus et antérieurement; tentacules inférieurs très-courts.

Coquille brunâtre, avec des taches plus foncées,

ou grisâtre, avec des taches rousses ochracées; transparente, un peu convexe en dessus, carénée, marquée de stries saillantes et égales; six tours de spire, qui augmentent graduellement; suture assez marquée; ouverture arrondie, semi-lunaire, aussi large que haute; péristome un peu évasé, épaissi; ombilic très-évasé, laissant apercevoir tous les tours de la spire.

Habite sous les feuilles mortes, sous les haies, sur les vieux murs, les vieux arbres. Assez commune.

HÉLICE LUCIDE : *Helix lucida.* (Drap.)

Drap. pl. VIII, fig. 11 et 12.

Animal noir, grêle; tentacules filiformes.

Coquille brune, cornée, lisse et luisante, mince, transparente, un peu convexe en dessus, très-légèrement striée; quatre tours et demi à cinq tours de spire, le dernier plus grand que les autres à proportion; ouverture médiocre, demi-ovale, très-arrondie, semi-lunaire; ombilic ouvert, laissant voir deux tours.

Habite les lieux humides et marécageux. On la trouve au Pâté.

HÉLICE LUISANTE : *Helix nitida.* (Drap.)

Drap. pl. VIII, fig. 23, 24 et 25.

Animal grand, alongé, grisâtre, pâle en dessous,

d'un gris bleuâtre foncé en dessus et aux bords du pied; deux larges taches blanchâtres sur le tortillon; tentacules supérieurs d'un gris bleuâtre, renflés et rapprochés à leur base; les inférieurs courts, pâles, grisâtres au sommet.

Coquille couleur de corne, claire en dessus, d'un blanc de lait un peu verdâtre et plus luisante en dessous; mince, transparente, un peu convexe en dessus; lisse, légèrement striée, quelquefois hérissée de petites lames caduques; cinq tours de spire, le dernier plus grand à proportion; suture très-marquée; ouverture grande, demi-ovale, fortement échancrée par la convexité de l'avant-dernier tour, oblique; bord latéral avançant bien au-delà du bord columellaire, qui est plus long; ombilic évasé.

Habite sous les haies, dans les jardins. Commune.

HÉLICE BRILLANTE : *Helix nitens.* (Mich.)

Mich. pl. XV, fig. 1, 2, 3, 4 et 5.

Coquille orbiculaire, déprimée; ombilic assez ouvert; mince, diaphane, luisante, légèrement striée longitudinalement, le plus souvent obscurément cornée, quelquefois d'un blanc teint d'une légère couche de vert; quatre tours de spire presque aplatis, plus pâles en dessous; ouverture déprimée, oblique et étendue; péristome

simple, tranchant; le bord latéral plus avancé que le columellaire.

Cette espèce est plus aplatie que les deux précédentes, et son ouverture plus déprimée; le dernier tour augmente subitement vers sa fin.

Découverte dans nos environs par M. Jeannot.

HÉLICE CRISTALLINE : *Helix cristallina.* (Mull.)

Drap. pl. VIII, fig. 13, 14, 15, 16 et 17.

Animal blanchâtre ou jaunâtre; tentacules bleuâtres.

Coquille très-mince et fragile, transparente, blanche, avec une légère teinte verdâtre, très-brillante, un peu convexe en dessus, finement striée; quatre à quatre tours et demi de spire, le dernier plus grand à proportion; ouverture arrondie, semi-lunaire, un peu déprimée, plus large que haute; péristome garni quelquefois d'un bourlet très-mince. Varie beaucoup pour la grandeur.

Habite sous les haies. Rare. Communiquée par M. Joba, qui l'a trouvée sur un chemin près des vignes de Saint-Julien, à gauche du chemin de Sainte-Barbe.

VITRINE : *Vitrina.* (Drap.)

Animal rampant, alongé, limaciforme, presque droit, séparé postérieurement du pied, contourné

en spirale et enveloppé d'une coquille; quatre tentacules, les postérieurs oculés, les antérieurs fort courts.

Coquille très-petite, fragile, translucide; le dernier tour très-grand; ouverture grande, arrondie; les bords tranchants, désunis, le gauche très-excavé et fléchi en dedans.

VITRINE TRANSPARENTE : *Vitrina pellucida.* (Drap.)

Drap. pl. VIII, fig. 34, 35, 36 et 37.

Animal blanchâtre ou un peu grisâtre, surtout en dessus, quelquefois d'un fauve foncé, ou même rougeâtre et tacheté, très-gros relativement à sa coquille, et ne pouvant y être contenu tout entier.

Coquille d'un vert clair, très-luisante, très-transparente, mince et fragile, légèrement striée; trois tours de spire, l'extérieur très-large et dilaté, les deux du centre petits et resserrés; suture peu profonde, comme bordée d'une petite bande souvent brunâtre; ouverture très-grande, ovale, échancrée par la convexité de l'avant-dernier tour, aussi large en haut qu'en bas; bord columellaire moins avancé que le bord latéral, garni d'un mince rebord, échancré près de son insertion.

Habite les lieux humides, sous les feuilles. Elle n'est pas rare dans les environs de Metz.

BULIME : *Bulimus*. (Brug.)

Animal trachélipode, à collier, sans cuirasse; quatre tentacules, les postérieurs plus grands, oculés au sommet, les antérieurs courts; pied dépourvu d'opercule, comme celui des Hélices.

Coquille ovale, oblongue ou turriculée; ouverture ovale, entière, sans dents ni plis, à bords désunis supérieurement et inégaux; columelle droite, lisse, sans troncature à la base.

BULIME MONTAGNARD : *Bulimus montanus*. (Drap.)

Drap. pl. IV, fig. 22.

Animal grisâtre, tacheté de noir, chagriné; deux sillons sur le cou; pied long et atténué postérieurement; tentacules postérieurs longs et gros supérieurement, les antérieurs courts; mufle obtus et divisé en deux par une petite fente.

Coquille ovale, un peu oblongue, cornée, brunâtre, transparente, marquée de stries longitudinales rapprochées, assez élevées, et comme grenues; sept tours de spire; sommet assez obtus; ouverture demi-ovale: son plan est incliné; péristome blanchâtre, évasé et réfléchi; fente ombilicale oblique.

Habite dans les bois, sur l'écorce des arbres; à Montoy-la-Montagne. Rare.

BULIME OBSCUR : *Bulimus obscurus.* (Drap.)
Drap. pl. IV, fig. 23.

Animal pâle, brunâtre en dessus.

Coquille ovale, un peu oblongue, cornée, d'un brun pâle, transparente et un peu luisante, marquée de stries longitudinales peu saillantes; six à sept tours de spire assez bombés, le quatrième plus gros à proportion que les précédents, ce qui rend la coquille un peu ventrue; suture bien marquée; sommet un peu obtus; ouverture demi-ovale; péristome blanchâtre, évasé et réfléchi; fente ombilicale très-oblique.

Cette coquille est souvent salie et obscurcie par une incrustation terreuse. Habite au bord des haies, sous les feuilles mortes. Plus commune que la précédente.

MAILLOT : *Pupa.* (Drap.)

Animal trachélipode, très-petit, à collier, sans cuirasse; quatre tentacules, dont les deux supérieurs plus longs, oculifères; les inférieurs très-courts, quelquefois très-peu apparents.

Coquille cylindrique, turriculée, en forme de maillot, épaisse et assez solide; sommet obtus; ouverture demi-ovale, irrégulière, dentée ou plissée, ordinairement droite, subanguleuse inférieurement.

† Coquille ovale ou cylindrique et obtuse.

MAILLOT BORDÉ : *Pupa marginata.* (Drap.)

Drap. pl. III, fig. 36, 37 et 38.

Animal de couleur pâle.

Coquille d'un brun plus ou moins pâle, obtuse aux deux extrémités ; six tours de spire, l'inférieur un peu plus grand, les trois suivants égaux, et les deux du sommet plus petits ; leur superficie lisse et convexe, et la suture très-marquée ; ouverture demi-ovale, arrondie inférieurement, échancrée à sa partie supérieure, garnie en dehors et à une petite distance du bord d'un bourlet blanc ; sur le milieu à peu près de la face interne de la columelle, on voit une dent ou lame qui se prolonge en tournant dans l'intérieur de la coquille ; sur la face opposée ou inférieure de l'ouverture est une saillie blanche qui paraît à l'extérieur comme une petite dent blanche ; ombilic très-sensible.

Habite les lieux humides et ombragés, sous les mousses, les feuilles mortes, sur le mont Saint-Quentin.

MAILLOT BARILLET : *Pupa doliolum.* (Drap.)

Drap. pl. III, fig. 41 et 42.

Coquille d'un brun pâle ou souvent grisâtre,

cylindrique, très-obtuse, plus étroite vers le bas, un peu plus renflée vers le sommet, marquée de stries inégales et assez saillantes; spire composée de huit à neuf tours qui augmentent insensiblement; ouverture garnie d'un pli élevé à la partie supérieure; péristome blanc et réfléchi; bord columellaire garni intérieurement de deux dents peu saillantes; fente ombilicale oblique.

Cette espèce est revêtue d'un épiderme à côtes saillantes, qui se soulève et se détache par petites lames, ce qui fait paraître la coquille quelquefois hérissée.

Habite sous les haies. M. Joba l'a découvert entre le chemin de Sainte-Ruffine et Jussy.

†† Coquille oblongue, cylindrique et un peu conique.

MAILLOT AVOINE: *Pupa avena.* (Drap.)

Drap. pl. III, fig. 47 et 48.

Animal noirâtre; tentacules inférieurs très-courts et punctiformes, les supérieurs plus alongés, renflés au sommet.

Coquille d'un brun châtain ou noirâtre, striée, oblongue et un peu conique, un peu obtuse à son sommet; sept à huit tours de spire, les trois ou quatre premiers plus petits relativement aux autres; ouverture demi-ovale, garnie de sept plis

blancs, dont deux sur la columelle et deux autres sur le bord columellaire : ces plis sont assez enfoncés, excepté celui qui est en haut sur la columelle, le plus voisin du bord latéral, lequel se prolonge en dehors jusqu'au bord de l'ouverture ; péristome un peu réfléchi et blanchâtre ; ombilic un peu ouvert.

Habite les lieux secs et arides, sur les rochers, les coteaux, à Châtel-Saint-Germain. Très-commun.

MAILLOT SEIGLE : *Pupa secale.* (Drap.)

Drap. pl. III, fig. 49 et 50.

Coquille d'un brun assez pâle, striée, oblongue et un peu conique, obtuse au sommet ; neuf tours de spire, les quatre ou cinq premiers plus petits relativement aux autres : la fin du dernier tour, près de l'ouverture, est blanchâtre, et marquée de trois lignes blanches qui vont dans le sens de la spire, et qui répondent aux plis du bord latéral ; ouverture demi-ovale, un peu anguleuse, marquée de sept ou huit plis blancs, dont deux sur la columelle, et deux ou trois autres sur le bord columellaire des plis de la columelle : celui qui est le plus voisin du bord latéral s'avance davantage en dehors ; péristome blanc et réfléchi ; ombilic un peu évasé.

Cette espèce ressemble assez à la précédente,

mais elle en diffère surtout par le nombre des tours de la spire ; elle est aussi plus pâle et plus grosse.

Habite parmi les mousses. On le trouve principalement sur un vieux mur sur la route de Paris, vis-à-vis Rozérieulles, et au-dessus du village.

MAILLOT TRIDENTÉ : *Pupa tridens.* (Drap.)

Drap. pl. III, fig. 57.

Coquille d'un brun pâle, striée, ovale, un peu oblongue, ou conico-cylindrique, obtuse au sommet ; sept à huit tours de spire, les trois premiers plus petits que les autres à proportion ; ouverture demi-ovale, garnie de trois dents blanches, dont une est placée vers le milieu de la columelle, une autre sur le bord latéral, et la troisième, qui est la moins saillante, est placée sur le bord columellaire : il y en a souvent une très-petite située à l'angle supérieur de l'ouverture ; péristome épais, blanc et réfléchi ; bord latéral un peu coudé dans son milieu ; fente ombilicale très-oblique.

Habite sous les mousses. On le trouve sur le mont Saint-Quentin, près de la plantation de peupliers.

MAILLOT FRAGILE : *Pupa fragilis.* (Drap.)

Drap. pl. IV, fig. 4.

Animal : cou noir ; pied gris, chagriné, tacheté, étroit et alongé ; tentacules supérieurs gros, courts,

les inférieurs très-petits ; mufle très-obtus et large.

Coquille gauche, conique, alongée, assez grêle, mince et transparente, d'un brun pâle, marquée de stries élevées ; sommet un peu obtus ; spire de neuf à dix tours qui augmentent insensiblement ; l'ouverture est quelquefois marquée, vers le milieu de la columelle, d'une petite lame ou dent blanche peu élevée ; péristome simple, blanchâtre ou un peu sinueux ; fente ombilicale oblique.

Habite sur les vieux murs des remparts de la porte des Allemands, près du retranchement de Guise, où il a été découvert par M. Dupotêt.

††† Coquille lisse, luisante ; péristome subcontinu ; ouverture sinueuse.

MAILLOT DE GOODALL : *Pupa Goodallii.* (Mich.)
Mich. pl. XV, fig. 39 et 40.

Animal : pied blanchâtre ; tête et cou grisâtres ; tentacules noirâtres, les inférieurs courts, gros et obtus, les supérieurs assez alongés, et mamelonnés à leur sommet.

Coquille ovale, oblongue, petite, obtuse des deux côtés, lisse, très-luisante, diaphane, fauve ou de couleur d'écaille claire ; sept tours de spire un peu convexes ; suture très-peu profonde ; ouverture grimaçant, presque triangulaire ; l'angle supérieur est aigu, les deux autres obtus et

arrondis ; péristome continu, marginé, d'un blanc jaunâtre ; le bord latéral a deux dents : celle qui est sur le bord est plus grande, l'autre, plus petite, est plus enfoncée dans la cavité de l'ouverture ; sur le bord columellaire est un pli enfoncé qui forme un sinus à sa partie la plus inférieure ; dans l'angle qui sépare la columelle du bord, on aperçoit, mais intérieurement, un autre gros pli longitudinal, dont le sommet seul s'offre à l'observateur ; la columelle est calleuse et armée d'une lame élevée, flexueuse, qui se perd dans la cavité : on remarque tout près d'elle une dent obtuse, élevée ; la lame, les plis et les dents sont blancs ; il y a quelquefois de légères modifications dans les plis de l'ouverture.

Au premier aspect, cette espèce ressemble beaucoup à l'*Achatina lubrica*, mais l'ouverture est bien différente.

Habite sur les mousses humides, au pied des arbres. On en trouve dans les environs de Metz, dans un petit sentier à gauche du chemin de Sainte-Barbe. Assez rare.

AMBRETTE : *Succinea*. (Drap.)

Animal limaciforme, assez gros, rampant ; quatre tentacules courts, les deux postérieurs renflés à la base, plus grands, oculés au sommet, les antérieurs très-grêles, à peine visibles.

Cet animal peut à peine être contenu dans sa coquille. Il a de grandes analogies avec les Hélices.

Coquille ovale ou oblongue, très-fragile et transparente; ouverture ample, entière, plus longue que large, oblique; bord latéral tranchant, non réfléchi, s'unissant inférieurement à une columelle évasée, lisse, amincie; point d'opercule, mais un épiphragme papyracé pendant le froid.

AMBRETTE AMPHIBIE : *Succinea amphibia.* (Drap.)
Helix putris. (Lin.)
Drap. pl. III, fig. 22 et 23.

Animal noirâtre, épais, très-glutineux, engourdi.

Coquille ovale, un peu alongée, mince, diaphane, d'un jaune de succin plus ou moins pâle, marquée de stries longitudinales très-serrées et très-fines; spire composée de trois tours obliques inclinés, l'inférieur très-grand, oblong, médiocrement bombé, les autres petits, convexes; sommet légèrement obtus; ouverture grande, ovale, égalant en longueur presque les deux tiers de la coquille; péristome simple.

Habite dans les lieux humides, au bord des ruisseaux, des fontaines. Elle est véritablement terrestre, et vit à l'air libre. Commune sur les bords de la Seille, et dans les prés derrière le Pâté.

AMBRETTE OBLONGUE : *Succinea oblonga.* (Drap.)
Drap. pl. III, fig. 24 et 25.

Animal grisâtre.

Coquille ovale, oblongue, conique vers son sommet qui est assez aigu, blanche ou grisâtre, plus épaisse et moins diaphane que la précédente, striée longitudinalement; spire de trois tours et demi à quatre, un peu obliques, le dernier très-grand relativement aux autres; suture profonde; ouverture assez exactement ovale : son plan est incliné, et sa longueur égale la moitié de celle de la coquille; péristome souvent garni d'un petit bourlet interne.

Cette espèce, plus petite que la précédente, habite ordinairement auprès des fontaines, des sources. Elle est rare; on en trouve au bord de la Moselle près de Thury.

CLAUSILIE : *Clausilia.* (Drap.)

Animal très-petit, semblable à celui des Hélices et des Maillots; corps grêle et alongé; quatre tentacules, les inférieurs très-courts.

Coquille turriculée, fusiforme, mince, à sommet grêle et obtus; ouverture entière, ovale, à bords réunis, plissés; péristome continu, réfléchi; un osselet élastique columellaire.

CLAUSILIE LISSE : *Clausilia bidens.* (Drap.)

Drap. pl. IV, fig. 5, 6 et 7.

Animal noirâtre ou grisâtre, chagriné en dessus;

tentacules supérieurs longs et gros, les inférieurs courts.

Coquille fusiforme, un peu ventrue, cornée, claire, lisse et très-légèrement striée, transparente et luisante; dix à onze tours de spire un peu bombés; sommet obtus; ouverture ovale, un peu rétrécie supérieurement; on y voit deux plis ou lames sur la columelle, et deux autres plis moins saillants et plus enfoncés sur le côté opposé: derrière les deux lames de la columelle, il y a une autre lame plus droite, et à côté un osselet oblong, blanc, lisse, élastique, un peu contourné en spirale, échancré latéralement à son sommet, et dont la base se continue en une espèce de pédicule ou de lame mince, qui, tournant avec la spire, va s'attacher intérieurement sur la columelle au commencement de l'avant-dernier tour; péristome blanc, réfléchi; fente ombilicale peu profonde.

Habite sur les coteaux, sous les mousses, les pierres, à la côte Saint-Quentin, dans les haies près de Saint-Julien. Elle n'est pas rare.

CLAUSILIE VENTRUE : *Clausilia ventricosa.* (Drap.)

Drap. pl. IV, fig. 14.

Animal noirâtre sur le cou, gris partout ailleurs, tacheté; tentacules assez longs, les inférieurs courts; pied alongé.

Coquille fusiforme, ventrue, transparente, d'un brun plus ou moins foncé, marquée de stries longitudinales saillantes ; spire de onze à douze tours un peu bombés ; suture assez profonde ; ouverture ovale, rétrécie supérieurement, marquée de deux lames sur la columelle : de ces lames, celle qui est voisine du bord latéral est en avant de l'ouverture, et celle qui est voisine du bord columellaire est assez enfoncée ; péristome blanc, un peu renflé et réfléchi ; fente ombilicale profonde.

Habite sous l'écorce des vieux arbres. M. Joba l'a trouvée dans les haies à la Basse-Montigny. On la trouve aussi sur la côte de Lorméché.

CLAUSILIE RUGUEUSE : *Clausilia rugosa.* (Drap.)
Drap. pl. IV, fig. 19 et 20.

Coquille grêle, fusiforme, marquée de stries élevées, brune, un peu transparente ; douze à treize tours de spire ; ouverture ovale, rétrécie supérieurement ; columelle garnie de deux plis ; la gorge est un peu rétrécie par un léger bourlet enfoncé, placé sur le bord latéral ; péristome détaché de la spire et avancé, blanchâtre, un peu évasé et réfléchi ; éminence dorsale assez saillante : le sillon qui se trouve à côté de cette éminence fait saillie en dedans de l'ouverture, et y produit souvent un troisième pli enfoncé ; osselet élastique un peu roulé sur lui-même en oublie.

Cette espèce, plus petite que les deux précédentes, habite sous les pierres, sous les mousses, après les vieux murs. Très-commune dans les fortifications de la ville de Metz.

CLAUSILIE PARVULE : *Clausilia parvula.* (Mich.)

Mich. pl. XV, fig. 21 et 22.

Animal noirâtre, plus pâle en dessous ; tentacules tirant sur le gris, les supérieurs plus longs et grêles.

Coquille petite, fusiforme, sénestre, grêle, aiguë, très-légèrement striée, brunâtre ; outre les deux grandes lames qui sont sur la columelle, elle a plusieurs autres petits plis sur le péristome ; sept à huit tours de spire. Cette espèce se distingue fort bien de la précédente par sa taille plus petite, ses stries moins fortes ; elle est aussi plus ventrue.

Se trouve avec la précédente sur la mousse des vieux murs.

AGATHINE : *Achatina.* (Lam.)

Animal analogue à celui des Bulimes ; quatre tentacules, dont les deux plus grands sont oculés au sommet. M. de Blainville lui a observé une sorte d'interruption du collier au point de jonction du côté droit au côté gauche, ainsi qu'une saillie du muscle columellaire qui détermine la troncature de la columelle de la coquille.

Coquille ovale ou oblongue ; ouverture entière,

ovale ; bord latéral tranchant, non réfléchi ; columelle nue, lisse, tronquée à sa base.

AGATHINE BRILLANTE : *Achatina lubrica.* (Mich.)

Bulimus lubricus. (Drap.)
Drap. pl. IV, fig. 24.

Animal pâle en dessous, noirâtre en dessus ; quatre tentacules noirâtres, les supérieurs médiocres, les inférieurs courts.

Coquille ovale, un peu oblongue, d'un brun pâle ou jaunâtre, cornée, très-lisse, transparente et très-luisante ; stries très-peu marquées ; cinq à six tours de spire un peu bombés ; sommet un peu obtus ; suture assez profonde ; ouverture ovale : le plan en est un peu incliné ; péristome simple, quelquefois rougeâtre à l'extérieur ; il n'y a pas de fente ombilicale.

Habite dans les bois, sous les mousses, sur les pentes des coteaux couverts de gazon, dans les lieux humides.

AGATHINE AIGUILLETTE : *Achatina acicula.* (Mich.)

Bulimus acicula. (Drap.)
Drap. pl. IV, fig. 25 et 26.

Animal à quatre tentacules qui ne sont pas renflés au sommet.

Coquille très-alongée, blanche ou grisâtre, très-lisse et sans stries, luisante, transparente ;

spire oblique, composée de six tours peu convexes, dont le dernier égale presque la longueur de tous les autres; la suture paraît marginée; sommet un peu obtus; ouverture ovale, oblongue; columelle évasée au milieu, tronquée ou échancrée à sa base sur le bord columellaire : il y a un pli sur la columelle au troisième ou quatrième tour; il n'existe pas d'ombilic; péristome simple; le bord latéral est arqué.

Plus petite et plus alongée que la précédente. Habite sur l'écorce des arbres, les terrains pierreux, les murailles. Commune sur les bords de la Seille.

DEUXIÈME TRIBU.

DICÈRES.

Espèces munies de deux tentacules seulement.

§ I.er *Coquille inoperculée.*

VERTIGO : *Vertigo.* (Mull.)

Animal ressemblant à celui des Hélices et des Maillots; deux tentacules longs, obconiques, l'extrémité arrondie, rétractiles.

Coquille cylindrique, très-spirale; volute croissant lentement; cône spiral incomplet; quatre à six tours; ouverture droite, courte, souvent dentée; péristome sinueux et réfléchi.

VERTIGO MOUSSERON : *Vertigo muscorum.* (Mich.)

Pupa muscorum. (Drap.)
Turbo muscorum. (Lin.)
Drap. pl. III, fig. 26 et 27.

Animal blanchâtre, tête et tentacules bleuâtres.

Coquille extrêmement petite, exactement cylindrique, brunâtre, obtuse, marquée de stries très-fines, seulement visibles à la loupe; six à sept tours de spire peu inégaux; suture assez marquée; ouverture demi-ovale; on y remarque souvent sur la columelle intérieurement un et quelquefois même deux plis peu élevés; péristome blanchâtre et un peu réfléchi; fente ombilicale oblique.

Habite sous les haies, parmi les feuilles mortes, sous la mousse, sur les remparts du fort Belle-Croix.

VERTIGO PYGMÉE : *Vertigo pygmæa.* (Mich.)

Pupa pygmæa. (Drap.)
Drap. pl. III, fig. 30 et 31.

Animal : pied blanchâtre, plus pâle en dessous; tête, tentacules et cou noirâtres; tentacules courts.

Coquille extrêmement petite, ovale-cylindrique, obtuse au sommet, d'un brun plus ou moins foncé, lisse et un peu luisante; spire de cinq tours qui croissent progressivement; ouverture pas plus longue que large, presque ronde, garnie de quatre

dents, dont une supérieure aiguë, deux inférieures enfoncées, et une enfin sur le bord columellaire : il s'en trouve souvent une cinquième dans le bas de l'ouverture ; bord latéral légèrement coudé dans son milieu ; péristome réfléchi en dehors ; fente ombilicale assez prononcée.

Habite sous les haies, dans la mousse. M. Joba l'a trouvé sur les remparts du fort Belle-Croix.

VERTIGO ANTI-VERTIGO : *Vertigo anti-vertigo.* (Mich.)

Pupa anti-vertigo. (Drap.)
Drap. pl. III, fig. 32 et 33.

Coquille très-petite, ovale, obtuse, un peu ventrue, d'un brun plus ou moins foncé ; cinq tours de spire, le dernier plus grand à proportion que les autres, qui décroissent progressivement ; ouverture demi-ovale, un peu resserrée, garnie de sept dents ou plis, dont trois supérieurs et quatre inférieurs : de ces derniers, il y en a un sur le bord columellaire, et un autre sur le bord latéral, qui est coudé à son milieu, et qui en se réfléchissant rétrécit l'ouverture.

Habite sous la mousse, sous les pierres. Découvert dans nos environs par M. Jeannot.

CARYCHIE : *Carychium.* (Mull.)

Animal semblable à celui des Hélices ; deux

tentacules rétractiles, gros, cylindriques et obtus; yeux situés derrière les tentacules, près de leur base sur la tête.

Coquille ovale, oblongue ou cylindrique; ouverture entière, droite, courte, avec ou sans dents; cône spiral incomplet; point d'opercule.

CARYCHIE PYGMÉE: *Carychium minimum.* (Mich.)

Auricula minima. (Drap.)

Drap. pl. III, fig. 18 et 19.

Animal pâle, d'un fauve jaunâtre, ou de couleur soufrée.

Coquille ovale, un peu oblongue, très-petite, diaphane, blanchâtre, lisse; cinq tours de spire, le dernier plus grand à proportion, et les autres décroissant d'une manière insensible; sommet obtus; ouverture ovale, marquée d'une petite dent sur la columelle, d'une autre sur le bord columellaire, d'une troisième enfin sur le bord latéral qui est un peu coudé; péristome réfléchi, garni d'un bourlet assez épais.

Habite dans les lieux humides, sur le bois pourri, les feuilles mortes. M. Joba l'a trouvée abondante dans les alluvions de la Seille, au bas de la tour Serpenoise.

§ II. *Coquille operculée.*

CYCLOSTOME : *Cyclostoma.* (Lam.)

Animal trachélipode, très-spiral, sans collier ni cuirasse ; tête proboscidiforme ou en trompe ; deux tentacules cylindriques, rétractiles, renflés à l'extrémité et oculés à leur base ; pied petit.

Coquille ovale ou alongée ; spire médiocre ; tours arrondis ; ouverture ronde, régulière, entière ; bords réunis circulairement ; opercule calcaire.

CYCLOSTOME ÉLÉGANT : *Cyclostoma elegans.* (Drap.)

Drap. pl. I, fig. 5, 6, 7 et 8.

Animal d'un brun noirâtre, plus foncé en dessus ; bouche très-alongée, en forme de trompe, ridée transversalement ; lèvre supérieure bilobée ; tentacules linéaires, renflés et obtus à leur extrémité.

Coquille ovale, oblongue, dure, grisâtre, cendrée ou roussâtre, quelquefois sans taches, quelquefois marquée de deux séries de taches brunes ; elle a des stries très-élevées et rapprochées, qui tournent dans le sens de la spire, et qui sont coupées à angle droit par d'autres stries longitudinales moins saillantes ; cinq tours de spire convexes et très-distincts, le premier lisse et d'un

violet foncé ; ouverture presque circulaire ; péristome simple ; l'opercule la ferme exactement et ne s'enfonce presque pas dans l'intérieur de la coquille : cet opercule est dur et solide comme de la corne, marqué d'une ligne spirale à laquelle viennent converger des stries rayonnantes très-fines ; fente ombilicale profonde.

Très-commun dans les lieux ombragés, sur les coteaux, parmi les feuilles mortes dont il se nourrit.

DEUXIÈME FAMILLE.

PULMONÉS AQUATIQUES.

Habitent les eaux douces ou marécageuses, peu profondes, mais sont obligés de venir de temps en temps à la surface de l'eau ouvrir l'orifice de leur cavité pectorale pour respirer. Ils n'ont que deux tentacules.

PLANORBE : *Planorbis.* (Brug.)

Animal enroulé, grêle, sans cuirasse ; cou alongé ; deux tentacules très-longs, filiformes, contractiles, très-mobiles, oculés à leur base interne ; bouche ayant supérieurement une dent en croissant, et inférieurement une langue armée de crochets ; pied ovale, court et obtus.

Coquille discoïde, dextre, à spire aplatie ou

surbaissée, enroulée sur un plan horizontal; les tours apparents en dessus et en dessous; ouverture oblongue, lunulée, très-échancrée; le bord jamais réfléchi.

PLANORBE ENTORTILLÉ : *Planorbis contortus.* (Drap.)

Helix contorta. (Lin.)

Drap. pl. I, fig. 30, 40 et 41.

Animal brun, noirâtre; tentacules courts et de couleur pâle.

Coquille mince, brunâtre, paraissant comme dorée dans l'eau, souvent hispide; six à huit tours de spire, les deux du centre enfoncés, et formant une fossette au milieu de la surface supérieure, qui est d'ailleurs plane : ces tours sont très-serrés et semblent se recouvrir l'un l'autre; suture très-marquée; ouverture arrondie, petite et semi-lunaire; péristome simple; ombilic en dessous, profond et très-évasé : on y distingue tous les tours de la spire.

Habite dans les eaux douces. Commun dans la Moselle.

PLANORBE CORNÉ : *Planorbis corneus.* (Drap.)

Helix cornea. (Lin.)

Drap. pl. I, fig. 42, 43 et 44.

Animal noirâtre; yeux petits; tentacules longs, d'un gris sale, très-flexibles.

Coquille grande, renflée, lisse, marquée de stries transverses, brunâtre ou noirâtre en dessus, un peu blanchâtre en dessous ; cinq tours de spire, le dernier très-grand, le premier et le second très-petits ; la surface inférieure est un peu concave, et la supérieure fortement ombiliquée, et ne présentant que trois tours de spire ; ouverture assez arrondie, échancrée par la convexité de l'avant-dernier tour ; le bord latéral ou supérieur plus avancé que l'inférieur ou columellaire.

Commun dans les marais de nos environs, au Saulcy, en Chambière, dans la Moselle.

PLANORBE HISPIDE : *Planorbis hispidus.* (Drap.)

Drap. pl. I, fig. 45, 46, 47 et 48.

Coquille un peu transparente, d'un brun très-pâle ou un peu roussâtre, ombiliquée en dessus, et surtout en dessous ; trois tours de spire, le dernier très-grand relativement aux deux autres ; elle a de fines stries spirales qui sont coupées à angle droit par d'autres stries transverses ; ouverture assez arrondie et un peu évasée ; péristome simple, le bord supérieur beaucoup plus avancé que l'inférieur.

Cette espèce est toute hérissée d'aspérités qui la font paraître velue, et qui tombent aisément avec l'épiderme.

Habite dans les rivières, les eaux stagnantes. On la trouve au Pâté et au Saulcy.

PLANORBE TUILÉ : *Planorbis imbricatus.* (Drap.)

Drap. pl. I, fig. 49, 50 et 51.

Animal gris ; tentacules blanchâtres.

Coquille aplatie et un peu carénée, d'un brun pâle, très-fragile, transparente, striée transversalement, et recouverte d'un épiderme lamelleux, caduc, qui fait paraître la carène dentelée ; elle est plane en dessus et concave en dessous ; spire de deux à trois tours ; ouverture ovale, assez arrondie ; le bord supérieur beaucoup plus avancé que l'inférieur ; péristome simple et subcontinu.

Se trouve dans les rivières, sur les plantes aquatiques. M. Jeannot l'a découvert dans les alluvions de la Seille.

PLANORBE CONTOURNÉ : *Planorbis vortex.* (Drap.)

Helix vortex. (Lin.)

Drap. pl. II, fig. 4, 5, 6 et 7.

Animal brunâtre ; tentacules pâles.

Coquille d'un brun très-pâle, un peu transparente, marquée de stries peu saillantes, ombiliquée des deux côtés, concave en dessus et plane en dessous ; six à sept tours de spire carénés inférieurement, convexes en dessus, presque aplatis en dessous ; ouverture ovale, un peu anguleuse ; bord supérieur plus avancé que l'inférieur.

Très-commun dans les marais, au Pâté, etc.

PLANORBE LEUCOSTOME : *Planorbis leucostoma.* (Mich.)

Mich. pl. XVI, fig. 3, 4 et 5.

Animal d'un brun rougeâtre en dessus, rose en dessous; tentacules roses.

Coquille discoïde, convexe en dessus, plane en dessous, ombiliquée des deux côtés, d'un jaune obscur, légèrement striée, un peu transparente; péristome blanc et bordé; cinq tours de spire presque ronds dans leur partie supérieure, et un peu carénés dans la partie inférieure.

Habite dans les mares, les fossés, parmi les lentilles d'eau. On le trouve au Pâté.

PLANORBE MARGINÉ : *Planorbis marginatus.* (Drap.)

Helix complanata. (Lin.)
Drap. pl. II, fig. 11, 12 et 15.

Animal noirâtre; tentacules roux.

Coquille brune ou noirâtre, un peu transparente, aussi concave en dessus qu'en dessous, quelquefois hispide; cinq tours de spire convexes en dessus, aplatis en dessous et carénés inférieurement; stries assez apparentes; ouverture ovale, anguleuse; bord supérieur plus avancé que l'inférieur; péristome simple.

Commun dans les eaux stagnantes, les marais, au Saulcy, en Chambière.

PLANORBE CARÉNÉ : *Planorbis carinatus.* (Drap.)

Helix planorbis. (Lin.)

Drap. pl. II, fig. 13, 14 et 16.

Coquille ressemblant beaucoup à la précédente, mais s'en distinguant par la couleur plus claire; elle est aussi plus transparente; plane en dessous et un peu plus grande; quatre tours de spire presque aussi convexes en dessous qu'en dessus, carénés au milieu; ouverture anguleuse, échancrée vers le bord columellaire par la saillie que fait la carène de l'avant-dernier tour.

Se trouve dans les mêmes lieux que le précédent, mais il est plus rare.

LIMNÉE : *Limnea.* (Lam.)

Animal ovale, spiral, ressemblant à celui des Physes; tête large; bouche mobile, armée d'une dent supérieure bifide; deux tentacules courts, épais, aplatis, triangulaires, contractiles, oculés à leur base interne; pied large, ovale, bilobé antérieurement, rétréci postérieurement.

Coquille ovale, oblongue, ventrue ou turriculée, mince, fragile, à spire saillante; ouverture

entière, ovale, plus longue que large; bord latéral tranchant; un pli à la columelle.

† Espèces où la longueur de l'ouverture excède la moitié de la longueur de la coquille.

LIMNÉE VENTRUE : *Limnea auricularia.* (Mich.)

Helix auricularia. (Lin.)

Drap. pl. II, fig. 28, 29 et 32.

Animal noirâtre, plus pâle en dessous, quelquefois fauve, grisâtre, et même blanchâtre; la tête et le pied parsemés de points blanchâtres; manteau couvert de points dorés et de taches noires plus ou moins apparentes.

Coquille très-ventrue, mince, fragile, transparente, de couleur fauve très-claire, luisante et marquée de stries très-serrées; quatre tours de spire: l'inférieur fait à lui seul le principal volume de la coquille, les autres sont très-petits, et surtout celui du sommet qui est très-aigu; ouverture très-grande et arrondie aux deux bouts; bord columellaire aplati et évasé dans son milieu, auprès du pli que l'on voit à la columelle : il s'étend comme un feuillet très-mince sur la convexité de la coquille, et couvre par son pli la fente ombilicale.

Commune dans les eaux stagnantes, en Chambière.

LIMNÉE OVALE : *Limnea ovata.* (Mich.)

Helix teres. (Gmel.)

Drap. pl. II, fig. 30, 31 et 33.

Coquille plus alongée et moins ventrue que la précédente, à laquelle elle ressemble beaucoup; plus mince et transparente; ouverture beaucoup moins large; cinq tours de spire : ils décroissent d'une manière moins rapide.

Habite la Moselle, la Seille, les ruisseaux.

LIMNÉE STAGNALE : *Limnea stagnalis.* (Mich.)

Helix stagnalis. (Lin.)

Drap. pl. II, fig. 38 et 39.

Animal fauve ou roussâtre, plus pâle en dessous.

Coquille d'un fauve brunâtre, quelquefois grise ou cendrée, marquée de stries longitudinales qui deviennent plus sensibles à mesure qu'elles s'approchent du bord latéral de l'ouverture; légèrement anguleuse en plusieurs endroits, soit dans le sens de sa longueur, soit dans le sens des tours de la spire; six à sept tours de spire, l'inférieur très-ventru, les autres peu bombés et formant une pointe très-effilée; ouverture grande, ovale, obtuse aux deux bouts; bord latéral souvent ondulé ou légèrement sinueux; bord columellaire s'étendant comme un feuillet mince sur la columelle,

et ne laissant apercevoir que rarement la fente ombilicale.

Commune dans les eaux stagnantes, les marais.

†† Espèces où la longueur de l'ouverture est moindre que la moitié de la longueur de la coquille.

LIMNÉE DES MARAIS : *Limnea palustris.* (Mich.)

Helix fragilis. (Lin.)
Limneus palustris. V. B. (Drap.)
Drap. pl. II, fig. 40, 41 et 42, et pl. III, fig. 1 et 2.

Animal noirâtre, parsemé de petits points d'un jaune pâle, souvent d'un noir violet.

Coquille cornée, fauve ou cendrée, transparente, marquée quelquefois de taches longitudinales peu foncées, blanchâtres ou brunes; six tours de spire, l'inférieur moins ventru, et les cinq autres plus bombés que dans l'espèce précédente; ouverture ovale; on ne voit pas de fente ombilicale. Varie dans sa grandeur.

Habite avec la précédente. Commune.

PHYSE : *Physa.* (Drap.)

Animal semblable à celui des Limnées, sans cuirasse, ovale, plus ou moins spiral; pied long,

arrondi antérieurement, aigu postérieurement; deux tentacules longs, subulés, oculés à leur base interne; manteau bilobé, digité sur les bords.

Coquille sénestre, enroulée, ovale ou oblongue, ampullacée, très-fragile, à spire saillante; ouverture lancéolée; columelle torse; bord latéral très-mince, tranchant.

PHYSE DES FONTAINES : *Physa fontinalis.* (Drap.)

Bulla fontinalis. (Lin.)

Drap. pl. III, fig. 8 et 9.

Animal pâle, légèrement noirâtre en dessus; bord du manteau découpé en plusieurs languettes linéaires qui recouvrent la convexité de la coquille.

Coquille bombée, très-mince et fragile, transparente, lisse, brillante, de couleur de corne pâle et quelquefois jaunâtre; quatre tours de spire, l'inférieur très-grand, convexe et ventru, surtout supérieurement, les trois autres très-petits et peu bombés; sommet obtus; ouverture gauche, grande, alongée et rétrécie supérieurement, un peu évasée vers la columelle; il n'y a pas d'ombilic.

Habite les sources, les ruisseaux; se trouve dans la vallée de Mance. On la rencontre aussi dans les fossés du Pâté.

TROISIÈME FAMILLE.

PECTINIBRANCHES.

Organes respiratoires consistant presque toujours en branchies composées de lamelles réunies en forme de peignes, cachées dans une cavité dorsale largement ouverte au-dessus de la tête. Coquille apparente, conoïde ou subdiscoïde, et le plus souvent susceptible d'être plus ou moins bien fermée par un opercule attaché au pied de l'animal en arrière. Sexes séparés.

§ I. *Coquille operculée.*

VALVÉE : *Valvata.* (Mull.)

Animal trachélipode, fluviatile, ne respirant que dans l'eau; tête très-distincte, proboscidiforme; pied court, fourchu antérieurement, rampant au fond de l'eau; deux tentacules fort longs, cylindracés, obtus, très-rapprochés, oculés à leur base externe; yeux sessiles; branchies longues, pectiniformes, contractiles.

Coquille discoïde ou conoïde, ombiliquée, à tours de spire cylindracée; sommet mamelonné; ouverture obronde, à bords réunis (péristome continu ou subcontinu); opercule corné, orbiculaire, strié circulairement.

VALVÉE PLANORBE : *Valvata planorbis.* (Drap.)

Animal. Du côté droit du corps, on remarque un appendice tentaculiforme. La branchie, faite comme une plume, ayant de chaque côté douze barbes, sort de dessous le manteau, et flotte en dehors avec des mouvements de vibration, quand l'animal veut respirer.

Coquille aplatie, plane en dessus, fortement ombiliquée en dessous, transparente, très-lisse, marquée de fines stries transverses ; couleur d'un brun pâle corné ; trois tours de spire ; ouverture ronde ; péristome simple ; l'opercule rentre assez profondément dans l'intérieur de la coquille.

Ce mollusque ressemble assez aux Planorbes, dont il diffère surtout par la présence d'un opercule.

Habite les eaux dormantes ; on le trouve aussi dans la Moselle.

VALVÉE PISCINALE : *Valvata piscinalis.* (Mich.)

Cyclostoma obtusum. (Drap.)

Drap. pl. I, fig. 14.

Animal d'un gris transparent.

Coquille en forme de troque et un peu globuleuse ; quatre tours de spire marqués de stries très-fines, longitudinales et spirales ; ombilic assez ouvert ; l'ouverture presque exactement circulaire ; opercule d'un blanc sale et grisâtre, marqué extérieurement

d'une strie élevée formant une spirale de six tours et rentrant dans l'intérieur de la coquille.

Dans cette espèce, les branchies placées au côté droit du cou sont en forme de plumet et plus longues que les tentacules; elles sont garnies de deux rangs de barbes ondulées.

Elle se trouve dans la Moselle.

PALUDINE : *Paludina.* (Lam.)

Animal spiral, ne respirant que l'eau; tête proboscidiforme; deux tentacules linéaires, subulés, contractiles, obtus, oculés à leur base externe; bouche terminale, alongée; deux mâchoires sans dents; pied trachélien, ovale, avec un sillon marginal; branchies composées de trois rangées de houppes filamenteuses.

Coquille épidermée, conoïde; tours de spire arrondis; sommet mamelonné; ouverture arrondie, ovale, anguleuse supérieurement; bords réunis, tranchants, jamais recourbés (péristome continu); opercule orbiculaire, corné, strié, squammeux.

PALUDINE SALE : *Paludina impura.* (Mich.)

Cyclostoma impurum. (Drap.)

Helix tentaculata. (Lin.)

Drap. pl. I, fig. 19 et 20.

Animal noir, marqué de points dorés très-nom-

breux ; tentacules longs et presque sétacés, très-flexibles ; pied bilobé antérieurement ; lèvre supérieure bilobée.

Coquille ovale, un peu oblongue, lisse, diaphane, assez solide, de couleur jaunâtre et brune quand l'animal y est renfermé ; cinq tours de spire ; sommet aigu ; suture assez marquée ; ouverture ovale ; opercule mince, transparent, marqué de deux sillons circulaires et de stries concentriques très-fines ; on ne voit pas de trou ombilical. Cette coquille est ordinairement salie par une incrustation limoneuse.

Très-commune dans les rivières, les eaux stagnantes.

PALUDINE VERTE : *Paludina viridis.* (Mich.)

Cyclostoma viride. (Drap.)

Drap. pl. I, fig. 26 et 27.

Animal d'un vert foncé qui fait paraître la coquille noirâtre.

Coquille blanche-verdâtre, mince, transparente ; quatre tours de spire, les deux premiers très-petits, et les deux autres, surtout le dernier, fort grands, ce qui donne à la coquille une forme obtuse ; ouverture grande, ovale ; péristome simple ; on ne voit pas d'ombilic.

Habite dans les ruisseaux de la vallée de Mance.

NÉRITINE : *Neritina.* (Lam.)

Animal globuleux ; pied circulaire, court, épais, sans sillon antérieur ni lobe operculaire ; muscle columellaire partagé en deux ; deux tentacules filiformes, oculés à leur base externe ; yeux subpédonculés ; langue denticulée ; une grande branchie pectiniforme.

Coquille semi-globuleuse, mince, aplatie, operculée, non ombiliquée ; ouverture semi-lunaire ; bord columellaire aplati, tranchant ; bord latéral sans dents ; opercule demi-rond, muni d'une apophyse latérale ; spire peu ou point saillante.

NÉRITINE FLUVIATILE : *Neritina fluviatilis.* (Mich.)

Nerita fluviatilis. (Drap.)
Drap. pl. I, fig 1, 2, 3 et 4.

Animal transparent, noirâtre ; pied de couleur pâle en dessous ; tentacules longs, sétacés, très-flexibles. Lorsque l'animal marche, il est entièrement caché sous sa coquille, et ne laisse voir que le bord antérieur de la tête et des tentacules.

Coquille assez dure, convexe en dessus, plane en dessous, verdâtre ou jaunâtre, ou blanche avec des taches brunes, disposées en manière de réseau ou d'échiquier ; deux tours de spire, le dernier

très-grand et alongé, et l'autre très-petit, formant le sommet de la coquille ; ouverture demi-circulaire et rétrécie par une cloison dure, blanchâtre, produite par le bord columellaire ; opercule semi-lunaire, jaune, safrané à son bord, marqué à sa surface de stries très-fines, qui divergent du bord interne vers le bord extérieur ; au-dessus de l'un des deux angles est une apophyse assez longue, un peu courbée et canaliculée, et qui sert de levier à l'animal pour fermer plus fortement l'ouverture de la coquille.

Commune dans la Moselle.

§ II. *Coquille inoperculée.*

ANCYLE : *Ancylus.* (Geoff.)

Animal trachélipode, fluviatile, rampant, ne nageant pas ; pied court, elliptique, arrondi, moins large que le corps ; deux tentacules courts, coniques, contractiles, tronqués, oculés à leur base interne ; tête grosse ; branchies dans une cavité à gauche, entre le pied et le manteau.

Coquille mince, concave, patelliforme ou en cône oblique, à sommet pointu et recourbé, sans spire et sans columelle ; le bord quelquefois sinueux ; opercule nul.

ANCYLE DES LACS : *Ancylus lacustris.* (Drap.)

Patella lacustris. (Lin.)
Drap. pl. II, fig. 25, 26 et 27.

Animal transparent, de couleur pâle, un peu grisâtre en dessus.

Coquille ovale, oblongue, blanchâtre, transparente, mince, flexible, et comme membraneuse; sommet un peu élevé, peu éloigné du centre, un peu acuminé et recourbé en arrière, et un peu à gauche; bord de l'ouverture tranchant.

Commune dans les ruisseaux, les eaux stagnantes, où elle se tient ordinairement fixée sur les tiges des plantes; dans les fossés du Pâté.

ANCYLE FLUVIATILE : *Ancylus fluviatilis.* (Drap.)

Drap. pl. II, fig. 23 et 24.

Animal pellucide, noirâtre, plus pâle en dessous.

Coquille plus élevée, moins longue à proportion que la précédente, plus dure, marquée de stries concentriques; sommet obtus et un peu recourbé : il n'est pas situé au centre de la coquille, mais vers le bord postérieur; ouverture ovale.

Cette espèce, plus grande que la précédente, habite plus particulièrement les rivières où elle se tient sur les pierres, et change rarement de place. On en trouve dans la Moselle.

II.e ORDRE.

ACÉPHALES.

PREMIÈRE FAMILLE.

MYTILACÉS.

Mollusques à manteau ouvert par devant, avec une ouverture séparée pour les excréments ; pourvus d'un pied très-grand, épais, lamelliforme, que l'animal fait sortir et rentrer à volonté, et qui lui sert à se déplacer.

ANODONTE : *Anodonta.* (Brug.)

Animal ovale, oblong ; manteau adhérent, ayant les bords épais et frangés ; branchies assez longues ; deux rangées de papilles tentaculaires servant à la respiration ; pied très-grand, épais, quadrangulaire ; hermaphrodite, vivipare.

Coquille grande, transverse, épidermée, régulière, auriculée, équivalve, équilatérale, mince, légère, fragile, nacrée intérieurement ; deux impressions musculaires, très-distinctes et latérales, non comprises celles des muscles rétracteurs ; char-

nière sans dents ; ligament linéaire alongé, extérieur.

ANODONTE VARIABLE : *Anodonta variabilis.* (Dr.)

Anodonta anatina. (Drap.)
Mytilus anatinus. (Lin.)
V. B. *Anodonta variabilis major.*
Anodonta cygnea. (Drap.)
Mytilus cygneus. (Lin.)
Drap. pl. XII, fig. 1 et 21.

Animal grisâtre ; tentacules courts ; pied large et arrondi.

Coquille mince pour sa grandeur, nacrée en dedans, recouverte par un épiderme verdâtre, jaune ou brun, marqué de stries concentriques très-sensibles, inégalement colorées ; ligament de la charnière brun, assez long, coriace, et garni antérieurement d'une matière crétacée où l'on observe des stries perpendiculaires ; sommets obtus et souvent dépouillés de leur épiderme ; la région du corselet est dilatée et un peu comprimée, et forme à l'extrémité du ligament cardinal un angle très-obtus ; la région opposée est aussi dilatée, tranchante et comprimée. La variété B est plus large, plus grande et moins comprimée à sa partie postérieure, et l'angle que forme la coquille à

l'extrémité antérieure du ligament cardinal est plus obtus. Cette espèce du reste varie beaucoup pour la grandeur et la couleur.

Commune dans les rivières. La variété B se trouve plus particulièrement dans les marais et les étangs. On trouve en Chambière, au bord de la Moselle, une variété qui diffère des précédentes par sa petite taille, quoique déjà vieille, et par sa forme alongée, ce qui la fait ressembler à une mulette. Est-ce une espèce nouvelle?

On doit encore distinguer une variété à bords inférieurs très-renflés, épais et durs à leur partie antérieure, et qui tient le milieu, pour la grandeur, entre l'Anodonta cygnea et l'Anodonta anatina. Cette variété, qui vit dans le ruisseau de la Cheneau et dans les environs de Thionville, paraît être l'*Anodonta ponderosa*. (Kickx.)

MULETTE : *Unio*. (Brug.)

Animal ressemblant à celui des Anodontes; deux trachées courtes, foraminiformes; trachée branchiale plus saillante et frangée; pied large, linguiforme.

Coquille transverse, épidermée, équivalve, inéquilatérale, quelquefois brillante, nacrée intérieurement; valves épaisses, rongées au sommet; charnière dentée, dents lamelleuses; une ou plusieurs dents cardinales articulées, irrégulières, crénelées ou striées; ligament et impressions musculaires comme dans les Anodontes.

† Dents cardinales comprimées, relevées et souvent en crête.

MULETTE DES PEINTRES : *Unio pictorum.* (Drap.)

Mya pictorum. (Lin.)
Drap. pl. II, fig. 1, 2 et 4.

Animal grisâtre ; pied court et arrondi.

Coquille un peu épaisse, ovale, alongée, nacrée en dedans ; recouverte en dehors d'un épiderme luisant, verdâtre ou brun, marqué de stries concentriques très-sensibles, et inégalement coloré ; plus ou moins raboteuse ; sommets des valves un peu proéminents, quelquefois excoriés. Dent cardinale comprimée et dentelée, se prolongeant sous le corselet en une côte élevée, marquée d'un sillon profond qui reçoit la côte de la valve gauche ; et l'on y observe entre la côte et la dent cardinale une autre dent comprimée et dentelée, plus ou moins saillante. Impression musculaire postérieure, formant une fossette profonde ; l'antérieure n'est qu'une très-légère dépression. Cette espèce varie pour la couleur et l'épaisseur du test ; quelquefois le bord inférieur est sinueux vers son milieu.

Commune dans la Moselle.

MULETTE ROSTRÉE : *Unio rostrata.* (Mich.)

Mich. pl. XVI, fig. 25.

Animal grisâtre ou brunâtre.

Coquille ovale-oblongue, lisse, d'un jaune verdâtre, luisante; nacre intérieure d'un blanc bleuâtre; atténuée et rostrée postérieurement; une troncature arrondie antérieurement; sommets rugueux, très-peu rongés; dents cardinales comprimées et épaisses. Cette espèce ressemble beaucoup à la précédente, mais elle est plus alongée proportionnellement et plus lancéolée postérieurement; le bord de la petite carène de son corselet est droit et ne fait pas angle.

Se trouve dans le ruisseau de Saint-Julien. Dans la Moselle elle n'est pas rare.

†† Dents cardinales courtes, épaisses, non en crête.

MULETTE OBTUSE : *Unio batava.* (Lam.)

Unio pictorum. V. B. (Drap.)

Drap. pl. XI, fig. 3.

Coquille ovale, enflée, d'un vert jaunissant, ornée de rayons d'un vert plus foncé; nacre intérieure d'un blanc de lait, quelquefois légèrement teinte de jaune; côté antérieur très-court,

le postérieur courbé obliquement et arrondi à l'extrémité ; crochets rugueux et excoriés ; dent cardinale épaisse, conique, striée, la latérale lamelleuse. Cette espèce diffère de l'*Unio pictorum*, surtout par sa charnière ; elle est aussi plus courte, plus épaisse, et plus fortement arquée postérieurement.

Se trouve dans la Moselle, dans la Seille. Commune.

DEUXIÈME FAMILLE.

CARDIACÉS.

Ont le manteau ouvert par devant, et en outre deux ouvertures séparées, l'une pour la respiration, l'autre pour les excréments, qui se prolongent en tubes tantôt distincts, tantôt unis en une seule masse. Il y a toujours un muscle transverse à chaque extrémité, et un pied qui le plus souvent sert à ramper.

CYCLADE : *Cyclas.* (Brug.)

Animal épais ; manteau à bords simples ; deux trachées tubiformes fort longues ; pied long, terminé par un appendice.

Coquille épidermée, ovale ou suborbiculaire, régulière, équivalve, inéquilatérale ; crochets protubérants ; charnière de deux petites dents cardinales pliées ; deux dents latérales alongées, la-

melliformes; ligament extérieur, postérieur et bombé; deux impressions musculaires réunies.

CYCLADE RIVERINE : *Cyclas rivalis.* (Drap.)

Drap. pl. X, fig. 4 et 5.

Coquille bombée, obtuse, subéquilatérale, mince, transparente, finement striée, et marquée d'une bande jaune placée ordinairement au bord ou près du bord des valves. (Dans une variété, on distingue plusieurs bandes brunes et jaunâtres entremêlées. Le ligament cardinal est peu apparent.) Les valves sont quelquefois presque entièrement jaunâtres, avec des lignes circulaires brunes.

Habite dans la Moselle, en Chambière.

CYCLADE CALICULÉE : *Cyclas caliculata.* (Drap.)

Drap. pl. X, fig. 13 et 14.

Coquille subdéprimée, à valves d'un blanc jaunâtre, très-minces, fragiles, très-transparentes et finement striées, de forme inexactement carrée. Le bord supérieur ou celui de la charnière assez droit, de même que l'antérieur et le postérieur; l'inférieur est un peu arrondi, et ordinairement bordé d'une bande jaunâtre. Au sommet de chaque valve, il y a une sorte de tubercule arrondi,

saillant et circonscrit, creux vers l'intérieur de la coquille.

Habite dans la Moselle, dans les ruisseaux, aux Genivaux, à Montoy-la-Montagne. Rare.

CYCLADE DES FONTAINES : *Cyclas fontinalis.* (Dr.)

Drap. pl. X, fig. 8, 9, 10, 11 et 12.

Coquille petite, globuleuse, légèrement déprimée; valves ordinairement blanchâtres, ou grisâtres, minces et transparentes; leur bord inférieur, quand elles sont rapprochées, est assez aigu, et leur sommet est un peu inéquilatéral et assez saillant; stries peu apparentes; dents à peine sensibles. Cette espèce varie dans sa taille et dans sa couleur.

Habite dans les fontaines, les eaux de sources.

FIN DE LA I.re PARTIE.

TABLE FRANÇAISE

DES GENRES ET ESPÈCES.

MAMMIFÈRES.

Blaireau, page 17.
Blaireau d'Europe, *ib.*
Bœuf, 55.
Bœuf ordinaire, *ib.*
Brebis, 53.
Brebis domestique, 54.
Campagnol, 32.
Campagnol ordinaire, *ib.*
——— Rat d'eau, 33.
Cerf, 50.
Cerf Chevreuil, 51.
—— ordinaire, *ib.*
Chat, 30.
Chat ordinaire, *ib.*
Cheval, 47.
Cheval Ane, 49.
——— Mulet, *ib.*
——— ordinaire, 48.
Chèvre, page 52.
Chèvre domestique, *ib.*
Chien, 23.
Chien domestique et ses variétés, *ib.*
——— Loup, 27.
Cobaye, 44.
Cobaye Cochon d'Inde, *ib.*
Cochon, 45.
Cochon Sanglier, 46.
Ecureuil, 40.
Ecureuil commun, 41.
Hérisson, 11.
Hérisson d'Europe, 12.
Lièvre, 42.
Lièvre Lapin, 43.
——— ordinaire, 42.
Loir, 34.

Loir commun, page 34.
—— Lérot, 35.
—— Muscardin, 36.
Loutre, 22.
Loutre commune, *ib.*
Marte, 21
Marte commune, *ib.*
—— Fouine, *ib.*
Musaraigne, 13.
Musaraigne carrelet, 14.
———— commune, 13.
———— d'eau, 14.
Oreillard, 10.
Oreillard Barbastelle, 11.
———— commun, 10.
Putois, 18.
Putois Belette, 19.
—— Hermine, 20.
—— ordinaire, 19.
Rat, 36.
Rat champêtre, page 40.
—— Mulot, 39.
—— ordinaire, 37.
—— Souris, 38.
—— Surmulot, 37.
Renard, 28.
Renard ordinaire, 29.
Rhinolophe, 5.
Rhinolophe grand fer-à-cheval, *ib.*
Taupe, 15.
Taupe d'Europe, *ib.*
Vespertilion, 6.
Vespertilion de Bechstein, 8.
———— de Natterer, *ib.*
———— échancré, 9.
———— murin, 7.
———— Pipistrelle, 9.
———— Sérotine, 7.

OISEAUX.

Accenteur, 154.
Accenteur Mouchet, *ibid.*
Aigle, 69.
Aigle Pygargue, 71.
—— Orfraie, 69.
Alcyon, 218.
Alcyon Martin-Pêcheur, 219.
Alouette, 199.
Alouette à hausse-col noir, 202.
——— Cochevis, 200.
——— des bois, 201.

Alouette des champs, p. 199.
Avocette, 286.
Avocette à nuque noire, *ibid.*
Balbuzard, 68.
Balbuzard commun, *ib.*
Barge, 269.
Barge à queue noire, 270.
—— rousse, 269.
Bécasseau, 271.
Bécasseau Cocorli, 277.
——— combattant, 278.
——— Maubèche, 272.
——— petit, 274.
——— Sanderling, 275.
——— Temmia, 273.
——— variable, 276.
Bécasse, 287.
Bécasse ordinaire, *ibid.*
Bécassine, 288.
Bécassine ordinaire, *ibid.*
——— sourde, 289.
Bec-croisé, 212.
Bec-croisé commun, *ibid.*
Bec-fin, 138.
Bec-fin à poitrine jaune, 150.
—— aquatique, 141.
—— à tête noire, 144.
—— babillard, 146.
—— des jardins, 148.
Bec-fin Effarvate, page 140.
—— grisette, 147.
—— Locustelle, 142.
—— Natterer, 153.
—— Orphée, 145.
—— Phragmite, 140.
—— Pouillot, 149.
—— Rossignol, 143.
—— Rousserole, 139.
—— siffleur, 151.
—— véloce, 152.
Bergeronnette, 160.
Bergeronnette de printemps, 161.
——— jaune, 162.
——— Lavandière, 160.
Bondrée, 89.
Bondrée commune, *ib.*
Bouvreuil, 182.
Bouvreuil commun, *ibid.*
Bruant, 203.
Bruant de neige, 208.
—— de roseaux, 205.
—— des haies, *ibid.*
—— fou, 204.
—— jaune, 203.
—— Montain, 209.
—— Ortolan, 207.

Bruant Proyer, page 206.
Busard, 83.
Busard des marais, 85.
——— Harpaye, 84.
——— Montagu, 88.
——— Saint-Martin, 86.
Buse, 79.
Buse commune, 81.
——— Jean-le-Blanc, 79.
——— pattue, 83.
Canard, 320.
Canard à iris blanc, 323.
——— à longue queue, 326.
——— Chipeau, 328.
——— Garrot, 321.
——— Millouin, *ibid.*
——— Millouinan, 322.
——— Morillon, 324.
——— musqué, 325.
——— Sarcelle d'été, 330.
——— Sarcelle d'hiver, *ibid.*
——— sauvage, 327.
——— siffleur, 329.
——— Souchet, 324.
Caille, 243.
Caille d'Europe, 244.
Casse-noix, 188.
Casse-noix ordinaire, *ibid.*
Chevalier, 279.
Chevalier aboyeur, p. 280.
——— Cul-Blanc, 283.
——— Gambette, 282.
——— Guignette, 284.
——— noir, 281.
——— Sylvain, 283.
Chouette, 91.
Chouette Brachyote, 94.
——— Caparacoch, 98.
——— Chevèche, 99.
——— Grand-Duc, 95.
——— Hibou, 92.
——— Hulotte, 97.
——— Tengmalm, 100.
Cigogne, 264.
Cigogne blanche, *ibid.*
——— noire, 265.
Cincle, 120.
Cincle plongeur, *ibid.*
Coq, 239.
Coq domestique, *ibid.*
Corbeau, 183.
Corbeau Choucas, 186.
——— Corbine, 184.
——— Corneille, 185.
——— Freux, *ibid.*
——— noir, 183.
Cormoran, 313.
Cormoran ordinaire, *ibid.*

Coucou, page 226.
Coucou gris, 227.
Courlis, 267.
Courlis Corlieu, 268.
——— d'Europe, 267.
Court-vite, 254.
Court-vite isabelle, *ibid.*
Cygne, 315.
Cygne domestique, *ibid.*
——— sauvage, 316.
Dindon, 237.
Dindon commun, *ibid.*
Échasse, 285.
Échasse à manteau noir, *ibid.*
Effraie, 101.
Effraie commune, *ibid.*
Engoulevent, 167.
Engoulevent d'Europe, *ibid.*
Épervier, 72.
Épervier Autour, 74.
——— ordinaire, 72.
Étourneau, 210.
Étourneau commun, 211.
Faisan, 240.
Faisan commun, *ibid.*
Faucon, 61.
Faucon Cresserelle, 66.
——— Émérillon, 64.
——— Hobereau, 63.
Faucon ordinaire, page 61.
Foulque, 296.
Foulque Morelle, *ibid.*
Geai, 189.
Geai d'Europe, 190.
Gobe-mouche, 106.
Gobe-mouche à collier, 108.
——— Bec-Figue, 109.
——— gris, 107.
Grèbe, 297.
Grèbe à joues grises, 299.
——— Castagneux, 300.
——— cornu, 299.
——— huppé, 298.
Grimpereau, 214.
Grimpereau d'Europe, 215.
Gros-bec, 179.
Gros-bec commun, *ibid.*
——— Verdier, 180.
——— Soulcie, 181.
Grue, 256.
Grue cendrée, 257.
Harle, 331.
Harle huppé, 332.
——— Piette, 333.
——— vulgaire, 331.
Héron, 257.
Héron aigrette, 261.
——— Bihoreau, 263.

Héron Blongios, page 260.
——— commun, 258.
——— Crabier, 261.
——— Grand Butor, 262.
——— pourpré, 259.
Hirondelle, 163.
Hirondelle de cheminée, 164.
——————— de fenêtre, 163.
——————— de rivage, 165.
Huppe, 217.
Huppe commune, *ibid.*
Ibis, 266.
Ibis Falcinelle, *ibid.*
Jaseur, 158.
Jaseur d'Europe, 159.
Loriot, 132.
Loriot d'Europe, *ibid.*
Martinet, 166.
Martinet de muraille, *ibid.*
Martin, 130.
Martin Roselin, *ibid.*
Merle, 110.
Merle à plastron, 112.
——— commun, 111.
——— de roche, 113.
——— doré, 116.
——— Draine, 115.
——— Grive, 118.
Merle Litorne, page 118.
——— Mauvis, 119.
Mésange, 191.
Mésange à longue queue, 195.
——— à tête bleue, 193.
——— Charbonnière, 191.
——— huppée, 194.
——— Moustache, 196.
——— Nonnette, 192.
——— Petite Charbonnière, *ibid.*
——— Rémiz, 197.
Milan, 76.
Milan commun, 77.
——— parasite, 78.
Moineau, 169.
Moineau Chardonneret, 173.
——— Cini, 176.
——— d'Ardennes, 172.
——— de montagne, 175.
——— domestique, 169.
——— Friquet, 170.
——— Linotte, 174.
——— Pinson, 171.
——— Serin, 177.
——— Tarin, 173.
Mouette, 304.
Mouette à manteau bleu, 305.
——— à manteau noir, 304.

Mouette à pieds bleus, p. 306.
——— à pieds jaunes, *ibid.*
——— à pieds rouges, 308.
——— tridactyle, 307.
Oie, 316.
Oie à front blanc, 318.
— cendrée, 317.
— d'Egypte, 319.
— sauvage, 317.
Outarde, 248.
Outarde barbue, *ibid.*
——— Cannepetière, 249.
Paon, 235.
Paon domestique, 236.
Pélican, 312.
Pélican blanc, *ibid.*
Perdrix, 241.
Perdrix de Damas, 242.
——— grise, *ibid.*
——— rouge, 243.
Pétrel, 303.
Pétrel tempête, *ibid.*
Pic, 220.
Pic cendré, 222.
— Épeiche, *ibid.*
— Épeichette, 224.
— mar, 223.
— vert, 220.
Pie, 187.
Pie d'Europe, page 187.
Pie-Grièche, 103.
Pie-Grièche commune, 104.
——— Écorcheur, 105.
——— rousse, *ibid.*
Pigeon, 229.
Pigeon Biset et ses variétés, 231.
Pigeon Colombin, 230.
——— Ramier, 229.
——— Rieur, 235.
——— Tourterelle, 234.
Pintade, 238.
Pintade commune, *ibid.*
Pipit, 125.
Pipit des buissons, *ibid.*
——— Farlouse, 127.
——— Richard, 126.
——— Rousseline, 129.
——— Spioncelle, 128.
Plongeon, 301.
Plongeon Imbrim, *ibid.*
Pluvier, 250.
Pluvier à collier, 253.
——— à collier (petit), 254.
——— à gorge noire, 251.
——— doré, 250.
——— Guignard, 252.
Poule d'Eau, 292.

Poule d'Eau commune, 295.
——— de genêt, 292.
——— Marouette, 293.
——— Poussin, 294.
Rale, 291.
Râle d'eau, *ibid.*
Roitelet, 155.
Roitelet à moustaches, 156.
——— ordinaire, 155.
Rollier, 198.
Rollier vulgaire, *ibid.*
Rubiette, 133.
Rubiette Gorge-Bleue, 135.
——— Gorge-Noire, 136.
——— Rouge-Gorge, 134.
——— Rouge-Queue, 137.
Sitelle, 213.
Sitelle commune, 214.
Stercoraire, 309.
Stercoraire Pomarin, p. 309.
Sterne, 310.
Sterne épouvantail, 311.
——— Pierre-Garin, 310.
Tétras, 245.
Tétras Coq de bruyère, 245.
——— Gelinotte, 246.
Tichodrome, 215.
Tichodrome Échelette, 216.
Torcol, 225.
Torcol ordinaire, *ibid.*
Traquet, 121.
Traquet Motteux, 124.
——— Pâtre, 122.
——— Tarier, 123.
Troglodyte, 157.
Troglodyte d'Europe, *ibid.*
Vanneau, 255.
Vanneau huppé, *ibid.*

REPTILES.

Couleuvre, 343.
Couleuvre à collier, *ibid.*
——— lisse, 345.
——— verte et jaune *ibid.*
——— vipérine, 346.
Crapaud, 354.
Crapaud accoucheur, 355.
Crapaud brun, 357.
——— cendré, *ibid.*
——— commun, 356.
——— de Rœsel, 358.
——— des joncs, 354.
——— pluvial, 359.
Grenouille, 349.

Grenouille commune, p. 350.
——— ponctuée, 351.
——— rousse, *ibid.*
Lézard, 337.
Lézard des sables, 339.
——— des souches, 338.
——— gris, 340.
Orvet, 342.
Orvet commun, *ibid.*
Raine, 352.
Raine verte, page 353.
Salamandre, 360.
Salamandre ceinturée, 363.
——— commune, 360.
——— crêtée, 362.
——— noire, 361.
——— palmipède, 366.
——— ponctuée, 364.
Vipère, 347.
Vipère commune, *ibid.*

POISSONS.

Ammocète, 417.
Ammocète Lamproyon, 418.
Anguille, 410.
Anguille commune, *ibid.*
Brochet, 397.
Brochet commun, 398.
Chabot, 375.
Chabot Têtard, *ibid.*
Clupe, 406.
Clupe Alose, *ibid.*
Cyprin, 378.
Cyprin Ablette, 393.
——— Barbeau, 384.
——— Bordelière, 389.
——— Bouvière, 383.
——— Brême, 388.
Cyprin Carassin, 381.
——— Carpe, 379.
——— doré, 382.
——— Goujon, 385.
——— Meunier, 390.
——— Nase, 392.
——— Reine des Carpes 380.
——— Rosse, 391.
——— Spirlin, 393.
——— Tanche, 386.
——— Vairon, 394.
——— Vandoise, 391.
Épinoche, 376.
Épinoche à queue nue, *ibid.*
Esturgeon, 412.
Esturgeon commun, *ibid.*

Gremille, page 373.
Gremille commune, *ibid.*
Lamproie, 415.
Lamproie de mer, *ibid.*
——— de rivière, 416.
Loche, 394.
Loche Barbotte, 395.
——— des étangs, 396.
——— des rivières, 395.
Lotte, 408.
Lotte commune, page 408.
Ombre, 404.
Ombre commune, *ibid.*
Perche, 371.
Perche commune, 372.
Truite, 400.
Truite Bécard, 401.
——— commune, 403.
——— Saumon, 400.
——— saumonnée, 402.

MOLLUSQUES.

Agathine, 459.
Agathine aiguillette, 460.
——— brillante, *ibid.*
Ambrette, 454.
Ambrette amphibie, 455.
——— oblongue, *ibid.*
Ancyle, 481.
Ancyle des lacs, 482.
——— fluviatile, *ibid.*
Anodonte, 483.
Anodonte variable, 484.
Bulime, 447.
Bulime montagnard, *ibid.*
——— obscur, 448.
Carychie, 463.
Carychie pygmée, 464.
Clausilie, 456.
Clausilie lisse, 456.
——— parvule, 459.
——— rugueuse, 458.
——— ventrue, 457.
Cyclade, 488.
Cyclade caliculée, 489.
——— des fontaines, 490.
——— riverine, 489.
Cyclostome, 465.
Cyclostome élégant, *ibid.*
Hélice, 428.
Hélice blanchâtre, 438.
——— bouton, 442.
——— bimarginée, 437.
——— brillante, 444.
——— chagrinée, 433.

Hélice cristalline, page 445.
——— des jardins, 435.
——— douteuse, 436.
——— fauve, 429.
——— hispide, 438.
——— lampe, 440.
——— lucide, 443.
——— luisante, *ibid.*
——— mignonne, 441.
——— némorale, 434.
——— planorbe, 441.
——— porphyre, 432.
——— pygmée, 424.
——— ruban, 439.
——— rugosiuscule, 429.
——— trompeuse, 430.
——— vigneronne, 431.
LIMACE, 421.
Limace agreste, 426.
——— brunâtre, 422.
——— cendrée, 425.
——— des bois, 427.
——— des jardins, 428.
——— jayet, 424.
——— marginée, 426.
——— noirâtre, 423.
——— rousse, 421.
LIMNÉE, 471.
Limnée des marais, 474.
——— ovale, 473.
Limnée stagnale, page 473.
——— ventrue, 472.
MAILLOT, 448.
Maillot avoine, 450.
——— barillet, 449.
——— bordé, *ibid.*
——— de Goodall, 453.
——— fragile, 452.
——— seigle, 451.
——— tridenté, 452.
MULETTE, 485.
Mulette des peintres, 486.
——— obtuse, 487.
——— rostrée, *ibid.*
NÉRITINE, 480.
Néritine fluviatile, *ibid.*
PALUDINE, 478.
Paludine sale, *ibid.*
——— verte, 479.
PHYSE, 474.
Physe des fontaines, 475.
PLANORBE, 466.
Planorbe caréné, 471.
——— contourné, 469.
——— corné, 467.
——— entortillé, *ibid.*
——— hispide, 468.
——— leucostome, 470.
——— marginé, *ibid.*
——— tuilé, 469.

Valvée, page 476.
Valvée piscinale, 477.
——— planorbe, *ibid.*
Vertigo, 461.
Vertigo antivertigo, 463.
Vertigo mousseron, p. 462.
——— pygmée, *ibid.*
Vitrine, 445.
Vitrine transparente, 446.

TABLE LATINE

DES GENRES ET ESPÈCES.

MAMMIFÈRES.

Arvicola, 32.
Arvicola amphibius, 33.
——— vulgaris, 32.
Bos, 55.
Bos taurus, *ib.*
Canis, 23.
Canis familiaris, *ib.*
——— lupus, 27.
Capra, 52.
Capra hircus, *ib.*
Cavia, 44.
Cavia cobaya, *ib.*
Cervus, 50.
Cervus capreolus, 51.
——— elaphus, *ib.*
Equus, 47.
Equus asinus, 49.
——— caballus, 48.
——— mulus, 49.
Erinaceus, 11.
Erinaceus europæus, 12.
Felis, 30.
Felis catus, *ib.*
Lepus, 42.
Lepus cuniculus, 43.
——— timidus, 42.
Lutra, 22.
Lutra vulgaris, *ib.*
Meles, 17.
Meles vulgaris, *ib.*

Mus, page 36.
Mus campestris, 40.
—— decumanus, 37.
—— musculus, 38.
—— rattus, 37.
—— sylvaticus, 39.
Mustela, 21.
Mustela foina, *ib.*
——— martes, *ib.*
Myoxus, 34.
Myoxus glis, *ib.*
——— muscardinus, 36.
——— nitela, 35.
Ovis, 53.
Ovis aries, 54.
Plecotus, 10.
Plecotus barbastellus, 11.
——— communis, 10.
Putorius, 18.
Putorius erminea, 20.
——— minimus, 19.
——— vulgaris, *ib.*
Rhinolophus, page 5.
Rhinolophus unihastatus, *ib.*
Sciurus, 40.
Sciurus vulgaris, 41.
Sorex, 13.
Sorex araneus, *ib.*
——— fodiens, 14.
——— tetragonurus, *ib.*
Sus, 45.
Sus scrofa, 46.
Talpa, 15.
Talpa europæa, *ib.*
Vespertilio, 6.
Vespertilio Bechsteinii, 8.
——— emarginatus, 9.
——— murinus, 7.
——— Nattereri, 8.
——— pipistrellus, 9.
——— serotinus, 7.
Vulpes, 28.
Vulpes vulgaris, 29.

OISEAUX.

Accentor, 154.
Accentor modularis, *ibid.*
Alauda, 199.
Alauda alpestris, 202.
Alauda arborea, 201.
——— arvensis, 199.
——— cristata, 200.
Alcedo, 218.

Alcedo hispida, page 219.
Anas, 320.
Anas acuta, 326.
—— boschas, 327.
—— clangula, 321.
—— crecca, 330.
—— ferina, 321.
—— fuligula, 324.
—— leucophthalmos, 323.
—— marila, 322.
—— moschata, 325.
—— Penelope, 329.
—— strepera, 328.
Anser, 316.
Anser ægyptiacus, 319.
—— albifrons, 318.
—— cinereus, 317.
—— sylvestris, *ibid.*
Anthus, 125.
Anthus aquaticus, 128.
—— arboreus, 125.
—— pratensis, 127.
—— Richardi, 126.
—— rufescens, 129.
Aquila, 69.
Aquila albicanda, 71.
—— ossifraga, 69.
Ardea, 257.
Ardea comata, 261.
Ardea egretta, page 261.
—— major, 258.
—— minuta, 260.
—— nycticorax, 263.
—— purpurea, 259.
—— stellaris, 262.
Bombyciphora, 158.
Bombyciphora garrula, 159.
Buteo, 79.
Buteo gallicus, *ibid.*
—— lagopus, 83.
—— vulgaris, 81.
Caprimulgus, 167.
Caprimulgus europæus, *ibid.*
Carbo, 313.
Carbo cormoranus, *ibid.*
Certhia, 214.
Certhia familiaris, 215.
Charadrius, 250.
Charadrius apricarius, 251.
—— hiaticula, 253.
—— minor, 254.
—— morinellus, 252.
—— pluvialis, 250.
Ciconia, 264.
Ciconia alba, *ibid.*
—— nigra, 265.
Cinclus, 120.
Cinclus aquaticus, *ibid.*

Circus, page 83.
Circus gallinarius, 86.
—— Montagui, 88.
—— æruginosus, 85.
—— rufus, 84.
Coccothraustes, 179.
Coccothraustes chloris, 180.
—— sylvestris, 181.
—— vulgaris, 179.
Columba, 229.
Columba livia, 231.
—— œnas, 230.
—— palumbus, 229.
—— risoria, 235.
—— turtur, 234.
Colymbus, 301.
Colymbus glacialis, *ibid.*
Corvus, 183.
Corvus corax, *ibid.*
—— cornix, 185.
—— corone, 184.
—— frugilegus, 185.
—— monedula, 186.
Coturnix, 243.
Coturnix europæa, 244.
Cuculus, 226.
Cuculus canorus, 227.
Cursorius, 254.
Cursorius isabellinus, p. 254.
Cygnus, 315.
Cygnus domesticus, *ibid.*
—— sylvestris, 316.
Cypselus, 166.
Cypselus murarius, *ibid.*
Dædalion, 72.
Dædalion fringillarius, *ib.*
—— palumbarius, 74.
Emberiza, 203.
Emberiza calcarata, 209.
—— cia, 204.
—— cirlus, 205.
—— citrinella, 203.
—— hortulana, 207.
—— miliaria, 206.
—— nivalis, 208.
—— schœniculus, 205.
Falco, 61.
Falco æsalon, 64.
—— communis, 61.
—— subbuteo, 63.
—— tinnunculus, 66.
Ficedula, 133.
Ficedula phœnicurus, 136.
—— rubecula, 134.
—— suecica, 135.
—— tithys, 137.
Flammea, 101.

Flammea vulgaris, page 101.
Fringilla, 169.
Fringilla canaria, 177.
——— cannabina, 174.
——— carduelis, 173.
——— cœlebs, 171.
——— domestica, 169.
——— montana, 170.
——— montifringilla, 172.
——— montium, 175.
——— serinus, 176.
——— spinus, 173.
Fulica, 296.
Fulica atra, *ibid.*
Gallinula, 292.
Gallinula crex, *ibid.*
——— ochropus, 295.
——— porzanna, 293.
——— pusilla, 294.
Gallus, 239.
Gallus domesticus, *ibid.*
Garrulus, 189.
Garrulus glandarius, 190.
Grus, 256.
Grus cinerea, 257.
Himantopus, 285.
Himantopus melanopterus, *ibid.*
Hirundo, 163.
Hirundo riparia, 165.
Hirundo rustica, page 164.
——— urbica, 163.
Ibis, 266.
Ibis falcinellus, *ibid.*
Lanius, 105.
Lanius collurio, 105.
——— excubitor, 104.
——— rufus, 105.
Larus, 304.
Larus argentatus, 305.
——— canus, 306.
——— fuscus, *ibid.*
——— marinus, 304.
——— ridibundus, 308.
——— tridactylus, 307.
Lestris, 309.
Lestris pomarinus, *ibid.*
Limosa, 269.
Limosa melanura, 270.
——— rufa, 269.
Linaria, 178.
Linaria borealis, *ibid.*
Loxia, 212.
Loxia curvirostra, *ibid.*
Meleagris, 257.
Meleagris gallo-pavo, *ibid.*
Mergus, 331.
Mergus albellus, 333.
——— merganser, 331.
——— serrator, 332.

MILVUS, page 76.
Milvus parasiticus, 78.
——— vulgaris, 77.
MOTACILLA, 160.
Motacilla alba, *ibid.*
——— bœrula, 162.
——— flava, 161.
MUSCICAPA, 106.
Muscicapa albicollis, 108.
——— grisola, 107.
——— luctuosa, 109.
NUCIFRAGA, 188.
Nucifraga caryocatactes, *ibid.*
NUMENIUS, 267.
Numenius arquata, *ibid.*
——— phæopus, 268.
NUMIDA, 238.
Numida meleagris, *ibid.*
ORIOLUS, 132.
Oriolus galbula, *ibid.*
OTIS, 248.
Otis tarda, *ibid.*
—— tetrax, 249.
PARUS, 191.
Parus ater, 192.
—— biarmicus, 196.
—— caudatus, 195.
—— cœruleus, 193.
—— cristatus, 194.
—— major, 191.
Parus palustris, page 192.
—— pendulinus, 197.
PASTOR, 130.
Pastor roseus, *ibid.*
PAVO, 235.
Pavo cristatus, 236.
PELECANUS, 312.
Pelecanus onocrotalus, *ibid.*
PERDIX, 241.
Perdix cinerea, 242.
——— damascœna, *ibid.*
——— rubra, 243.
PERNIS, 89.
Pernis apivorus, *ib.*
PHASIANUS, 240.
Phasianus colchicus, *ibid.*
PICA, 187.
Pica europæa, *ibid.*
PICUS, 220.
Picus canus, 222.
—— medius, 223.
—— minor, 224.
—— viridis, 220.
PODICEPS, 297.
Podiceps cornutus, 299.
——— cristatus, 298.
——— minor, 300.
——— rubricollis, 299.
PROCELLARIA, 303.
Procellaria pelagica, *ibid.*

PYRRHULA, page 182.
Pyrrhula vulgaris, *ibid.*
RALLUS, 291.
Rallus aquaticus, *ibid.*
RECURVIROSTRA, 286.
Recurvirostra avocetta, *ibid.*
REGULUS, 155.
Regulus cristatus, *ibid.*
——— mystaceus, 156.
RUSTICOLA, 287.
Rusticola vulgaris. *ibid.*
SAXICOLA, 121.
Saxicola œnanthe, 124.
——— rubetra, 123.
——— rubicola, 122.
SCOLOPAX, 288.
Scolopax gallinago, *ibid.*
——— gallinula, 289.
SITTA, 213.
Sitta europæa, 214.
STERNA, 310.
Sterna hirundo, *ibid.*
——— nigra, 311.
STRIX, 91.
Strix aluco, 97.
——— brachyotos, 94.
——— bubo, 95.
——— funerea, 98.
——— otus, 92.
——— passerina, 99.
Strix Tengmalmi, page 100.
STURNUS, 210.
Sturnus vulgaris, 211.
SYLVIA, 138.
Sylvia aquatica, 141.
——— arundinacea, 140.
——— atricapilla, 144.
——— cinerea, 147.
——— curruca, 146.
——— hippolaïs, 150.
——— hortensis, 148.
——— locustella, 142.
——— luscinia, 143.
——— Nattereri, 153.
——— Orphea, 145.
——— phragmitis, 140.
——— rufa, 152.
——— sibilatrix, 151.
——— trochilus, 149.
——— turdoïdes, 139.
TETRAO, 243.
Tetrao bonasia, 246.
——— urogallus, 245.
TICHODROMA, 215.
Tichodroma phœnicoptera, 216.
TOTANUS, 279.
Totanus calidris, 282.
——— fuscus, 281.
——— glareola, 283.

Totanus glottis, page 280.
——— hypoleucos, 284.
——— ochropus, 283.
Tringa, 271.
Tringa arenaria, 275.
——— cinerea, 272.
——— minuta, 274.
——— pugnax, 278.
——— subarquata, 277.
——— Temminckii, 273.
——— variabilis, 276.
Troglodytes, 157.
Troglodytes europæa, *ibid.*
Turdus, 110.
Turdus aureus, page 116.
——— iliacus, 119.
——— merula, 111.
——— musicus, 118.
——— pilaris, *ibid.*
——— saxatilis, 113.
——— torquatus, 112.
——— viscivorus, 115.
Upupa, 217.
Upupa epops, *ibid.*
Vanellus, 255.
Vanellus cristatus, *ibid.*
Yunx, 223.
Yunx torquilla, *ibid.*

REPTILES.

Anguis, 342.
Anguis fragilis, *ibid.*
Bufo, 354.
Bufo bombinus, 339.
——— calamita, 354.
——— cinereus, 357.
——— fuscus, *ibid.*
——— obstetricans, 355.
——— Rœselii, 358.
——— vulgaris, 356.
Coluber, 343.
Coluber austriacus, 345.
——— natrix, 343.
——— viperinus, 346.
Coluber viridi-flavus, 345.
Hyla, 352.
Hyla viridis, 353.
Lacerta, 337.
Lacerta agilis, 340.
——— arenicola, 339.
——— stirpium, 338.
Rana, 349.
Rana esculenta, 350.
——— punctata, 351.
——— temporaria, *ibid.*
Salamandra, 360.
Salamandra atra, 361.
——— cincta, 363.

Salamandra cristata, p. 362.
——— maculosa, 360.
——— palmata, 366.
Salamandra punctata, p. 364.
Vipera, 347.
Vipera berus, *ibid.*

POISSONS.

Acerina, 373.
Acerina cernua, *ibid.*
Acipenser, 412.
Acipenser sturio, *ibid.*
Ammocætus, 417.
Ammocætus branchialis, 418.
Clupea, 406.
Clupea alosa, *ibid.*
Cobitis, 394.
Cobitis barbatula, 395.
——— fossilis, 396.
——— tænia, 395.
Cottus, 375.
Cottus gobio, *ibid.*
Cyprinus, 378.
Cyprinus alburnus, 393.
——— amarus, 383.
——— auratus, 382.
——— barbus, 384.
——— bipunctatus, 393.
——— blicca, 389.
——— brama, 388.
——— carassius, 381.
Cyprinus carpio, 379.
——— dobula, 390.
——— gobio, 385.
——— leuciscus, 391.
——— phoxinus, 394.
——— nasus, *ibid.*
——— rex cyprinorum, 380.
——— rutilus, 391.
——— tinca, 386.
Esox, 397.
Esox lucius, 398.
Gasterosteus, 376.
Gasterosteus leiurus, *ibid.*
Lota, 408.
Lota vulgaris, *ibid.*
Muræna, 410.
Muræna anguilla, *ibid.*
Perca, 371.
Perca fluviatilis, 372.
Petromyzon, 415.
Petromyzon fluvialis, 416.
——— marinus, 415.
Salmo, 400.

Salmo hamatus, page 401.
—— salar, 400.
—— trutta, 403.
Salmo trutta-salar, p. 402.
THYMALLUS, 404.
Thymallus vulgaris, *ibid.*

MOLLUSQUES.

ACHATINA, 459.
Achatina acicula, 460.
—— lubrica, *ibid.*
ANCYLUS, 481.
Ancylus fluviatilis, 482.
—— lacustris, *ibid.*
ANODONTA, 483.
Anodonta variabilis, 484.
BULIMUS, 447.
Bulimus montanus, *ibid.*
—— obscurus, 448.
CARYCHIUM, 463.
Carychium minimum, 464.
CLAUSILIA, 456.
Clausilia bidens, *ibid.*
—— parvula, 459.
—— rugosa, 458.
—— ventricosa, 457.
CYCLAS, 488.
Cyclas caliculata, 489.
—— fontinalis, 490.
—— rivalis, 489.
CYCLOSTOMA, 465.
Cyclostoma elegans, *ibid.*
HELIX, 428.
Helix arbustorum, 432.
—— aspersa, 433.
—— candidula, 438.
—— carthusianella, 437.
—— cristallina, 445.
—— cricetorum, 439.
—— fruticum, 430.
—— fulva, 429.
—— hispida, 438.
—— hortensis, 435.
—— incarnata, 436.
—— lapicida, 440.
—— lucida, 443.
—— nemoralis, 434.
—— nitens, 444.
—— nitida, 443.
—— obvoluta, 441.
—— pomatia, 431.
—— pulchella, 441.
—— pygmæa, 442.
—— rotundata, *ibid.*
—— rugosiuscula, 429.
LIMAX, 421.

Limax agrestis, page 426.
—— ater, 423.
—— cinereus, 425.
—— gagates, 424.
—— hortensis, 428.
—— marginatus, 426.
—— rufus, 421.
—— subfuscus, 422.
—— sylvaticus, 427.
Limnea, 471.
Limnea auricularia, 472.
—— ovata, 473.
—— palustris, 474.
—— stagnalis, 473.
Neritina, 480.
Neritina fluviatilis, *ibid.*
Paludina, 478.
Paludina impura, *ibid.*
—— viridis, 479.
Physa, 474.
Physa fontinalis, 475.
Planorbis, 466.
Planorbis carinatus, 471.
—— contortus, 467.
—— corneus, *ibid.*
—— hispidus, 468.
—— imbricatus, 469.
Planorbis leucostoma, 470.
—— marginatus, *ibid.*
—— vortex, 469.
Pupa, 448.
Pupa avena, 450.
—— doliolum, 449.
—— fragilis, 452.
—— Goodallii, 453.
—— marginata, 449.
—— secale, 451.
—— tridens, 452.
Succinea, 454.
Succinea amphibia, 455.
—— oblonga, *ibid.*
Unio, 485.
Unio batava, 487.
—— pictorum, 486.
—— rostrata, 487.
Valvata, 476.
Valvata piscinalis, 477.
—— planorbis, *ibid.*
Vertigo, 461.
Vertigo antivertigo, 463.
—— muscorum, 462.
—— pygmæa, *ibid.*
Vitrina, 445.
Vitrina pellucida, 446.

FIN DE LA TABLE.

SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES
3 9088 00760 2121